

MOYEN TERME 2014 – 2018

Actes des rencontres et entretiens

n°137

Avril 2014

DANS LA COLLECTION MOYEN TERME

MOYEN TERME 2014-2018

Bilan 2009-2013 : *n° 135 - janvier 2014*

Orientations et avis 2014-2018 : *n° 136 - février 2014*

Actes des rencontres et entretiens *n° 137 - mars 2014*

MOYEN TERME 2009-2013

Bilan du programme 2004-2008 : *n° 112 - novembre 2008*

Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013 et sur sa première année d'exécution : *n° 115 - février 2009*

Actes des rencontres moyen terme du Cnis sur les programmes statistiques 2009-2013 : *n°116 - avril 2009*

MOYEN TERME 2004-2008

Bilan du programme 1999-2003 : *n° 83 - février 2004*

Avis sur le programme statistique à moyen terme 2004-2008 et sur sa première année d'exécution : *n° 84 - février 2004*

Les rencontres du Cnis en 2003 : *n° 85 - février 2004*

Actes des travaux du Cnis sur les programmes statistiques à moyen terme 2004-2008 : *n°86 - février 2004*

Réalisation :

Coordination :

Pierre Audibert, secrétaire général

Dalila Vienne, secrétaire générale adjointe

Odile Bovar, chargée de mission moyen terme

Ont contribué également :

Gilberte Cairo

Lisa Fratacci

Henriette Lantin

Dominique Rouault

Philippe Roussel

Préambule

La préparation des orientations 2014-2018 du Cnis a été l'occasion d'être à l'écoute d'un grand nombre d'utilisateurs de la statistique publique.

Elle a été ponctuée par des étapes distinctes : entretiens bilatéraux à l'automne 2012, auprès des membres du Cnis et avec des experts extérieurs, débats sur des thèmes à enjeux pour les années à venir au sein des sept commissions thématiques du Cnis ainsi qu'au sein de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) en 2013, débats avec un large public lors de trois rencontres sur des thèmes stratégiques identifiés par le bureau du Cnis.

Cette publication synthétise l'expression des attentes formulées lors de ces différents contacts avec les utilisateurs de la statistique publique.

Elle intègre également les observations recueillies lors d'entretiens menés par le président du Cnis et le directeur général de l'Insee auprès de diverses personnalités.

La préparation du moyen terme 2014-2018 s'est inscrite dans une situation à la fois nationale et internationale, marquée par les préoccupations liées au prolongement et à l'importance de la mondialisation de l'économie et des finances, aux bouleversements des modes de vie privée et professionnels, à l'avenir du monde numérique, ainsi qu'à la crise de l'emploi et ses conséquences en France.

Les différentes concertations menées par le Cnis pour préparer ce moyen terme se sont réalisées également dans le contexte des débats menés par le gouvernement avec les partenaires sociaux : plan pluri annuel sur la pauvreté, stratégie nationale sur la transition écologique, suites du rapport Gallois sur la compétitivité, autant de sujets qui ont donné lieu à une expression de besoins en matière de statistique publique.

Ce document rassemble l'expression des besoins de façon large. Il n'engage pas le Cnis sur tous ces aspects. En effet, le Conseil a exprimé ses priorités dans son avis rendu lors de son assemblée plénière du 30 janvier 2014 (cf. le rapport n° 136 sur les orientations et avis du Cnis).

Sommaire général

ACTES DES RENCONTRES	7
I. Compétitivité et facteurs de développement des entreprises. <i>Quels enjeux statistiques pour les années à venir ?</i>	9
II. Attractivité et dynamiques économiques des territoires. <i>Quels nouveaux besoins de connaissance statistique ?</i>	47
III. Parcours de vie <i>Apports de la statistique et défis à venir</i>	81
 ENTRETIENS : SYNTHÈSE PAR DOMAINE	 119
I. Questions sociales.....	123
II. Statistiques économiques et financières.....	143
III. Environnement, développement durable.....	153
IV. Questions territoriales.....	159
 ANNEXES	 173
Annexe I Liste des personnes consultées.....	174
Annexe II Table d'acronymes.....	177

Actes des rencontres

Compétitivité et facteurs de développement des entreprises Quels enjeux statistiques pour les années à venir ?

- 20 juin 2013 -

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture des travaux par le Président du Cnis.....	10
Introduction par le président de la commission « Entreprises, stratégies de marché ».....	11
I. Première table ronde : Mesurer la compétitivité des entreprises.....	13
II. Deuxième table ronde : Mesurer la compétitivité de l'économie nationale.....	24
III. Troisième table ronde : Financement des entreprises et compétitivité.....	31
IV. Présentation du réseau européen de recherche sur la compétitivité.....	41
V. Premières perspectives statistiques.....	43
Conclusion	44

PROGRAMME, RÉSUMÉ ET DOCUMENT PRÉPARATOIRE

Le programme, un résumé de la rencontre et les documents associés sont disponibles sur la page du site du Cnis consacrée à cette rencontre.

Ouverture des travaux par le Président du Cnis

Jean-Pierre DUPORT

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui pour cette première rencontre du Conseil national de l'information statistique dans le cadre des réflexions qu'il a engagées pour préparer ses orientations pour le moyen terme 2014-2018. Je dois présenter les excuses de Denis Dubois et de Benjamin Coriat. Je tiens par ailleurs à remercier Jean-Luc Tavernier, Directeur général de l'Insee, qui nous fera le plaisir de participer à nos travaux. Les travaux que nous engageons touchent à l'avenir des statistiques. Nous nous tenons au service de la statistique publique dont il est le responsable. Nous aurons également le plaisir d'accueillir, cet après-midi, Filippo Di Mauro, conseiller à la Banque centrale européenne.

Cette année 2013 revêt une importance spécifique pour le Cnis, qui prépare, comme il le fait tous les cinq ans, ses orientations de moyen terme destinées à tracer les besoins prioritaires en matière d'information statistique pour les cinq années à venir. Le Cnis organise pour cela un dialogue prospectif entre les acteurs de la société civile et les producteurs de la statistique publique. L'enjeu est important : l'information apportée par la statistique publique doit enrichir au mieux les débats de société dans tous les domaines économiques et sociaux. Plus la société est en mouvement, plus elle se complexifie, plus l'on demande aux chiffres des clés de compréhension, ce qui renforce la nécessité d'identifier les statistiques les plus à même d'aider au débat public, surtout dans une période de moyens restreints. L'exercice se déroule sur toute l'année 2013 et aboutira le 30 janvier 2014 lors de l'assemblée générale du Cnis qui adoptera le point de vue de l'Institution sur les besoins en matière de statistique publique pour la période 2014-2018 que son bureau aura préparée dans la phase finale. Nous organisons donc trois rencontres qui permettront d'alimenter la réflexion sur le moyen-terme. La première se tient aujourd'hui sur le thème de la compétitivité et des facteurs de développement des entreprises. Deux autres rencontres se dérouleront le 27 juin au Conseil régional d'Île-de-France, sur l'attractivité et les dynamiques économiques des territoires, sujet particulièrement sensible, et le 1^{er} octobre, sur les « Parcours de vie ». Ces trois rencontres, qui nous donnent l'occasion d'élargir le cercle de la réflexion et d'y faire participer d'autres acteurs, seront mises en perspective au sein des différentes commissions thématiques.

Notre rencontre s'inscrit donc dans un processus de concertation en cours, duquel il s'avère d'ores et déjà possible de tirer quelques grands enseignements. J'en évoquerai deux, qui me semblent importants pour nos débats d'aujourd'hui. Nous disposons, en France, d'une statistique publique de grande qualité, qui a globalement su, dans la période du moyen terme précédent, s'adapter aux attentes de ses utilisateurs. La richesse et la qualité de l'information sont soulignées par les utilisateurs, que cette information provienne de l'Insee, des services statistiques ministériels ou d'autres opérateurs, en particulier de la Banque de France. Je tiens à souligner la forte mobilisation de la Banque de France au sein du Cnis dont témoigne sa contribution importante à ses journées. Je vous rappellerai également le rapport du groupe de travail présidé par Alain Duchâteau l'an dernier sur les lignes de métier bancaire. Ce rapport faisait suite à l'excellent travail mené par un autre groupe de travail du Cnis présidé par Gilles de Margerie sur les statistiques des groupes financiers, qui a donné lieu à un rapport publié en 2010. Vous noterez d'ailleurs que ces sujets ne sont pas sans lien avec la loi bancaire récemment votée. Sans doute celle-ci aurait-elle pu tirer parti davantage des travaux conduits par le Cnis.

L'abondance et la diversité des sources statistiques disponibles présentent aussi un revers. Les interlocuteurs du Cnis évoquent de plus en plus fréquemment un sentiment de foisonnement des statistiques, face auquel il demande un accompagnement pour choisir, mettre en relation et interpréter les données sur un thème précis. Ils soulignent également une sous-utilisation du potentiel des bases de données désormais disponibles et émettent le souhait de leur plus large mise à disposition pour favoriser leur exploitation. La question de l'accessibilité des données constituera donc une préoccupation majeure pour le moyen terme à venir.

Le second sujet de préoccupation concerne la mise en perspective européenne voire internationale des statistiques françaises. Un besoin de statistiques offrant une vision à l'échelle européenne ou internationale des phénomènes apparaît désormais plus nettement et systématiquement. Il ne s'agit plus seulement de se comparer aux autres pays par juxtaposition de faits nationaux mais aussi de mesurer des faits qui dépassent les frontières. Ce point représentera également une préoccupation centrale et transversale du prochain moyen terme. Le domaine économique est particulièrement

concerné par ce phénomène. Cette question de la dimension internationale constituera donc l'un des fils rouges de notre journée. Un travail très important a déjà été engagé pour une meilleure appréhension mondiale du système productif français. Nous en discuterons aujourd'hui les enseignements et les limites. Je vous invite à lire l'Insee Première n°1451 de juin 2013 « *Les chaînes d'activité mondiales : des délocalisations d'abord vers l'Union européenne* », dont les auteurs sont Lionel Fontagné ici présent et Aurélien d'Isanto, de l'Insee.

La compétitivité constitue l'autre fil conducteur de la journée. La dégradation de la conjoncture économique a replacé au premier plan le débat sur la compétitivité des entreprises françaises, notamment à l'occasion de la remise du rapport de Louis Gallois, « *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi* », en novembre 2012. Ce débat interroge bien sûr les facteurs économiques de la compétitivité. Il révèle aussi ses enjeux sociétaux relatifs aux facteurs humains et environnementaux du développement économique. Il interpelle la statistique publique sur sa capacité à fournir des clés de mesure et de compréhension des moteurs de la compétitivité de l'appareil productif français dans le monde. Sans prétendre épuiser cette vaste question, le Cnis vous propose d'en débattre aujourd'hui à partir de trois tables rondes. La première abordera les différentes dimensions à prendre en compte pour mesurer la compétitivité des entreprises. La deuxième évoquera la question de la compétitivité d'un point de vue plus macroéconomique, au regard d'indicateurs qui positionnent l'appareil productif français et apportera un éclairage, d'une part, sur la connaissance des services, encore méconnus dans un débat public qui se focalise quasi-exclusivement sur l'industrie et, d'autre part, sur la nécessaire articulation avec les données d'entreprises qui peuvent éclairer sur l'hétérogénéité des comportements des entreprises, masqués par les agrégats macroéconomiques qui rendent compte d'un résultat global. La troisième table ronde, enfin, s'interrogera sur les différentes dimensions du financement des entreprises et sur leur rôle comme facteur de compétitivité.

Quelles sont les clés que la statistique publique peut fournir à vous tous, économistes, syndicalistes, entreprises, chercheurs, associations, journalistes, décideurs politiques, afin d'enrichir le débat public sur la compétitivité des entreprises françaises ? Telle est la question qui nous réunit aujourd'hui. Je remercie tout particulièrement Lionel Fontagné, Président de la Commission Entreprises et stratégies de marché du Cnis, membre du Conseil d'analyse économique et professeur à l'École d'économie de Paris, et Gunther Capelle-Blancard, Président de la Commission Systèmes financiers et financement de l'économie, directeur adjoint du CEPII et professeur à Paris I. Ceux-ci vont introduire et animer ces tables rondes. Je tiens à les remercier du soutien important qu'ils ont apporté au Cnis pour la préparation et la présidence de cette rencontre, comme à travers la présidence des commissions.

Introduction par le président de la Commission “Entreprises, stratégies de marché”

Lionel FONTAGNÉ

Bonjour à toutes et tous. J'introduirai brièvement les deux tables rondes de ce matin. Je remercierai en préambule Odile Bovar, la cheville ouvrière qui a réussi, avec beaucoup de persévérance, à construire ce programme. Pour aborder la compétitivité, il est toujours sain de rappeler ce qu'en avait dit le Prix Nobel Paul Krugman, qui avait qualifié la compétitivité de « *dangereuse obsession* ». Nous pourrions également garder à l'esprit, tout au long de cette journée, la définition officielle de la Commission européenne selon laquelle la compétitivité correspond à une croissance soutenable dans le plein emploi, apparentant ainsi la compétitivité à la productivité et la complétant par une notion de soutenabilité, qui fait référence au pilier environnemental de la croissance.

Nous concentrerons notre réflexion sur un périmètre plus étroit, abordant plutôt la compétitivité dans les échanges, qui constitue le miroir de la compétitivité en général. C'est souvent, en effet, dans les échanges et la concurrence internationale que les forces ou les faiblesses de nos systèmes économiques se révèlent. La France a perdu des parts de marché au niveau international en raison de l'émergence de nouveaux acteurs dans l'économie mondiale, en particulier la Chine. Cette situation résulte également d'éléments plus macroéconomiques liés à la concurrence frontale avec l'Allemagne et le décalage dans le temps des politiques de modération salariale. Par contre les effets de composition géographique et sectorielle, d'après nos calculs, ne constituent pas un facteur explicatif de la divergence observée entre France et Allemagne. Cette divergence est aussi largement due à des éléments microéconomiques, à savoir le nombre de firmes, leur taille, le rythme de renouvellement des portefeuilles de produits, l'innovation et d'autres éléments hors-prix comme la

qualité, l'image des produits, les services liés et, *in fine*, la question de la productivité des entreprises, une productivité nécessaire pour supporter les coûts fixes et les coûts variables d'accès aux marchés étrangers.

Les entreprises se trouvent donc bien au cœur de la compétitivité. Les travaux récents analysant les performances des entreprises montrent que celles localisées dans des clusters ou des pôles de compétitivité se révèlent plus résilientes sur les marchés étrangers. Par ailleurs, tous les éléments de sélection et de dynamique individuelle des entreprises s'avèrent absolument nécessaires pour comprendre l'évolution des performances à l'exportation. Les entreprises se situent au cœur de la compétitivité mais elles ont profondément changé, au terme d'un long processus.

Ces évolutions ont des conséquences en termes de collecte des données. Nous savons aujourd'hui, par exemple, que les exportations et la valeur ajoutée sont concentrées sur quelques très grands exportateurs, avec des phénomènes de granularité. Nous devons aussi nous intéresser de plus en plus aux groupes globalisés. Ces groupes peuvent être contrôlés ou non par une entreprise française, peuvent exercer plusieurs activités et mener une part importante de celles-ci à l'étranger. Ainsi, les notions sur lesquelles la statistique était construite jusqu'à présent sont devenues quelque peu désuètes. Un travail très important a été conduit au sein du Cnis et de l'Insee pour faire avancer ces sujets et leur trouver de nouvelles définitions.

Ces éléments ont des conséquences économiques assez inattendues. La présence de filiales de firmes étrangères au sein d'une région explique la corrélation de cycle macroéconomique avec le pays d'origine des maisons-mère. Nous l'avons ainsi observé récemment au Mexique dans le cas des Maquiladoras. Il est devenu essentiel d'étudier ce phénomène. La statistique le traite de deux manières, par le profilage des groupes et par les FATS, les informations statistiques sur les activités des filiales à l'étranger. Il convient donc d'examiner les firmes dans toutes leurs dimensions sans se concentrer sur les seuls aspects commerciaux mais en étudiant leur présence et leurs investissements à l'étranger. Il nous faut également observer les performances des firmes et leur contribution à l'économie nationale par leurs exportations mais aussi par les revenus des investissements directs rapatriés en France.

La nature des statistiques utilisées évoluant, les concepts eux-mêmes doivent être adaptés. La compétitivité ne constitue plus un concept macroéconomique. Par le passé, nous utilisions les prix relatifs en monnaie commune pour parler de compétitivité prix. Or il devient de plus en plus difficile d'utiliser de tels indicateurs globaux. Les dynamiques d'entreprise, l'efficacité des entreprises, leur distribution, tous ces concepts doivent être étudiés pour mieux comprendre les éléments de compétitivité prix et hors-prix. Les processus de production sont devenus globalisés dans le secteur manufacturier et de plus en plus dans le secteur des services et il s'avère difficile d'identifier le berceau de la valeur ajoutée. Nous avons tous à l'esprit l'exemple de l'iPhone, dont la valeur ajoutée est située dans différents pays. Ce phénomène des « *Factory-Less Goods Producers* »¹ place les statisticiens américains face à une difficulté. Aux États-Unis, certaines entreprises sont classées dans la catégorie des services alors qu'elles produisent des biens industriels, à l'image d'Apple. Ces entreprises conçoivent, organisent la chaîne de production, fournissent les machines, mettent au point la chaîne logistique pour distribuer les produits et rapatrient les revenus de ces activités. Si nous intégrons à l'industrie les effectifs employés par ces entreprises, entre 400 000 et 500 000 employés devraient en fait figurer dans le secteur manufacturier et non dans les services. Ce phénomène commence à atteindre la France. Un travail récent² a ainsi constaté que 83 % des entreprises françaises classées dans le secteur manufacturier vendent des services, exclusivement même pour 26 % d'entre elles. La frontière entre l'industrie et les services devient de plus en plus poreuse et de nombreux services sont exportés de façon indirecte, à travers les exportations de biens industriels. La compétitivité des services se révèle donc décisive pour la compétitivité de l'industrie et de l'économie dans son ensemble.

¹ Document de travail : [FACTORYLESS GOODS PRODUCERS IN THE US](#)

² Document de travail : [Crozet, M., and E. Millet \(2013\): "Shift from products to related services within firms." Discussion paper, Conference on the Factory-Free Economy](#)

I. Première table ronde : Mesurer la compétitivité des entreprises

Lionel FONTAGNÉ

Pour évoquer ces sujets, nous avons la chance d'accueillir Isabelle Méjean, membre du département d'économie de l'École Polytechnique et chercheur au Crest, après avoir travaillé au Fonds monétaire international et au CEPII. Denis Ferrand est le directeur général de COE-Rexecode : il a largement contribué aux récents débats sur la compétitivité des entreprises françaises. Gabriel Colletis est professeur à Toulouse après avoir été conseiller scientifique au Commissariat général du plan. « *L'urgence industrielle* », son livre publié en 2012 s'inscrit parfaitement dans notre réflexion. Nous accueillons également Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT et membre du Conseil d'analyse économique, sociale et environnementale et Frédéric Boccara, administrateur de l'Insee, qui a longuement travaillé à la Balance des paiements de la Banque de France et au SOeS.

Hétérogénéité des firmes et compétitivité hors-prix

Isabelle MÉJEAN, École Polytechnique

Je débiterai mon propos³ par un rappel de l'état de la recherche en commerce international et le rôle prépondérant des aspects microéconomiques et de l'hétérogénéité des firmes, des aspects que nous avons pu étudier grâce à l'accès aux données sur les entreprises. L'ensemble de ces informations a démontré que le commerce international recouvre très peu de firmes. En France, au moins 40 % des firmes du secteur manufacturier n'exportent pas du tout. Parmi les firmes qui exportent figurent de très petits exportateurs et un très petit nombre d'exportateurs de très grande taille. Ainsi, pour réfléchir à la compétitivité à l'exportation d'un pays, il faut s'interroger à la fois sur la capacité des firmes à accéder aux marchés internationaux et à leurs performances et leurs parts de marché sur ceux-ci. Ces deux aspects constituent le cœur de la recherche sur le commerce international et nous pouvons constater qu'ils dépendent à la fois de la compétitivité prix des entreprises et d'éléments de compétitivité hors-prix. Je me concentrerai, dans ma présentation, sur les aspects de compétitivité hors-prix, moins bien compris par les chercheurs, qui soulèvent des enjeux statistiques très forts.

La compétitivité prix des entreprises dépend d'un certain nombre de prix de marché, notamment le prix du travail et du capital dans le pays producteur et, d'une manière importante, de la productivité des entreprises, que l'on peut mesurer plus ou moins bien en calculant la valeur ajoutée par employé ou en se fondant sur les processus productifs. La compétitivité prix est largement étudiée et relativement bien comprise. En revanche, les aspects de compétitivité hors-prix le sont moins, du fait, principalement, de leur caractère multidimensionnel. Suivant l'enquête COE-Rexecode, la compétitivité hors-prix « *mesure la capacité d'un pays à capter la demande étrangère par d'autres canaux que les prix* ». Cette définition générale recouvre un grand nombre de dimensions pouvant déterminer la compétitivité hors-prix d'une entreprise, notamment la qualité des biens produits, le contenu en innovation technologique, l'ergonomie ou le design des produits, la notoriété de la marque, les services associés aux biens (délais de livraison, performance des réseaux de distribution, etc.). Or ces éléments de qualité combinent différentes dimensions qui peuvent être plus ou moins bien mesurées, selon qu'il s'agit d'éléments objectifs, comme le contenu en innovation technologique, ou subjectifs. Ainsi, nous ne parvenons pas à appréhender les raisons pour lesquelles une marque bénéficie d'une notoriété plus élevée dans un pays que dans un autre.

Ces questions de qualité intéressent les chercheurs. Il existe trois manières de les aborder empiriquement. La première approche utilise des indicateurs externes. Elle consiste notamment à vérifier si une entreprise est certifiée par une norme ISO, puisque la certification requiert de satisfaire un certain nombre de critères associés à la qualité au sens large du produit. La deuxième approche tend à différencier les entreprises en fonction de leurs charges et de leurs processus productifs. Dans cette démarche, nous pouvons utiliser l'enquête annuelle d'entreprise pour connaître leurs dépenses en recherche et développement ou en marketing et en déduire un indicateur de qualité. Ces deux premières mesures visent à établir un indicateur objectif de la qualité d'un bien. D'autres études utilisent des techniques différentes, basées sur les préférences révélées. Il s'agit d'examiner les performances effectives de l'entreprise, en partant du postulat qu'une entreprise capable de vendre de grandes quantités à un prix donné doit vendre des produits de bonne qualité puisque les

³ [Présentation : Hétérogénéité des firmes et compétitivité hors-prix](#)

consommateurs souhaitent les acheter. Cette méthode ne requiert que peu de données. Il suffit d'étudier la demande adressée à chaque entreprise et le prix de vente de l'entreprise pour estimer une fonction de demande conditionnée par le prix.

Les chercheurs sont conscients que si ces méthodes renseignent sur la qualité et les éléments de compétitivité hors-prix des entreprises, elles restent toutes très imparfaites, notamment parce que la question s'avère multidimensionnelle et exige de combiner plusieurs sources d'informations. La compétitivité hors-prix soulève deux enjeux statistiques majeurs. Il conviendrait, en premier lieu, de disposer d'éléments permettant de mesurer les déterminants de la qualité, d'une meilleure façon que *via* le prix de vente puisque nous utilisons aujourd'hui des mesures imparfaites de prix. Nous souhaiterions également pouvoir bénéficier d'éléments d'information sur les dépenses de marketing des entreprises, élément majeur de la qualité encore mal connu, sur les services associés au produit et sur les éléments contractuels (délais de paiement, délais de livraison, etc.), qui permettent à une entreprise de vendre davantage un bien donné. Le second enjeu recouvre la question des groupes industriels et des relations entre les firmes, un élément très mal connu à l'heure actuelle malgré les efforts importants déployés par les instituts producteurs de statistiques. Nous cernons encore très imparfaitement la structure des groupes industriels et les éléments stratégiques qui régissent les liens entre les différentes filiales d'un même groupe, ainsi que les réseaux de distribution, un élément clé dans la compétitivité des entreprises qui peut expliquer les effets de *cluster*.

L'enquête Compétitivité : quelles positions et trajectoires des déterminants « prix » et « hors-prix » de la compétitivité ?

Denis FERRAND, COE-Rexecode

Je vous présenterai l'enquête compétitivité⁴ que nous menons au sein de COE-Rexecode, qui participe de la tension existant entre la représentation de la compétitivité au travers d'indicateurs construits à l'échelle nationale et les facteurs de compétitivité qui renvoient à l'organisation des entreprises dans leurs process de production, deux approches dont la réconciliation soulève quelques difficultés.

Les indicateurs nationaux classiques se concentrent sur le solde commercial, le solde de la balance courante, le rapport entre la dynamique des exportations et la dynamique de la demande mondiale et la comparaison des exportations françaises par rapport à celles des économies comparables. La compétitivité est souvent illustrée à partir de données d'entrée macroéconomiques nationales. Or l'utilisation de ces modèles très classiques parvient assez mal à expliquer la compétitivité. L'évolution du coût salarial unitaire en France, comparée à l'évolution du coût salarial unitaire en Europe, ne fait pas apparaître de différences dans les années 2000. Cela n'a toutefois pas empêché l'économie française de voir ses exportations reculer sensiblement par rapport aux exportations de la zone euro. Il faut donc rechercher d'autres éléments d'explication, qui tiennent probablement aux dimensions hors-prix de la compétitivité. L'enjeu consiste donc à objectiver des éléments fondamentalement subjectifs, à travers une enquête compétitivité telle que celle que mène COE-Rexecode. Nous faisons le choix, dans ce cadre, de rester dans cette tension entre l'appréciation nationale et celle des entreprises.

Dans l'enquête que nous menons depuis plus de vingt ans auprès de 500 importateurs européens provenant de six pays, nous les interrogeons sur leur perception des produits en provenance de dix pays différents. Nous faisons le pari qu'il existe encore une représentation de la nationalité dans les produits. Avec ce parti-pris, nous interrogeons les importateurs de produits d'habillement et d'accessoires, de produits agro-alimentaires, d'équipements et de produits pharmaceutiques sur différents critères, à savoir : la qualité des produits, leur design ou leur ergonomie, leur contenu en innovation, la notoriété des marques, le respect des délais de livraisons, les services associés aux produits et le prix. Nous mesurons par ailleurs le rapport qualité/prix en tant que tel. Les exportations se concentrent sur une tête d'épingle, 1 % des exportateurs effectuant 45 % des exportations. L'étendue et la variété des fournisseurs peuvent donc être également perçues comme un facteur de compétitivité. Nous établissons, sur ces différents critères, des scores qui s'étagent entre -1 et 1 et réalisons une moyenne pour établir des classements.

Pour les quatre secteurs interrogés lors de la dernière enquête, en 2012, nous avons dressé le classement des produits français sur ces critères. Suivant les résultats de cette enquête, les produits français se révèlent bien classés du point de vue de la qualité. Il en est de même pour les délais de

⁴ [Diaporama L'enquête COE-Rexecode](#)

livraison. L'appréciation s'avère plus nuancée pour le contenu en innovation, plus favorable dans l'agro-alimentaire que dans l'habillement et les accessoires. Quelques points de faiblesse sont apparus récemment sur la perception du prix des produits agro-alimentaires, de même que sur leur rapport qualité/prix. Jusqu'à cette dégradation de la perception du prix dans la période récente, la perception du prix et de la qualité des produits agro-alimentaires français devançait ses concurrents européens. C'est surtout la lecture des résultats de cette enquête sur plusieurs exercices qui permet de fournir des informations sur la compétitivité des entreprises. COE-Rexecode conduit cette enquête depuis vingt ans, un exercice autrefois assuré par la Chambre de commerce de Paris.

Sur longue période, nous pouvons observer une certaine stabilité de la perception de la qualité des produits français, à un niveau plutôt élevé. Dans le domaine agro-alimentaire, les produits français sont considérés comme ceux présentant la meilleure qualité sur les dix provenances interrogées. L'appréciation du contenu en innovation technologique s'affaiblit dans le secteur de l'habillement et des accessoires mais elle reste globalement stable, à un niveau plutôt positif. Pour les services accompagnant le produit, nous pouvons constater une légère érosion de la position des produits français, une érosion encore plus marquée sur le critère prix, où certains secteurs ont connu des décalages assez francs. Vous noterez par ailleurs la volatilité de l'enquête. Nous essayons de stabiliser notre échantillon de presque 500 importateurs mais son évolution occasionne quelques allers et retours assez importants. Sur le rapport qualité/prix, le positionnement des produits français connaît également un certain fléchissement, causé davantage par le prix que par la qualité.

Une telle enquête n'a de sens qu'à partir du moment où elle fournit également des éléments d'analyse économique. Or il nous semble que le problème fondamental auquel se heurte le système productif du point de vue de l'évolution de sa compétitivité tient à une certaine atrophie de sa base industrielle. Le nombre d'entreprises qui exportent a reculé, comme le montre le critère lié à la variété des fournisseurs. Nous posons cette question depuis trois enquêtes seulement et les résultats font apparaître un recul de l'appréciation des importateurs sur la possibilité de trouver des exportateurs qui se substituent à leurs partenaires défaillants. Cette atrophie de la base industrielle peut être illustrée par le cercle vicieux que COE-Rexecode a publié plusieurs fois dans la presse et au travers de son comparatif sur les trajectoires franco-allemandes de compétitivité. Confrontées à un choc différentiel de coût, en particulier vis-à-vis de l'Allemagne, certaines entreprises ont su réaliser les efforts de marge et de prix nécessaires pour rester à l'exportation alors que d'autres n'ont pas été en mesure de le faire et se sont retirées de ce marché. Ce faisant, la variété des fournisseurs décline et faute de présence sur les marchés à l'exportation, les marchés les plus dynamiques et les plus générateurs de croissance, la base industrielle s'atrophie progressivement, au détriment de la croissance générale.

Pour une compétitivité globale et durable des entreprises

Marie-José KOTLICKI, UGICT-CGT

Les statistiques constituent un enjeu fort pour mesurer la compétitivité des entreprises et son évolution, en particulier parce que le choix de ces statistiques est souvent lié à la conception de chacun de nous de la compétitivité des entreprises.

La CGT fait sienne la définition de l'Union européenne sur la compétitivité, perçue comme la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi, dans un environnement de qualité. Nous considérons que la performance des entreprises dépend aussi de cette conception globale de la compétitivité et doit s'évaluer dans ce sens. Or nous constatons que la compétitivité est souvent réduite à la vision étroite de la compétitivité-coût, singulièrement ciblée sur le coût du travail. Dans de très nombreuses entreprises, le travail devient ainsi l'unique variable d'ajustement aux aléas financiers et à leurs conséquences économiques, comme le montrent très clairement la contraction des salaires en France, qui pèse aujourd'hui fortement sur la consommation des ménages, la compression de l'emploi et l'intensification de la charge de travail. Il conviendrait donc de regarder d'un peu plus près un certain nombre de statistiques permettant d'appréhender une compétitivité plus globale et durable des entreprises françaises et de trouver des indicateurs nouveaux ou rectificatifs, qui permettraient de mesurer le prix du travail au niveau international.

En matière de coût du travail, nous pensons qu'il faut comparer ce qui est comparable. L'idée que le poids des cotisations sociales obligatoires en France serait responsable de l'augmentation du coût du travail par rapport à d'autres pays nous paraît erronée. Outre le fait que ces prélèvements sociaux contribuent vraiment à préserver la santé des travailleurs, nous avons remarqué dans de nombreuses économies que les régimes privés de financement de la protection sociale présentent un poids relativement important et que même lorsqu'ils sont obligatoires et inclus dans les charges de l'employeur, les prélèvements relatifs à ces régimes ne sont pas pris en compte dans les statistiques

de l'OCDE. Aux Pays-Bas, en prenant en compte les cotisations relatives aux régimes privés pour la santé et les retraites, les prélèvements sociaux passent de 12,3 % à 35,2 %. En Italie, la prise en compte des cotisations obligatoires versées par les employeurs à des régimes privés se traduit également par une augmentation des prélèvements sociaux de 31,5 % à 34,3 %. Il en est de même en Allemagne ou en Espagne, où les employeurs sont tenus d'assurer leurs salariés contre les accidents du travail et les maladies professionnelles et de verser des cotisations significatives. Si nous incluons ce financement obligatoire payé par les cotisations des employeurs dans d'autres pays, nous constatons que le coût du travail en France se trouve dans une situation médiane.

Il paraîtrait également intéressant de rediscuter des principaux handicaps de la compétitivité-coût des entreprises françaises. Nous avons étudié, avec les chiffres dont nous disposons, le poids des cotisations sociales par rapport au poids du coût du capital dans les entreprises. Suivant les derniers chiffres des comptes nationaux de la Sécurité sociale, les sociétés non financières ont payé 156,4 milliards d'euros de cotisations sociales contre 308,8 milliards d'euros de charges financières des intérêts et dividendes assimilés. Les prélèvements obligatoires sur la valeur ajoutée des entreprises stagnent quand les prélèvements financiers explosent. Nous considérons que l'un des principaux handicaps à la compétitivité des entreprises françaises, notamment des PME et des TPE, provient du coût du capital. La France occupe le premier rang européen quant au montant des dividendes versés aux actionnaires et les entreprises, notamment les PME, éprouvent de réelles difficultés pour accéder aux offres bancaires. Nous souhaiterions obtenir des statistiques sur le coût du capital et pouvoir mesurer la productivité du capital, comme nous mesurons aujourd'hui la productivité du travail.

En Allemagne, après sept années de modération salariale, des négociations sont venues abonder de 3 à 7 % les salaires dans l'industrie quand la France a commencé à peser sur le prix du travail. Dans l'industrie automobile, les salaires allemands restent supérieurs de 25 % aux salaires français alors que cette industrie se révèle nettement plus compétitive en Allemagne qu'en France. Les produits agro-alimentaires français sont jugés de bonne qualité mais je doute que les Français pensent que les produits issus de l'industrie automobile française possèdent cette même qualité et puissent soutenir la comparaison avec la fiabilité et la durabilité des automobiles allemandes. Dans l'industrie manufacturière, les coûts de travail s'avèrent à peu près identiques en France et en Allemagne. Il existe donc d'autres facteurs pouvant expliquer la compétitivité, notamment les facteurs de compétitivité hors-coût. En la matière, il nous paraît déterminant de mesurer le niveau d'investissements en recherche et développement, l'évolution des qualifications et le niveau d'investissement en matière de formation professionnelle continue et qualifiante, dans l'enseignement public et dans l'entreprise. Il convient également d'examiner la situation de la précarité de l'emploi. Nous avons observé dans les entreprises que la précarité constitue aujourd'hui un véritable handicap au plein exercice de la qualification et à la transmission des savoir-faire.

En termes de besoins statistiques, il paraîtrait intéressant de pouvoir évaluer le taux d'externalisation de nos activités de recherche et développement car il nous semble beaucoup plus important dans un certain nombre d'entreprises françaises, notamment dans le secteur pharmaceutique. Mesurer ce taux nous permettrait de suivre les mouvements d'externalisation et peut-être de ré-internalisation qu'opèrent un certain nombre de groupes actuellement. A l'heure de la raréfaction des ressources publiques et de la politique d'austérité, il conviendrait également de suivre les impacts des mesures d'exonération fiscale en matière de recherche et développement. Un premier bilan du crédit impôt-recherche a été communiqué. Pour le crédit d'impôt compétitivité-emploi, l'analyse reste prématurée, même si son coût semble déjà exorbitant pour la collectivité. Pour le CIR, le bilan coût/efficacité est loin d'être probant. Lors de sa mise en place, le crédit impôt-recherche avait vocation à doper les investissements en recherche et développement des entreprises privées. Or les investissements en la matière ont chuté d'un point depuis cette date. Nous avons besoin d'un suivi plus que d'un bilan ponctuel pour alimenter le débat public. De la même manière, il nous semblerait important de pouvoir disposer d'un suivi des aides publiques octroyées aujourd'hui. L'ensemble du dispositif dérogatoires et des niches fiscales pèse en effet fortement sur le PIB, un poids passé de 2,7 % en 2005 à 9 % en 2010. Nous devrions en dresser un bilan coût/efficacité.

La qualité de l'emploi nous apparaît comme l'un des éléments déterminants de la compétitivité globale et durable des entreprises. Nous disposons de statistiques sur l'évolution des qualifications. Il conviendrait de les coupler à des statistiques sur l'insertion des jeunes, y compris des apprentis et jeunes diplômés et sur l'évolution de la pyramide des âges. Compte tenu d'une certaine reconnaissance de la souffrance au travail et du hiatus qui s'accroît entre la motivation et l'intérêt dans le travail des salariés et leur mobilisation inversement proportionnelle dans l'entreprise, il s'avère intéressant de pouvoir mesurer ce que nous appelons le coût du « mal-travail », qui constitue un véritable handicap aujourd'hui, surtout en France. Un forum social international a estimé que ce mal-travail représentait 5 points de PIB mais son coût, y compris pour la compétitivité des entreprises,

devrait également être chiffré par des statistiques publiques. Un autre levier nous semble particulièrement important, en particulier dans la comparaison de la compétitivité des entreprises entre la France et l'Allemagne. Il consiste à mesurer l'ancrage territorial de la chaîne de la valeur ajoutée. Des statistiques en la matière nous permettraient d'appréhender plus finement, avec la mondialisation de nos entreprises, la capacité de production industrielle et des services liés sur le territoire pour déterminer notre capacité à maîtriser notre processus de production. En France, certaines stratégies d'entreprises se sont peut-être beaucoup plus focalisées qu'ailleurs sur des niches de très haute productivité à court terme, se disloquant des socles de production, ce qui pose aujourd'hui un vrai problème pour la balance du commerce extérieur et pour assurer un avantage compétitif durable à ces entreprises. Enfin, l'UGICT-CGT s'est intéressée aux travaux d'un économiste pour qui lequel la compétitivité des entreprises pourrait se mesurer autrement que par leur marge et leur taux de profitabilité, avançant un nouveau critère statistique fondé sur la valeur ajoutée directe. Il conviendrait, de notre point de vue, d'approfondir cette question.

Devenir des groupes et devenir de l'industrie française

Gabriel COLLETIS, Université Toulouse I

Je tiens en préambule à vous faire part de ma satisfaction de participer à ce colloque, sur un sujet particulièrement important, situé au cœur du débat public mais souvent posé en des termes extrêmement imprécis ou idéologiques. Il est temps que nous tenions ce débat avec la rigueur nécessaire. Le débat sur la compétitivité des entreprises s'avère très ancien. Les interrogations évoquées depuis ce matin figuraient déjà au cœur des travaux importants conduits par le Commissariat au Plan dans les années 1980-1990. J'ai moi-même mené des missions de rapporteur pour des commissions sur la compétitivité globale ou la nationalité des entreprises. Ces travaux doivent être gardés à l'esprit, pour ne pas redécouvrir systématiquement des sujets qui ont déjà été explorés et nous devons nous interroger sur les raisons pour lesquelles les résultats auxquels nous étions parvenus voilà dix ou vingt ans n'ont pas engendré des inflexions de politique industrielle.

Je concentrerai mon propos sur la question extrêmement importante du lien entre le devenir des groupes et celui de l'industrie française. Que recouvre le terme d'entreprises françaises ? Pouvons-nous continuer de parler des « champions nationaux » comme nous le faisons autrefois ? Quel sens ce terme revêt-il aujourd'hui ? J'évoquerai ces questions, en partant du postulat, largement éprouvé aujourd'hui, que la relative distanciation du lien entre le devenir des groupes et celui de l'industrie française pourrait représenter l'une des causes principales de la désindustrialisation française. Sommes-nous certains que la prospérité des groupes entraîne *ipso facto* le développement de l'économie française ? Cette question s'avère centrale mais il convient en premier lieu d'en préciser les contours. Pour un économiste, le terme de firme reste relativement imprécis. Pouvons-nous indifféremment passer du terme de firme à celui d'entreprise ou de groupe ? La réponse est négative. Suivant que l'unité élémentaire est une entreprise, un établissement, une filiale de groupe ou un groupe, l'image peut se révéler extrêmement différente. Au sein même d'un groupe, il convient de prendre en compte les relations entre le groupe et ses filiales. Or ces questions restent souvent mal cernées par les économistes eux-mêmes, qui n'appréhendent que très imparfaitement les différences qui se cachent derrière ces unités élémentaires. La question des prix de transfert s'avère tout aussi déterminante pour comprendre les dynamiques de groupe. Or je ne suis pas certain que nous soyons parfaitement capables d'assurer la traçabilité des résultats économiques et financiers et des flux de biens, de services et de capitaux à l'intérieur d'un groupe. Au Commissariat du Plan, nous avons travaillé sur le commerce intra-groupe mais je ne suis pas persuadé que cette notion continue d'être bien cernée aujourd'hui. Il en est de même pour la contribution des groupes à l'équilibre de la balance des paiements ou les pratiques d'optimisation fiscale, des interrogations tout à fait légitimes, d'autant que les nomenclatures entre les institutions du chiffre peuvent se révéler différentes, comme nous l'avions constaté à l'époque.

J'aborderai maintenant les questions de nationalité des entreprises et la distinction entre l'internationalisation et la mondialisation. Nous avons abordé la question de la nationalité des entreprises dans le cadre d'une commission du Commissariat du Plan, en 1998 ou 1999. Parler d'entreprise française revêt-il encore un sens aujourd'hui et, le cas échéant, quel est-il ? Pour apprécier cette nationalité, nous avons défini une série de critères qui déclinaient la nationalité selon l'origine du capital, la production, les ventes, la recherche et développement, etc. Or le tableau ainsi dressé se révélait extrêmement contrasté suivant le critère retenu. A l'époque, les économistes du SESSI avaient souligné que la territorialité importait plus que la nationalité. En France, le PIB considère comme française toute entreprise menant une activité économique en France. Or la situation ne s'avère pas aussi simple que cela. Selon que vous considérez des groupes français en France ou des filiales françaises de groupes étrangers, la contribution au solde du commerce

extérieur est extrêmement différente, la première se révélant nettement plus favorable que la seconde. La question de la territorialité n'efface donc pas totalement celle de la nationalité. Il faut donc croiser les interrogations sur ces deux versants pour appréhender un certain nombre de dynamiques.

Nous devrions également nous interroger sur les frontières qui existent entre les notions d'internationalisation et de mondialisation, que l'on a souvent tendance à confondre. Un groupe internationalisé doit-il être considéré comme conduisant une stratégie mondiale ? Un groupe qui assure une circulation de ses biens et de ses services au niveau international doit-il être considéré de la même manière qu'un groupe qui investit très fortement à l'étranger ? Ces questions doivent recevoir une réponse négative. La circulation des biens et services est une chose, la circulation des facteurs de production, du capital et du travail en est une autre et selon que l'on saisit l'une ou l'autre des dynamiques, l'on n'obtient pas du tout les mêmes résultats. Ainsi, dans l'automobile, l'industrie allemande continue de dégager une contribution très positive au solde du commerce mondial contrairement à l'industrie française, un résultat qui n'est pas sans lien avec la division par deux, en dix ans, des volumes de production des groupes automobiles français sur le territoire national quand la production des groupes automobiles allemands sur le territoire allemand a augmenté de plus de 10 %. Pour saisir ces différences, il ne suffit pas d'étudier des statistiques de commerce extérieur mais élargir son analyse aux statistiques sur les investissements directs à l'étranger, entrants et sortants.

Je terminerai en évoquant les questions de coûts et de rentabilité. La question de l'évolution des coûts et d'une possible baisse du coût global, *via* par exemple le crédit d'impôt compétitivité-emploi, s'avère importante. Que pouvons-nous attendre d'une réduction des cotisations sociales des entreprises ? De quelle nature serait l'avantage en termes de compétitivité des entreprises ? Les entreprises vont-elles y gagner une meilleure compétitivité prix, qui entraînerait une baisse des prix ou, plus probablement, une restauration des marges ? En effet, les marges des entreprises françaises ont baissé, largement à cause d'un recul de la demande. Les citoyens sont donc en droit de se demander les raisons pour lesquelles les marges des entreprises devraient être augmentées. Si cette augmentation servait l'investissement, nous pourrions considérer que cette mesure de politique économique est bien orientée. Si elle était en grande partie utilisée pour verser des dividendes, nous pourrions juger cette démarche illégitime. Ces questions restent liées aussi à des notions de compétitivité et d'attractivité des territoires.

Ces questions présentent un caractère à la fois très général et très technique. Elles soulèvent des problèmes ardues sur le plan statistique. De nombreuses études ont été réalisées durant les derniers mois sur la qualité et le coût du capital et produisent des résultats très significatifs. Nous devons continuer dans cette voie.

La statistique publique d'entreprise et la compétitivité : état des lieux et évolutions prévisibles

Frédéric BOCCARA, Insee

Il me revient de présenter⁵ la statistique publique et la façon dont elle peut dresser un état des lieux et identifier les évolutions prévisibles sur ces questions d'entreprises et de compétitivité. Décrire et comprendre la compétitivité des entreprises soulève plusieurs questions, au premier rang desquelles la question de la diversité des entreprises, dans leur taille, leurs unités, les relations entre ces unités et les relations internationales qu'elles peuvent nouer, notamment lorsqu'elles appartiennent à un groupe ayant des filiales à l'étranger, disons une firme multinationale. La statistique publique d'entreprise est également confrontée, en ce domaine, à un enjeu lié à la diversité de la définition des performances, et donc la diversité des ratios et des indicateurs de compétitivité ou de performance. Par exemple, la rentabilité du capital, qui rapporte le seul profit au capital avancé, ce n'est pas la même chose que l'efficacité du capital (ou sa productivité apparente) rapporte toute la valeur ajoutée au capital avancé. Mais il y a aussi la productivité du travail, le montant de profit et les marges, la rentabilité financière, les exportations, les consommations de matières, etc. Le service public et son système statistique doivent fournir aux différents publics les éléments leur permettant d'effectuer leurs analyses dans leur diversité et même dans un certain pluralisme. Enfin, il y a besoin de comprendre et

⁵ Diaporama [La statistique publique et la compétitivité](#)

donc de connaître la cohérence des entreprises avec les déterminants de leurs comportements dans une perspective mondiale. La compétitivité d'une entreprise diffère en effet de la compétitivité d'un pays, comme aime à le rappeler à juste titre Krugman.

Il convient de distinguer les *indicateurs* de compétitivité (solde commercial, prix, attractivité, etc.) et les *facteurs* de compétitivité (coûts salariaux et non-salariaux, dépenses de développement, d'investissement et de formation, aspects hors-coûts comme la qualité de la main d'œuvre ou l'organisation, etc.). Une partie de ces facteurs reste masquée car située à l'étranger. Par le passé, nous raisonnions sur une vision macro-économique de la compétitivité hors-prix. Dans le modèle de moyen terme de l'Insee (Amadeus), nous utilisions comme indicateur l'investissement comparé des entreprises françaises et de leurs concurrents, sans, d'ailleurs, prendre en compte l'efficacité de cet investissement. On pourrait imaginer de re-réfléchir sur des indicateurs de compétitivité hors-prix. Les indicateurs de compétitivité quant à eux sont souvent disponibles et bien référencés. L'enjeu consiste à les relier aux entreprises et aux groupes. Quant aux *facteurs* de la compétitivité, certains sont disponibles et bien référencés et doivent également être reliés aux entreprises et groupes. D'autres, en revanche, restent insuffisamment documentés ou indisponibles. S'ouvre donc devant nous un travail de documentation notamment pour la comparabilité internationale. Nous pouvons également dégager des comptes des entreprises des informations pertinentes sur les autres coûts que le coût du travail (coût des matières, coût du capital, loyers, redevances, etc.), malgré certaines difficultés comme la consolidation. Le positionnement international de ces facteurs doit également être étudié et nous devons relier tous ces indicateurs aux données entreprises, avec les difficultés liées à l'internationalisation que cet exercice comporte. Par exemple, il est nécessaire de relier les dépenses de R&D effectuées en France par un groupe d'entreprises donné à toute la valeur ajoutée mondiale qu'il produit dans le monde, et pas seulement à celle produite en France, car l'effet est global.

Quelles perspectives pour le système statistique ? Nous disposons d'un existant important, à mieux faire connaître et à diffuser mieux. Nous avons engagé divers travaux, et nous souhaitons aujourd'hui mettre l'accent, dans notre innovation, sur la connaissance de l'internationalisation. Par le profilage des entreprises, déjà engagé, nous espérons mieux comprendre les entreprises à partir d'une cohérence reconstituée ainsi que le découpage entre l'industrie et les services. Notre participation active aux groupes de travail européens vise aussi à porter des questions encore méconnues et influencer les travaux. Nous avons ainsi pris part à des ESSnet, des groupes de projet sur des questions de fond, en particulier le groupe sur les profilages, que la France coordonne, et un groupe sur la chaîne de valeur globale, sur laquelle nous avons mis l'accent. Nous poursuivons notre production statistique et nos enquêtes, notamment les enquêtes Innovation, l'enquête TIC, sur les technologies de l'information et de la communication (nous développons un module commerce électronique), l'enquête O-FATS sur la connaissance de la partie étrangère des entreprises que nous publions depuis plusieurs années, l'enquête sur les chaînes d'activité mondiales (CAM). A toutes ces enquêtes s'ajoutent nos opérations fondamentales, comme Esane ou Lifi, qui fournit les liens financiers de groupe entre entreprises et l'opération I-FATS, qui exploite Esane et Lifi pour présenter la partie internationalisée des entreprises résidentes. En matière de prix, nous conduisons également un travail d'extension de la couverture des indices de prix pour les services. Nous souhaitons enfin développer nos publications et introduire d'une façon plus systématique les découpages sur les catégories pertinentes de taille ou de relations au groupe (par exemple la notion de firme multinationale) au rythme de notre travail en cours sur cette question. Nous publierons aussi, annuellement, un *Insee Références* sur les entreprises à partir de cet automne.

Le nouvel enjeu auquel le système statistique est aujourd'hui confronté, au-delà de l'amélioration des publications et des travaux déjà engagés, consiste à développer des micro-données sur les entreprises dans une perspective d'articulation France/Monde, afin de mieux éclairer la cohérence de leur activité. Il existe déjà, dans ce domaine, quelques « briques » partielles. L'enquête I-FATS sur les firmes multinationales en France (« *Inward Foreign Affiliates Statistics* ») permet de constater que près de la moitié des effectifs salariés résidents français travaillent dans des multinationales, qui contrôlent 54 % de la valeur ajoutée, sans prendre en compte les aspects de sous-traitance, et environ 60 % des immobilisations corporelles. Les résultats démontrent également la concentration des exportations puisque ces firmes réalisent 84 % de chiffre d'affaires à l'exportation. L'enquête symétrique O-FATS sur la partie étrangère des entreprises sous contrôle français (« *Outward Foreign Affiliates Statistics* ») illustre l'aspect territorial précédemment évoqué. Ainsi, 53 % des salariés des firmes multinationales françaises sont situés à l'étranger, soit 4,7 millions de personnes. Ces firmes réalisent également la moitié de leurs ventes (1 000 milliards d'euros) à l'étranger, pour moitié dans l'Union européenne. L'enquête CAM nous offre par ailleurs une connaissance mondiale des chaînes d'activité, à noter que ce n'est pas encore les chaînes de valeur. En termes de fonctions, ses résultats nous montrent que le cœur de métier, lorsqu'il est délocalisé à l'étranger, reste à 80 % au sein du groupe. En revanche, les fonctions support délocalisées à l'étranger restent bien moins dans le

groupe, sauf les fonctions de haut niveau informationnel (R&D, design, ingénierie, ..). La délocalisation concerne majoritairement l'Union européenne (55%). Concernant les raisons, les entreprises mettent en avant, dans leur décision de délocalisation, la nécessité de réduire les coûts, sans réduire ce motif aux coûts salariaux. Elles avancent également la recherche d'un accès aux marchés des pays d'implantation. Parmi les limites à la délocalisation, les entreprises citent les problèmes de qualité de la production, de savoir-faire, voire de propriété intellectuelle. Cette enquête peut être interrogée sur d'autres dimensions comme le recours aux filiales dans la chaîne d'activité ou la sous-traitance internationale.

Pour les développements importants sur l'internationalisation que nous envisageons, nous sommes en train de constituer un groupe de travail commun à la Banque de France, la Douane et l'Insee, afin de resituer les groupes d'entreprises dans leur contexte mondial. Ces développements concerneraient les échanges extérieurs de marchandises (y compris importations) et mais aussi de services, ensemble d'activités de plus en plus transversales avec les transformations technologiques en-cours. Nous souhaiterions également à cette occasion, rassembler nos connaissances sur les filiales « *outward* » et faire le lien entre celles-ci, l'investissement direct étranger et leur activité, dont la production (valeur ajoutée) qui n'est pas mesurée actuellement dans le dispositif européen O-FATS. Ceci d'autant plus que nous avons constaté d'importantes différences de contribution au solde commercial entre les filiales de groupes étrangers en France et les filiales de groupes français en France. Enfin, nous prendrions en compte les flux financiers internationaux de capitaux ou de revenus. Ces derniers représentent à présent autour de 50 milliards d'euros en crédit pour les revenus d'IDE des entreprises sous contrôle français, pour un solde excédentaire autour de 30 Mrds€ en balance des paiements une fois pris en compte en débit les revenus sortants de celles sous contrôle étranger.

Débat

Lionel FONTAGNÉ

J'ai relevé de ces présentations le caractère multidimensionnel des statistiques dont nous avons besoin, ce qui exige une collaboration entre la Banque de France, l'Insee et les douanes sur les sujets d'internationalisation. La nature des statistiques a changé et nous devons désormais examiner les données de ces organismes de manière combinée. La question du coût du travail a également été largement évoquée. Veillons, dans nos débats, à ne pas perdre de vue la nature de l'exercice. Il s'agit d'identifier les enjeux statistiques pour les années à venir et non de débattre sur la compétitivité de l'économie française. Nous devons vérifier si les statistiques permettent d'éclairer ce sujet. S'agissant du partage de la valeur ajoutée, il est apparu que le sujet se révèle relativement bien documenté sur le plan de la statistique. Un rapport, commandé par le précédent Président de la République à Jean-Philippe Cotis, montrait ce partage de la valeur ajoutée à court et long terme. Nous avons également pour habitude d'étudier la productivité de la totalité des facteurs, qu'il s'agisse du travail ou du capital. J'ai noté une demande intéressante d'évaluation des politiques publiques, qui va au-delà du mandat de cette table ronde mais nous convenons tous qu'elle s'avère nécessaire. Sur le crédit d'impôt recherche, Jacques Mairese vient de sortir un document très intéressant. Il faut veiller à construire les contrefactuels, un exercice très difficile. La question de la chaîne de valeur ajoutée a été évoquée. Cette question est traitée sur le plan statistique à des niveaux beaucoup plus larges que la France, par Eurostat, l'OCDE ou l'Organisation mondiale du commerce et nous disposons aujourd'hui d'outils, fondés sur les statistiques nationales, qui permettent de clarifier la situation. La grande base lancée au niveau nationale accessible en ligne sur le site de l'OCDE (TIVA) constitue la combinaison des tableaux d'entrées et de sorties des différents pays, avec les données de commerce international et la classification des produits par usage principal. Cette combinaison permet d'apporter des réponses nouvelles. Plusieurs remarques ont été formulées pour la prise en compte de l'activité des groupes étrangers. Les contributions au solde se révèlent relativement bien documentées et les chercheurs ont pour habitude d'utiliser les données d'entreprises pour calculer des primes et constater que les entreprises composant un groupe s'avèrent plus efficaces et plus productives, en particulier les entreprises françaises filiales de groupes étrangers, plus performantes et plus exportatrices que les filiales françaises de groupes français, grâce à des actifs très spécifiques qui favorisent leur implantation. Ce même constat peut être opéré vis-à-vis des filiales étrangères de groupes français.

Gilles POUZIN, CFTC

Je m'interroge sur le rôle de la fiscalité dans la compétitivité. Je reprendrai l'exemple assez significatif d'Apple. Il existe une différence entre l'impact des exportations sur les économies et la réalité des flux financiers. Apple possède une trésorerie exceptionnelle, dépassant plusieurs dizaines de milliards de dollars. L'entreprise avait décidé d'en distribuer une partie à ses actionnaires mais cette trésorerie, qui

fait la fierté de cette multinationale américaine, ne se trouve pas aux États-Unis. Pour payer ce dividende, Apple a donc dû emprunter à des banques. Microsoft fait de même. Dans de nombreuses entreprises, les profits figurent dans les comptes mais pas dans les caisses et il s'avère plus rentable pour ces entreprises d'emprunter à 3 % pour distribuer des dividendes que de rapatrier de l'argent sur lequel elles devront payer 30 % d'impôts. Il conviendrait donc de pouvoir mesurer la différence entre les flux comptables et les flux physiques des profits et des bénéfices de la compétitivité.

Claude SERFATI, IRES

La formule de Krugman peut être interprétée de différentes manières mais je n'approuverais pas qu'elle tende à considérer que la compétitivité d'un pays reposerait sur la compétitivité des entreprises. Les travaux conduits dans les années 1990-2000 en France et au sein de l'OCDE et insistant sur les facteurs structurels de compétitivité (système de formation, infrastructures, etc.) restent valables pour déterminer la compétitivité micro-économique des entreprises. Aujourd'hui, 68 groupes réalisent 39 % des exportations françaises, 80 % des IDE à l'étranger sont réalisés par quelques dizaines de grands groupes qui dépassent 2 milliards d'euros. Nous connaissons en France un problème lié à la place des grands groupes dans l'économie française et plus particulièrement dans la compétitivité. Sur ce plan, les travaux de l'Insee et de la Banque de France se révèlent à la fois encourageants et héroïques. Comment pourrions-nous améliorer notre connaissance de la place de ces grands groupes dans les facteurs de compétitivité ou plus généralement dans le dynamisme de système productif national ? Tirant parti du principe directionnel étendu, un article récent souligne cette énorme boîte noire que constituent les prêts intragroupes et la nécessité d'aller plus loin dans ce domaine. Comment pourrions-nous améliorer la multi-dimensionnalité des statistiques pour prendre en compte, notamment, les prix de transfert, et mieux connaître l'activité des groupes et leur impact sur le système productif national et la compétitivité ?

Denis DURAND, CGT

Une question posée par Marie-José Kotlicki fait écho à un débat qui s'est amorcé au sein de la Commission entreprises du Cnis. Parmi les sujets qui ont émergé dans le processus de préparation du moyen terme figure la question de la qualité du travail comme facteur de compétitivité. Voilà 20 ans, j'avais été frappé par le discours du Président de BMW qui avait affirmé qu'il ne délocaliserait jamais et souhaitait que ses voitures soient fabriquées par des ouvriers bavarois. Dans les analyses des facteurs de compétitivité, ces problématiques ont-elles déjà donné lieu à des résultats ? Ces réflexions font-elles partie des travaux en cours ou envisagés par l'Insee ? Ne devrions-nous pas assurer la cohérence entre les systèmes statistiques nationaux à un moment où émerge une pression forte pour rendre cohérents les systèmes statistiques au niveau européen ?

De la salle

Isabelle Méjean indiquait que 40 % des entreprises françaises n'étaient pas exportatrices, ce qui signifie que 60 % d'entre elles le sont, un chiffre plutôt encourageant. Sur l'atrophie de la base industrielle, j'invite nos statisticiens à faire œuvre de pédagogie sur la balance de base sans se focaliser sur la balance courante. Le capitalisme français est ainsi fait. Il convient de comparer ce qui est comparable. Je suis très surpris que vous n'évoquiez pas dans les facteurs de compétitivité, la forte distinction entre la zone euro et le reste, où les taux de change présentent un impact fort. La guerre des taux de change fait rage aujourd'hui et pèse sur toutes les balances des paiements. Enfin, je partage l'avis de Madame Kotlicki sur la nécessité de mesurer le salaire direct, après prise en compte de la couverture des risques sociaux, quelle qu'en soit l'origine, d'autant que, très souvent, les systèmes privés présentent une productivité déplorable. Comparons, là encore, des éléments comparables.

Philippe CHESNEAU, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Isabelle Méjean évoquait, au sujet de la compétitivité hors-prix, le lien entre la qualité du produit et le fait que ce produit soit très vendu. Or les revues de consommateurs démontrent tous les mois que le rapport qualité/prix n'est pas aussi évident qu'il n'y paraît puisque les produits les plus chers ne se révèlent pas forcément les meilleurs. J'ai pour mission de travailler au développement d'une économie responsable, en prenant en compte les différents impacts comme les performances économiques, humaine et environnementale, y compris sur la prise de décision participative. Les statisticiens seront-ils un jour capables de donner aux décideurs des outils qui leur permettront d'appréhender non pas une performance globale mais une performance sur chacun de ces facteurs, des champs complémentaires qui participent à la performance globale ou à la compétitivité ?

Géraldine SEROUSSI, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Je souhaitais apporter quelques précisions sur les travaux effectués par le Ministère de la recherche. De nombreux travaux d'évaluation sont conduits par les universités sur le CIR et le financement public ou privé de la recherche. Des travaux sont également en cours sur l'externalisation de la recherche et sur le partenariat entre les entreprises françaises et les entreprises étrangères ainsi qu'entre les entreprises et les centres de recherche. Le Ministère de la recherche dispose par ailleurs d'éléments plus descriptifs sur les financements de la recherche par type d'entreprise et par type de financement (public/privé). Ces travaux manquent sans doute, toutefois, d'un manque de publicité auquel nous veillons à remédier.

Gilles GAUTIER, Union nationale de l'imprimerie et de la communication

Il ne faut pas mésestimer les travaux permettant de mieux appréhender et positionner le poids économique des groupes dans l'ensemble de l'économie mais je pense que la mesure d'une performance de l'économie générale doit prendre en compte l'ensemble des composantes d'un tissu industriel. Il ne faudrait pas seulement privilégier l'approfondissement des notions sur les performances des groupes d'entreprises mais examiner aussi les performances des écosystèmes territoriaux et appréhender les performances d'autres segments du tissu industriel (PME, ETI).

Lionel FONTAGNÉ

La Balance des paiements effectue aujourd'hui un travail très sérieux sur les données d'investissements directs et la France se montre plutôt en avance par rapport à d'autres pays de l'OCDE. Sur la définition de la qualité, les économistes considèrent que si une entreprise a la capacité de vendre son produit plus cher que les autres, cela signifie que son produit présente une certaine qualité, qui est une qualité perçue plus qu'une qualité intrinsèque.

Isabelle MÉJEAN

La compétitivité hors-prix, que j'ai aussi appelée qualité, consiste à réussir à dégager des parts de marché et donc de la valeur ajoutée en dehors des aspects prix. Il s'avère possible, en effet, que nous achetions à prix élevé des produits dont la qualité ne provient pas de caractéristiques intrinsèques mais d'éléments complètement subjectifs. C'est la raison pour laquelle la mesure de cette notion se révèle complexe. L'analyse tendant à examiner les niveaux de prix et les niveaux de la demande va au-delà de la question de la qualité intrinsèque. Certains éléments importants ne peuvent pas être mesurés directement mais vont expliquer les raisons pour lesquelles une entreprise s'avère plus performante. L'exemple de l'automobile est très souvent utilisé. En Europe, l'image de marque de l'automobile allemande se révèle très élevée. Or les voitures de Renault affichent d'aussi bonnes performances techniques mais l'entreprise continue de perdre des parts de marché, du fait d'un problème d'image de marque extrêmement long et difficile à régler. A l'inverse, la France possède une image de marque très forte sur le luxe de par le monde. Nous cherchons à capter ces effets, liés aux questions de qualité du travail. Certains savoir-faire peuvent être valorisés mais ils représentent des niches. L'organisation mondiale des processus productifs favorise plutôt une organisation du travail plus flexible, avec des salariés capables de travailler avec des collègues à l'étranger suivant des rythmes et des organisations différents. Quant aux statistiques sur les entreprises exportatrices, le taux de 40 % est restreint au secteur de l'industrie, dont le taux d'exportation s'avère plus élevé, et, dans ce secteur, aux EAE, c'est-à-dire les entreprises de plus de 20 salariés. Il existe de très nombreuses entreprises de taille plus réduite, qui n'exportent pas dans leur très grande majorité. Les exportations concernent donc plus 10 à 20 % des entreprises.

Marie-José KOTLICKI

Je souhaiterais faire le lien entre la qualité du produit, la structure globale de l'industrie française et les stratégies industrielles des entreprises et des groupes. La qualité d'un produit dépend très largement de la fiabilité et la durabilité de celui-ci. Or certaines voitures Renault haut de gamme ont connu de nombreux problèmes, entraînant même l'arrêt de leur fabrication et Renault cache le taux de retour sur panne des automobiles françaises depuis que celles-ci embarquent de plus en plus d'électronique. Ces pannes résultent de la sous-traitance d'une grande partie de l'électronique à des entreprises françaises ou étrangères et des pressions que celles-ci subissent. Les relations entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants pèsent d'ailleurs plus en France que dans d'autres pays. Nous ne pouvons pas évoquer la qualité des produits sans examiner la structure de l'industrie française. Celle-ci se positionne à 60 % dans la basse ou moyenne technologie et seulement à 12 % dans la haute

technologie, un rapport totalement inversé en Allemagne. Nous pouvons voir dans cette situation une relation directe avec la capacité de fabriquer des produits de qualité élevée. Nous ne pouvons aborder la structure de l'industrie sans évoquer les stratégies industrielles. Renault constitue un grand groupe international mais il a commis des erreurs stratégiques considérables. Créer une voiture *low cost* présente un certain intérêt mais la délocaliser pour la réimporter ensuite, en menant une stratégie qui cannibalise les autres types de voitures de basse et moyenne technologie, ne peut que susciter des difficultés. Comment l'ensemble des acteurs participent-ils aujourd'hui à la définition de la stratégie ? Nous souhaiterions que les organisations syndicales puissent prendre part à la gestion et débattre de la stratégie des entreprises. S'agissant de l'optimisation fiscale des grandes entreprises, les statistiques nombreuses permettent de constater que l'optimisation fiscale de certains groupes nationaux et internationaux leur offre l'opportunité de payer bien moins d'impôts que les TPE et PME en France. La Cour des comptes a montré que l'ensemble de cette politique fiscale n'a pas favorisé la reconstitution des fonds propres des entreprises ni le développement des investissements en R&D. Comme le rapport Gallois l'a souligné, il existe aujourd'hui un problème de renouvellement de l'appareil de production dans l'industrie française. Nous possédons le plus vieil appareil de production du monde. Nous aurions besoin de suivre avec attention les statistiques en la matière.

Denis FERRAND

Nous éprouvons quelques difficultés à capter l'effet de la fiscalité sur les trajectoires relatives de compétitivité. Il s'agit toutefois d'un champ d'investigation d'autant plus important que nous pouvons noter un accroissement des divergences dans les taux d'imposition du capital au sein de l'espace européen à l'heure où les discours développent *a contrario* une idée d'harmonisation fiscale. Les enquêtes conduites dans les dix dernières années montrent une constance des réponses sur la qualité, illustrant l'ancrage des représentations. Un positionnement retardé d'emblée vis-à-vis de la qualité exige, pour rester compétitif, de jouer sur les évolutions de prix.

Frédéric BOCCARA

Sur la qualité de l'emploi, il est utile et possible d'apparier les sources Insee comptables d'entreprises avec sur toutes les données des entreprises concernant l'emploi (qualifications, types de contrat, etc.). La qualité de l'emploi n'est en effet pas neutre du tout sur l'efficacité économique et peut permettre de comprendre les ratios comptables. Ainsi, des économistes ont souligné que le taux de rebut important chez Renault dans les années 1980 était lié à un critère de gestion fondé sur le nombre de voitures par personne, c'est à dire la focalisation sur la productivité par tête. Chez Airbus, le retard dans la livraison de l'A380 aurait été dû à l'importance du travail précaire et au manque de dépenses de formation pour l'utilisation d'un même logiciel de câblage en Allemagne et en France. Ces questions présentent une grande importance et renvoient au fait la dite « productivité » du capital compte tout autant que celle du travail. Or ce qu'on appelle aujourd'hui la productivité globale des facteurs n'est qu'une sorte de solde, voire de résidu, qui ne nous renseigne pas sur le niveau de productivité du capital et du travail. Sur les groupes, nous allons approfondir les développements mais n'étudier que les grands groupes en laissant le reste de côté n'apporterait qu'une vision partielle, compte tenu en outre des effets de report. Dans les flux de commerce extérieur, figurent non seulement les exportations mais aussi les importations. Celles-ci comprennent des éléments de coûts et renseignent aussi sur les contributions au solde commercial.

Louis de GIMEL, Insee

Nous devons nous interroger sur la comparabilité réelle des données européennes mais je pense que tous les éléments obligatoires des coûts salariaux sont pris en compte dans les enquêtes quadriennales.

Gabriel COLLETIS

Lorsque nous utilisons le terme de délocalisation, nous devons faire preuve d'une grande prudence en se gardant bien de regrouper sous ce vocable des opérations très différentes. La délocalisation correspond à un transfert des productions à l'étranger pour des motifs de coût, dans la mesure où le produit revient ensuite sur le territoire d'origine. Or ces opérations ne présentent que peu de liens avec les redéploiements internationaux motivés par l'accès au marché. Les salariés de groupes français à l'étranger ne constituent pas des salariés délocalisés. Nous devons obtenir une connaissance très fine des groupes et de leur place dans l'industrie française. Pour autant, l'industrie française n'est pas une somme d'entreprises. Elle recouvre aussi les relations entre les entreprises. Or, pour percevoir ces relations, la question territoriale s'avère fondamentale et ne peut être uniquement appréhendée à travers les facteurs classiques de localisation assimilables à des coûts.

L'ancrage territorial d'une activité se joue non pas sur les coûts mais sur les complémentarités de savoir-faire et de compétences entre les entreprises.

II. Deuxième table ronde : Mesurer la compétitivité de l'économie nationale

Lionel FONTAGNÉ

Nous allons évoquer, lors de cette table ronde, la mesure de la compétitivité de l'économie nationale, revenant sur les services, les marges, la balance des paiements ou la comparabilité des systèmes, des thèmes déjà abordés précédemment. Nous accueillons, pour ce faire, Grégori Colin, économiste, membre du Groupement des professions de services et enseignant à l'ESSEC, Michel Houdebine, polytechnicien et chef du service des politiques publiques à la Direction générale du Trésor, Ronan Mahieu, chef du département des comptes nationaux à l'Insee et François Mouriaux, directeur de la Balance des paiements de la Banque de France.

Identifier les effets de compétitivité et d'entraînement des échanges extérieurs

Grégori COLIN, ESSEC

Les principaux flux d'exportations de biens, en valeurs, sur les trois principales économies de l'Union européenne montrent la surperformance de l'Allemagne par rapport à la France et au Royaume-Uni mais aussi la fragilité de cette économie à la crise de 2008-2009, époque où les flux allemands se sont trouvés plus affectés que les autres⁶. Les flux d'exportations de services suivent les mêmes tendances mais l'Allemagne est remplacée par le Royaume-Uni, en tête des exportateurs européens. Sur les quatre dernières années, vous pouvez également observer le redressement des flux d'exportations français. Une question se pose toutefois sur les conditions de ce rattrapage et sa pérennité dans le temps. Le solde des transactions illustre l'importance du miracle allemand dans les services puisque le pays a réussi à nous depuis le début des années 2000, en valeur. Néanmoins, l'intégration des importations dans ce solde démontre la spécialisation de l'Allemagne dans les biens et que la France, malgré le développement en valeur de ses flux d'exportation de services importe à peu près autant que ce qu'elle exporte. Les parts de marché mondiales baissent. Les variations des parts de marché sur dix ans soulignent l'impact sur le marché international de biens et de services de l'entrée de la Chine à l'OMC, en 2002. La France a ainsi perdu 36 % de parts de marché dans les biens. Pour les services, la situation se révèle plus partagée. La France résiste très bien tandis que l'Allemagne parvient à gagner des parts de marché, ce qui soulève la question des effets d'entraînement des exportations de biens sur les exportations de services. La France, grâce à la bonne résistance de ses parts de marché dans l'exportation de services, se place au troisième rang du panel des principales économies européennes.

L'Allemagne parvient à dépasser les 50 % du PIB en exportations. La moyenne de l'Union européenne se révèle elle-même très élevée, à hauteur de 45 % en 2012, démontrant la scission entre deux groupes de pays, surtout dans le domaine des exportations de bien. Ces résultats illustrent la propension des petites économies à s'ouvrir davantage aux exportations que les grands pays. Je réalise actuellement une étude sur les effets d'entraînement des exportations de biens sur les exportations de services. Nous constatons une élasticité de 65 %. Ainsi, lorsqu'un pays exporte un million d'euros de biens, il exporte 650 000 euros de services, plus ou moins liés. De ce fait, près de 20 % des exportations de services en volume constituent des exportations dites autonomes, c'est-à-dire non corrélées avec les exportations de biens. Les exportations de services ont, sur la période, progressé en moyenne de 3,3 % par an. Une part de 0,7 % de cette progression résulte d'exportations autonomes de services.

J'ai dégagé de cette étude un certain nombre de points d'amélioration pour la statistique. L'évolution des prix utilisée s'avère incomplète et ne fournit pas le détail des lignes des transactions courantes, ce qui ne permet pas d'évaluer les effets d'entraînement et, *in fine*, les effets de la compétitivité. Nous ne disposons pas de statistiques fines sur les évolutions des exportations de services en volume. Seul l'agrégat des exportations de biens et de services en volume est communiqué avec un déflateur

⁶ Diaporama : [Identifier les effets de compétitivité et d'entraînement des échanges extérieurs](#)

questionnable, alors que la question de l'évaluation de la compétitivité et de la performance des exportations exige de savoir si les volumes varient du fait d'un effet de prix ou d'un effet de volumes. Connaître les volumes nous permettrait également de pouvoir intégrer la chaîne de valeur et d'appréhender la part du reste du monde dans les consommations intermédiaires.

Pour illustrer l'intérêt des flux intra-groupes, je me suis fondé les statistiques comptables de la structure française d'un grand groupe international pour 2012. Ce groupe de service réalise près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires en France. La question de la valorisation des transferts intragroupe a été évacuée dans la mesure où cette valorisation s'opère à prix de vente publics entre les filiales internationales du groupe. En étudiant les achats de biens, de services et de main d'œuvre au sein du groupe, nous pouvons constater que la balance des transactions courantes de ce groupe se révèle déficitaire, signe qu'il vend moins à l'étranger qu'il n'importe de ses filiales provenant du reste du monde. Si nous parvenions à agréger toutes les statistiques d'entreprises, nous pourrions expliquer plus aisément une grande partie des questions.

Attractivité, compétitivité, poids de l'industrie et ouverture internationale de la France : de la macro à la micro

Michel HOUEBINE, Direction générale du Trésor

Je vous présenterai⁷ le point de vue d'un praticien, qui a besoin d'un diagnostic aussi large que possible pour proposer des orientations de politique économique au Gouvernement. Sur la partie purement descriptive de mon exposé, je vous renvoie, pour l'essentiel, au rapport économique, social et financier 2012 et à son dossier thématique qui aborde les problèmes de compétitivité de la France. Le pays subit des pertes de parts de marché. Très transversales, elles affectent quasiment tous les produits, notamment vis-à-vis de l'Allemagne. Les marges à l'exportation se sont très fortement réduites, avec un effet plus global sur les marges des entreprises, qui se sont dégradées sur la période récente. Une question a émergé plus récemment sur la productivité du travail, qui ralentit très fortement depuis 2008. Nous devons nous interroger sur son caractère conjoncturel, en lien avec la crise qui peut avoir engendré des phénomènes de rétention de l'emploi dans les entreprises, incertaines face à l'avenir, ou plus structurel, lié à des enchaînements macro-économiques. Ainsi, voyant leurs marges rognées par la concurrence internationale, les entreprises ont pu investir moins largement dans la R&D et éprouver depuis des difficultés pour soutenir des gains de productivité. Un tel enchaînement s'avère plausible mais nous ne savons pas le démontrer, même si nous constatons que l'investissement dans la R&D reste en deçà de celui observé chez nos principaux partenaires, en particulier l'Allemagne. D'autres questions se posent également sur le coût des intrants, au premier rang desquels les services, qui représentent 50 % des intrants de l'industrie. Nous pouvons noter un dérapage relativement important des coûts des services depuis une dizaine d'années. La démographie des entreprises et leur capacité à la fois à croître et à accéder à l'international se révèlent moins bonnes en France qu'en Allemagne mais je doute que nous connaissions précisément les raisons d'une telle situation.

Nous avons dressé un diagnostic très macro-économique mais nous ne pouvons en rester là. Pour répondre aux questions qui se posent aujourd'hui, nous avons besoin de disposer d'une information plus précise. Il nous faut pallier plusieurs difficultés tenant à la fragmentation de la chaîne de valeur, l'organisation en groupes, les stratégies d'optimisation fiscale et plus généralement financière en réaction au cadre réglementaire ou fiscal national et la perméabilité croissante entre tous les secteurs. Du fait de ces quatre évolutions, les indicateurs classiques que nous utilisons (parts de marché, avantage comparatif, IDE, etc.) présentent un certain nombre de limites qui exigent des approfondissements, notamment dans des domaines plus micro-économiques. Si, par exemple, une entreprise française crée une filiale dans un autre pays où la fiscalité s'avère moins élevée et demande que cette filiale lui facture des services, nous risquons, pour un même PIB, de collecter moins de valeur ajoutée en France et donc moins de productivité alors que l'inquiétude devrait alors moins porter sur la productivité que sur les finances publiques à leur capacité à capter l'impôt sur la valeur ajoutée économique réalisée sur le territoire.

Nous pourrions également améliorer les statistiques sur deux problématiques importantes. Des travaux sont menés par l'OMC et l'OCDE sur les chaînes de valeur, Très simples, ils se révèlent toutefois complexes à mettre en œuvre et leur lecture et leur actualisation soulèvent des difficultés. Le tableau des entrées et sorties de la Chine n'est publié que tous les cinq ans. Or dans un monde qui évolue aussi rapidement la mesure des chaînes de valeur avec la Chine s'avère plutôt datée. Du point

⁷ Diaporama : [Mesurer la compétitivité nationale](#)

de vue sectoriel, nous manquons aussi parfois d'informations sur les nouveaux types d'activités que s'ingénient à développer les entreprises. Des éléments permettent déjà d'éclairer ces questions, notamment l'enquête de l'Insee qui apporte un premier éclairage sur les chaînes d'activité. Des progrès devraient par ailleurs être accomplis sur les FATS, qui ne recensent pour l'essentiel que le chiffre d'affaires et l'emploi, sans prendre en compte la valeur ajoutée des filiales étrangères, un élément très important pour répondre à la question du déplacement de la valeur ajoutée économique et éventuellement comptable. Disposer d'une telle information permettrait d'identifier à quel moment s'opère le basculement et par quel biais. Les services statistiques avaient produit une enquête intéressante sur les échanges intragroupes mais elle date de 1999 alors que le débat sur les prix de transfert et leur adéquation au prix de marché est d'actualité. Disposer de telles informations éclairerait le débat sur la localisation de la valeur ajoutée.

Autre point de progrès, les coûts des facteurs. Des enquêtes permettent déjà de clarifier les niveaux relatifs sectoriels des coûts du travail mais nous ne pouvons aller au-delà et qualifier les emplois que cela recouvre. Les salaires dans l'industrie en France et en Allemagne s'avèrent globalement similaires mais nous ignorons si les qualifications des emplois sont différentes dans ces deux pays. Disposer d'une telle information permettrait d'affiner grandement le diagnostic. S'agissant du coût du capital, nous ne pouvons aujourd'hui connaître l'impôt sur les sociétés payé par les sociétés allemandes puisqu'en Allemagne la moitié de l'impôt sur les sociétés est payé au titre de l'impôt sur le revenu et n'est pas séparé du montant payé par les ménages. Comparer le coût du capital en France et en Allemagne se révèle donc impossible et la mesure de la compétitivité de la France vis-à-vis de ses partenaires en pâtit. Enfin, sur l'immobilier, nous disposons en France de statistiques fournies, avec une décomposition des dépenses des SNF en fonction de la nature de leurs investissements. Sur la période récente, nous avons pu constater que les entreprises avaient fortement augmenté leurs investissements immobiliers, sans doute en lien avec la hausse du prix du foncier et l'insuffisante libéralisation de l'offre. Or les comparaisons avec les pays étrangers restent très complexes, faute d'une même décomposition. Un diagnostic sur la compétitivité française exigerait des niveaux d'information comparables. Au niveau de la statistique publique nationale, nous n'avons pas trouvé d'information précise sur les loyers effectivement payés par les entreprises.

Sur les services, la Balance des paiements nous renseigne sur le mode direct. L'enquête I-FATS apporte également des informations complètes sur les filiales. En revanche, nous ignorons tous les faits liés à des déplacements de personnes en France et à l'étranger alors qu'il s'agit d'un élément non négligeable en termes de compétitivité puisque ces déplacements de travailleurs « détachés » modifient radicalement le coût du travail moyen de certaines industries chez certains de nos partenaires, notamment l'agroalimentaire ou l'immobilier. Aujourd'hui, la question du contenu en carbone des produits reste marginale vis-à-vis de la compétitivité compte tenu du prix très bas du carbone mais l'Union européenne souhaite renforcer ses objectifs en matière de réduction des émissions et, dans ce contexte, le prix du carbone pourrait fortement augmenter. Il se posera alors la question pour les statisticiens de déterminer les effets de ce prix sur la compétitivité, et de penser aux politiques à mettre en place si nos partenaires extérieurs à l'Union européenne ne consentaient pas les mêmes efforts. Disposer d'une information sur le contenu en carbone des produits se révélerait alors extrêmement utile, y compris pour améliorer la fiscalité en la matière.

Dans quelle mesure les indicateurs issus des comptes nationaux utilisés pour apprécier les différentiels de compétitivité entre pays sont-ils bien comparables ?

Ronan MAHIEU, Insee

Je m'attacherai à présenter⁸ les comparaisons entre les données de comptabilité nationale, souvent utilisées comme des indicateurs de compétitivité. Les indicateurs de comptabilité nationale servent à réaliser des comparaisons de compétitivité, notamment entre la France et l'Allemagne. Je me fonderai sur deux principales données, la part de l'industrie dans la valeur ajoutée et le niveau et l'évolution du taux de marge des sociétés non financières. Suivant les premières analyses, nous constatons des écarts très importants entre les pays, en niveau comme en évolution durant la dernière décennie. La part de la valeur ajoutée manufacturière dans la valeur ajoutée totale apporte un message très différent et fait apparaître une forte baisse dans la plupart des pays de l'Union européenne sauf en Allemagne, qui affiche une grande stabilité. La France se situe au bas de la hiérarchie des pays européens. Sur le taux de marge des sociétés non financières, nous pouvons noter un écart de plus

⁸ Diaporama : [Comparabilité des indicateurs de compétitivité](#)

de dix points entre la France et l'Allemagne ou l'Italie, même si ces deux pays ont connu, avant 2011, des histoires bien différentes. Si en Allemagne les taux de marge ont augmenté, ils ont enregistré une chute très marquée en Italie alors qu'ils partaient d'un niveau très élevé, supérieur à 50 %. L'Espagne est restée à un niveau stationnaire.

Il est clair que ces écarts en niveau comme en évolution retracent pour partie des réalités économiques. Ces résultats montrent notamment la singularité allemande en matière de désindustrialisation par rapport à la France et aux autres pays. La forte modération salariale observée en Allemagne a sans doute largement contribué à la progression du taux de marge. Cela étant, les écarts en niveau soulèvent des interrogations. Les comptes nationaux obéissent à un système conceptuellement très homogène, qui obéit au règlement européen Systèmes européens de comptes. Si le règlement harmonise les concepts, Eurostat harmonise en revanche sensiblement moins les méthodes et beaucoup moins les sources. Les comptes nationaux ont pour rôle d'opérer des choix relativement pragmatiques dans les différentes sources statistiques et l'harmonisation s'avère, en la matière, mal aisée. De ce fait, ils peuvent être amenés à utiliser des méthodes et des sources statistiques très différentes d'un pays à l'autre, qui peuvent influencer sur les écarts constatés dans les indicateurs issus des comptes nationaux.

Sur la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale, les pratiques diffèrent dans la construction du tableau des entrées et sorties. La France veille à effectuer un passage secteur-branche assez fin pour garantir que les branches réalisent des produits relativement homogènes. Ainsi, le tableau des entrées et sorties français retrace une production des branches manufacturières à peu près égale à la production de produits manufacturés puisque les entreprises ont été découpées en branches d'activité homogènes. Tel n'est pas toujours le cas dans tous les pays. En Allemagne, par exemple, la production de biens manufacturés est inférieure de plus de 4 % à la production des branches manufacturières allemandes, ces branches comprenant aussi de la production de services. Si nous neutralisons ces différences de pratiques, l'écart sur la part de l'industrie dans la valeur ajoutée est réduit d'environ un point entre la France et l'Allemagne.

Toujours sur cette question de part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale, nous souhaitons examiner le potentiel lié à l'importance de l'externalisation de certains services. Imaginons un groupe industriel qui conduit une activité auxiliaire de comptabilité en interne. En ce cas, la valeur ajoutée du service comptabilité se retrouve dans la valeur ajoutée industrielle du groupe. S'il a recours à un prestataire extérieur de comptabilité ou à une autre unité légale du groupe, la valeur ajoutée du service de comptabilité est alors enregistrée dans la valeur ajoutée des services en comptabilité nationale. Nous considérons donc que les modalités d'organisation interne des entreprises industrielles peuvent jouer à la marge voire davantage sur la ligne de partage entre industrie et services en comptabilité nationale. Certaines statistiques réalisées à partir des entrées et sorties fournissent un indice en la matière. La part des consommations intermédiaires en services informatiques et autres services aux entreprises dans la production des branches manufacturières dans les cinq grands pays européens montre des écarts substantiels, qui varient du simple au double entre le Royaume-Uni et la France, donnant l'impression que l'externalisation des services s'avère plus prononcée dans cette dernière que dans les autres pays. Pour autant, cette externalisation ne semble pas biaiser la comparaison entre la France et l'Allemagne mais le diagnostic de différentiel d'industrialisation entre la France et les autres pays (Italie, Espagne et Royaume-Uni) semble un peu exagéré.

Nous commençons à examiner un second indicateur, relatif au taux de marge des sociétés non financières. En France, depuis 10-15 ans, l'élaboration des comptes nationaux fait primer la comptabilité d'entreprise. La comptabilité nationale se fonde sur l'exploitation à des fins statistiques des comptes des entreprises, collectés par la DGFIP à des fins fiscales, complétés par des données d'enquête (ESAP-ESA). Les inputs nécessaires au calcul du taux de marge sont donc directement issus des comptes des entreprises mais ces données conformes au plan comptable ne sont pas conformes au concept de comptabilité nationale. Les comptes nationaux doivent donc réaliser un « passage au compte » qui peut modifier sensiblement les agrégats en niveau comme en évolution. Des retraitements conceptuels s'avèrent nécessaires pour passer de la comptabilité d'entreprise à la comptabilité nationale. Ces opérations, liées notamment aux redressements pour activité dissimulée, conduisent à relever sensiblement le taux de marge par rapport au niveau qu'il atteint dans la comptabilité d'entreprise. La correction pour appréciation sur stocks, de la même manière, peut faire naître des différences entre comptabilité d'entreprise et comptabilité nationale. Si la comptabilité nationale fait apparaître une forte chute du taux de marge en lien avec la grande récession, la comptabilité d'entreprise semble montrer que ce taux est revenu, depuis, au niveau auquel il s'établissait par le passé. La comptabilité nationale neutralise en effet des effets de variation infra-annuelle des prix sur stock, qui jouent beaucoup dans la comptabilité d'entreprise. Le ressaut du taux

de marge en 2010 dans la statistique ESANE provient essentiellement de la très forte augmentation du prix des matières premières entre 2009 et 2010, qui a élevé la valorisation des stocks.

En Allemagne, les données qui servent à l'établissement du taux de marge résultent essentiellement des données d'enquêtes et non de données de comptabilité. Les comptables nationaux allemands considèrent que la comptabilité d'entreprise ne permet pas de procéder à une estimation fiable de la valeur ajoutée. De ce fait, la valeur ajoutée provient principalement d'enquêtes réalisées auprès des entreprises. Il est demandé à celles-ci de renseigner leur niveau de production et leur niveau de consommations intermédiaires. Si, en France, nous prenons la masse salariale dans les données comptables, les statisticiens allemands estiment l'emploi par des sources administratives et la rémunération moyenne *via* des données d'enquêtes. *In fine*, l'équilibrage des comptes est soldé sur l'EBE. La France et l'Allemagne présentent donc deux situations très différentes. En France, le taux de marge découle de la comptabilité d'entreprise *via* le passage aux comptes alors qu'en Allemagne, ce taux constitue en quelque sorte une variable solde obtenue après confrontation de multiples données issues d'enquêtes réalisées auprès des entreprises. A cela s'ajoute la question de la frontière entre entrepreneurs individuels et sociétés non financières. En comptabilité nationale, les entrepreneurs individuels sont en effet considérés comme des ménages et n'apparaissent pas dans les sociétés non financières. Les données quantitatives semblent démontrer que le partage est opéré différemment en Allemagne, peut-être en lien avec des problèmes de statistiques disponibles ou avec des traditions juridiques très différentes, les entrepreneurs individuels allemands pouvant depuis longtemps séparer facilement leur patrimoine professionnel et leur patrimoine personnel.

Ces éléments relèvent de premières analyses et tous les comptables nationaux cherchent à améliorer la comparabilité. Sur la frontière entre l'industrie et les services, le profilage des grands groupes, s'il est mené au niveau européen, pourrait faciliter cette comparabilité grâce à des études plus homogènes. S'agissant du taux de marge, Destatis et l'Insee tentent de produire un document qui explicite les différences de méthode qui peuvent influencer sur le niveau et l'évolution des marges.

Les statistiques externes comme grille de lecture de la compétitivité nationale : portée et limites

François MOURIAUX, Balance des Paiements, Banque de France

Je vous préciserai⁹ en premier lieu en quoi la balance des paiements constitue un outil pour développer des analyses de compétitivité. Le solde des transactions courantes montre la capacité à vendre plus qu'à acheter à l'étranger, autrement dit, à faire fonctionner l'économie en préservant un équilibre externe en moyenne période et pourrait, de ce fait, être considéré comme un indicateur assez direct de compétitivité. L'autre lecture de ce solde tend à considérer que le solde des transactions courantes résulte de l'équilibre entre épargne et investissements. Seule sa mise en perspective par une lecture complète des comptes nationaux permettrait alors d'apprécier les implications de la valeur de ce solde en termes de compétitivité. La bonne articulation méthodologique entre la balance des paiements et les comptes nationaux s'avère ainsi très importante. Le solde des transactions courantes constitue donc *in fine* le déclencheur d'une réflexion pour une analyse sur la compétitivité, *a fortiori* quand ce solde évolue durablement vers un déficit marqué. Du point de vue de la Banque de France, nous considérons le solde des transactions courantes comme un premier signal du risque d'une perte d'autonomie financière pour l'ensemble de l'économie nationale, parce que l'accumulation de déficits successifs se reflète dans la dégradation de la position extérieure, c'est-à-dire le patrimoine financier net de la nation vis-à-vis du reste du monde. Il existe ainsi un lien entre déficit des transactions courantes, dégradation de la position extérieure et la mise en œuvre des politiques de compétitivité, en termes d'énergie et de vitesse de mise en application. Le concept de balance de base (qui combine solde des transactions courantes, du compte de capital et des investissements directs) était très utilisé dans les années 1980 avant d'être un peu perdu de vue alors qu'il présente un réel intérêt analytique pour évaluer le montant des capitaux à échanger avec le reste du monde pour assurer le « bouclage » de la balance. Cette pertinence est moins forte toutefois sur l'analyse de compétitivité que sur l'analyse de stabilité financière.

⁹ Diaporama : [Les statistiques externes comme grille de lecture de la compétitivité nationale : portée et limites](#)

Il est important de rappeler que, aujourd'hui encore, la plupart des indicateurs de compétitivité sont fondés sur des données concernant les biens manufacturés, et ce de manière légitime car ces sont les données les plus facilement comparables et les plus facilement disponibles au plan international sur période longue. Or le solde des échanges de biens manufacturés ne représente plus aujourd'hui le solde directeur des transactions courantes aussi systématiquement que par le passé car l'importance relative des autres composantes de ce solde (solde des échanges de services et solde des revenus en particulier) augmente. Il convient dès lors d'élargir l'analyse et collecter des données supplémentaires.

En définitive, si la lecture du solde des transactions courantes constitue un très bon point d'entrée pour l'analyse, la balance des paiements permet de disposer d'une palette d'indicateurs dont il faut faire une lecture complète.

Le Comité de la balance des paiements du FMI a décomposé les cinq effets de la globalisation du point de vue statistique : (a) le développement des processus de production transfrontière influe sur les montants bruts échangés et conduit à une intensification des échanges de services ; (b) la structure multinationale des entreprises accroît sa complexité ; (c) la mobilité internationale du travail s'accroît ; (d) l'innovation financière contribue à diversifier les modalités des échanges internationaux de capitaux ; (e) les unions monétaires nécessitent certains ajustements de l'analyse des flux de capitaux

Concernant le premier point, jusqu'à présent, la Banque de France mesurait les échanges de services (hors voyages) principalement à partir des déclarations des grandes entreprises (déclarants directs généraux qui réalisent des échanges avec le reste du monde pour un montant supérieur à 30 millions d'euros par an). Depuis trois ans, nous avons bâti l'enquête ECEIS, dont les premiers résultats ont été publiés l'an dernier. Fondée sur un échantillon de 50 000 entreprises, une strate exhaustive de 1 000 entreprises et un tirage aléatoire de 4 000 autres entreprises, cette enquête permet de capter les échanges internationaux de services pour des entreprises de petite taille et de taille moyenne. Sur 2011, là où les déclarants directs généraux affichent des recettes d'exportations de services de 72 milliards d'euros, l'enquête a capturé 35 milliards d'euros d'exportations de services. Si la très forte concentration des entreprises exportatrices se confirme sur les biens manufacturés, la situation s'avère quelque peu différente pour les exportations de services. En termes d'identification et mesure des exportations de services assurés via des déplacements de personnes, j'ai pris note de l'enjeu de pouvoir effectuer un suivi plus complet des services selon le mode de production.

Concernant le second point, au fil des années, les processus de production s'internationalisent. Les statistiques d'investissements directs offrent d'ores et déjà aux analystes de nombreuses décompositions et au-delà des travaux déjà menés, il reste certainement un potentiel pour d'autres recherches et analyses. Pour répondre de manière ponctuelle à une des questions soulevées dans une session précédente concernant les données sur la recherche et développement, dans le rapport annuel 2011, le stock des investissements directs français à l'étranger en recherche et développement scientifique représente 0,1 % du stock des investissements directs. En termes de flux, les redevances de brevets font apparaître une balance excédentaire.

Concernant les points (c) et (d), l'un des éléments qui participent à une certaine décorrélation entre les échanges de biens manufacturés et le solde des transactions courantes correspond à la part des revenus dans les transactions courantes. Dans ces revenus figurent les revenus financiers de l'activité du système bancaire (intérêts reçus et intérêts payés). Nous avons pu noter une croissance importante de ces revenus avant la crise financière, entre 2004 et 2007, en lien avec la croissance des résultats des entreprises multinationales classiques mais aussi l'impact positif en balance des paiements des revenus financiers liés à l'activité de la sphère financière. Lors de cette rencontre, les débats se concentrent sur la compétitivité des entreprises non financières mais il convient de ne pas oublier que l'appareil statistique doit également s'intéresser à la compétitivité de l'industrie financière, qui contribue à la croissance et l'emploi. L'appareil statistique doit également capturer la mobilité internationale du travail. Dans la série statistique présentée pour cette session relative aux transferts des migrants une marche apparaît entre 2008 et 2009, qui correspond à une amélioration de la mesure statistique sur les transferts des migrants réalisée par les autres pays. Les pays qui reçoivent les transferts de migrants les suivent mieux que les pays à partir desquels ces transferts s'opèrent.

L'an prochain, une évolution méthodologique importante interviendra dans les statistiques de la balance des paiements, avec le passage à une nouvelle génération du manuel de la balance des paiements du FMI, le « BPM6 ». Les statistiques de balance des paiements font l'objet d'une normalisation mondiale depuis la création du FMI. Cette harmonisation, même si elle reste très perfectible, permet d'effectuer des comparaisons internationales. La nouvelle évolution méthodologique vise à tenir compte de la complexification des opérations internationales et à accroître la cohérence avec les concepts de comptabilité nationale. Sur les investissements directs, le

BPM6 rendra obligatoire l'application du principe directionnel étendu, qui consiste à comprimer les échanges financiers intragroupes pour ne retenir que leur valeur nette. La Banque de France a déjà pris cette mesure et le facteur de compression s'élève à environ 30 %. Suivant le plan de travail que nous envisageons pour perfectionner les statistiques, nous nous attacherons à réaliser une migration méthodologique vers le BPM6 tout en maintenant la cohérence entre les statistiques de la balance des paiements et les autres statistiques qui ont pu se développer tout autour comme les FATS, les statistiques bancaires internationales de la BRI... et qui composent le corpus des statistiques externes. Enfin, nous nous attacherons à mettre en œuvre des mesures alternatives, notamment pour la mesure de la chaîne de valeur. Pour développer des statistiques de la balance des paiements plus fines, il convient d'utiliser de nouvelles sources, qui peuvent également contribuer à développer des statistiques « satellites » et c'est le croisement de l'ensemble de ces bases qui permettra de faire progresser l'analyse. La Banque de France veillera particulièrement à ce que le développement de statistiques complémentaires ne remette pas en cause la cohérence interne de la balance des paiements et de la position extérieure. Un écartement des méthodologies pourrait, en effet, soulever des difficultés. Nous avons enfin de nombreux bénéfices à attendre de la mesure des échanges internationaux en valeur ajoutée, en particulier une mesure plus fine de la fragmentation des processus de production, une mesure ré-estimée de la contribution des services à la valeur ajoutée des échanges internationaux et une analyse géographique renouvelée des échanges bilatéraux. La mesure des échanges internationaux en valeur ajoutée doit se faire avec une vision claire de l'apport analytique spécifique de cette approche. Il importe tout particulièrement de conserver les mesures actuelles, qui permettent une lecture des flux bruts par rapport aux contreparties commerciales directes. Nous sommes également confrontés à un enjeu très important de communication car les échanges internationaux en valeur ajoutée peuvent modifier largement l'image des équilibres bilatéraux. Or il ne faut pas se méprendre sur la portée de telles informations.

Débat

Jean-Luc BIACABE, Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Je crains que les entreprises évoluent plus vite que les statistiques. En 2018, la situation risque de se révéler encore plus grave qu'aujourd'hui. Nous risquons de plus en plus de décrire un monde qui n'existe plus, à la manière des astronomes qui observent la lumière d'une étoile morte depuis plusieurs millions d'années. Les statisticiens ont un donneur d'ordres, qui reste le décideur public national. La BCE joue un rôle de plus en plus important et s'inscrit dans une volonté d'harmonisation et de rattrapage des retards d'un certain nombre de services statistiques nationaux. Pour autant, le décideur public national demeure le donneur d'ordres essentiel des statisticiens et enferme ceux-ci dans un espace national qui n'est plus pertinent pour les entreprises. Les frontières n'existent plus pour les entreprises, en particulier les plus grandes mais la statistique est toujours circonscrite au périmètre national. Aujourd'hui nos statistiques sont construites sur des concepts qui ne s'avèrent plus forcément pertinents. Nous pouvons le constater dans la différence entre industrie et services, qui structure très largement le débat public. La France continue de mener des politiques de filières alors que cela n'a plus de sens. Pour illustrer les conséquences de ces erreurs conceptuelles, je reprendrai les statistiques de commerce extérieur en valeur ajoutée. Des statistiques ont été publiées après de nombreuses années de lobbying. Or, selon celles-ci, le premier partenaire commercial de la France n'est pas l'Allemagne mais les États-Unis. Ainsi, alors que le passage à l'euro devait nous immuniser contre les effets des taux de change, le dollar revêt une grande importance. Les statistiques de commerce extérieur en valeur ajoutée de la France démontrent également que 58 % de nos exportations concernent les services. Ainsi, c'est parce que l'industrie française paie trop cher des services non compétitifs qu'elle se révèle, *in fine*, non compétitive. Or le débat public continue de développer une vision industrielle. Industrie et économie restent deux synonymes alors que l'industrie ne représente plus que 10 % du PIB. Au rythme actuel, les constructeurs automobiles français vont bientôt basculer dans le commerce de gros puisqu'ils sont devenus plus importateurs que producteurs. Tel est déjà le cas de notre producteur pétrolier national, qui est devenu un distributeur et pourrait bientôt devenir une holding financière. Les concepts imposés par les normes internationales se révèlent de moins en moins pertinents. Les statistiques doivent nous alerter sur un tel risque.

Gilles GAUTIER

Les statistiques douanières fournissent des informations sur les échanges de biens et non sur les acteurs économiques qui génèrent les flux associés. Il conviendrait donc d'identifier de quelle manière tous les partenaires pourraient construire des bases de données associant à la fois les flux commerciaux de biens et les acteurs économiques qui se trouvent à l'origine de ces flux, afin de

mesurer correctement, pour un secteur économique donné, le véritable degré de performance à l'exportation.

Jean-François LOUE, Direction générale des douanes et des droits indirects

Nous nous attachons déjà, au niveau des douanes, à identifier les opérateurs qui réalisent les exportations. Nous avons bâti un groupe de travail commun avec l'Insee et veillons, dans ce cadre, à rattacher ces opérateurs au répertoire de l'Insee. Il reste encore des déclarations non identifiées mais, malgré tout, nous parvenons à identifier la plupart des opérations. Le répertoire de l'Insee, enrichi, permettra de répondre à plusieurs questions, notamment sur les groupes et les entreprises de taille intermédiaire qui exportent.

Michel HOUDEBINE

Ces statistiques s'avèrent quand même très utiles. Aujourd'hui, nous manquons d'informations. Ces statistiques nous permettront donc de mieux décrire le monde dans lequel nous vivons, même si la statistique accuse toujours, par définition, un peu de retard. Je tenais par ailleurs à exprimer une frustration à l'égard de la Balance des paiements. Les travaux de la Banque de France affichent une très grande qualité mais je regrette que nous ne disposions pas de statistiques homogènes dans le temps, compte tenu des extensions régulières de leur champ.

François MOURIAUX

Sur ce point, la balance des paiements est publiée avec une rétropolation à chaque changement de méthode. Comme nous sommes très proches du saut méthodologique en BPM6, nous avons fait le choix d'opérer une rétropolation minimale dans l'intervalle pour permettre de comparer les évolutions entre les années n et n-1, avec une rétropolation plus complète à l'occasion de l'application du BPM6. Cela évite de faire à échéance rapprochée une rétropolation complète en BPM5 puis une autre en BPM6. Nous avons ainsi assuré une allocation de nos moyens statistiques aussi rationnelle que possible, tout en fournissant aux utilisateurs une information transparente. La Banque de France, de par ses missions, s'attache à faire connaître au public dans les meilleurs délais les améliorations statistiques qu'elle réalise, pour être le plus en phase possible avec les évolutions de l'environnement économique. En contrepartie, la rétropolation complète n'est pas effectuée dès la première publication.

Grégori COLIN

Il existe une différence entre un groupe industriel qui vend des services en plus de ses biens et une entreprise de services, spécialisée dans la production et la vente de services, vend des services. L'évaluation de la compétitivité réelle de la production industrielle et de services exportée depuis la France nécessiterait une ventilation très précise sur les vendeurs des biens et des services.

Ronan MAHIEU

Le BPM6 implique une mise en œuvre coordonnée avec les comptes nationaux. Nous devons ainsi, en 2014, harmoniser un certain nombre de pratiques, notamment sur les investissements en recherche et développement.

III. Troisième table ronde : Financement des entreprises et compétitivité

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Bonjour à tous. Je tiens à vous présenter les excuses de deux intervenants de cette table ronde, Jean-Paul Pollin et Denis Dubois, qui ne peuvent être présents ce jour. Je serai entouré par Isabelle Job, économiste au Crédit Agricole, Jean-Paul Nicolaï, chef du département économie et finances du Commissariat général à la stratégie et à la prospective et Christian Pfister, adjoint au directeur général des statistiques à la Banque de France.

L'équipe du Cnis s'est interrogée sur l'articulation à donner à nos différentes tables rondes. Autant les tables rondes de ce matin s'articulaient l'une avec l'autre, autant celle de cet après-midi a suscité un certain nombre de discussions. Nous souhaitons évoquer les financements et revenir sur la crise financière et la crise économique. Si l'on parle tant de la compétitivité de l'économie nationale, c'est

parce que notre économie connaît une situation de crise. Cette crise fut d'abord une crise financière. Nous parlions à l'époque de « *crise des subprimes* ». Mais la crise financière n'était que l'étincelle, la crise s'avérant bien plus globale. Il s'agit d'une crise économique voire de la crise d'un système. Nos économies éprouvent des difficultés à s'adapter au nouveau contexte mondialisé. Nous sommes passés d'une crise financière à une crise de la compétitivité. Ces dernières années, nous avons constaté qu'il ne suffisait pas de mieux réguler la finance. Pour renouer avec la croissance, il faudra non seulement réparer le secteur financier mais aussi œuvrer dans le champ de la compétitivité de nos entreprises. L'un des éléments moteurs de cette compétitivité tient à la disponibilité des financements. C'est en cela que cette troisième table ronde s'inscrit parfaitement dans l'analyse de la compétitivité amorcée ce matin.

Un bilan rapide de la situation économique actuelle, comparée à la situation outre-Atlantique, fait apparaître de manière frappante les problématiques qui tournent autour de la démographie des entreprises. Aux États-Unis, les fleurons de l'industrie sont souvent de récentes jeunes entreprises à fort potentiel de croissance, des *start-up* devenues des leaders mondiaux dans leur domaine. La question de l'innovation est très présente, de même que celle de l'accès aux financements. Pour quelle raison les fleurons du Dow Jones sont-ils des entreprises âgées d'à peine une trentaine voire une dizaine d'années, à l'instar de Microsoft, Apple ou Facebook, alors qu'en France et en Europe, les fleurons du CAC constituent des entreprises matures ? Comment dynamiser la démographie de nos entreprises nationales ? Les financements semblent représenter un obstacle majeur au développement de nos entreprises à fort potentiel de croissance. Nous soulèverons aujourd'hui des enjeux statistiques. Comment mesurer la contribution du secteur financier au financement de nos entreprises ? Quel rôle le système financier joue-t-il dans le développement de nos PME ? Nous aborderons la question du financement bancaire et celle des fonds d'amorçage. Nous souhaitons véritablement insister sur le rôle clé du secteur financier dans le développement et la croissance économique.

J'ai dressé là un panorama qui, de fait, met l'accent sur les entreprises non financières. Ce matin, les intervenants ont souligné qu'il fallait aussi s'intéresser à la compétitivité du secteur phare qu'est le secteur financier. Nous n'aborderons pas ce sujet cet après-midi. Bien sûr, nous pouvons nous interroger sur la santé de nos banques et de nos intermédiaires financiers mais nous avons choisi de ne pas traiter cette question, très complexe aujourd'hui. Nous avons pu noter ce matin à quel point il s'avérait difficile de mesurer la performance des entreprises non financières. Réaliser un tel exercice pour les banques et les acteurs financiers se révélerait plus difficile encore, notamment car cela imposerait de mesurer aussi la prise de risque. Les banques les plus performantes ne le restent qu'un à cinq ans. Cette mesure de la compétitivité soulève donc des difficultés méthodologiques spécifiques à l'activité bancaire. Il est certain que l'industrie financière représente une industrie à part entière mais nous nous concentrerons cet après-midi sur sa contribution à l'économie plutôt que sur son propre développement.

Les enjeux de la mondialisation et de la désintermédiation

Isabelle JOB, Crédit Agricole S.A

Ce matin, vous avez beaucoup parlé de compétitivité et de mesure du commerce international en valeur ajoutée plus qu'en flux bruts, comme aujourd'hui. Ce sujet constituait ma première partie. Je tenterai de vous expliquer les raisons pour lesquelles nous avons besoin d'une telle mesure¹⁰. Aujourd'hui, la planche de salut pour l'Europe viendra de son secteur exportateur. Parmi les espoirs de croissance que nous pouvons forger figure notre commerce extérieur et nos exportations, qui sous-tendent l'idée de regagner en compétitivité, dans l'ensemble de la zone euro. Tous les pays connaissent des compressions de coûts salariaux et dans certains d'entre eux émergent des pratiques de baisse nominale des salaires, toujours dans l'optique de regagner de la compétitivité-coût. Comme nous menons tous la même stratégie en même temps, cette politique présente un impact négatif et l'austérité pèse fortement sur la demande domestique et régionale. Nous ne disposons plus de relais de croissance au sein de la zone euro, sauf à imaginer que l'Allemagne joue son rôle de moteur.

Dans ce contexte d'étiollement de la demande domestique et régionale, l'idée se développe qu'il faudra aller chercher de la croissance ailleurs, dans le monde qui croît, c'est-à-dire les pays émergents et les États-Unis, afin de ranimer notre croissance. Dans le même temps, cette stratégie, menée par tous les pays européens se révèle peu coopérative. Le traitement en termes de valeur

¹⁰ Diaporama : [Financement des entreprises et compétitivité](#)

ajoutée permettrait de bien comprendre la fragmentation du commerce international et l'explosion des échanges de biens intermédiaires, dans le cadre d'une chaîne de valeur ajoutée. Aujourd'hui, on n'insiste pas suffisamment sur la possibilité de créer, à l'intérieur de la zone euro, une chaîne de la valeur ajoutée, en profitant des avantages comparatifs des pays les uns par rapport aux autres. Or cette mesure de la valeur ajoutée permettrait de mieux comprendre comment se tisse ce lien au sein de la zone euro et comment faire en sorte qu'il se développe et vienne contrecarrer ce phénomène d'attrition.

Assez paradoxalement, dans un monde qui purge un bulle d'endettement, nous nous inscrivons aujourd'hui dans une logique qui tend à endetter les entreprises, les seuls acteurs que nous considérons aptes à s'endetter et à favoriser la reprise, par l'enclenchement d'un cycle entre exportations et investissements. Ainsi, le taux d'endettement des entreprises rapporté à la valeur ajoutée explose. J'ai toutefois constaté que ce ratio ne s'avérait plus pertinent dans la mesure où le taux d'endettement est affecté par l'endettement obligataire, en particulier celui des entreprises multinationales françaises, qui ont profité de l'effet d'aubaine de taux d'intérêt très bas sur les marchés pour aller collecter du cash *via* ces émissions d'obligations. De fait, on rapporte un endettement global à une valeur ajoutée produite à l'échelle domestique, ce qui fausse le résultat. Et ce graphique alarmant circule de manière régulière. Peut-être devrions-nous nous interroger sur l'utilisation de ratios financiers plus adaptés, qui restituent plus convenablement l'état d'endettement des entreprises.

Avec la crise, s'est ouvert un débat sur le resserrement outrancier de l'offre de crédit par les banques, qui pénaliseraient ainsi la reprise. D'autres études tendent à démontrer que la distribution de crédit n'est pas pénalisée par un phénomène d'offre mais par des aspects de demande. Faute de croissance, faute de débouchés, les demandes de crédit, tant des ménages que des entreprises, se sont réduites fortement. Pour autant, l'idée perdure que, même en phase de reprise, les banques joueront peut-être moins de rôle de financeur des économies et qu'il faut diversifier les sources de financement. Deux grands mouvements pourraient, dans cette optique, se mettre en place. En premier lieu, la désintermédiation consisterait à transiter davantage par des financements de marché. Les grandes entreprises bénéficient d'un accès aux marchés financiers mais des réflexions sont conduites pour déterminer la façon dont les grosses PME et les ETI pourraient accéder elles aussi à ces marchés, dans l'idée de développer le segment de haut rendement, comme aux États-Unis, afin de leur offrir une source de financement différente du financement bancaire qui peut faire défaut.

Sous la contrainte de la réglementation pourrait également s'opérer la cession des crédits bancaires sous différentes formes, qu'il s'agisse de la cession directe ou de la titrisation, où l'on va, à un moment donné, décider, à l'instar de la démarche entreprise avec les *subprimes*, de packager un certain nombre de crédits pour les transformer en produits financiers qui deviendront alors des titres financiers. Ce qui a été réalisé avec les crédits hypothécaires aux États-Unis pourrait toucher demain tous types de crédit. Il existe également un autre phénomène où la banque ne cède pas totalement les actifs. Avec les *covered bonds*, la banque conserve en effet la gestion de l'actif sous-jacent mais transforme les produits en titres financiers.

Nous devons suivre ces évolutions du point de vue statistique, en connaître les implications, en termes de titrisation comme de désintermédiation. Nous aurons de plus en plus besoin de connaître les évolutions de prix sur ces marchés, des prix qui représentent des coûts pour les entreprises. Lorsqu'une banque titrisera ses crédits, les conditions auxquelles elle pourra vendre ses produits influenceront aussi, rétroactivement, le coût du crédit puisque l'opération constituera une forme de ressource pour les banques. Ces conditions vont donc présenter un impact non négligeable sur le coût de la ressource externe des entreprises. J'ignore dans quelle mesure ce suivi peut être opéré, s'il doit être effectué par la statistique publique ou si des organismes privés comme les agences de notation vont conserver le monopole sur les notations et le suivi des prix. Ce sujet m'apparaît d'importance puisqu'il va devenir une composante majeure du marché, exigeant une bonne visibilité sur les prix et donc sur le coût de la ressource externe, qui représente un facteur de compétitivité pour les entreprises.

Il faudra enfin s'interroger sur la mesure de la liquidité de ces marchés. Aujourd'hui, nous avons l'impression que les activités dont les banques se sont déchargées pourraient être réalisées au niveau du marché, avec des effets positifs en termes de liquidité et des prix plus avantageux pour les entreprises. Or sur des marchés étroits, la liquidité peut disparaître très rapidement alors que les banques nouent, avec les PME, des relations de long terme et se montrent présentes dans les bons comme dans les mauvais moments, là où, sur le marché, l'appétit pour un certain type de risque peut disparaître du jour au lendemain. Sur le segment du haut rendement pourrait également se produire un assèchement très rapide du marché, comme cela fut le cas lors de la crise des *subprimes*.

Si ces deux phénomènes se développent à l'avenir, la statistique devra suivre l'évolution de ces alternatives de financement et l'évolution de leur prix. Il nous faut disposer d'une vision plus claire de l'endettement par taille d'entreprises et, à l'avenir, par type de produits, associée à un système de prix. En matière de capital-risque, nous savons que, dans la phase d'amorçage, les jeunes pousses grandissent grâce à un apport de capitaux propres. Or aujourd'hui, faute d'incitations fiscales, le développement de ces financements est freiné.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Le financement des entreprises s'avère aujourd'hui complexe et exige davantage d'informations sur la fragmentation du processus d'octroi de crédit et de données sur les montages d'ingénierie financière que constituent les LBO (Leverage Buy Out). Des zones d'ombre demeurent sur ces nouveaux procédés, comme sur les liens financiers inter-entreprises.

Quel rôle des grandes entreprises dans le financement de l'économie ?

Jean-Paul NICOLAI, Commissariat général à la stratégie et la prospective (CGSP)

Je broserai à grands traits le rôle des grandes entreprises dans le financement de l'économie et, examinerai en retour en quoi le mode de financement des grandes entreprises a un impact sur leur compétitivité¹¹. Je reprendrai ensuite ce découpage pour réfléchir avec vous sur les besoins en termes de statistiques.

L'implication des grandes entreprises dans le financement de l'économie se fait à plusieurs niveaux : le financement des jeunes entreprises (corporate venture), les services financiers liés aux produits vendus, le crédit interentreprises et les flux financiers intragroupes. Les quatre rôles sont importants. Le *corporate venture* est une forme de *private equity*, c'est-à-dire le fait de détenir des participations dans de petites firmes non cotées, notamment de jeunes pousses. Dans les dernières années, les investisseurs institutionnels ont réduit leur engagement de ce segment et les produits d'épargne collective ont commencé également à faire défaut. De ce fait, les grandes entreprises jouent un rôle croissant dans le financement des jeunes pousses, par le biais de ce *corporate venture*, qui constitue un élément clé pour l'innovation et notre croissance potentielle.

Le crédit à la consommation constitue le deuxième levier de participation au financement de l'économie. Certaines grandes entreprises possèdent, au sein même de leur groupe, des banques spécialisées pour le financement de crédits à la consommation et, de plus en plus, les produits vendus peuvent s'accompagner d'un montage financier, à l'instar du *leasing*. Les consommateurs ont aujourd'hui de plus en plus le choix d'acheter ou louer un bien. Ce développement des usages va entraîner une « structuration financière » des produits vendus, ce qui peut présenter un impact extrêmement important en termes de compétitivité car les plus innovants en la matière parviendront sans doute à gagner des parts de marché à l'international.

Le poste client représente l'argent que la PME attend de ses clients après la vente d'un bien ou d'une prestation. Derrière cette question se pose celle de la trésorerie des PME, une question majeure. Même si la France ne se trouve pas aujourd'hui dans la situation italienne, de nombreuses petites entreprises connaissent des difficultés pour des raisons de trésorerie. La question du poste client renvoie à celle de l'organisation industrielle. En Allemagne, il existe des liens très forts entre les entreprises de taille intermédiaire et les plus grandes, entre les fournisseurs et leurs donneurs d'ordres. En France, la structure industrielle diffère puisqu'elle est peuplée de très grandes entreprises et de très petits fournisseurs, ce qui peut avoir de grandes conséquences et faire émerger un vrai besoin de statistique à court terme.

Enfin, une grande entreprise possédant plusieurs filiales peut par ailleurs avoir intérêt à rationaliser la gestion de sa trésorerie. Par le passé, elle devait recourir à une banque de groupe. Aujourd'hui, il existe des outils qui permettent de centraliser la trésorerie des différentes filiales, y compris à l'international, pour bénéficier d'une optimisation de la gestion de cette trésorerie. Dans le même temps, les décisions d'investissement exigent d'opérer une allocation du capital. Sur ces questions de *cash pooling* et d'allocation du capital, la maison mère, par ses choix, son organisation, la liquidité qu'elle octroie à certaines de ses filiales, oriente totalement le financement, la croissance de l'économie et donc sa compétitivité.

¹¹ Diaporama : [Financement des grandes entreprises et compétitivité](#)

Si l'on regarde maintenant l'autre dimension, celle du financement des grandes entreprises. En premier lieu, cette question renvoie à celle du coût du capital. Ensuite, il y a la question des instruments retenus : les grandes entreprises multinationales ont la capacité d'optimiser leurs financements, par des lignes de crédit à l'international permettent de tirer dans les pays où l'opération se révèle la moins coûteuse, ou par des émissions internationales, qui permettent de choisir entre *equity*, dette ou hybride. L'optimisation fiscale dans un cadre légal constitue un levier pour les très grandes entreprises. Les grandes entreprises commencent également à s'acculturer au concept de risque et s'orientent vers une gestion patrimoniale, en veillant à prendre en considération les effets du taux de change lorsqu'elles s'implantent à l'étranger et envisagent ensuite de revendre ce bien.

Autre fondamental du financement des grandes entreprises, le risque de liquidité. Ces grandes entreprises ont la capacité d'optimiser les flux entre leurs différentes filiales au travers du choix des prix de transfert. Or la question se pose de la valorisation des échanges qui s'opèrent à l'intérieur d'un groupe. Une réglementation a été définie et ce sujet est particulièrement contrôlé aujourd'hui. Pour autant, il reste des marges de manœuvre importantes pour les grandes entreprises et des difficultés se posent du point de vue statistique pour connaître la véracité des transferts entre la maison mère et ses différentes filiales. Dans la compréhension de la chaîne de valeur, les prix de transfert se révèlent d'ailleurs décisifs.

Enfin, s'agissant du coût du risque pour les financeurs des grandes entreprises, les banques ont aujourd'hui développé des modèles de risque crédit et des processus d'analyse financière pour mesurer et tarifier le risque au bon niveau.

L'on peut maintenant dégager de ces grandes évolutions les besoins nouveaux en termes statistiques. Côté *corporate venture*, l'identification des participations des entreprises dans des PME ou des jeunes pousses reste imparfaite. Nous aurions besoin, en ce domaine, de connaître le détail de l'actif et du passif, qui est crucial pour travailler sur la compétitivité et la manière dont l'innovation est financée en France.

De nombreux travaux devraient être menés sur le crédit à la consommation, en particulier sur les produits « structurés », packageant la mise à disposition d'un produit/service et son financement. Comment identifier ce qui relève de l'investissement, des frais de fonctionnement, de l'épargne, des biens de consommation ? La construction des agrégats est à revoir. Sur le poste client, se joue un enjeu de court terme extrêmement important puisqu'il sous-tend l'organisation industrielle du pays. Des enquêtes menées en 1999 et 2002 avaient dessiné une vision des liens entre les grandes entreprises et leurs fournisseurs ou sous-traitants mais nous ne parvenons pas à suivre aujourd'hui des questions simples tenant, par exemple, à la répartition de la valeur ajoutée entre les grands donneurs d'ordres et leurs sous-traitants. Sur le *cash pooling* qui consolide et optimise les flux intra-entreprise, l'enjeu est de pouvoir suivre le risque de liquidité d'un grand groupe et de ses filiales. Or, aujourd'hui, cela s'avère impossible alors même que de grands groupes cotés au CAC 40 ont souffert d'un risque de liquidité au plus fort de la crise. La question des prix de transfert doit également être maîtrisée, même si j'ignore encore comment l'adresser. Il en est de même pour l'allocation du capital.

S'agissant du financement des entreprises, nous avons besoin de comprendre la structure bilancielle des groupes internationaux. Sans cela, nous nous trouvons dans l'incapacité de déterminer le coût du capital de ces grandes entreprises. Les banques se sont organisées pour améliorer cette connaissance et suivre cette donnée grâce à plusieurs sources et bases de données. Elles disposent de directions entières chargées désormais d'accumuler l'information afin de mesurer et suivre les risques de leurs clients. Je parlerai, en la matière, d'un exemple de « *little big data xml* ». L'entreprise Isodev réalise des prêts participatifs à long terme, pour de petits montants, au profit des PME. Pour cela, elle utilise une logique de big data. Au lieu de se fonder uniquement sur le compte des entreprises, elle recueille toutes les informations disponibles sur lesquelles elle effectue un traitement statistique. Les analystes financiers installent de plus en plus de back offices en Inde. Les comptes des entreprises leur sont envoyés en format xml et font l'objet d'un traitement industriel. Le mode d'accès à la donnée des entreprises se standardise et doit participer de la réflexion sur le financement des entreprises. Pour cela, il faut pouvoir exploiter un grand nombre d'informations, par le biais d'un traitement automatique.

Le financement des entreprises en France : « Suivi statistique et tendances récentes »

Christian PFISTER, Banque de France

Nous disposons déjà de nombreux indicateurs, plus que nos partenaires étrangers. Nous avons développé la panoplie de ces indicateurs au cours de la période récente et continuerons d'en développer, autant d'évolutions qui seront sûrement appréciés comme allant dans le bon sens¹².

Nous suivons déjà convenablement les crédits et titres, tant au niveau français qu'au niveau européen. S'agissant des crédits aux sociétés non financières, ces indicateurs nous montrent que les encours de crédits progressent en France à un rythme certes ralenti mais qui reste positif. Ce développement modeste s'avère très favorable pour les sociétés françaises, en comparaison avec les sociétés espagnoles ou italiennes. Les entreprises françaises ont autant, voire plus, recouru au crédit au cours des dernières années que les entreprises allemandes, qui ont pourtant bénéficié d'un marché plus porteur. L'endettement global des sociétés non financières, sous forme de crédit et d'émission de titres, continue de croître en France alors qu'il fléchit, même nettement, dans un certain nombre de pays. L'Espagne a connu une diminution très rapide de son crédit. Il ne faut toutefois pas voir dans le crédit une notion purement quantitative : plus de crédits ne correspond pas forcément à une meilleure situation. Cela peut aussi constituer un danger pour l'entreprise, surtout si elle doit faire face à une volatilité ou une baisse de ses recettes. Dans un tel cas, le crédit peut représenter un facteur de fragilité. De fait, de nombreuses entreprises, en particulier des PME, ne souhaitent pas avoir accès au crédit, sans doute dans un souci de bonne gestion.

Non seulement le crédit progresse en volume, mais les sociétés non financières disposent également, en France, de conditions de crédit relativement favorables par rapport à leurs homologues européens. Les taux d'intérêt sur les nouveaux crédits se positionnent au niveau le plus bas avec l'Allemagne dans les pays de la zone euro. Ces taux d'intérêt ont fléchi sensiblement, notamment pour les crédits d'un montant de moins d'un million d'euros accordés aux PME. Nous estimons en effet que 72 % des crédits d'un million d'euros au maximum sont consentis au profit de PME en France. Ces taux ont également diminué pour les crédits accordés aux grosses sociétés non financières, qui contractent des crédits d'un montant supérieur à un million d'euros. Si les entreprises peuvent bénéficier de bonnes conditions de crédit en France, ce n'est pas le fruit du hasard. Cette situation doit être mise en perspective avec le fait que la désintermédiation en France est relativement ancienne. Le marché des billets de trésorerie et des obligations d'entreprises s'est développé dès les années 1980 et les entreprises, tout particulièrement les grandes, ont pris l'habitude de mettre les banques en concurrence avec les marchés financiers, ce qui contraint les banques à resserrer leurs marges et à se montrer efficaces.

Nous avons récemment amélioré notre dispositif de suivi du crédit en France avec trois mesures prises au cours des dernières années. La première mesure a permis de développer une collecte des encours de crédits accordés aux très petites entreprises, mise en place en 2011. Au deuxième trimestre 2012, nous avons également lancé une enquête qualitative sur la distribution du crédit auprès des PME et des ETI. D'une manière générale, les banques déclarent peu de comportements restrictifs dans l'offre de crédit, ce qui peut soulever la question de l'existence d'un biais déclaratif. Ce même biais pourrait exister tout autant en s'adressant aux demandeurs de crédit mais nous pourrions croiser nos informations. Nous avons enfin mensualisé une enquête trimestrielle mise en place au niveau de la zone euro auprès des banques sur la distribution du crédit, le *Bank Lending Survey* (BLS). Au 1^{er} trimestre 2013, la production de crédit aux micro-entreprises affiche un léger recul en France. La demande de crédit des PME est très largement satisfaite, sauf pour les crédits de trésorerie. J'attire votre attention, sur un point, le très faible pourcentage des demandes en crédits de trésorerie. Au cours du trimestre écoulé, ce pourcentage varie chaque fois entre 6 et 8 %. De nombreux travaux ont été menés sur la demande de crédit par les PME aux États-Unis ; ils ont montré que plus de 50 % des PME n'avaient jamais recours au crédit. Nous pouvons supposer que le pourcentage correspondant devrait s'avérer similaire en France. Le taux d'obtention du crédit est stable, entre 63 et 72 %, pour les crédits que les entreprises reçoivent en totalité ou à au moins 75 %. Il s'avère donc que les entreprises sont totalement ou très largement servies dans leurs demandes. Pour les demandes de crédit d'investissements, plus fréquentes, les PME se tournent davantage vers les banques et obtiennent plus facilement les crédits qu'elles demandent. Il semble que les PME consacrent plus d'efforts à la préparation de ces demandes de crédit d'investissement qu'à celles de

¹² Diaporama : [Le financement des entreprises en France : « Suivi statistique et tendances récentes »](#)

crédits de trésorerie, ce qui peut expliquer en partie la différence entre les taux de satisfaction. Du côté des banques, l'enquête que nous avons mensualisée montre une baisse de la demande de crédit, ce qui corrobore les informations que nous recevons de la part des entreprises.

Un crédit qui soutient la compétitivité de l'entreprise n'est pas forcément un crédit abondant ou un crédit très bon marché. Il importe surtout de pouvoir tarifier le risque, tant pour une grande entreprise que pour une banque, sous peine de faire émerger un problème de soutenabilité du système bancaire comme certains pays en ont fait l'expérience. Suivant leur taille, les entreprises peuvent bénéficier de modes de financement relativement diversifiés et mettre en concurrence les différents fournisseurs de financements. En France, les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire ont accès à des modes de financement diversifiés alors que les PME dépendent davantage du financement par le crédit bancaire. Le pourcentage des capitaux propres dans le total des bilans des grandes entreprises se révèle dans l'ensemble relativement élevé. Les capitaux propres représentent ainsi plus du tiers de leur bilan, un pourcentage encore plus élevé (37,5 %) pour les entreprises de taille intermédiaire. Les grandes entreprises comme les ETI peuvent avoir recours à différentes formes de crédit, au-delà de l'endettement bancaire, notamment l'émission d'obligations, quand les PME dépendent du crédit bancaire. Les ETI s'endettent majoritairement par le crédit bancaire mais le marché obligataire de leur dette s'est développé au cours des dernières années. Différents financiers institutionnels ont commencé à s'intéresser au financement des entreprises et ont développé des dispositifs de placement en « papier privé », un mode de financement relativement répandu en Allemagne, qui présente toutefois l'inconvénient de constituer un marché qui ne sera jamais liquide. Enfin, les grandes entreprises et ETI se financent davantage par l'émission de titres de dette en France que dans les autres grands pays de la zone euro, au point que le marché des titres émis par les sociétés non financières est un marché quasiment français en Europe. En Espagne ou en Italie, au contraire, les émetteurs se comptent en dizaines, au grand maximum. Par ailleurs, les PME se distinguent par un ratio de capitaux propres relativement élevé et un recours au crédit fournisseur important.

Pour conclure, les collectes statistiques ont évolué en fonction des demandes réglementaires. Nous nous apprêtons à publier des données sur recours au crédit par taille d'entreprises, compatibles avec la loi LME. Enfin, nous allons lancer des réflexions sur l'apport potentiel de données granulaires, « prêt à prêt », ou « emprunteur à emprunteur », pour améliorer la qualité des statistiques et neutraliser les prêts intragroupes, qui plombent un peu la France dans la comparaison internationale car l'organisation sous forme de groupes d'entreprises, où la holding s'endette en émettant sur le marché pour prêter à ses filiales, s'avère plus fréquente en France que dans les autres pays européens.

Débat

Gunther CAPELLE-BLANCARD

L'un des grands progrès réalisés durant ces dernières années tient à la confrontation des deux enquêtes sur l'offre et la demande de crédit, dont les résultats convergent. Nous sommes confrontés aux mêmes problèmes que ceux formulés ce matin. La structure des entreprises s'avère aujourd'hui très complexe et l'analyse des groupes et des financements intragroupes soulève des difficultés. Plusieurs questions se posent, sur lesquelles je n'ai pas de réponse. Dans quelle mesure le lien entre les bases de données financières peut-il être amélioré ? Vous disposez de statistiques sur le crédit fournisseur. Pourriez-vous les détailler ? Je suis également sensible au recueil de données sur l'ingénierie financière, la titrisation et les LBO. Quelles sont les pistes à moyen terme pour améliorer ce « trou noir » de la finance ? Le médiateur du crédit peut jouer un rôle et apporter des informations statistiques sur les contraintes de crédit des entreprises. Ont-ils participé à la diffusion de ces données ?

Philippe BRION, Insee

LIFI constitue une base de données accessible *via* le comité du secret. Nous menions jusqu'à présent une enquête à seuil, interrogeant les entreprises de plus de 500 salariés sur leurs participations dans d'autres entreprises et la façon dont elles pouvaient être détenues par d'autres entreprises. Nous reconstituons des contours de groupes à partir de cette enquête, que nous complétons avec la base de données Diane pour les plus petites entreprises. Cette base de données privée était commercialisée et exigeait des utilisateurs qu'ils obtiennent une licence. L'enquête a été réalisée pour la dernière fois en 2012. Cette année, nous avons changé de sources, utilisant les sources fiscales de la DGFIP mais pour l'instant, les études font apparaître un manque d'information à ce niveau.

Benjamin DELOZIER, Médiation du crédit aux entreprises

La médiation du crédit travaille essentiellement avec des PME et TPE. L'intensité de l'activité de la médiation du crédit peut effectivement être considérée comme un indicateur des tensions qui existent sur l'offre de crédit. A cet égard, depuis deux ans, l'activité se révèle stable. Les tensions que nous observons portent davantage sur les crédits de trésorerie que les crédits d'investissement. En termes de communication, la médiation du crédit communique à travers les rapports de l'observatoire du financement de l'économie, dans lesquelles les données que nous pouvons tirer de notre activité sont utilisées pour porter certains messages sur les modalités de financement de l'économie.

Isabelle JOB

Aujourd'hui, les institutionnels font preuve d'un plus grand appétit pour ces produits de titrisation. Les dettes souveraines étant considérées comme très risquées, ces produits apparaissent comme une alternative dans la recherche de la rentabilité, avec toutefois l'écueil que le risque *corporate* soit désormais porté par des institutionnels qui ne possèdent pas forcément le contrôle et le monitoring suffisants sur ce risque. Nous avons déjà pu constater les effets pervers de la titrisation mais nous avons tendance à relâcher les standards et à moins contrôler le risque. Disposer d'une vision large et plus fine de ces mécanismes me paraîtrait important pour la solidité du système financier dans son ensemble.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Pouvez-vous identifier les porteurs de risque et ces transferts ?

Christian PFISTER

Des éléments sont disponibles auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel. Nous-mêmes possédons des éléments.

Daniel GABRIELLI, Banque de France

La titrisation constitue un compartiment de l'activité bancaire qui s'est développé et a conduit le Système européen de banques centrales à s'y intéresser. Un effort en matière de suivi de cette activité a été consenti dans une double direction. Une collecte a été réalisée auprès des banques sur les crédits qu'elles titrisent. Nous possédons ainsi des informations sur le montant titrisé des crédits, répartis par bénéficiaire (entreprises, ménages...) et par objet (investissement, consommation...), ce qui nous permet de suivre les crédits vraiment distribués. Nous avons par ailleurs mis en place une collecte auprès des organismes de titrisation résidents. L'ensemble de ces données permet un bien meilleur suivi de la titrisation que par le passé et est accessible sur le site de la Banque de France.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Une variable est connue au niveau individuel de chaque banquier mais reste inconnue des statistiques. Elle concerne le caractère patrimonial ou non d'une entreprise, quelle que soit sa taille. Pensez-vous que l'étude de cette variable présenterait un intérêt, dans la mesure où le comportement vis-à-vis du crédit de ces entreprises peut s'avérer différent ?

Jean-Paul NICOLAI

Cette information est accessible dans la base Diane. Nous possédons la liste des actionnaires ainsi que des informations sur le caractère patrimonial ou non de la détention des entreprises, ce qui permet d'adresser des questions sur le modèle capitaliste et d'identifier d'éventuelles différences en termes de structure de passif. Nous avons déjà pu constater l'existence d'un effet de levier plus important pour les entreprises non patrimoniales. Certes, trop de crédit nuit, surtout en période de crise. Nous examinons aujourd'hui comment la structure de passif, en 2003, a pu influencer sur la performance et le risque en 2009 et nous constatons que les entreprises qui s'endettent davantage ont plutôt connu une surperformance mais figurent aussi parmi les entreprises qui ont subi le plus de difficultés. Ces résultats traduisent soit des comportements patrimoniaux, soit d'autres facteurs latents mais nous pouvons déjà noter qu'il existe des comportements plus risqués, sources de performance, dans certaines entreprises.

De la salle

Les banques n'ont pas de difficulté à trouver la liquidité qui leur permettrait de faire du crédit. Il s'agit donc véritablement d'un problème de demande. La structure de l'intermédiation va évoluer en France. Disposons-nous d'indicateurs précis pour suivre cette évolution ? Autrefois, la Commission bancaire publiait un taux de désintermédiation dans son rapport annuel. Où pouvons-nous désormais trouver un indicateur simple en la matière ?

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Il me semble que ces indicateurs sont toujours publiés dans la revue de la Banque de France mais ils ne peuvent plus être simples. L'intermédiation recouvre, aujourd'hui, une grande partie d'intermédiation de marché, avec l'intervention directe des banques sur les marchés que nous ne savons pas comment classer. Dans le cadre des activités du Cnis, un tableau de bord permettant d'appréhender globalement l'activité d'intermédiation nous a été demandé maintes fois.

Isabelle JOB

Où placer la titrisation ? C'est l'une des questions qui se pose. Ce sujet s'avère très complexe et j'ignore comment trouver les bonnes grilles de lecture, suffisamment simples pour être compréhensibles, même pour les spécialistes. Cette ingénierie financière se révèle très inventive et évolue très vite. Mettre au point un indicateur unique se révèle presque impossible.

Christian PFISTER

Les données de crédit traditionnelles que nous diffusons sont corrigées de la titrisation. Nous tenons donc bien compte de ce phénomène.

François-Xavier HUARD, Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

Les outils statistiques de suivi des micro-entreprises ont évolué et permettent désormais de mieux saisir les encours de crédits mais il reste un certain nombre de zones d'ombre, qui explique l'existence d'écarts entre le suivi statistique national et les remontées du terrain. Il nous remonte notamment du terrain que les demandes de crédit de trésorerie peuvent baisser non parce que la demande baisse mais parce que les crédits de trésorerie accordés par les banques peuvent être substitués par d'autres types de crédits ou d'outils tels que les agios ou les découverts, avec des taux bien différents. L'outil statistique actuel permet-il de suivre ces éléments ?

Christian PFISTER

Une décomposition des différentes formes de crédit par catégorie d'entreprises figure bien parmi les données diffusées par la Banque de France. Lorsque nous examinons la distribution du crédit bancaire, nous constatons une concentration forte du recours au crédit par les micro-entreprises et les ETI. Entre les deux, les PME demandent relativement peu de crédits.

Filipo Di MAURO, Banque centrale européenne

Pour suivre le niveau d'intermédiation, il conviendrait d'améliorer la comparabilité. Entre les années 1970 et aujourd'hui, il s'est produit un certain nombre de chocs mais également plus d'internationalisation, plus de globalisation, plus de diversification. Pour mesurer la compétitivité dans un marché globalisé, il ne faut pas seulement regarder le degré d'intermédiation mais se pencher également sur les flux internationaux. Je me demande si une base de données européenne pourrait conduire une telle analyse.

Elisabeth KREMP, Banque de France

Nous pouvons calculer les délais de paiement à partir des bilans, de la base FIBEN de la Banque de France ainsi qu'à partir de la base ESANE de l'Insee. FIBEN ne couvre qu'un champ de 250 000 entreprises. ESANE s'avère plus complète puisqu'elle contient toutes les entreprises mais les délais pour obtenir l'information sont plus longs. Dans la nouvelle enquête présentée par Christian Pfister, nous posons également des questions sur les lignes de crédit, les garanties et les coûts. Si une modification intervient sur les demandes de garanties de la part des banques ou sur le coût demandé, nous pouvons la mesurer sur les 4 000 PME que nous interrogeons.

Dominique NIVAT, Banque de France

Le taux d'endettement des entreprises en France rapporté à leur valeur ajoutée fait apparaître une augmentation que Madame Job jugeait non significative puisqu'il correspondrait, selon elle, à un endettement global du groupe rapporté à la seule valeur ajoutée produite en France. Si tel était le cas, cela signifierait que des entreprises françaises s'endettent pour financer des filiales étrangères, ce qui devrait apparaître en balance des paiements. Or nous n'avons pas vu apparaître sur les trois dernières années d'augmentation des prêts intragroupes consentis par les entreprises françaises à leurs filiales situées à l'étranger. Le problème reste donc entier.

Gilles POUZIN, CFTC

J'étais surpris que ce débat sur le financement des entreprises et la compétitivité se concentre sur les banques et la désintermédiation entre celles-ci et les emprunteurs, sans évoquer la ressource, l'épargne, sa mesure, ses circuits, son allocation et son efficacité. Selon l'idée largement répandue, l'une des grandes forces des nouvelles puissances économiques résulte de leur taux d'épargne considérable et de leur capacité à l'allouer à des investissements productifs. En France, le taux d'épargne reste très élevé, à hauteur de 16-17 %. Dans ce taux figurent déjà l'épargne financière et l'épargne immobilière. Entre 8 et 9 % représentent chaque année l'amortissement des emprunts immobiliers. Cette allocation de l'épargne sert-elle des investissements productifs ? La spéculation immobilière encouragée par la baisse des taux d'intérêt sert-elle ou non la compétitivité des entreprises ? Les entreprises elles-mêmes consacrent une grande part de leur investissement à des achats immobiliers, les loyers augmentent. Un tel investissement se révèle-t-il productif ou contribue-t-il à la hausse des coûts de facteurs pour devenir *in fine* contre-productif ? À côté de cela, l'épargne financière se trouve intermédiée à 100 % par les banques. Il n'existe quasiment plus d'actionnaires individuels et le marché obligataire a totalement exclu les particuliers, qui n'y ont plus accès. L'épargne financière part dans le Livret A mais surtout dans l'assurance vie, qui représente 1 400 milliards d'euros aujourd'hui. Or nous savons bien que les assureurs agissent tous de la même manière, compte tenu des obligations prudentielles qui les obligent à investir dans des titres d'État sécurisés. Les études ont montré que la concurrence qui s'était développée dans le domaine des sociétés de gestion de portefeuilles depuis une quinzaine d'années s'était opérée au détriment de l'efficacité de l'allocation des capitaux, d'une part parce qu'elle a fait augmenter les frais de gestion et d'autre part parce que les gérants actifs ont tendance à commettre les mêmes excès que les indices boursiers. Ne devrions-nous pas nous intéresser aussi à la mesure statistique de la ressource épargne, l'étude de ses circuits, de son allocation et au final de son efficacité ?

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je sais que la Banque de France et Euronext diffusaient un certain nombre d'éléments sur le nombre d'actionnaires individuels et donc le taux de participation des ménages au marché, une donnée importante, ne serait-ce que pour mesurer la confiance dans l'économie. Je crois que ces éléments ne sont plus diffusés aujourd'hui.

Daniel GABRIELLI

Nous ne publions plus le taux d'intermédiation depuis 2012 mais il est possible que nous en reprenions la publication. Par ailleurs un article est paru fin 2011 sur les placements financiers des ménages, montrant, par mise en transparence de toutes les institutions financières, à quel emprunteur final ces placements finissent par arriver. Nous serons peut-être amenés à réaliser à nouveau de telles études.

Christian PFISTER

Pour les années récentes, les besoins de financement les plus importants proviennent des administrations publiques et les placements des épargnants dans les sociétés d'assurance se retrouvent très logiquement en OAT, ce qui n'empêche pas les assureurs de rechercher des produits alternatifs.

Isabelle JOB

Cela reste néanmoins marginal. Le régulateur favorise l'achat d'actifs sans risque. Les assureurs, autrefois pourvoyeurs de liquidités sur les marchés actions, se réfugient désormais sur le segment obligataire, privilégiant les dettes souveraines domestiques et les dettes obligataires des entreprises très bien notées, jugées comme des actifs sans risque. C'est probablement vers d'autres circuits qu'il faut se tourner pour une prise de risque rémunérée qui permette un financement de l'économie et des

jeunes pousses prometteuses. En France, contrairement à d'autres pays, on intermédie le crédit et on désintermédie l'épargne, pour faire porter plus de crédits aux institutionnels et en particulier aux assureurs, mais des interrogations demeurent sur leurs capacités en matière de suivi du risque.

IV. Présentation du réseau européen de recherche sur la compétitivité

Lionel FONTAGNÉ

J'ai le plaisir d'accueillir Filippo Di Mauro, un économiste très dynamique de la Banque centrale européenne, qui essaie de mettre en application une partie des idées que nous avons évoquées ce matin concernant la mobilisation des données individuelles pour réfléchir à des problèmes plus globaux, dont la compétitivité des économies européennes, un exercice qu'il effectue dans le contexte des banques centrales européennes.

Filippo DI MAURO, Banque centrale européenne (BCE)

Je vous remercie pour votre invitation. Nous cherchons aujourd'hui à intéresser les acteurs de la statistique à ce que nous faisons et à vous rallier à nos travaux. Telle est mon intention aujourd'hui¹³. Nous partons, pour cet exercice, de certains réseaux de recherche sur la compétitivité. Nous conduisons aujourd'hui des missions de surveillance, sans vraiment voir ce que tout cela sous-entend pour analyser la performance des pays individuellement. C'est la principale motivation de ce projet. Nous parlons beaucoup de compétitivité mais les données restent très fragmentées suivant les pays. En Belgique et en France, les données d'entreprise se révèlent nombreuses mais tel n'est pas le cas dans d'autres pays. Nous avons pour objectif de rechercher le dénominateur commun le plus bas de la disponibilité des données au sein de l'Europe pour réaliser une analyse.

S'agissant de la structure de notre réseau, il est composé de trois niveaux : un niveau macro, qui se concentre sur l'analyse des variations, un niveau micro qui recouvre les entreprises et un niveau transfrontalier, qui porte sur toutes les transactions transfrontalières, le filtrage ou la valeur ajoutée. Les niveaux fonctionnent de manière plus ou moins indépendante. Les niveaux d'analyse traditionnels s'intéressent aux variations réelles et aux impacts, notamment, dans les échanges. Pour les entreprises, nous essayons d'approfondir les données. Le niveau transfrontalier reste le moins connu. Nous avons pour objectif de faire en sorte que ces trois dimensions soient réellement mêlées et articulées car nous poursuivons individuellement les mêmes objectifs. Il nous faut donc comprendre la façon dont tout ceci s'articule avec la compétitivité.

J'évoquerai brièvement le premier chantier. Nous nous intéressons ici au détail de l'analyse des produits et nous dérivons les indicateurs de compétitivité nationaux en nous fondant non pas sur la balance des paiements mais en utilisant les données d'Eurostat et d'autres données statistiques accessibles. Nous veillons, dans le cadre des discussions sur la compétitivité, à ne pas nous intéresser qu'au coût unitaire de travail courant mais à l'enrichir par d'autres éléments de compétitivité hors-prix comme la qualité, la distribution, l'analyse des placements. Ces sujets ne faisaient pas partie de l'exercice de surveillance. C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris ce premier chantier.

Nous avons déjà obtenu quelques résultats sur le deuxième chantier, qui recouvre plus ou moins les notions qu'évoquait M. Fontagné tout à l'heure. Pour le 2^{ème} chantier, nous disposons de 13 groupes de pays. Nous retenons les bonnes pratiques puis utilisons un moteur de calcul de la BCE pour essayer de construire certains indicateurs. Nous utilisons par ailleurs les données micro des pays et nous demandons simplement une compilation de ces données pour rendre les résultats compréhensibles, en évitant tous les problèmes de confidentialité. Nous ne disposons pas des données brutes des pays mais nous connaissons la distribution d'un certain nombre de variables. Une fois ce travail réalisé et les indicateurs identifiés, nous diffuserons nos résultats. Nous avons créé un ensemble harmonisé d'indicateurs de productivité du marché du travail, un exercice assez unique en son genre en termes de couverture puisqu'il recouvre la période avant et après la crise. Ce n'est pas tant les moyens mais la diffusion de ce travail qui importe. Nous souhaitons nous assurer que les décideurs le comprennent bien et réfléchissent suivant ces principes.

¹³ Diaporama : [Le réseau de recherche sur la compétitivité des banques centrales européennes](#)

Tous ces indicateurs sur le nombre d'employés, la valeur ajoutée, le coût du capital, le coût du travail, etc. sont disponibles pour 60 secteurs et les 13 pays suivants : Belgique, République Tchèque, Danemark, Estonie, Espagne, France, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie. La gamme se révèle donc assez étendue et nous couvrons assez largement l'Union européenne. Nous venons de terminer cette analyse. Nous avons réussi à dégager plusieurs indicateurs, comme par exemple le coût des employés pour le prêt-à-porter, une activité à faible intensité technologique et à haute intensité énergétique. Nous pouvons identifier la distribution dans le cas de la France, de façon dynamique dans le temps. Cet indice s'avère disponible pour tous les pays, ce qui nous permet notamment de pouvoir étudier de nombreuses dimensions comme la taille ou l'activité sous différents angles et de comparer les résultats par pays.

Je vais maintenant vous parler de l'approche suivie dans le cadre du troisième chantier pour recouper des données disponibles auprès des organisations internationales comme l'OCDE ou l'OMC. Nous jouons un peu le rôle de plate-forme, en invitant les membres de l'OCDE à échanger leur expérience, pour nous assurer qu'ils travailleront d'une façon complémentaire et éviter que les travaux ne se chevauchent les uns les autres. S'agissant des interactions, CompNet a une vocation de recherche vraiment axée sur la nature transfrontalière de ces indicateurs et la construction d'indicateurs qui permettent une analyse comparée entre les pays de l'Union européenne. Nous établissons des documents de travail, des fiches de politique et nous avons pour mission de vérifier si les indicateurs des entreprises peuvent être exploités. Nous souhaitons une utilisation plus systématique, au-delà des politiques de surveillance. Nous avons noué des contacts les bureaux nationaux pour connaître leurs besoins en termes d'analyse. Nous devons être certains de pouvoir fournir plus d'indicateurs au niveau des entreprises. Ces indicateurs ne doivent pas être voués uniquement à la recherche mais doivent être systématiquement utilisés pour l'élaboration des politiques publiques. Tous les trois mois, nous organisons des ateliers réunissant plus d'une centaine de membres. Les membres y présentent leurs documents. Nous réalisons également des formations.

Nous souhaitons nouer de véritables coopérations. Nos homologues habituels sont les banques centrales, avec lesquelles nous avons un lien direct. Parfois, ceux-ci ont noué de bons contacts avec les services statistiques, ce qui nous permet d'obtenir des informations en respectant toutes les précautions d'usage en matière de confidentialité. D'autres banques centrales, en revanche, n'ont établi aucun lien avec leurs services de statistique. Nous essayons d'accéder à ces informations. Il nous manque encore 14 pays. Nous souhaitons que tout le monde participe à ce dispositif. En matière de coopération, nous commençons à coopérer directement avec les bureaux des statistiques, notamment en Italie, qui nous fournit désormais directement des indicateurs sur la compétitivité. Nous serions très heureux qu'une telle démarche se développe, en plus de la collaboration qui existe déjà.

En conclusion, je vous inviterai à vous rendre sur notre site internet. Lorsque vous aurez constaté à quel point notre réseau s'avère intéressant, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Jean-Pierre DUPORT

Pourquoi le Luxembourg et les Pays-Bas ne font-ils pas partie de vos travaux ?

Filipo DI MAURO

Tout dépend des contacts que la Banque centrale peut nouer avec les bureaux des statistiques. Or, paradoxalement, nous ne sommes pas parvenus à établir des contacts avec ces deux pays. Notre *board* a réalisé un travail avec l'OCDE et Eurostat, dont le réseau comprend les offices statistiques. Si nous parvenons à combiner nos deux réseaux, nous disposerions d'un système très efficace.

Jean-Marc BÉGUIN

Comment gérez-vous le problème du secret statistique ?

Filipo DI MAURO

Nous avons débattu durant plusieurs mois sur ce sujet. Tous les participants ont été confrontés aux limites dont ils souffraient au niveau national. Un secteur représenté par deux ou trois entreprises ne va pas être étudié. La participation de la Banque de France nous apporte des informations. Nous avons cherché à établir les mêmes standards, acceptables par tous, ce qui nous a demandé plusieurs mois d'effort.

V. Premières perspectives statistiques

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee

Je tiens, en préambule, à saluer la qualité des échanges, qui démontre l'intérêt de ces rencontres entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique. De nombreux producteurs sont présents aujourd'hui, prêts à entendre les demandes des utilisateurs. Je vois aussi de nombreux utilisateurs, confiants dans le fait d'être entendus et suivis, signe d'un excellent présage. En plus des attentes des utilisateurs, les producteurs doivent intégrer quelques contraintes supplémentaires, comme le secret statistique pour les données individuelles ou la réduction de la charge du répondant, dans un contexte de réduction des moyens qui s'impose à nous. Ces deux derniers éléments ont sous-tendu la grande refonte des statistiques structurelles d'entreprises à travers le projet ESANE, qui vise moins à répondre aux attentes des utilisateurs qu'à réduire la charge des entreprises qui se plaignent souvent du fardeau. Ce projet était également motivé par les gains de productivité que doivent réaliser les producteurs.

Je reviendrai sur quatre points et en premier lieu sur la difficulté du passage de la décision individuelle de l'entreprise à l'intérêt général macroéconomique, un exercice d'autant plus difficile qu'il doit s'opérer dans un contexte mondialisé où la somme des intérêts particuliers des entreprises représente de moins en moins l'intérêt général d'un pays. Sur le passage micro-macro, l'Insee a entamé une véritable révolution avec le profilage et la notion d'entreprise au sens économique. Jusqu'à présent, nous utilisons les notions d'unités légales et de groupes. Or l'instabilité des unités légales suivant l'organisation des groupes est telle d'une année à l'autre qu'il s'avère très difficile d'en tirer des conclusions. La mosaïque des groupes ne permet pas non plus d'effectuer cet exercice. Le profilage permet d'utiliser désormais la définition de l'entreprise au sens de la LME, c'est-à-dire une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Ce profilage sera composé d'une combinaison d'unités légales. C'est la suite des travaux engagés par le Cnis depuis 2008. Cette révolution exige beaucoup de moyens. Au fil des mois, la plupart des groupes se sont ralliés à l'initiative et ont compris la démarche, permettant d'entrer dans un mode de construction itératif de la statistique d'entreprises avec chaque groupe. Nous espérons tirer de grands enseignements de ce profilage sur le long terme. Nous avons pour objectif de construire, dans un cadre cohérent avec la comptabilité nationale, des comptes par catégorie d'entreprises, en aval de ces travaux de profilage. Les premiers résultats de profilage permettent d'ores et déjà de revisiter complètement la manière dont l'économie est organisée.

En économie ouverte, l'exercice s'avère encore plus compliqué puisqu'il faut différencier les établissements français filiales de groupes étrangers, les filiales étrangères, une distinction qui exige une coopération internationale. La France tente de figurer parmi les pays qui impulsent cette démarche au niveau européen. Des évolutions récentes de la statistique d'entreprises permettent également d'éclairer ce contexte mondialisé, notamment l'enquête O-FATS devenue régulière depuis trois ans, qui permet de décrire les implantations françaises à l'étranger, et l'enquête sur la chaîne d'activité mondiale qui s'inscrit dans le projet mondial et qui a pour objectif de couvrir l'ensemble de la chaîne d'activité, y compris la sous-traitance externe. Cette enquête a fait l'objet d'une première publication voilà quelques jours, portant sur la délocalisation des entreprises françaises de plus de 50 salariés, remettant en cause certaines idées reçues. Nous allons par ailleurs publier un Insee Références sur les entreprises, avec un dossier décrivant le commerce international des entreprises. Nous attendons aussi beaucoup de la nouvelle base de données qui pourrait ressortir du groupe de travail commun à l'Insee, la Banque de France et les Douanes.

Il s'avère de plus en plus difficile de retracer les questions de financement des entreprises avec des statistiques très stables. Je retiendrai de la dernière table ronde que l'abondance des statistiques diffusées n'est pas assez connue et que les travaux considérables de la Banque de France méritent une large diffusion, qu'il s'agisse de l'offre de crédits ou de l'endettement de marché. D'autres phénomènes revêtent une importance croissante. Nous espérons apporter quelques éléments de réponse à travers le profilage et nos travaux collaboratifs avec les grands groupes.

La compétitivité coût est évidemment mesurée mais la compétitivité hors-coût est aujourd'hui considérée comme le reliquat, qui n'est pas mesuré par ailleurs. Tant que nous n'aurons pas apporté des chiffres à tous ces éléments extrêmement multidimensionnels et qualitatifs de la compétitivité hors-prix, nous en serons réduits à des informations fragmentaires. Nous-mêmes devons nous contenter pour l'instant d'assimiler la compétitivité hors-coût au résidu. Parmi les éléments que nous souhaitons instruire davantage figurent la qualité des produits, la recherche et l'innovation, le coût du capital. Disposer de chiffres pertinents et comparables d'un pays à l'autre s'inscrit dans une

perspective sans doute plutôt lointaine. Ce sujet doit faire l'objet de réflexions au niveau français et européen. Même l'enquête de COE-Rexecode se fonde encore sur une approche mercantile, en ce qu'elle examine les produits sur étagère. Or les évolutions de nos parts de marché résultent sans doute aussi de choix de localisation des investissements et d'innovation qui sont opérés bien en amont de la disponibilité des produits et de la comparaison de leur qualité et de leur rapport qualité/prix mais j'ignore encore comment la statistique publique peut répondre à cette question.

Nous n'avons pas beaucoup parlé aujourd'hui de la comparabilité des indicateurs, un sujet qui me tient à cœur. Une polémique est née sur la durée et le coût horaire du travail. Or nous avons constaté que les chiffres n'étaient comparables ni dans le temps ni dans l'espace. Les Allemands pourraient, selon nous, progresser encore davantage dans la mesure de la durée du travail par leurs enquêtes. Nous notons également un écart de taux de marge de dix points de valeur ajoutée entre la France et l'Allemagne. Or nous ignorons si cet écart représente une réalité économique ou résulte d'une différence méthodologique, comme il en existe dans la prise en compte du financement de la protection sociale. Nous devons absolument progresser dans la comparabilité de ces éléments, en particulier avec les Allemands.

Je terminerai en vous remerciant tous pour votre participation, notamment nos deux présidents de séance, qui ont conduit les débats avec humour et efficacité ainsi que toute l'équipe du secrétariat du Cnis qui a assuré l'organisation de cette rencontre.

Conclusion

Jean-Pierre DUPORT

Mes remerciements iront aux deux présidents de commission qui ont brillamment animé les tables rondes ainsi qu'à tous les intervenants. Cette journée nous a permis d'éclairer les grandes problématiques que pose le débat sur la compétitivité. Je suis très heureux que les deux présidents aient accepté de travailler ensemble autour de ce thème.. Ces éclairages ont permis d'introduire des dimensions jusque-là peu évoquées dans les diagnostics habituels, notamment les dimensions humaines. Je pense toutefois que nous aurions pu aller plus loin sur l'ancrage territorial, un sujet important. Je me souviens de travaux menés au Commissariat général au plan, sur l'analyse territoriale de l'épargne et son utilisation, un thème totalement absent de cette rencontre. Il ne serait pas inintéressant de le reprendre. Je remercie également les intervenants statisticiens et producteurs qui ont accompli des efforts de compréhension. Ils ont démontré leur capacité d'écoute et de travail. Je tiens à remercier tout particulièrement Odile Bovar et l'équipe qui l'accompagne au sein de l'Insee, de la Banque de France et de la DGCIS, ainsi que le secrétariat général du Cnis, qui ont travaillé à la réussite de cette journée. Les sujets se sont révélés tout à fait bien choisis et pertinents, comme le démontre votre présence encore en nombre en cette fin de journée. J'en profite d'ailleurs pour vous remercier d'avoir participé à ce débat dense et passionnant. Au-delà de votre participation ardente aux commissions, ces rencontres nous permettent d'aller au-delà du cercle des initiés. Je remercierai enfin M. Di Mauro d'avoir accepté de participer à notre séance.

Je sors de cette réunion convaincu que le rôle du Cnis se révèle tout à fait essentiel pour dégager de nouveaux besoins et repérer des lacunes éventuelles dans l'observation des phénomènes économiques, sociaux et environnementaux. Nous sommes en permanence confrontés à la problématique du dépassement de notre organisation politico-administrative pour toucher à la structuration des systèmes de relations économiques et sociales. C'est un point essentiel du projet de loi de Mme Lebranchu, comme le montre le débat sur les métropoles. Le travail que nous conduisons sur le profilage participe de cette recherche de la réalité de l'activité productive, au-delà de la structure juridique de l'entreprise. L'un des intérêts du Cnis consiste à essayer de faire apparaître la réalité de la vie économique et sociale, en construisant un système d'information adapté. Telle est notre responsabilité au sein du Cnis, dans une démarche d'anticipation. La première table ronde soulignait la difficulté pour identifier la valeur ajoutée, face à des frontières qui disparaissent entre l'industrie et les services. Je citerai les propos de Serge Tchuruk qui indiquait, voilà quelques années, qu'Alcatel Lucent ne produirait plus rien en France. La question qu'il posait à travers cette remarque très provocatrice soulevait un problème réel. J'ai aussi noté avec intérêt les éléments subjectifs et la prise en compte de la théorie des préférences révélées, qui suscitent une vraie interrogation pour nous et l'ensemble de l'appareil statistique. Je pense que le Commissariat général à la stratégie et à la prospective pourrait suivre les traces du Commissariat général au plan et devenir un lieu d'échanges. Nous serons d'ailleurs très heureux de son retour au sein du Bureau du Cnis. Tout ceci me conforte dans le fait que si le Cnis n'existait pas, il faudrait l'inventer. Je suis très heureux d'en être le Président

aujourd'hui. Nous avons pour rôle d'aider l'ensemble du système statistique public. Le 30 janvier, au-delà de l'avis de moyen terme, nous tiendrons un débat sur l'utilité sociétale de la statistique publique. Les premiers entretiens que nous avons réalisés démontrent l'utilité de mesurer les attentes des acteurs sociaux vis-à-vis de l'appareil statistique. Je vous remercie et j'espère que ces rencontres nous permettront de préparer un bon moyen terme.

Attractivité et dynamiques économiques des territoires

Quels nouveaux besoins de connaissance statistique ?

- 27 juin 2013 -

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture des travaux par le Président du Cnis.....	48
I. Première table ronde : Accessibilité et qualité des services publics.....	50
II. Deuxième table ronde : Rôle économique de l'action publique.....	58
III. Intervention du directeur adjoint au Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale	66
IV. Intervention du président du Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France.....	68
V. Troisième table ronde : Dynamiques et interdépendances des territoires	69
VI. Premières perspectives statistiques.....	76
Conclusion.....	79

PROGRAMME, RÉSUMÉ ET DOCUMENT PRÉPARATOIRE

Le programme, un résumé de la rencontre et les documents associés sont disponibles sur la page du site du Cnis consacrée à cette rencontre.

Ouverture des travaux par le Président du Cnis

Jean-Pierre DUPORT

Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil régional d'Île-de-France de nous accueillir dans ses locaux. Le Cnis œuvre depuis longtemps afin que la statistique publique se construise pour et avec les acteurs territoriaux. Je suis donc particulièrement sensible au fait que cette séance se tienne dans les locaux et avec le soutien d'une collectivité territoriale.

Je tiens également à remercier l'ensemble des participants à cette deuxième rencontre du Cnis destinée à préparer ses orientations pour la période 2014-2018. Une première séance a eu lieu la semaine dernière autour du thème de la compétitivité. Notre séance d'aujourd'hui sera consacrée à l'attractivité et aux dynamiques économiques des territoires. Une troisième rencontre interviendra le 1er octobre 2013 autour de la notion de trajectoires.

Il me faut aujourd'hui excuser l'absence du Directeur Général de l'Insee, Jean-Luc Tavernier. En son absence, Sylvie Marchand nous présentera les conclusions tirées par l'Insee de nos échanges. Il me faut également excuser le Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, Emmanuel Berthier. Celui-ci sera remplacé par son Directeur adjoint, Patrick Crézé, qui nous présentera la vision stratégique que la Datar porte aujourd'hui sur les territoires.

Nous aurons également le plaisir d'accueillir le président de l'Association des présidents de Cneser¹⁴ et Président du Cneser de Bretagne, Alain Even, ainsi que le Président du Cneser d'Île-de-France, Jean-Claude Boucherat.

2013 est une année particulière pour le Cnis. Le Conseil prépare en effet ses orientations de moyen terme, destinées à tracer les besoins prioritaires en matière d'information statistique pour les cinq années à venir. Il organise pour cela un dialogue prospectif entre les acteurs de la société civile et les producteurs de la statistique publique. L'enjeu serait ainsi de faire en sorte que l'information apportée par la statistique publique enrichisse au mieux les débats de société dans tous les domaines économiques et sociaux. Cet exercice aboutira le 30 janvier 2014 à une réunion de clôture lors de l'assemblée générale du Cnis, qui adoptera son point de vue sur les besoins en matière de statistique publique pour la période 2014-2018. Trois rencontres permettront d'alimenter la réflexion, consacrées à la compétitivité et aux facteurs de développement des entreprises, à l'attractivité et aux dynamiques économiques des territoires, ainsi qu'aux parcours de vie. Des discussions sont menées en parallèle au sein des commissions thématiques du Cnis, dont je souhaiterais remercier les présidents pour le dialogue renouvelé et de plus en plus fructueux qu'ils orchestrent entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique.

Cette rencontre s'inscrit donc dans un processus de concertation en cours, dont il est déjà possible de retenir quelques grands enseignements. Nous disposons en France d'une statistique publique de grande qualité, qui a globalement su s'adapter aux attentes de ses utilisateurs durant le moyen terme 2008-2013. Dans le domaine des statistiques locales, les utilisateurs soulignent volontiers des avancées très importantes, tant du point de vue des données disponibles que de leur accessibilité. Le recensement annuel de la population, le recensement de l'agriculture, les indicateurs sociaux départementaux et, plus largement, l'accroissement des données géolocalisées sont venus enrichir le panier des données sur les territoires. Cette dynamique a été encouragée, au-delà des commissions thématiques « Services publics et services aux publics » et « Territoires » du Cnis, par plusieurs groupes de travail : un groupe de travail présidé par Marcel Belliot sur la [diffusion du recensement de la population](#), un groupe de travail présidé par Francis Cuillier sur la [localisation des activités et des personnes](#) (qui a permis des progrès significatifs, notamment par le développement de données carroyées), ainsi qu'un groupe de travail présidé par Joël Guist'hau sur les [indicateurs sociaux départementaux](#) (qui a été l'occasion d'un travail assumé par les services des conseils généraux, en leur qualité de producteurs de statistiques territoriales). Je mentionnerai également les travaux du groupe de travail présidé par Yvon Olivier sur les [dépenses territoriales de l'État](#), qui devraient porter leurs fruits plus tardivement. Dans ce champ particulièrement important, le représentant de la DGFIP présent ce-jour pourra certainement apporter un éclairage sur les progrès significatifs attendus de la

¹⁴ Conseil économique, social et environnemental

mise en place du nouveau dispositif Chorus de suivi des comptes de l'État, en vue d'aboutir à une meilleure visibilité sur la contribution financière de l'État à la vie des territoires.

La disponibilité croissante de données locales ne diminue pas pour autant la pression qui s'exerce sur la statistique publique. Dans différentes enceintes de débat, au sein du Cnis ou des Cries¹⁵, les utilisateurs expriment tout à la fois un sentiment de profusion et de manque de données locales. De fait, des progrès de plusieurs natures sont attendus. Le souhait d'être conseillé et accompagné pour choisir, mettre en relation et interpréter les données parfois diverses sur thème donné est fortement exprimé. De ce point de vue, la question des indicateurs d'occupation du sol est emblématique. Pas moins de trois ou quatre sources sont proposées aux conditions d'accessibilité critiquées, ce qui pose problème dans une période où il est demandé des indicateurs sur l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme. On note également une forte attente dans la mobilisation des informations détenues par les collectivités territoriales et leurs opérateurs pour leur utilisation à des fins statistiques. Le travail engagé dans cette voie, pour la mise à disposition d'indicateurs sociaux départementaux, a suscité l'approbation de nombreux utilisateurs. Il a également occasionné des questions quant à sa pérennité et sa reproductibilité dans d'autres domaines tels que les transports, les services en direction de la petite enfance, ou encore sur des thématiques économiques. Ce fait jour également une inquiétude sur la capacité de la statistique publique à poursuivre ses réels efforts de production de statistiques sur l'Outre-mer, en raison des restrictions budgétaires à venir. Enfin, l'information semble parfois faire défaut. S'il est possible que cela provienne d'une méconnaissance des données disponibles, il est probable également que l'actualité économique et sociale génère de nouvelles attentes ou conforte des attentes encore non-satisfaites. Le besoin de connaître et de comprendre les dynamiques et disparités territoriales se trouve renforcé par la perspective des nouvelles lois de décentralisation. L'ampleur de la dimension internationale de la crise économique et ses conséquences sociales suscitent des questions sur le rôle des territoires en matière de développement économique. Les restrictions budgétaires qui affectent également les moyens de l'action publique rendent de plus en plus criante la nécessité de disposer d'outils de suivi et d'évaluation, pour mieux guider les choix de politiques publiques.

Le Cnis propose aujourd'hui de débattre de ces sujets à travers trois tables rondes. La première discutera des services publics, de leur accessibilité et de leur qualité – ceux-ci demeurant un élément important de l'attractivité des territoires, tant pour les entreprises que pour les ménages. La seconde abordera la question de l'action publique, en tant qu'acteur économique aux côtés des entreprises et des ménages et en tant que soutien au développement économique des territoires – ces approches constituant une des dimensions de l'attractivité et de l'équilibre économique et social des territoires. La troisième invitera à lire les liens qu'entretiennent les territoires, pour mieux comprendre leurs atouts, leurs zones d'influence et leurs partages de ressources ou d'objectifs et buts communs. Cette dernière table ronde s'interrogera également sur les ressorts économiques spécifiques à certains territoires, leurs facteurs d'attractivité ou les possibilités d'évoluer pour être en capacité de rebondir après un choc ou d'assurer une transition qui prenne en compte les défis mondiaux.

Nos trois tables rondes, dont je remercie par avance tous les intervenants, seront animées par Pierre-Yves Geoffard, Directeur de l'École d'économie de Paris et Président de la commission « Services publics et services aux publics » du Cnis et Jean-Marie Vanlerenberghe, Sénateur et Président de la commission « Territoires » du Cnis. Je remercie également l'équipe du Cnis ayant contribué à la préparation de cette journée.

¹⁵ Comité régional pour l'information économique et sociale

I. Première table ronde : Accessibilité et qualité des services publics

Introduction

Pierre-Yves GEOFFARD

La statistique publique en France est d'une grande qualité au niveau national, ce qui explique sans doute la frustration que peuvent exprimer ceux qui s'intéressent à des phénomènes qui nécessitent une analyse plus focalisée, en termes de populations ou de territoires.

En préambule, je préciserai que la commission « Service public et services aux publics » du Cnis recouvre un champ extrêmement large, avec une vision des services publics allant au-delà du secteur public pour intégrer l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à des missions de service public, y compris ceux relevant du secteur privé (à but lucratif ou non-lucratif) et de l'économie sociale et solidaire. La Commission s'intéresse ainsi aux domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale, des retraites, de la dépendance, du handicap, de la sécurité, de la justice, voire de la défense. Je rappellerai également que les commissions du Cnis sont ouvertes, en vous invitant à venir y débattre.

Les travaux de la commission « Service public et services aux publics » ont montré que, pour un certain nombre de phénomènes, la diversité des trajectoires individuelles nécessitait d'être appréhendée. Pour comprendre à un niveau fin les inégalités et la manière dont elles se forment ou évoluent, ainsi que la façon dont les services publics parviennent ou échouent à les réduire, il est apparu nécessaire de suivre dans le temps des trajectoires d'individus, avec des échantillons suffisamment importants. Le même constat a été fait s'agissant du suivi des acteurs économiques et des services publics. Comment s'assurer que les services publics s'adaptent à l'évolution des besoins des usagers ? Cette question soulève des interrogations très fortes au niveau local, compte tenu des mouvements de populations et de l'évolution tant des besoins que des inégalités. Savoir dans quelle mesure les services publics s'adaptent aux évolutions territoriales est devenu un enjeu important pour la statistique publique, à un niveau plus fin que celui des statistiques nationales.

Pour suivre dans le temps les trajectoires individuelles, la recommandation est aujourd'hui de s'appuyer, autant que faire se peut, sur les données administratives. Ces données, produites à d'autres fins que des fins statistiques, sont potentiellement très riches, bien qu'elles ne remplacent pas les données d'enquêtes. Elles sont souvent encore plus intéressantes lorsqu'on parvient à les apparier à des données d'enquêtes. Elles permettent de produire des indicateurs n'ayant pas nécessité d'effort de collecte mais susceptibles d'apporter beaucoup d'informations utiles, notamment pour le suivi des individus, avec des identifiants permettant de respecter la confidentialité et l'anonymat.

A cet égard, on ne peut que se féliciter de l'ouverture des données de la DGFIP, bientôt entérinée par la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Ces données de l'administration fiscale sur les ménages et les entreprises permettront de compléter l'information sur les populations et les acteurs économiques, dans le respect de la confidentialité.

On saluera également les progrès de la géolocalisation. De plus en plus de données permettant de localiser de manière assez fine les ménages, les entreprises et les services publics sont accessibles. Ceci augure potentiellement d'un renouveau considérable de la statistique et de son utilisation. De nombreuses questions pourront ainsi être adressées, autour de l'accessibilité à l'emploi, de l'accessibilité en transports en commun, etc.

Le système statistique est ainsi en perpétuelle évolution, sous l'influence des évolutions technologiques mais aussi en raison d'évolutions règlementaires.

Cette première table ronde sera consacrée à l'accessibilité et à la qualité des services publics. Certes, les services publics sont coûteux et requièrent des investissements. Néanmoins, ils participent de l'attractivité des territoires, pour les ménages comme pour les entreprises. Il serait donc nécessaire d'aller vers une meilleure connaissance de la localisation fine et de la qualité des services publics,

pour mieux appréhender leur évolution au regard de celle des besoins de la population. L'accessibilité des services publics (physiques et numériques) pour l'ensemble des publics nécessiterait également d'être davantage éclairée par la statistique publique, pour permettre d'identifier et de suivre les besoins particuliers de populations parfois très réduites.

Quels leviers d'action pour améliorer l'accessibilité des services au public ?

Caroline LARMAGNAC, conseillère à la Datar

Au sein de la Datar, je suis en charge de l'équipe « dynamique des territoires » qui recouvre un pôle dédié aux enjeux territoriaux sur les différents types d'espaces français (espaces de montagne, espaces littoraux, espaces urbains et métropolitains, espaces ruraux et ruraux isolés) et un pôle dédié à l'accessibilité des services aux publics. Je présenterai aujourd'hui les travaux pilotés par la Datar sur cette thématique des services, pour lesquels les besoins de statistiques sont particulièrement forts.

Des engagements politiques ont été pris par le Président de la République et le Premier ministre autour de l'accessibilité des services aux publics. La mise œuvre d'un certain nombre de mesures a ainsi été confiée à la ministre de l'égalité des territoires et du logement, dans le cadre des Comités interministériels pour la modernisation de l'action publique notamment.

Le Gouvernement a pu s'appuyer sur les enseignements de l'expérimentation « + de services aux publics », portée par la Datar depuis 2010. Cette expérimentation visait à répondre aux inquiétudes très fortes relayées par des élus locaux lors des assises des territoires ruraux concernant la désertification de certaines zones rurales en matière de services. L'idée était d'envisager, dans 22 départements tests, de nouvelles formes d'organisation de l'offre de services, dans une logique de mutualisation. Un accord national a été signé entre l'État et 9 opérateurs nationaux de service au public. Dans les départements, l'ensemble des acteurs territoriaux et des opérateurs concernés ont été associés à la réflexion, sous la responsabilité des préfets. Cette expérimentation se poursuit jusqu'en fin d'année 2013. Toutefois, elle a déjà produit des enseignements suffisants pour autoriser un déploiement de la démarche sur l'ensemble du territoire national.

Le 2e volet du projet de loi de décentralisation qui sera examiné à l'automne 2013 par le Parlement comprend un chapitre sur l'égalité des territoires, qui propose un certain nombre de dispositions en matière d'amélioration de l'accessibilité des services. D'une part, l'élaboration de schémas d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics serait confiée aux présidents de conseils généraux et aux préfets de départements, avec obligation d'y associer très étroitement les communes et EPCI concernés, ainsi que les opérateurs potentiellement impliqués. Le champ visé par ces schémas irait au-delà des services publics, pour correspondre à toute l'étendue des besoins des populations (commerces, services privés, stations-services, distributeurs de billets, etc.). D'autre part, des mesures de simplification des modalités de mise en œuvre de la mutualisation sur les territoires sont proposées, avec un toilettage de certaines dispositions actuelles, en vue de mieux correspondre aux nouvelles réalités d'organisation des différentes catégories d'opérateurs sur le terrain.

En complément, la mise en œuvre de mesures non-législatives est prévue à partir de l'automne 2013. L'une d'entre elles vise à mobiliser les données de l'ensemble des opérateurs nationaux de services, pour affiner la connaissance de l'offre existante et de la demande.

A ce jour, il existe 317 espaces « relais services publics » labellisés par l'État, inégalement répartis sur le territoire national. Dans certains départements, une logique d'entraînement a conduit à la multiplication de ces espaces. Dans d'autres départements tels que les départements alsaciens, d'autres formes d'organisation mutualisée ont été mises en place par les acteurs locaux, sans faire l'objet d'une labellisation par l'État. Pour les espaces labellisés, la Datar a créé une base de données sur l'offre de services proposée, à partir des arrêtés préfectoraux et au travers de conventions signées entre les partenaires. Certains espaces regroupent trois ou quatre partenaires ; d'autres en regroupent plus d'une vingtaine. Certains espaces sont portés en régie directe par les communes ou les communautés de communes ; d'autres sont confiés à des associations, à des centres sociaux, etc. Des agents d'accueil permettent d'orienter et d'informer le public, voire de l'aider à accomplir des démarches (par téléphone ou à l'aide de dispositifs numériques). Des permanences sont également assurées par différents partenaires tels que la Banque de France (pour les dossiers de surendettement), des tribunaux, des associations, etc.

Cette transformation de l'offre s'accompagne d'une modification de la stratégie des opérateurs, qui privilégie désormais une stratégie multicanale, à la fois mutualisée et dématérialisée, au-delà de la seule présence physique de plein exercice. Cette évolution complexifie la notion d'accessibilité et son appréhension. Dans ce contexte, un groupe de travail a été constitué pour tenter de mesurer l'ensemble des dimensions de l'accessibilité. Cette réflexion, animée par la Datar, a permis de

conclure que le temps d'accès, généralement utilisé pour mesurer l'accessibilité, ne caractérisait qu'une petite partie de l'accessibilité réelle.

L'utilisation de l'équipement physique comme point focal de la mesure de l'accessibilité ayant montré ses limites, de nouveaux besoins statistiques ont été identifiés. Dans le domaine des transports, la présence d'équipements est apparue insuffisante pour renseigner sur le niveau de service offert – la présence d'une gare ne renseignant pas sur la fréquence de passage des trains. De même, la localisation des salles de cinéma est apparue insuffisante pour décrire l'offre de services correspondante. Les données liées aux équipements nécessiteraient donc d'être qualifiées, avec des précisions sur les lignes de services associées et les canaux d'accès disponibles. Au niveau des relais services publics, par exemple, il est important de connaître les différents partenaires regroupés et le niveau d'équipement en bornes visio-guichet.

La Datar travaille aujourd'hui avec l'Insee et la Dila¹⁶ au rapprochement des bases existantes. L'enjeu serait de faire évoluer la base permanente des équipements vers une base permanente des équipements et des services, en la complétant par des données plus fluides, issues de la base des données locales notamment. En parallèle, les données sur la demande nécessiteraient d'être affinées, avec une meilleure prise en compte des populations présentes sur les territoires, au-delà des populations résidentes.

Stratégie de territorialisation de Pôle emploi et accessibilité des services

Mireille CHOLLEY, chargée de mission « action territoriale » auprès de la Direction générale de Pôle emploi

Pôle emploi s'est saisi de [l'accord « + de services aux publics »](#) pour développer une stratégie d'accessibilité aux services, notamment dans les territoires enclavés et dans les territoires de la politique de la ville.

Il existe encore des marges de progrès dans la façon de rendre accessibles les services de Pôle emploi sur l'ensemble des territoires de la métropole et des DOM. Pôle emploi est né en 2009-2010 de deux réseaux qui avaient des politiques d'implantation de leurs sites extrêmement différentes. Il a donc fallu construire une politique commune, un définissant une norme d'accès aux services. L'objectif était de faire en sorte qu'à *minima*, 80 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi puissent avoir accès à un site de plein exercice en moins de 30 minutes. Objectif atteint puisqu'en 2011, plus de 90 % des demandeurs d'emploi étaient à moins de 30 minutes d'un site de plein exercice

L'accord « + de services aux publics » a permis de diversifier la façon de concevoir l'accessibilité aux services. Pour aller au-delà des agences de proximité (qui regroupent l'ensemble des services de Pôle emploi, avec la présence physique de conseillers), une stratégie multicanal a été définie, permettant de distinguer et d'articuler, en fonction des services délivrés, différents canaux d'accès : l'accès physique, l'accès téléphonique, l'accès internet et les accès multimédias tels que les entretiens visiophoniques. Une typologie des réseaux de délivrance de services a également été établie, distinguant les lieux de plein exercice, les relais gérés par des agents de Pôle emploi et les lieux gérés au travers de convention avec des partenaires pour un accueil de premier niveau.

Cette démarche a permis de mieux caractériser l'accessibilité des services de Pôle emploi, tout en cartographiant les distances d'accès aux lieux de plein exercice, avec pour objectif de réduire les inégalités territoriales notamment dans les zones rurales enclavées et les DOM. En prenant par contre en compte l'ensemble des lieux de délivrance des services de Pôle emploi, on constate que plus de 99% des demandeurs d'emploi se trouvent à moins de 30 minutes d'un lieu d'information ou d'accueil, avec des possibilités d'entretiens visiophoniques. Ainsi, la démultiplication des lieux d'accès aux services au travers de conventions partenariales renforce l'accessibilité des services. Il a du reste été demandé aux agents d'accueil des lieux partenariaux d'accompagner les demandeurs d'emploi et les usagers dans l'utilisation des services dématérialisés et des médias numériques. Des protocoles d'accompagnement de ces agents ont été mis en œuvre en ce sens.

L'ambition de Pôle emploi serait désormais de stabiliser la notion d'accessibilité mesurée par la distance, avec pour objectif que 100 % des demandeurs d'emploi puissent accéder en moins de 30 minutes à un espace d'information, d'accueil ou d'entretien visiophonique. Dans cette optique, l'outil cartographique permettra d'établir des diagnostics par territoire, à même d'objectiver la négociation

¹⁶ Direction de l'information légale et administrative

avec les élus et les acteurs locaux pour répondre au mieux aux besoins d'accessibilité des populations locales. L'enjeu est d'optimiser l'implantation des lieux et des canaux d'accès aux services. En parallèle, il s'agit de développer les entretiens visiophoniques, dans les territoires enclavés tels que la Guyane notamment. Des outils statistiques nécessitent par ailleurs d'être développés pour travailler sur la qualité et la disponibilité des services délivrés, en cohérence avec les orientations de Pôle emploi à l'horizon 2015.

Pierre-Yves GEOFFARD

Cet exposé illustre parfaitement la façon dont la connaissance statistique à un niveau fin permet d'articuler les différentes interventions publiques et locales.

Analyse de l'accessibilité aux pôles de services selon le mode de transport. Étude de cas à Bordeaux

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ, directeur de l'équipe « Dynamiques territoriales » de l'agence d'urbanisme A'Urba (Bordeaux)

Une agence d'urbanisme s'efforce d'utiliser les données statistiques à disposition pour construire des documents de planification urbaine et d'aménagement du territoire. Nous avons travaillé notamment sur le schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération bordelaise, qui devrait être approuvé le 8 juillet 2013, ainsi que sur le schéma d'interconnexion des réseaux de transports en commun de cette même agglomération.

Nous nous sommes attachés à mieux qualifier la notion de centralité, afin de cerner plus précisément les centralités dites périphériques. Il s'est agi ensuite d'envisager l'amélioration de l'accessibilité à ces lieux de centralité. L'idée sous-jacente était de réduire les déplacements quotidiens et les distances parcourues de manière contrainte par les usagers, en renforçant les lieux de centralité en termes de services (administrations, écoles, commerces, loisirs, etc.).

Pour localiser et qualifier les centralités de l'agglomération bordelaise, nous avons utilisé la base permanente des équipements. Cependant, le fait de disposer de données à la commune ne permettait pas nécessairement de localiser précisément les équipements. Nous avons également utilisé les données de population à la commune et le carroyage au km², ce qui nous a permis de mieux caractériser les centralités, en fonction de la localisation des habitants. Cependant, il nous a manqué des données sur la localisation fine des emplois, ainsi que des données sur les emplois non-salariés.

Dans le cadre du Scot, un lissage de la cartographie des centralités de l'agglomération bordelaise a été opéré. La négociation avec les élus a conduit à proposer une cartographie traduisant un compromis entre la réalité statistique et les choix politiques en matière de développement.

Il s'est agi ensuite de connaître la mobilité dans l'agglomération bordelaise. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur les données du recensement de la population sur les lieux de domicile et de travail. Il nous manquait néanmoins des données sur les déplacements liés aux loisirs, aux achats, etc. Ceci nous a conduits à mobiliser également les enquêtes « ménages déplacements » et « grands territoires ». Malgré un niveau de détail parfois insuffisant dans les enquêtes « ménages déplacements », nous avons pu établir une cartographie des flux, en procédant à des regroupements asymétriques de secteurs.

S'agissant de caractériser les distances de déplacement, nous nous sommes efforcés de prendre en compte les infrastructures existantes (voiries et transports en commun) ainsi que les temps réels de déplacement (en fonction de la congestion). Là encore, les données n'ont pas été simples à mobiliser.

A partir de la cartographie établie, nous avons pu bâtir une proposition de réseau de transports en commun susceptible d'améliorer la desserte des lieux de centralité, avec des précisions sur les niveaux de service associés aux différentes lignes. Nous avons complété cette proposition par un schéma d'accessibilité par les modes de transport doux.

L'accès aux soins : les caractéristiques des territoires

Nathalie FOURCADE, sous-directrice de l'observation de la santé et de l'assurance maladie au sein de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales et de la santé

L'accessibilité des soins contribue à l'attractivité des territoires pour les usagers, tout autant qu'elle en dépend, puisque celle-ci influence les choix de localisation des professionnels de santé. Dans ce

domaine, les bases de données médico-administratives ont l'avantage de permettre des analyses à un niveau géographique fin, ainsi que des comparaisons du fait de leur homogénéité. Ces bases, produites par la Cnam et l'Atih¹⁷ notamment, sont exhaustives et fournissent des renseignements à la fois sur les soins de ville et les établissements de santé.

Afin de faciliter l'utilisation de ces bases, des outils ont été créés par la Drees et l'Insee, avec la collaboration de la Cnam, de l'Irdes et d'ARS partenaires. L'objectif était de permettre des analyses, dans un cadre homogène et cohérent, de l'ensemble des dimensions du système de soins, sur l'ensemble du territoire. Les ARS ont été associées dès la conception de ces outils, pour faire en sorte que ceux-ci répondent aux besoins des acteurs locaux.

Les travaux menés à partir des bases médico-administratives ont permis de mettre en évidence que les pharmacies et les médecins généralistes étaient globalement bien répartis sur le territoire, si on les compare aux autres services et équipements de la base permanente des équipements, en cohérence avec la répartition de la population. Néanmoins, ces analyses à l'échelle des bassins de vie ou « cantons-ou-villes » sont apparues masquer des disparités au sein des territoires. De plus, il convient, lorsqu'on compare l'accessibilité à différents services, de prendre en compte la nature et le degré d'urgence des besoins de la population – l'accessibilité d'un médecin n'étant pas comparable à celle d'une boulangerie. Ces travaux ont montré que les autres professionnels de santé libéraux de premier recours (masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et chirurgiens-dentistes) étaient un peu moins bien répartis sur le territoire, et les médecins spécialistes encore moins bien. Des phénomènes de co-localisation ont également été observés, marquant une tendance au regroupement des professionnels de santé et des équipements. Les jeunes médecins sont notamment apparus moins bien répartis que les médecins plus âgés.

Un indicateur innovant d'accessibilité potentielle localisée des soins de ville a par ailleurs été développé par la Drees en collaboration avec l'Irdes, dans l'objectif de remédier aux limites des indicateurs usuels. Cet indicateur, calculé au niveau de chaque commune à partir de courbes isochrones, tient compte de l'offre et de la demande des communes environnantes, du niveau d'activité des médecins implantés localement, ainsi que des besoins de la population (différenciés par âge). Par rapport aux indicateurs d'accessibilité reposant sur le temps d'accès, cet indicateur a l'avantage de tenir compte des volumes de l'offre et de la demande adressée aux professionnels. Par rapport aux indicateurs d'accessibilité reposant sur la densité des professionnels, cet indicateur a l'avantage de s'affranchir des maillages prédéfinis tels que les bassins de vie.

L'utilisation de cet indicateur a permis de mettre en évidence des disparités entre communes à l'intérieur des territoires, qui n'étaient pas perceptibles en travaillant à l'échelle des bassins de vie. De surcroît, cette méthode a permis de combiner des analyses d'accessibilité géographique avec des analyses d'accessibilité financière (en lien avec les secteurs d'exercice des professionnels autorisant ou non la pratique des dépassements d'honoraires). A cet endroit, il a été constaté que les dépassements d'honoraires étaient plus importants dans les zones les mieux dotées en professionnels de santé. Ce constat nécessiterait toutefois d'être analysé au regard du niveau de vie des populations. Des analyses en fonction de l'âge des professionnels de santé ont également été menées, pour mettre en évidence la vulnérabilité de certaines communes rurales et isolées face au risque de non-remplacement de leurs professionnels de santé. Des analyses ont été menées en fonction des caractéristiques du public, qui ont démontré que l'accessibilité aux soins des personnes de plus de 70 ans n'était pas plus faible que celle des plus jeunes. Enfin, cet indicateur a été utilisé pour caractériser d'éventuelles tensions entre offre et demande au sein des territoires. Des communes dotées de professionnels, mais en nombre insuffisant pour répondre aux besoins de la population, ont ainsi été identifiées.

Une autre approche a été développée autour des flux réels de patients, en vue de caractériser l'utilisation faite par les populations de l'offre de soins, c'est-à-dire d'appréhender les critères de choix ayant trait à l'appréciation de la qualité de l'offre disponible et à la mobilité. Cette approche a permis de constater que les personnes âgées conservaient des temps d'accès moindres à l'offre de soins, ayant tendance à recourir aux soins les plus proches du fait de leur plus faible mobilité. Les flux réels de patients ont par ailleurs été utilisés pour analyser l'attractivité des établissements de santé, en fonction des spécialités. Des outils de simulation ont également été imaginés pour mesurer l'impact sur les temps d'accès pour les usagers d'une restructuration de l'offre hospitalière sur un territoire. L'impact de la fermeture d'une maternité a notamment été simulé.

17 Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

Les outils ainsi créés sont aujourd'hui mobilisables par les acteurs locaux dans le cadre de partenariats avec les directions régionales de l'Insee. Dotés d'une visée opérationnelle, ils ont vocation à être confrontés à l'expertise des acteurs locaux. Un des axes d'amélioration serait de développer des approches similaires au niveau infra-communal, pour analyser notamment les quartiers de la politique de la ville.

Débats

Pierre-Yves GEOFFARD

La connaissance très fine au niveau local peut donc se traduire ou non par des politiques de correction des inégalités. Dans le cas de Pôle emploi, des possibilités ont été identifiées pour agir dans des zones mal desservies à travers des formes innovantes de partenariats. Dans le cas du système de soins, les possibilités d'action sur l'implantation des professionnels de santé demeurent moins évidentes.

Jean-Pierre DUPORT

Je souhaiterais formuler deux remarques à titre personnel. Tout d'abord, il conviendrait de ne pas occulter le fait que les problématiques d'accès aux services publics concernent également les zones urbaines défavorisées, au-delà des zones rurales. L'exemple de l'implantation des médecins en Seine-Saint-Denis est emblématique de ce point de vue.

Par ailleurs, je confirme la nécessité de s'intéresser, au-delà de l'accessibilité physique, à la qualité des services publics, en particulier dans le domaine de la santé. Nous avons tous en tête le drame de cette jeune femme ayant perdu son bébé sur l'autoroute entre Figeac et Brive-la-Gaillarde. Ceci devrait nous amener à nous interroger sur les flux vers les maternités considérées comme de pointe et la répartition de celles-ci sur le territoire. De la même manière, l'appréciation de la qualité des établissements d'enseignement secondaire nécessiterait d'être prise en compte.

Frédéric BISSON, vice-président de la Fédération du covoiturage

En termes de statistiques, vont s'ouvrir des besoins d'observation sur de nouveaux services publics. Dans le cadre de la décentralisation, de nouvelles compétences seront données aux autorités organisatrices des transports pour développer de nouveaux services à la mobilité. Or des services tels que le covoiturage sont particulièrement difficiles à observer du fait qu'ils relèvent de formes collaboratives organisées par les collectivités territoriales. Le champ du transport public nécessiterait d'être élargi pour prendre en compte ces nouvelles formes de mobilité.

Marie-Laurence BERTRAND, secrétaire confédérale de la CGT en charge des politiques publiques et des enjeux territoriaux

S'il apparaît nécessaire d'intégrer la qualité des services dans la notion d'accessibilité, il conviendrait également d'y intégrer la question des moyens alloués aux services publics. Il s'agirait ainsi de prendre en compte les difficultés rencontrées en termes de représentation des services publics sur les territoires, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines défavorisées. Sur le territoire de la commune de Decazeville, pourtant considéré comme excentré, les acteurs locaux se sont mobilisés pour maintenir un service hospitalier attractif. Le lien entre l'accessibilité, la qualité et les moyens mobilisés pour satisfaire les besoins de la population nécessiterait ainsi d'être appréhendé.

Arnaud DEGORE, chef du Service études et diffusion de la Direction régionale de l'Insee Nord-Pas-de-Calais

Le potentiel opérationnel des méthodologies présentées ce matin est tout à fait fascinant. L'enjeu serait de faire en sorte que les opérateurs de services publics puissent se saisir de ces méthodologies sophistiquées pour valoriser un certain nombre de données statistiques, en vue d'affiner leurs choix d'implantation, l'organisation de leurs services, etc. Ceci pose toutefois la question des frontières de la statistique publique. La statistique publique doit-elle diffuser des données brutes ou des données retravaillées ? La statistique doit-elle diffuser des méthodologies, afin qu'elles soient transparentes et réutilisables ? Compte tenu des enjeux associés, quel accompagnement proposer aux opérateurs pour faire en sorte que les méthodologies proposées soient utilisées à bon escient ?

Adrien FRIEZ, responsable de la sous-direction des statistiques des transports au sein du Service de l'observation et des statistiques du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Les transports en commun sont un élément important de l'accessibilité et de la vie des territoires. Or les outils statistiques actuels ne mettent pas à disposition une information suffisante sur les trajets en transports en commun. Souvent, les données relatives à l'accessibilité se réfèrent aux seuls trajets en voiture. Il s'agirait pourtant de mieux appréhender les reports de l'automobile vers les transports en commun dans le cadre des déplacements locaux. S'agissant de mesurer l'accessibilité des services publics de l'emploi, il conviendrait de prendre en compte le fait que les demandeurs d'emploi ne disposent pas nécessairement de voitures. L'enjeu serait également de mieux connaître les amplitudes de services, au-delà de la présence d'infrastructures de transports en commun.

Le Medde tente aujourd'hui de développer une base nationale. Cependant, ce travail impose de développer des normes, pour permettre la mobilisation de données homogènes sur l'ensemble du territoire, compte tenu de la diversité des autorités organisatrices et des relations parfois complexes entre celles-ci et les opérateurs. Les travaux de l'Agence française pour l'information multimodale et la billettique devraient permettre de tendre vers une normalisation des informations collectées. Des travaux d'études pourront ainsi être alimentés, le cas échéant en lien avec la base permanente des équipements de l'Insee, à l'horizon 2014.

Abel GUGGENHEIM, Fédération française des usagers de la bicyclette

Notre fédération demande depuis des années l'introduction d'une distinction entre les deux-roues motorisés et non-motorisés dans le questionnaire du recensement de la population. Un regroupement par catégories de véhicules motorisés ou non-motorisés semblerait ainsi pertinent. Le représentant de l'agence d'urbanisme de Bordeaux a fait état d'une prise en compte de l'offre en matière de modes de transport doux. Cependant, la demande en la matière ne peut guère s'exprimer.

Pierre-Yves GEOFFARD

Plusieurs enjeux pour la statistique publique viennent d'être pointés. La question des zones urbaines périphériques, souffrant du défaut de certains services publics, a été évoquée. Des interventions ont également souligné la nécessité de mesurer l'évolution de la qualité des services publics, dans une logique à la fois rétrospective et prospective. Enfin, l'accent a été mis sur les nouvelles pratiques et la nécessité d'appréhender l'évolution des comportements.

Caroline LARMAGNAC

Les travaux de la Datar sur le champ des services ont été initiés suite à l'expression de préoccupations concernant les zones rurales. Cependant, la Datar se préoccupe également de l'accessibilité dans les zones urbaines, que celles-ci soient sensibles ou non. De fait, il existe des problématiques d'accessibilité dans les cœurs urbains, s'agissant des crèches notamment. Dans les quartiers urbains sensibles, le besoin de services est de surcroît doublé d'un besoin de médiation entre les usagers et les opérateurs de services. Nous travaillons sur ce sujet avec l'Union des PIMMS¹⁸, signataire de l'accord « + de services aux publics », ainsi qu'avec le Secrétariat général du Comité interministériel à la ville.

Pour ce qui est des diagnostics locaux, les schémas départementaux d'amélioration de l'accès aux services permettront de croiser des données nationales avec des données recueillies au niveau local, y compris par le biais de méthodes participatives. Cette approche permettra de tenir compte des évolutions de l'offre, mais aussi de la demande et des pratiques.

Nathalie FOURCADE

Au niveau de la commune, il est possible de travailler sur les zones périphériques des grands pôles urbains pour identifier des problématiques d'accessibilité. L'étape suivante serait de pouvoir travailler au niveau infra-communal, pour porter un regard sur les problématiques d'accessibilité des quartiers.

Pour ce qui est des maternités, l'accessibilité recouvre deux dimensions : le temps d'accès et la qualité des prises en charge. Un numéro d'Études et résultats a été publié par la Drees sur l'évolution des temps d'accès aux maternités depuis 10 ans. En dépit des restructurations importantes qu'a

¹⁸ Point Information Médiation Multi Services

connues le secteur, les temps d'accès sont demeurés relativement stables. Les femmes ont aujourd'hui tendance à aller au plus proche, ce qui s'explique en partie par la montée en gamme des maternités. Une étude sera par ailleurs réalisée par la Drees sur l'impact de la restructuration des maternités sur les prises en charge.

S'agissant des politiques mises en œuvre pour réguler la répartition des services sur le territoire, des contraintes ont été instaurées pour certaines professions telles que les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les sages-femmes. Pour les médecins, des incitations financières ont été privilégiées. Du reste, la densité des services disponibles sur un territoire reste un facteur d'attractivité pour les professionnels de santé. Des travaux ont d'ailleurs été engagés par la Datar sur ce sujet.

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

Pour ce qui est du covoiturage, nous nous sommes rendus compte rapidement, dans le cadre des réflexions sur le Scot de l'agglomération bordelaise, que, dans certains territoires périphériques peu denses, nous pourrions difficilement répondre à la demande uniquement avec des réseaux de transport en commun. Ceux-ci seraient devenus inefficaces et trop coûteux. Nous avons donc réfléchi au développement de nouveaux modes de mobilité, dont le covoiturage. A ce jour, nous ne savons pas encore très bien comment développer le covoiturage, ni comment prendre en compte dans les documents de planification les facteurs déterminants pour que les usagers s'engagent dans cette pratique. Nous avons disposé des aires de covoiturage à des endroits stratégiques, correspondant aux entrées de l'agglomération. De nombreuses communes ont ensuite souhaité apposer des pictogrammes indiquant des aires de covoiturage. La réflexion sur ce point nécessiterait d'être approfondie.

En ce qui concerne les données des opérateurs de transport, nous avons besoin de données de fréquentation, ainsi que de données d'origine et de destination précises. La qualité de service pourrait ainsi être appréhendée de manière plus fine, en fonction des tronçons de ligne notamment.

Les modes de transport actifs, quant à eux, peuvent apporter des solutions dans certains territoires, le cas échéant en rabattement vers des réseaux plus structurants. Toutefois, ces modes de transport, dont l'impact est également positif sur la santé, nécessitent des services associés tels que des parkings sécurisés pour les cyclistes dans les haltes de TER.

Mireille CHOLLEY

Pôle emploi serait très intéressé par un échange sur les travaux menés dans le champ des transports en commun. Au-delà du transport en voiture qui constitue un repère, il nous faudrait connaître la répartition et l'utilisation des transports collectifs sur les territoires, dans l'optique d'améliorer l'accessibilité des services. Des données sur les nouvelles formes de mobilité seraient également précieuses.

Pour ce qui est du rôle de la statistique publique vis-à-vis des opérateurs, se pose la question du temps. La production statistique demande du temps. Or nous avons besoin de données extrêmement réactives pour pouvoir conduire des négociations avec les acteurs locaux (agences, élus, partenaires, etc.). Des outils d'analyse et de mise en forme nécessiteraient d'être développés pour permettre aux opérateurs d'utiliser efficacement les données dont ils disposent, souvent bien plus actuelles que celles de la statistique publique, dans le cadre de négociations s'inscrivant dans le temps présent. Nous avons déjà travaillé avec l'Insee et la Datar dans une logique d'accompagnement. Cet apport nous a permis de penser notre stratégie d'accessibilité en nous appuyant sur des méthodes et des outils, ainsi qu'en prenant du recul par rapport au terrain. Toutefois, la question du rapport au temps mériterait une réflexion à part entière.

S'agissant de la rencontre entre les préoccupations des territoires ruraux et des territoires urbains, il me semble que l'accessibilité ne devrait pas être abordée exclusivement par les temps d'accès. Dans certaines zones, la question des transports et du temps d'accès ne se pose pas véritablement. On observe en revanche des difficultés d'utilisation et d'appropriation des services, en lien avec les représentations associées au service public ou avec le développement des services dématérialisés. A cet endroit, l'accessibilité nécessiterait d'être appréhendée dans sa dimension culturelle et cognitive.

Pierre-Yves GEOFFARD

Merci à tous. Je propose de clore cette première table ronde.

II. Deuxième table ronde : Rôle économique de l'action publique

Introduction

Pierre-Yves GEOFFARD

Les politiques nationales, qu'elles soient sociales, productives ou de revenus, ont un ancrage local et des effets structurants forts sur les territoires. Les collectivités territoriales forment quant à elles un système complexe, où plusieurs niveaux de compétences s'articulent et s'enchevêtrent. Cette réalité administrative interroge également la statistique publique. Comment articuler les données nécessaires aux différentes échelles territoriales ? Comment articuler les différents appareillages statistiques ?

Les effets redistributifs des budgets publics entre les territoires : des analyses orphelines

Laurent DAVEZIES, économiste et professeur titulaire de la chaire « Économie et développement des territoires » au Cnam

La question des rapports entre les budgets publics et les territoires est aujourd'hui à l'agenda. Depuis l'été 2011, nous sommes confrontés, en France comme dans beaucoup de pays industrialisés, à un déséquilibre des budgets publics et sociaux. En France, le poids des dépenses publiques dans l'économie se situerait autour de 57 % du PIB. D'une façon ou d'une autre, il faudra que cette situation évolue, dans un horizon de temps encore difficile à définir.

Cette situation met en évidence à quel point nous sommes ignorants des mécanismes territoriaux qui président à la formation et à l'utilisation des budgets publics, des impacts très lourds que peuvent avoir les budgets publics sur les situations concrètes des territoires, ainsi que des mécanismes de solidarité interterritoriale.

Les solidarités interterritoriales sont aujourd'hui sur la sellette, à mesure que resurgissent des régionalismes. Les exemples sont nombreux à travers l'Europe, de la Lombardie à la Catalogne en passant par l'Écosse. Pascal Boniface a montré que les républiques issues de l'ex-Yougoslavie avaient quitté le dispositif dans l'ordre décroissant de leur contribution nette au budget yougoslave. Ces questions renvoient donc à des enjeux d'unité nationale, au-delà des enjeux d'égalité, d'équité et de solidarité.

Compte tenu de l'exemplarité du système français à l'échelle internationale, il nous faudrait pouvoir mieux maîtriser intellectuellement ces questions de solidarités interterritoriales et de redistribution des budgets publics dans les territoires. Or, dans ce domaine, la réflexion est orpheline. Très peu d'économistes travaillent aujourd'hui à l'analyse des mécanismes structurant la dépense publique dans les territoires.

Ce défaut de connaissance et de maîtrise conduit à des situations d'errance. L'objectif de la loi Pasqua de 1995 était de ramener les inégalités financières publiques locales à l'échelle des départements dans une fourchette resserrée, sur un horizon de 15 ans. Cependant, la cible fixée était déjà atteinte au moment du vote de la loi, sans que personne n'ait de visibilité sur ce point. Dans le cadre de la loi Chevènement, la mise en taxe professionnelle unique, destinée à permettre des redistributions depuis les communes riches vers les communes pauvres, a fini par induire une redistribution inverse. Le rapport sur la cohésion de la Commission Européenne a pointé de manière erronée des déséquilibres interrégionaux, faussant toutes les analyses soutenant la stratégie européenne en la matière.

Il conviendrait aujourd'hui de mieux mesurer les effets redistributifs interterritoriaux des budgets publics et sociaux. Or les études dans ce domaine sont peu nombreuses. La dernière dont je me souviens date de 1993. Dans le même temps, les experts de ces questions n'ont pas été remplacés. Certains sont partis à la retraite ; d'autres nous ont quittés. Les données de la comptabilité publique, des finances publiques locales et des impôts demeurent quant à elles difficilement accessibles, y compris pour la statistique publique.

Des progrès ont été engagés en la matière, avec la levée de certaines réticences et la clarification des conditions de diffusion de certaines données. Il serait donc temps de se remettre à travailler sur les mécanismes budgétaires territoriaux, le cas échéant pour les soumettre à des tests d'effort. Quel impact de tel ou tel mesure budgétaire ou fiscale ? Quel impact de la restructuration de tel ou tel

territoire ? L'enjeu serait d'aboutir à un meilleur pilotage des ajustements budgétaires et fiscaux, qui tiennent compte des impacts territoriaux et des solidarités interterritoriales. Il serait nécessaire que l'Insee se saisisse rapidement de ces questions qui requièrent des choix conceptuels et méthodologiques importants.

Les collectivités, acteurs économiques ou acteurs de l'aménagement économique des territoires

Marc FESNEAU, président de la Communauté de communes de Beauce et Forêt et représentant l'Assemblée des communautés de France

Je suis président d'une communauté de communes de 7 000 habitants dans le Loir-et-Cher et maire d'une commune de 700 habitants. Je siège également au Conseil d'administration de l'Assemblée des communautés de France.

Le volume total des dépenses des administrations publiques locales (Apul) s'élevait en 2011 à 234,4 Md€. Ce montant représente près de **21 % des dépenses des administrations publiques**. La dépense publique locale relève de dépenses de fonctionnement (122 milliards d'euros en 2011) et d'investissement (46 milliards d'euros en 2011, soit 71 % de l'investissement public). La puissance publique locale a donc un rôle important et direct dans le développement économique local. A travers la commande publique et l'investissement, la dépense publique participe notamment à l'activité économique des PME du secteur du bâtiment et des travaux publics. La fonction publique territoriale compte quant à elle 1,8 millions d'agents, pour près de 70 milliards d'euros de masse salariale, bien que 800 collectivités recouvrent à elles seules 60 % des effectifs. L'activité que génèrent les collectivités locales pèse lourdement dans le développement des territoires mais également de la nation.

Dans un contexte de crise, les collectivités sont toutefois amenées à se réinterroger. Le panier de ressources fiscales des collectivités locales a été profondément modifié suite à la réforme de la fiscalité locale de 2010. Surtout, la loi de programmation des finances publiques prévoit une double réduction de l'enveloppe normée des concours de l'État aux collectivités de 750 millions d'euros par an en 2014 et en 2015, afin de les associer à la réduction des déficits publics. Une nouvelle participation des collectivités à hauteur de 750 millions d'euros par an a par ailleurs été annoncée au titre de la mise en œuvre du pacte de compétitivité. Au total, c'est **un effort budgétaire de 3 milliards d'euros** qui est attendu des collectivités locales en 2015. Cet effort représente une **contribution moyenne de 25 euros/hab. par an tous niveaux de collectivités confondus**, soit 1,4 % de l'ensemble de leurs ressources. Davantage qu'une remise en cause des dépenses de fonctionnement (suivant des mécanismes plus longs), cette diminution risque d'entraîner une contraction des dépenses d'investissement des collectivités. Des arbitrages devront être rendus concernant certains projets. L'abandon ou l'étalement dans le temps de certains investissements pourraient alors avoir des effets économiques importants.

Les collectivités, et plus particulièrement les communautés de communes, sont souvent citées comme étant au cœur du développement économique. De fait, il s'agit d'une compétence qu'elles exercent sur l'ensemble du territoire. Dans un horizon relativement proche, des intercommunalités devraient être constituées dans tous les territoires français. Les interventions des collectivités sont diverses et multiples, des zones activité au bâtiment, en passant par l'aide directe aux investissements des entreprises.

La nouvelle phase de décentralisation devrait affirmer le rôle moteur des régions en matière de développement économique. Cela étant, la question de la coordination entre les régions et les collectivités nécessitera d'être posée. L'enjeu serait notamment de veiller à la coproduction des éléments de diagnostic et de prospective dans le cadre de la définition des schémas de développement économique. A cet endroit, il conviendrait, du reste, de ne pas multiplier les schémas ne s'articulant pas nécessairement entre eux.

D'autres questions se posent aujourd'hui. Dans un contexte de raréfaction des ressources, les collectivités se réinterrogent sur les dispositifs d'appui aux entreprises. Par ailleurs, l'action économique directe a pu induire une forme de concurrence entre les territoires, dont on ne sait pas si elle a été réellement bénéfique aux entreprises, mais dont on sait qu'elle a parfois été peu bénéfique aux territoires (avec par endroit des phénomènes de course à la zone d'activité, à la distribution d'aides ou à la séduction des chefs d'entreprise).

A l'heure où le retour de la compétitivité devient une priorité nationale, les territoires ont un rôle majeur à jouer dans la mobilisation de leurs économies locales. Or, les récentes études de l'AdCF montrent que tous les territoires n'ont pas le même « comportement » en matière de dynamisme économique

ce qui conduit à identifier un « effet local » y compris dans le secteur compétitif (industrie et services associés). Les disparités territoriales que l'on peut observer en matière de développement économique tiennent à un certain nombre de facteurs : les caractéristiques de la structure des revenus basiques largement étudiées par Laurent Davezies ; la spécialisation des économies locales ; la nature des établissements présents sur un territoire, selon qu'ils sont indépendants ou rattachés à un groupe. Enfin, un dernier facteur de spécificité tient à ce que les chercheurs, Nadine Levratto et Denis Carré qui viennent d'achever [une étude pour le compte de l'AdCF](#), appellent l'ambiance ou le climat des affaires. Ces facteurs « informels » dynamisent ou au contraire lestent les territoires. Il y aurait donc bien un « effet local » reposant sur des déterminants territoriaux de la croissance des entreprises et les chercheurs estiment que les territoires où la croissance « sur-performe » sont ceux qui bénéficient de modes d'organisation plus coopératifs. Ainsi, les dynamiques de coopération ou de coordination jouent un rôle majeur. Leur activation améliore la croissance du territoire ; leur défaillance constitue un frein à son développement. Mais ces coopérations vertueuses ou ce déficit de coordination ne doivent pas être forcément interprétés comme une carence de l'action publique, les liens entre entreprises (grandes et petites, réseaux, grappes, etc.) sont également en jeu.

Une indication forte tient au fait que les clés du développement économique sont apparues différentes d'un territoire à l'autre, avec tantôt des besoins de spécialisation et tantôt des besoins de diversification. Les collectivités auront de ce point de vue un rôle d'accompagnement à jouer, au-delà de l'intervention directe, pour être un acteur facilitant la coopération des acteurs sur le territoire.

La gestion publique du développement économique : quand la croissance des régions fonde la croissance des nations

Joaquim OLIVEIRA MARTINS, chef de la Division « Politiques de développement régional » de l'OCDE

Le Comité des politiques de développement territorial de l'OCDE est servi par trois groupes de travail sur les statistiques et indicateurs territoriaux, sur les politiques urbaines et sur les politiques régionales. Odile Bovar ici présente a d'ailleurs représenté la France au sein de ce comité.

L'évolution des chiffres de l'investissement public, au regard des évolutions du PIB et des dépenses nationales, est inquiétante. On observe une diminution dramatique de l'investissement public dans les territoires depuis 3 ans. Cette compression de l'espace budgétaire pour faire de l'investissement public au niveau subnational est due principalement à l'augmentation des dépenses de protection sociale du fait de la crise. Des responsabilités en la matière ont été dévolues aux gouvernements subnationaux par les gouvernements centraux. Si des transferts ont permis d'assurer une certaine stabilité en termes de recettes, l'espace budgétaire pour faire de l'investissement a complètement disparu. En pratique, il s'est agi de « faire plus avec moins ».

Pour répondre à ce défi, l'OCDE a mis en place des principes pour la bonne gouvernance de l'investissement public. Ces principes devraient constituer le premier instrument de « *soft law* » de l'OCDE à impliquer de manière directe et explicite les gouvernements subnationaux. Trois piliers ont été identifiés : la coordination de l'investissement public à travers différents niveaux de gouvernement, la capacité d'investissement des niveaux subnationaux et les cadres de régulation et d'évaluation nécessaires à la gouvernance de l'investissement public.

La mise en œuvre de ces principes soulève des défis statistiques importants, en lien notamment avec la territorialisation des investissements publics. En pratique, il existe très peu de données sur les investissements des gouvernements centraux au niveau des territoires. Des données géolocalisées nécessiteraient également d'être développées sur les infrastructures et les services. Des travaux ont déjà été engagés en ce sens en 2012. Des données sur la création d'entreprise et l'activité économique nécessiteraient tout autant d'être mobilisées, en vue d'évaluer l'impact de l'investissement public dans les territoires. Ce travail devrait être initié en 2014.

Au final, les principes proposés, bien que génériques, devraient constituer un cadre pour la formulation des politiques d'investissement public à travers les pays de l'OCDE.

En ce qui concerne les réformes territoriales en cours dans les pays de l'OCDE, l'objectif ne serait pas tant de réduire les dépenses par des fusions de communes ou de territoires. L'enjeu serait de reconsidérer les moteurs de croissance dans les pays. Les pays croissent aujourd'hui de manière très asymétrique, avec une distribution de la croissance dispersée dans un très grand nombre de territoires. Dans ce contexte, les petits territoires contribuent souvent davantage à la croissance agrégée que les très gros. La décentralisation quant à elle, pour conduire à une meilleure efficacité de la dépense publique, ne saurait s'effectuer sur une base trop fragmentée. L'enjeu des réformes territoriales serait donc d'aboutir à une meilleure gouvernance des zones métropolitaines et de la

décentralisation. Or les politiques sont souvent aveugles aux réalités spécifiques des différents territoires.

Un consensus se forme aujourd'hui autour des réformes territoriales sur la nécessité de considérer la dépendance réciproque entre les différents niveaux de gouvernance, davantage que leur autonomie respective. L'enjeu serait ainsi de favoriser une articulation à la fois verticale et horizontale entre les différents gouvernements territoriaux, par le biais de contrats ou d'autres formes de coordination.

S'agissant de favoriser l'adéquation des politiques aux territoires. L'OCDE travaille aujourd'hui à la reconstitution de zones fonctionnelles, au-delà des zones administratives qui ne permettent pas toujours d'appréhender la situation des territoires. Une base de données sur les zones urbaines fonctionnelles a été créée, en vue de porter sur les villes un regard différent de celui autorisé par les données administratives. Des études sont en cours de développement à partir de cette nouvelle définition des villes. L'enjeu serait d'aboutir à une meilleure coordination des différents ministères sectoriels en charge du développement urbain, de mieux comprendre l'impact des politiques urbaines (en matière de gestion de l'étalement urbain notamment) et d'améliorer la coordination horizontale entre les municipalités. Jusqu'à présent, cette démarche a été appliquée à la Pologne, à la Corée du Sud et au Chili. Une extension à d'autres pays est aujourd'hui envisagée.

De tels outils de représentation des territoires à travers des zones fonctionnelles pourraient également être utilisés pour traiter des partenariats entre zones urbaines et rurales. En pratique, le gradient de croissance des zones rurales est souvent très lié à la proximité avec les zones urbaines. L'enjeu serait donc de proposer des solutions de gouvernance au niveau des espaces fonctionnels, pour inciter à la coopération entre différents types de territoires.

Un autre axe de travail serait de mesurer le bien-être au niveau subnational, en prenant en compte ses trois dimensions (économique, sociale et environnementale). Pour cela, l'OCDE est en train de développer des données, qui devraient être disponibles en milieu d'année 2014. Ce travail génère des besoins statistiques en termes de données sur les connexions sociales, l'engagement des citoyens et la confiance des citoyens.

En conclusion, je rappellerai que le [Panorama des Régions](#) – publication phare de l'OCDE dans le domaine des statistiques – s'articule déjà autour des trois dimensions du bien-être.

Bâtir une connaissance statistique locale de l'économie publique : témoignage autour de démarches régionales

Arnaud DEGORRE, chef du Service études et diffusion de la Direction régionale de l'Insee Nord-Pas-de-Calais

Autant j'étais fasciné par la richesse statistique illustrée dans le cadre de la précédente table ronde, autant je suis désespéré par le déficit statistique que nous sommes en train de pointer sur la connaissance de l'économie publique à l'échelle territoriale. La Drees est aujourd'hui capable de mesurer des dépenses de santé à n'importe quel échelon géographique, en fonction des professionnels ou des établissements de santé, en fonction des pathologies ou par patient. Comment se fait-il que nous soyons incapables de calculer les dépenses de l'État au niveau régional ? Pôle Emploi est aujourd'hui capable de géolocaliser des demandeurs d'emploi au carreau. Comment se fait-il que nous ne parvenions encore que très difficilement à localiser l'emploi public à l'échelle des bassins d'emploi ?

A cet égard, la statistique publique dans son ensemble se trouve dans une position inconfortable. En liaison avec les utilisateurs, les producteurs de statistiques nécessiteraient de s'emparer des solutions existantes pour apporter de l'information, au niveau national comme au niveau local.

Deux expérimentations ont été menées en ce sens en région Nord-Pas-de-Calais. Il s'est agi tout d'abord de partir d'une expression des besoins. Une appétence a été manifestée par les collectivités territoriales, et notamment par la région Nord-Pas-de-Calais et l'Association des régions de France, pour mieux appréhender les enjeux budgétaires et les dépenses de l'État à différents échelons géographiques. Trois besoins principaux ont été identifiés : avoir des informations qui permettent de développer une approche macroéconomique (en faisant l'hypothèse que la région constitue une maille géographique pertinente pour décrire un système économique local), avoir des informations permettant d'appréhender la nature des engagements publics (en distinguant les dépenses de fonctionnement et d'investissement) et avoir des informations permettant d'assurer un suivi de l'action publique régionale (au regard des priorités annoncées par les instances gouvernementales ou territoriales).

Une première expérimentation a été menée de concert avec la DRFIP du Nord-Pas-de-Calais, à la demande du Préfet de région. L'objectif était de caractériser par des ordres de grandeur les engagements budgétaires des services de l'État en appui aux engagements portés par les collectivités territoriales et les services sanitaires et sociaux. La démarche s'est appuyée sur le cadre conceptuel commun défini par le Cnis, reposant sur une approche comptable (à partir des outils budgétaires à disposition de la DRFIP), la collecte d'informations complémentaires *via* des opérateurs (avec un dispositif d'enquêtes) et la mobilisation de compétences statistiques (pour réimputer à l'échelle territoriale les dépenses de l'État contribuant à des prestations sociales ou à des dépenses fiscales). Un tableau proposant des ordres de grandeur des dépenses de l'État en région Nord-Pas-de-Calais a ainsi été établi, mettant en évidence des dépenses de l'État à hauteur de 21 milliards d'euros, pour un PIB de la région de 100 milliards d'euros.

Bien que les chiffres ainsi obtenus soient probablement erronés, ils constituent néanmoins un point de départ. Il a ainsi été possible de rappeler l'importance des dépenses de l'État au sein de la région, à hauteur de 20-25 % du PIB régional. La complexité des différentes strates d'intervention de l'État au sein de la région, avec des dépenses directes, des dépenses effectuées *via* des opérateurs et des dépenses véhiculées par des dispositifs nationaux, a été documentée. L'enjeu serait dorénavant d'itérer et de mutualiser cette approche dans le réseau des directions régionales, afin de développer une méthodologie commune cohérente. Des perspectives en la matière pourraient être explorées avec l'appui de la DGFiP. Au plan comptable, l'enjeu serait de développer des outils communs à l'ensemble des DRFIP. Au plan statistique, l'enjeu serait de développer des méthodes permettant de territorialiser les dépenses de l'État. En région Nord-Pas-de-Calais, des indicateurs territorialisés du système statistique public ont ainsi été utilisés comme proxys pour territorialiser le financement par l'État de certaines aides sociales.

Une seconde expérimentation est à l'œuvre, cette fois sur la mesure de l'emploi public. A l'échelle nationale, des concepts communs ont été définis par l'Insee et la DGAFP pour mettre en place un nouveau système d'information : le Siasp¹⁹. Un partenariat autour de ce nouveau dispositif a été mis en place en région Nord-Pas-de-Calais, avec pour objectifs de sensibiliser les utilisateurs en région sur les différences de champs et l'importance quantitative et qualitative de l'emploi public, de localiser la fonction publique à la zone d'emploi et de mettre en regard les moyens humains affectés à des missions de service public et les besoins de la population.

Un premier cap a été franchi récemment avec la production d'une mesure harmonisée, réactualisable d'année en année et disponible à différents échelons géographiques de l'emploi public. Un cadre conceptuel transparent a ainsi été instauré, susceptible d'être appliqué à différentes sources de données et mobilisé à l'échelle régionale ou départementale.

Ce dispositif devrait permettre d'actualiser la connaissance des contrastes territoriaux en matière de densité de l'emploi public, pour alimenter les réflexions à la fois sur les grands déséquilibres interrégionaux et sur les déséquilibres interdépartementaux. Les informations disponibles devraient également permettre d'appréhender le renouvellement de l'emploi public dans les régions, avec une visibilité sur les perspectives de départs en retraite par catégorie ou par administration. Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pourrait ainsi être bâtie à une échelle macro.

A l'avenir, un premier défi statistique serait de mesurer la dynamique de l'emploi public au sein des territoires. Le système d'observation de l'emploi public dans les régions nécessiterait d'être stabilisé et pérennisé, afin d'appréhender notamment les transferts d'emplois résultant des transferts de missions et/ou des réorganisations territoriales.

Un second défi statistique serait d'appréhender l'allocation de proximité de l'emploi public, à l'échelle des bassins de vie ou des bassins d'emploi. L'idée serait ainsi d'avoir une connaissance de la localisation de l'emploi public, au regard de celle des utilisateurs. En outre, il s'agirait de mieux mesurer l'impact économique et l'effet d'entraînement sur le tissu productif local de l'emploi public, à l'échelle d'agglomérations, de Scot ou de zones d'emploi.

¹⁹ Système d'information sur les agents de la fonction publique

Débats

Pierre-Yves GEOFFARD

Comme le soulignait Arnaud Degorre, l'écart est frappant entre la richesse des données présentées durant notre première table ronde et l'absence de statistiques pointée par cette seconde table ronde.

Marie-Laurence BERTRAND, CGT

La conférence sociale qui s'est tenue la semaine dernière a illustré les enjeux associés à la statistique publique. L'ensemble des tables rondes de cette conférence ont intégré la dimension territoriale. Une très forte demande en matière d'informations statistiques s'est exprimée à cette occasion. L'étude à venir de la Dares sur les ruptures conventionnelles a semblé notamment susciter de nombreuses attentes. Le thème de l'évaluation a également été abordé dans le cadre de l'ensemble des tables rondes, ainsi que par le Premier ministre dans son discours de clôture.

Je souhaiterais ici rappeler l'engagement de la CGT à promouvoir la statistique publique. Notre conviction est que la statistique publique doit être l'outil de l'intervention publique, voire de l'intervention politique (en tant que mode de gestion de la Cité). L'utilisation de la statistique publique doit permettre de réhabiliter l'intervention publique, pour promouvoir une puissance publique stratégique, recouvrant l'État et les collectivités locales.

Cet engagement en faveur de la statistique publique a conduit la CGT à avoir une réflexion sur son propre champ revendicatif. S'agissant de promouvoir la notion fondamentale de développement humain durable, par exemple, une réflexion a ainsi été menée autour de l'évaluation et de la définition des indicateurs.

En région Midi-Pyrénées, la statistique publique locale a permis à la CGT de développer son projet syndical et d'être confortée dans son rôle d'acteur économique et social. Les indicateurs de développement durable de l'Insee Midi-Pyrénées ont notamment permis d'intégrer les questions de cohésion sociale, d'emploi, de modes de vie, d'environnement, etc. L'existence d'un Cries en région Midi-Pyrénées a par ailleurs permis de reconnaître la place de l'ensemble des acteurs. Ces efforts ont constitué une manière de décliner et de concrétiser la démocratie sociale.

L'offre d'informations statistiques à l'ensemble des acteurs nous semble aujourd'hui essentielle pour adresser trois enjeux : celui de la connaissance, celui de la participation et celui de l'anticipation. La CGT continuera à s'impliquer dans ce champ et pourra contribuer à l'élaboration du moyen-terme 2014-2018 de la statistique publique au moyen d'une note.

Pierre-Yves GEOFFARD

Je retiens bien volontiers cette proposition de la CGT.

Jean-François ROUXEL, directeur des études de la Métropole Nice Côte d'Azur

Ma question s'adresse à Laurent Davezies et porte sur l'efficacité du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), auquel la Métropole Nice Côte d'Azur verse 27 millions d'euros chaque année. Qu'en est-il de la péréquation effectivement assurée par ce biais ?

Laurent DAVEZIES

J'avoue ne pas avoir travaillé récemment sur cette question.

Charles-André BERNARD, Fédération Française du Bâtiment – Grand Paris

En tant que fédération professionnelle, nous sommes conduits à réaliser des enquêtes de conjoncture locales, dans la mesure où l'Insee ne produit pas ce type d'enquêtes. Or nous n'avons plus accès à la liste des entreprises interrogées par l'Insee, de par les nouvelles règles techniques d'accès aux données sources sur les serveurs sécurisés, en dépit du passage devant le Comité du secret statistique.

Vis-à-vis de la transition énergétique, la Driea Île- de-France²⁰ a mis en place un outil pour repérer les bâtiments anciens, construits entre 1950 et 1980 en dehors de toute norme énergétique. Cependant, cet outil ne permet pas aujourd'hui de repérer les ménages modestes qui habitent ces logements, alors même que les aides publiques à la rénovation énergétique sont dirigées vers ce type de ménages. Ne serait-il pas possible de mobiliser les données de la DGFIP pour permettre à la Driea de repérer les ménages en situation de précarité énergétique ?

Virgile ADJAH, Conseil général de Seine-Saint-Denis

Est-il envisagé de produire, dans un avenir proche, des données sociales au niveau communal ? De telles données nous permettraient d'analyser un certain nombre de phénomènes au sein des communautés d'agglomérations du département.

Nous disposons par ailleurs, avant la création de Pôle emploi, de données à la commune concernant les demandeurs d'emploi. Malgré des demandes réitérées, nous ne parvenons plus à obtenir ces données, qui sont pourtant de nature publique.

Pierrette CROSEMARIE, vice-présidente de la délégation à l'Outre-mer du Cese

On constate un déficit important en matière de données relatives aux territoires ultramarins. Or ces données sont extrêmement importantes pour l'action économique. Le plus souvent, des enquêtes sont territorialisées à partir de schémas conçus pour la métropole. Dans le cadre du prochain moyen-terme, il conviendrait au contraire de partir des situations ultramarines pour construire des outils statistiques adaptés. Une meilleure connaissance statistique des territoires ultramarins, y compris au plan budgétaire, pourrait ensuite permettre de construire des politiques publiques intégrant les spécificités de ces territoires.

Éric VALIN, consultant en intelligence économique au sein de l'ACRIE

Je travaille plus particulièrement sur l'intelligence économique territoriale. Laurent Davezies a souligné que la statistique publique territoriale était « orpheline ». J'aurai tendance à dire que, sur certains aspects, elle est dénuée des outils sensoriels qui lui permettrait de nourrir des analyses. Lorsque le groupe Toyota a souhaité s'installer en France, dans le cadre de la reconversion des bassins industriels sidérurgiques, il s'est appuyé sur une liste de 400 critères pour choisir son lieu d'implantation. L'un de ces critères était la qualité des services de santé environnants. La statistique publique est dépourvue des capteurs de connaissance permettant de mesurer ce type de facteurs du développement économique.

Sylvie MARCHAND, chef du Département de l'action régionale de l'Insee

Effectivement, l'Insee ne réalise pas d'enquêtes de conjoncture au niveau régional car l'appréhension de la conjoncture ne serait pas de bonne qualité à ce niveau. La Banque de France, les chambres de commerce et les fédérations réalisent néanmoins des enquêtes régionales. Celles-ci fonctionnent bien avec des acteurs économiques relativement petits. Elles sont en revanche plus complexes à mettre en œuvre avec des groupes ou des acteurs économiques très éclatés.

En ce qui concerne les difficultés d'accès aux données sources concernant les entreprises, la question nécessiterait d'être précisée. S'agit-il de l'échantillon de l'enquête nationale ?

Pour ce qui est des ménages, une enquête est en préparation sur la vulnérabilité énergétique. Des estimations à partir de différentes sources sont également envisagées pour identifier les ménages en difficulté.

La problématique des DOM est quant à elle pleinement prise en compte.

²⁰ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de la Région d'Île-de-France

Au niveau des indicateurs sociaux départementaux, la priorité serait de compléter la collecte. Des travaux pilotes ont été engagés en ce sens en région Nord-Pas-de-Calais, en vue de travailler au niveau infra-communal avec des zones à façon. Le pôle de Lyon travaille également sur la déclinaison de certains indicateurs au niveau communal.

Sylvain MOREAU, chef du Service de l'observation et des statistique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Une enquête nationale est effectivement en cours de préparation sur l'efficacité énergétique. Cette enquête permettra d'affiner les critères permettant d'identifier les ménages en situation de précarité énergétique. Cette enquête pourra ensuite éventuellement être déclinée au niveau territorial.

Un kit est également en cours d'élaboration par l'Insee et le SOeS, pour permettre d'identifier et de caractériser la précarité énergétique des ménages au niveau régional, sur les aspects liés aux transports et au logement. Ce kit devrait être opérationnel courant 2014.

Arnaud DEGORRE

La tendance de fond est bien de renforcer et de faciliter l'accès aux données. Dans cette optique, l'Insee s'efforce de diffuser de plus en plus d'informations statistiques directement en ligne. En revanche, les informations liées à la collecte des données (sur l'échantillonnage notamment) sont dorénavant soumises à un cadre d'accès plus professionnel, avec des outils sécurisés.

S'agissant des données sociales, la priorité serait de sécuriser la production des indicateurs au niveau départemental. Néanmoins, des territorialisations affinées pourraient être expérimentées, en liaison avec les directions régionales de l'Insee ou avec d'autres acteurs territoriaux. Des travaux ont été engagés en ce sens en région Nord-Pas-de-Calais.

Pour ce qui est des territoires d'Outre-mer, on constate que, paradoxalement, la connaissance du système économique est souvent meilleure à l'échelle d'un DOM qu'à l'échelle d'une région métropolitaine. Le contexte géographique des DOM fait qu'il est possible d'y isoler un certain nombre de flux. Par ailleurs, il existe une tradition d'enquêtes complémentaires dans les territoires d'Outre-mer, qui permettent de construire des systèmes d'observation macroéconomique adaptés. En matière de connaissance économique, il n'est donc pas certain que les territoires d'Outre-mer soient les plus défavorisés.

Laurent DAVEZIES

Je confirme que des données peuvent être mobilisées sur l'économie des territoires d'Outre-mer, s'agissant de la Réunion notamment, qui ne peuvent pas l'être à l'échelle d'une région métropolitaine.

En ce qui concerne les données sociales, la mise à disposition par la Cnaf de données à la commune concernant les aides sociales (pour les communes comptant plus de 100 allocataires) constitue une très bonne nouvelle. Parmi les indicateurs ainsi proposés, on trouve notamment le nombre de ménages vivant avec 50 % ou 100 % de leurs revenus dépendant des prestations sociales. De telles informations, dont nous ne disposons pas malgré des demandes répétées, devraient se révéler très utiles.

En revanche, la production de statistiques concernant les emplois salariés du privé a été interrompue par Pôle Emploi, alors même que ces données étaient extrêmement utiles. D'autres données sur l'emploi peuvent toutefois être mobilisées auprès de l'Acoss²¹.

Marc FESNEAU

Il y a une dizaine d'années, l'Observatoire de l'économie et des territoires du Loir-et-Cher a réalisé une étude en retenant comme facteur de risque de précarité énergétique l'âge des bâtiments sur le territoire. Plus de 75 % des bâtiments sont alors apparus âgés de plus de 60 ou 70 ans et les outils disponibles ne nous ont pas permis d'aller plus loin. Ceci montre l'importance d'un accompagnement de l'action publique par la statistique publique pour permettre d'appréhender ce type d'enjeux.

²¹ Agence centrale des organismes de sécurité sociale

Le FNGIR, quant à lui, est un mécanisme de neutralisation des effets de la réforme de la taxe professionnelle. Ce mécanisme est relativement neutre pour les collectivités. La question posée par le représentant de la Métropole Nice Côte d'Azur portait davantage, me semble-t-il, sur le Fonds de péréquation, dont les contributeurs s'interrogent souvent sur l'utilité réelle. A cet endroit, il conviendrait tout d'abord de ramener les chiffres à leur juste proportion. Le Fonds de péréquation a été doté cette année d'environ 300 millions d'euros, pour des recettes globales approchant les 300 milliards d'euros. Il n'est donc pas certain que l'impact budgétaire soit si lourd, pour les contributeurs comme pour les bénéficiaires. Cela étant, la notion de péréquation conserve tout son intérêt, bien qu'il soit encore trop tôt, au bout de deux années d'exercice, pour en mesurer les effets. La question qui nécessiterait aujourd'hui d'être posée est plutôt celle, dans le cadre de l'agrégation des comptes, de la mesure du niveau de contribution des différentes collectivités au regard des charges effectivement supportées.

Joaquim OLIVEIRA MARTINS

S'agissant de mesurer la contribution des régions à la croissance d'un pays, il conviendrait de prendre en compte le fait que l'économie est un phénomène très granulaire, qui s'accommode très mal des moyennes. En raisonnant en termes de moyennes, il devient difficile de cibler précisément les enjeux. En pratique, la plupart des gains en termes de politique économique viennent d'une meilleure cohérence des politiques sectorielles. Or la cohérence et la complémentarité des politiques sectorielles sont très liées à la dimension à laquelle elles sont mises en œuvre. Une politique en matière de croissance verte, par exemple, ne peut pas être définie efficacement au niveau national. Elle peut en revanche être définie à l'échelle d'une ville ou d'un territoire, pour assurer une synergie entre les différentes politiques sectorielles. Le même constat peut être fait pour les politiques en matière de croissance inclusive. L'OCDE tente aujourd'hui de porter ce message.

III. Intervention du directeur adjoint au Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

Patrick CRÉZÉ

Je tiens tout d'abord à excuser l'absence d'Emmanuel Berthier. Ce dernier tient en ce moment même un point presse pour présenter les manifestations organisées à l'occasion des 50 ans de la Datar. Ces manifestations, dont le programme figure sur le site internet de la Datar, se concluront par un colloque au mois de décembre 2013. Un ouvrage consacré à la mission photographique des années 80 sera également publié et présenté au festival international de la photographie à Arles le 6 juillet 2013.

En conclusion aux travaux de cette matinée, je reviendrai sur les approches interterritoriales et l'interdépendance des territoires, à travers six diapositives issues de données produites par l'Insee et d'études de la Datar. La première caractérise l'urbanisation du territoire national. Cette carte rend compte du fait que 95 % de la population française vit aujourd'hui sous l'influence des villes. Les grands pôles urbains représentent 60 % de la population française et leur espace périurbain environ 25 %. Le rural, au sens des espaces qui ne sont pas sous l'influence des villes, ne représente plus que 5 % de la population française. Certes les paysages diffèrent et les petites villes périphériques conservent un certain nombre de spécificités. Pour autant, la dichotomie sociologique et économique entre l'urbain et le rural est remise en cause et ne constitue plus le bon modèle pour appréhender l'aménagement du territoire et cerner les attentes des populations en termes d'accessibilité des services, de réseaux de communication ou d'infrastructures. Par construction, l'aire urbaine, devient la dimension pertinente pour mettre en place un certain nombre de politiques, à condition que les organisations locales soient en capacité de porter des projets d'aménagement du territoire. Cette conviction est portée par la Datar, dans le débat autour des lois de décentralisation notamment. Alors que des aires urbaines demeurent éclatées entre diverses communautés, en Île-de-France ou dans le Sud-ouest notamment, les marges de progrès en la matière demeurent importantes.

Une seconde carte illustre la diversité des campagnes françaises, à partir d'une typologie qui recouvre des indicateurs à la fois démographiques (populations, mobilités, accessibilités, etc.), économiques (emploi, agriculture, tourisme, etc.) et géographiques (paysages, reliefs, occupation des sols, etc.), qui permettent de distinguer trois grands types de campagnes. Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées regroupent 16 millions d'habitants et occupent 25 % de la superficie du territoire. Il s'agit globalement d'espaces dynamiques, avec une forte croissance de l'emploi et un bon niveau de qualification. Toutefois, ces campagnes font face à des problématiques d'étalement urbain

avec des enjeux en matière d'urbanisme. Les campagnes vieillies à très faible densité regroupent 5 millions d'habitants et occupent 42 % de la superficie du territoire. Ces espaces, marqués pendant longtemps par un fort exode rural, connaissent aujourd'hui un certain brassage de populations. Ils font cependant face au vieillissement de leur population, à des niveaux de revenus relativement faibles et à un enclavement supérieur à la moyenne, avec par conséquent des enjeux d'accessibilité relativement forts. Les campagnes agricoles et industrielles, enfin, regroupent 5 millions d'habitants et occupent 26 % de la superficie du territoire. Ces espaces sont caractérisés par une faible influence urbaine, une densité de population relativement faible, une population plutôt jeune et des situations économiques très difficiles. Les enjeux sociaux y sont majeurs. La question de l'accès aux données pour connaître finement ces différents types de territoires et leurs évolutions (coût du foncier, fréquentation touristique, saisonnalité des occupations résidentielles, potentialités économiques, production d'énergie au niveau local, etc.) se pose toujours avec autant d'acuité.

Une troisième carte caractérise l'organisation du territoire en systèmes urbains métropolisés. Les flux entre un certain nombre de villes ont été matérialisés (flux domicile-travail, migrations dues aux résidences secondaires, réseaux à grande vitesse, relations entre les établissements et les sièges, etc.), sans hiérarchisation des systèmes ni prise en compte des liens européens ou mondiaux. Si la géographie régionale semble globalement respectée, des systèmes infra ou supra régionaux apparaissent. L'analyse laisse également entrevoir des perspectives de coopération, à l'échelle des pôles métropolitains ou sous d'autres formes à inventer.

Une quatrième diapositive matérialise les liens tissés par les territoires français à l'échelle européenne dans le domaine de l'innovation, à partir d'indicateurs liés à la recherche (brevets déposés en commun et partenariats autour des technologies convergentes). Si la dimension centrale de l'Île-de-France apparaît toujours très prégnante, d'autres pôles se développent et parviennent à fédérer des acteurs régionaux ou européens, à Strasbourg et à Lyon notamment. En termes d'aménagement du territoire, cette cartographie pose la question du positionnement d'autres grandes agglomérations telles que Lille, ainsi que la question de la prise en compte de la mondialisation des échanges. Cette cartographie souligne également les besoins statistiques en matière de connaissance des écosystèmes de l'innovation, au-delà des brevets ou des partenariats. Compte tenu des enjeux associés en termes de gouvernance et d'efficacité, un système d'information nécessiterait d'être déployé pour apporter un éclairage sur les liens entre l'Université et le monde socio-économique, l'articulation entre l'innovation, la recherche, la valorisation et le transfert de technologies, etc.

Une cinquième carte représente les espaces fonctionnels transfrontaliers du territoire, à partir de travaux menés en collaboration avec la Mission opérationnelle transfrontalière, la FNAU et d'autres partenaires académiques – travaux qui devraient permettre, en 2013, d'envisager la mise en place d'un dispositif d'observation plus pérenne. En termes d'aménagement du territoire, cette cartographie révèle des différentiels de compétitivité, ainsi que des potentiels importants de développement, avec des stratégies différenciées à construire et des outils de pilotage et de gouvernance à mettre en place, le cas échéant à l'échelle européenne en lien avec les groupements opérationnels transfrontaliers. Au plan statistique, l'harmonisation des concepts, des maillages et des millésimes nécessiterait d'être poursuivie, en liaison avec les pays frontaliers et les instituts statistiques, en vue de permettre une meilleure coordination des outils d'observation.

Un dernier chorème représente les dynamiques métropolitaines au sein du territoire. Ce schéma met en évidence le rayonnement de Paris sur l'espace métropolitain et l'international. Il identifie également six aires métropolitaines de dimension européenne (Lyon/St-Etienne, Strasbourg, Lille, Toulouse, Aix-Marseille/Toulon et Nice/Côte d'Azur), ainsi que cinq aires métropolitaines à vocation européenne (Rennes/St-Malo, Nantes/St-Nazaire, Bordeaux, Montpellier et Grenoble). En termes d'aménagement du territoire, le réseau ainsi constitué a vocation à exercer trois fonctions : connecter le territoire à l'Europe et au monde (y compris au travers du renforcement de l'attractivité du bassin parisien), structurer des axes de développement interrégionaux et contribuer au développement de la cohésion nationale (en créant de la richesse en complémentarité avec les territoires urbains et ruraux environnants).

En conclusion, j'insisterai sur le fait que l'approche interterritoriale, sans sa dimension multi-scalaire et vectorielle, est consubstantielle de l'aménagement du territoire. L'appréhension de la diversité des territoires nécessiterait toutefois de pouvoir s'appuyer sur davantage de données (concernant les flux notamment), ainsi que sur des outils de modélisation qui restent à construire, non seulement pour mieux comprendre mais aussi pour mieux s'organiser. Le développement d'une approche systémique pourrait ainsi permettre de convaincre les acteurs des territoires de la nécessité de construire des interterritorialités fonctionnelles.

Jean-Pierre DUPORT

Il semblait important d'avoir le point de vue de la Datar pour mettre en perspective nos travaux au service des politiques d'aménagement du territoire. Par ailleurs, l'utilisation de la représentation cartographique pourrait nous interroger sur la façon dont la statistique publique communique autour de la connaissance statistique.

IV. Intervention du président du Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

Jean-Claude BOUCHERAT

Il m'est particulièrement agréable d'intervenir aujourd'hui devant vous. Je tiens à exprimer ici mes remerciements au Cnis et à son Président. Ce dernier a toujours su, lorsqu'il était Préfet d'Île-de-France, associer le Ceser d'Île-de-France à ses réflexions et initiatives. La rencontre d'aujourd'hui est une nouvelle preuve de cette attention portée aux Ceser.

Les débats de cette journée ont tout d'abord porté sur l'accessibilité et la qualité des services publics. Ce thème a souvent été abordé par le Ceser d'Île-de-France, au sein de sa commission dédiée à l'aménagement des territoires, dans le cadre de ses réunions et contributions autour du Grand Paris (avec le souci de rendre accessible le projet aux entreprises et aux personnes), ainsi qu'à travers ses travaux sur le SDRIF²² (en vue de répondre aux attentes et aux besoins de la population en matière d'accessibilité des services publics).

Dans un second temps, il a été question du rôle économique de l'action publique. En ces temps de crise financière, économique et sociale, le rôle dévolu à l'action publique a retrouvé une place de premier ordre. Les entreprises et la puissance publique (l'État et les collectivités territoriales) ont aujourd'hui besoin d'un soutien réciproque. Un « coup de pouce » des pouvoirs publics est attendu par les entreprises, par le biais de politiques ajustées, le cas échéant à l'échelle européenne. L'action publique peut, en période de crise, épauler voire suppléer les acteurs privés, en attendant que ceux-ci retrouvent leurs capacités et leurs moyens d'agir. C'est en ce sens que, loin de s'opposer, les actions publique et privée doivent se compléter en permanence.

Dans quelques instants, une troisième table ronde s'ouvrira sur le thème des dynamiques et interdépendances des territoires. Ce thème n'est pas étranger aux Ceser. Le Ceser d'Île-de-France, en tant qu'expression institutionnelle de la société civile organisée au côté du Conseil régional d'Île-de-France, regroupe les principales composantes des milieux économiques, sociaux, syndicaux, associatifs, environnementaux, etc. Il compte 128 membres, répartis en 4 collèges. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, cet ensemble concourt par ses avis à l'administration de la région. Il étudie donc tous les aspects de la vie régionale, éclairant voire initiant les réflexions sur les éléments de politique régionale en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de transport, de formation professionnelle, d'action sociale, etc. Je gage qu'Alain Even, en tant que président de l'Association des Ceser de France, pourra attester de la prise en compte de ces enjeux par les Ceser de l'ensemble des territoires métropolitains et ultramarins.

Considérer les dynamiques économiques des territoires, c'est d'abord concevoir que le monde change et qu'il convient de reconnaître en permanence ses évolutions. La Fédération des agences de développement économique des territoires, le Cner, lors de son colloque du mois de septembre 2012 a invité comme grand témoin le président du groupe Michelin, Jean-Dominique Sénard. L'intervention de ce dernier a porté sur la nécessaire complémentarité entre les acteurs publics et privés, ainsi que sur la nécessité de fédérer les territoires, pour affronter efficacement les réalités économiques en pleine évolution. Il nous faudrait en ce sens appliquer la formule de Paul Valéry : « Mettons en commun ce que nous avons de meilleur et enrichissons-nous de nos mutuelles différences. »

A l'issue des travaux de cette journée, Sylvie Marchand interviendra en tant que chef du Département de l'action régionale de l'Insee. Sylvie Marchand, dans le cadre de ses précédentes fonctions de directrice générale de l'Insee en Île-de-France et, à ce titre, de vice-présidente du Cries d'Île-de-

²² Schéma directeur de la région Île-de-France

France, a toujours su maintenir avec le Ceser d'Île-de-France un dialogue sur le thème de l'interdépendance des territoires, mettant ainsi en évidence la nécessité d'assurer ensemble l'avenir du territoire francilien en s'appuyant sur des données statistiques permettant une connaissance partagée. Le Cnis et l'Insee poursuivent aujourd'hui leur engagement en ce sens dans toutes les régions, ce à quoi nous sommes très sensibles.

Aujourd'hui, des circonstances telles que le développement annoncé des « métropoles » dans le cadre d'une loi en cours d'examen par le Parlement, la mise en place d'un nouveau schéma directeur en Île-de-France ou encore l'inscription du Grand Paris dans une dimension interrégionale à l'échelle du bassin parisien doivent nous conduire à des mises en commun plus fortes que jamais. Il s'agira de développer l'attractivité des territoires ainsi que la création de richesses et d'emplois à travers une politique d'innovation. L'attractivité des territoires dépendra aussi de la qualité de vie et du dynamisme des relations sociales en leur sein.

Le Cnis nous invite aujourd'hui à réfléchir ensemble sur l'avenir de nos territoires en perpétuelle évolution, à la recherche d'une gouvernance nouvelle – celle-ci étant la condition première de leur dynamisme et de leur attractivité. A cet endroit, je souhaiterais remercier l'ensemble des participants à cette rencontre. Une telle démarche mobilisatrice ne peut que renforcer nos convictions et notre optimisme.

Michel Godet, personnalité extérieure de la section de prospective du Ceser d'Île-de-France, est l'un des auteurs d'un ouvrage intitulé « Libérer l'innovation dans les territoires ». Je reprendrai à mon compte une phrase de cet ouvrage : « Il n'y a pas de territoire condamné, il n'y a que des territoires sans projets et sans hommes de qualité pour les porter. » L'avenir peut peut-être s'inscrire dans ce sens.

V. Troisième table ronde : Dynamiques et interdépendances des territoires

Introduction

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Au thème des dynamiques et interdépendances des territoires, j'associerai celui de la concurrence des territoires. Je crois que cette réalité nécessiterait d'être prise en compte.

La dimension territoriale du développement économique : ni trop ni pas assez

Daniel BÉHAR, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris (Université Paris-Est Créteil) et consultant à Acadie

J'interviendrai aujourd'hui en tant qu'observateur impliqué dans le montage des stratégies de développement territorial et en tant qu'utilisateur des statistiques ayant trait aux dynamiques et interdépendances des territoires.

Mon entrée sera la façon dont l'action publique lit, comprend et mobilise la question territoriale pour fabriquer des stratégies de développement économique. Face aux mutations de la société, les acteurs territoriaux ont souvent du mal à identifier quelle doit être la place du territoire dans leurs stratégies de développement économique. Dans ce domaine, on oscille entre le « trop » et le « pas assez ». On survalorise tantôt la dimension territoriale, avec les pôles de compétitivité et la notion de *clusters* notamment. Un effet « cafétéria » a ainsi été recherché autour du plateau de Saclay – la proximité entre les entreprises et les structures de recherche devenant une condition *sine qua none* du développement économique. Simultanément, on élude la dimension territoriale, en assimilant le développement économique territorial au développement des entreprises, en reprenant la logique de filières (dans les schémas régionaux de développement économique et dans les *clusters* du Grand Paris notamment) et en insistant sur la concurrence des territoires (dont la régulation implique une spécialisation autour d'un certain nombre de filières). La répartition des *clusters* du Grand Paris – avec le cinéma à Pleyel, l'innovation à Saclay, la ville durable à Marne-la-Vallée, etc. – est

symptomatique de ce mode de pensée, c'est-à-dire d'une façon de transposer le modèle de l'entreprise (logique de filières, régulation de la concurrence...) au développement économique des territoires.

Pourtant, la survalorisation du territoire qui sous-tend la logique de proximité nécessiterait aujourd'hui d'être relativisée. Certes, la proximité constitue un *input*, dans la mesure où elle est favorable au développement des entreprises. Pour autant, l'*output* n'est pas garanti. En pratique, lorsque les entreprises se développent au travers de synergies locales de proximité, elles tendent ensuite à s'extraire du territoire pour se développer dans des logiques aterritoriales de réseaux.

De même, il faut discuter la transposition territoriale du modèle de l'entreprise. Partant du constat que la performance des entreprises est liée à leur capacité à s'inscrire efficacement dans une chaîne de valeur, on cherche à inscrire les chaînes de valeur au niveau des territoires. Cependant, cette logique de territorialisation ne peut être appliquée mécaniquement à toutes les échelles. Dans son analyse du Grand Paris, Pierre Veltz a souligné que le *cluster* devait être la métropole et non Saclay. L'inscription sectorielle du développement économique dans l'espace doit ainsi se faire à des échelles larges et non à toutes les échelles. La territorialisation des grandes filières telles que la banque-assurance ou l'audiovisuel dans le bassin parisien ne saurait, par exemple, se définir à une échelle infra-métropolitaine.

Il n'existe pas nécessairement de correspondance entre les pôles de développement économique et les logiques de filières. En réalité, les entreprises se localisent en fonction de la ressource territoriale disponible, indépendamment des logiques de filières. S'agissant des secteurs aéroportuaires en Île-de-France, par exemple, la ressource territoriale n'est pas de même nature à Roissy, à Orly ou au Bourget. A Roissy, la ressource territoriale est davantage l'autoroute A1 que l'aéroport. L'accessibilité devient ainsi le facteur principal du développement économique du territoire de Roissy, autour de la fonction logistique et non de la filière aéroportuaire. Autour d'Orly, c'est le bassin de main d'œuvre qui constitue une ressource pour le développement des services opérationnels aux entreprises, quelles que soient les filières considérées.

La lecture en filières apparaît aujourd'hui discutable. On le constate en région Île-de-France, où l'action publique ne sait plus véritablement quoi faire de la carte du projet du Grand Paris structurée par filières. Les acteurs territoriaux peinent aujourd'hui à construire des stratégies de développement économique avec une grille de lecture sectorielle.

Une autre approche serait de prendre en considération les ressources territoriales, en privilégiant une lecture par fonctions métropolitaines. En pratique, les dynamiques et interdépendances territoriales se structurent moins par des logiques sectorielles de filières qu'autour de logiques de fonctions métropolitaines, y compris au-delà de la dimension économique. On observe ainsi, au sein des systèmes métropolitains, des interdépendances fonctionnelles entre les territoires, impliquant des dynamiques à la fois économiques et résidentielles.

L'Insee a amorcé une évolution de ses grilles d'analyse vers une approche fonctionnelle, avec les concepts de fonctions métropolitaines supérieures (FMS) et de cadres des fonctions métropolitaines (CFM). Plutôt que d'en rester aux CFM (qui tendent à devenir une catégorie prescriptive mettant en concurrence les territoires), l'enjeu serait dorénavant de caractériser l'ensemble des catégories fonctionnelles (fonctions supérieures, fonctions support et fonctions domestiques par exemple) pour appréhender le développement économique des territoires à travers une approche systémique et permettre la fabrication de stratégies de développement économique territorial.

La difficile mesure des dynamiques territoriales

Alain EVEN, président du CESER de Bretagne et de l'Association des CESER de France

Le Ceser de Bretagne s'est autosaisi de la question des dynamiques territoriales, pour analyser un certain nombre de réalités régionales.

Le constat est que les territoires se pensent encore trop souvent « par eux-mêmes » ou « pour eux-mêmes », dans les limites territoriales de l'action publique, alors qu'ils se trouvent dans des situations d'interdépendance. Les diagnostics territoriaux s'effectuent encore trop souvent dans les strictes limites des territoires et ne permettent pas d'appréhender certaines dynamiques de flux ou de réseaux qui fondent l'interdépendance des territoires. De nouveaux découpages et de nouvelles données nécessiteraient d'être mobilisés pour replacer les territoires dans les réalités économiques et sociales

en évolution permanente qui les caractérisent. L'enjeu serait, par exemple, de mieux saisir l'articulation entre les résidences principales et les résidences secondaires, avec un éclairage sur l'intensité de la fréquentation des territoires, l'affectation des revenus des uns et des autres, etc. L'appréhension de tels phénomènes nécessiterait des enquêtes plus fines et plus locales. Un autre enjeu serait de prendre la mesure des réseaux d'intelligence et de recherche, en interrogeant leur impact sur les territoires. De même, les nouveaux usages en matière de mobilité nécessiteraient d'être davantage intégrés aux analyses territoriales, avec une mise en perspective des parcours de mobilité (au-delà des déplacements domicile-travail).

Dans ce contexte, s'exprime aujourd'hui un besoin de méthodes et d'ingénierie statistique au niveau territorial, en particulier pour l'analyse prospective des questions émergentes. Des données existent mais demeurent souvent difficiles à sélectionner et à utiliser. En outre, elles s'inscrivent davantage dans une logique rétrospective. Une réflexion méthodologique nécessiterait d'être menée pour faciliter l'identification et l'emploi des données utiles à l'échelle des territoires. Des points de repère nécessiteraient notamment d'être développés pour caractériser l'innovation sociale au sein des territoires. Il conviendrait également de dépasser l'analyse par filières, pour rendre compte de la transversalité du développement économique des territoires. Pour mesurer la qualité de vie, constitutive de l'attractivité des territoires, encore faudrait-il pouvoir la définir précisément. Les indicateurs de bien-être appliqués à des niveaux infrarégionaux peinent encore à saisir les réalités complexes liées à la structure sociale des territoires – avec en filigrane la question de la qualité de vie « pour qui ? ». L'économie maritime ou « économie bleue », caractérisée par un champ particulièrement vaste et des interdépendances très fortes (depuis le tourisme jusqu'aux énergies marines, en passant par l'économie portuaire, l'économie de la pêche, l'économie de l'ostréiculture, etc.), nécessiterait également d'être mieux appréhendée.

S'agissant d'intégrer la dimension environnementale dans les stratégies de développement des territoires, l'enjeu serait de dépasser la logique de stricte conservation du patrimoine environnemental pour intégrer l'environnement comme une ressource stratégique. Un travail nécessiterait notamment d'être mené sur les ressources naturelles marines. Comment repérer, analyser et suivre la biodiversité marine pour en faire un levier stratégique de développement ? Le changement climatique nécessiterait également d'être intégré dans la réflexion sur le développement des territoires, pas tant pour s'en prévenir que pour en tirer des axes stratégiques en matière de transition énergétique, de nouveaux modes de mobilité, etc.

En somme, si notre ingénierie statistique apparaît très riche au niveau national et au niveau des grandes agglomérations, elle demeure insuffisante au niveau des territoires infrarégionaux. Nous manquons encore d'outils pour produire des données spécifiques, à même de caractériser les réalités territoriales.

Les dynamiques d'un territoire en mutation, quels besoins statistiques ?

Frédérique LONCHAMBON, CCI France

CCI France est la tête de réseau nationale des CCI. Les CCI sont des établissements publics de l'État, avec des missions définies par la loi dans les domaines du développement économique, de la formation et du développement territorial. A ce titre, les CCI réalisent également des études.

Mon intervention portera sur la manière dont sont utilisées, de manière pragmatique, les données statistiques en région Champagne-Ardenne. La Champagne-Ardenne est une région principalement rurale et industrielle, avec une démographie en déclin et des indicateurs socioéconomiques dégradés. Dans ce contexte, les acteurs économiques de la région (la CCI, le Medef, les syndicats professionnels locaux, etc.) ont souhaité engager collectivement un exercice de prospective. L'objectif était de réfléchir à l'avenir économique du territoire, en s'appuyant sur l'expertise du groupe Futurible. Les résultats de cet exercice de prospective sont aujourd'hui disponibles en ligne. Des pistes de travail ont ainsi été dégagées et partagées avec les services de l'État et les collectivités.

Dans le domaine de l'emploi salarié privé, des interdépendances entre les territoires ont été mises en évidence, de même qu'une articulation avec le domaine de la formation. L'Observatoire permanent de l'évolution des qualifications (OPEQ) de Champagne-Ardenne, créé il y a une vingtaine d'années, a la particularité d'être tripartite, associant l'État, la Région et la CCIR, avec un pilotage par la CCIR. Cet observatoire a pour objet d'informer les pouvoirs publics sur les besoins des entreprises en matière de

ressources humaines et d'adapter les formations proposées en région pour répondre aux besoins exprimés par l'économie régionale. L'Opeq²³ de Champagne-Ardenne réalise des études, avec des comités de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs concernés (fédérations et syndicats professionnels, Pôle Emploi, établissements d'enseignement et de formation, etc.). A ce titre, l'Opeq de Champagne-Ardenne est très consommateur de statistiques publiques, qu'elles soient produites par Pôle Emploi, l'Éducation Nationale et le rectorat de l'Académie de Reims, l'Insee, le greffe des tribunaux de commerce ou la CCIR. D'autres données sont produites spécifiquement par l'Opeq. Des études de l'Opeq, disponibles gratuitement sur le site internet de la CCIR, ont porté notamment sur l'évaluation des besoins de recrutement dans le secteur des travaux publics, l'insertion professionnelle des apprentis et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle territoriale.

En termes de besoins statistiques, une première demande porte sur la mise à disposition d'un socle de données territorialisées identiques et gratuites sur l'ensemble du territoire, avec des séries longues pour permettre des positionnements dans le temps et l'espace ainsi que des comparaisons. L'objectif serait ainsi de permettre aux acteurs locaux de réaliser leurs propres diagnostics. Une deuxième demande porte sur l'amélioration des bases de données existantes, plutôt que sur la création de nouvelles bases de données. En période de crise, l'enjeu serait de permettre le pilotage de l'action publique, en matière d'emploi et de formation notamment, à partir de données fraîches et de qualité à l'échelle locale, concernant l'emploi salarié privé, la démographie d'entreprises, etc. Une troisième demande concerne les enquêtes particulières. Pour les acteurs locaux, ni chercheurs ni statisticiens, la validation par le Cnis de ces enquêtes reste un exercice difficile.

En tout état de cause, le réseau des CCIR demeure ouvert à la coopération avec l'ensemble des acteurs, ainsi qu'avec les chercheurs. Il reste en attente de réflexions nationales pour stabiliser les pratiques, les indicateurs, les approches par filières ou chaînes de valeur, etc. Comme le suggérait Alain Even, des travaux pourraient également être réalisés sur l'économie maritime. La CCIR de Bourgogne souhaiterait quant à elle pouvoir travailler sur la chaîne de valeur de sa filière vin.

L'évaluation de politique de développement économique et de l'innovation : un exemple en Île-de-France

Christine BALIAN, directrice du développement économique et de l'innovation au sein du Conseil régional d'Île-de-France

En juin 2011, le Conseil régional d'Île-de-France a voté sa stratégie régionale de développement économique et d'innovation, avec des approches par filières et une volonté de renforcer les PME/PMI, dans une logique de conversion écologique et sociale et de réduction des inégalités territoriales.

Une évaluation de cette stratégie a été prévue à l'échelle macroscopique, à partir de données et d'indicateurs à l'échelle de la région (emplois, créations et défaillances d'entreprises, etc.). Dans ce cadre, la principale interrogation porte sur la capacité à faire le lien entre les outils et axes de la stratégie et les résultats constatés ou potentiels. Comment trouver des indicateurs pertinents pour mesurer l'efficacité d'une stratégie de développement économique à l'échelle d'un territoire ? Une autre interrogation porte sur les indicateurs relatifs à l'innovation. Pour ce qui est de l'innovation technologique ou de la R&D, il est possible de suivre les brevets déposés, les publications scientifiques, etc. Cependant, de telles statistiques ne permettent pas véritablement de mesurer le dynamisme des entreprises d'un territoire en matière d'innovation. Des statistiques fiables et réactives nécessiteraient de pouvoir être mobilisées par les acteurs territoriaux sur le thème de l'innovation.

Une évaluation a également été prévue à l'échelle microscopique, c'est-à-dire à l'échelle d'entreprises ou de dispositifs d'aide. Là encore, une forte interrogation porte sur la capacité à faire le lien entre les outils mis en place et les résultats obtenus. Comment mesurer les effets véritables des aides accordées, en termes d'emplois dans les entreprises notamment ? Comment mesurer concrètement l'impact du financement des projets de R&D en lien avec les pôles de compétitivité ? Comment évaluer l'impact des politiques publiques à une échelle microscopique, pour en décider ou non la reconduction ? Pour ce faire, l'enjeu serait de bien identifier et de suivre le parcours des entreprises bénéficiaires des dispositifs d'aide, avec des critères permettant de caractériser l'impact de ces derniers. Des évaluations ponctuelles nécessiteraient également d'être poursuivies autour de ces

²³ Observatoire permanent de l'évolution des qualifications

dispositifs, pour en mesurer les effets concrets auprès d'entreprises bénéficiaires, y compris dans le champ de l'innovation.

Le capital territorial et la mobilité inter-régionale

Dr. Ian SMITH, maître de conférences à l'Université de Bristol

J'ai fait partie de l'équipe du projet ATTREG, [financé par l'observatoire Espon de la Commission Européenne](#). Je parlerai ici en tant qu'utilisateur de statistiques.

Le projet ATTREG s'est interrogé sur les caractéristiques des territoires qui expliquent l'attractivité des régions, à l'échelle NUTS2 dans les 27 pays de l'Union Européenne. Après deux années de travail ayant nécessité la mobilisation de dix équipes universitaires, trois grandes idées ont été formulées. Tout d'abord, les caractéristiques de l'attractivité des territoires, c'est-à-dire la perception des atouts spécifiques territoriaux, le « capital territorial », sont différenciés suivant les types d'espaces vers lesquels se dirigent des populations concernées par les flux migratoires interrégionaux et les flux touristiques, et par ailleurs les types de populations ne sont pas les mêmes non plus. Ensuite, il est apparu difficile d'opérationnaliser les dimensions les plus douces de l'attractivité territoriale. Enfin, l'utilisation de données harmonisées est essentielle pour effectuer des comparaisons à l'échelle européenne.

Une représentation schématique des mouvements migratoires européens entre 2001 et 2007 a été établie, recouvrant quatre types de flux : les soldes migratoires globaux, les soldes migratoires des jeunes de 15 à 24 ans, les soldes migratoires des personnes âgées de 50 à 64 ans et les statistiques concernant les visites touristiques. Ce schéma a permis de mettre en évidence les régions affichant un fort solde migratoire positif et un nombre de visiteurs élevé, les régions affichant un faible solde migratoire positif et peu de visiteurs, les régions affichant un fort solde migratoire des jeunes (en lien avec des phénomènes métropolitains notamment), ainsi que les régions affichant un fort solde migratoire des personnes approchant de l'âge de la retraite. Des flux différents ont ainsi été caractérisés en fonction des territoires.

Cinq dimensions ont été prises en compte pour caractériser les atouts territoriaux associés à ces mobilités : la dimension environnementale (écarts climatiques saisonniers, superficie des espaces naturels, etc.), la dimension anthropique (monuments touristiques, accessibilité multimodale, etc.), la dimension économique (PIB par habitant, taux de chômage, etc.), la dimension sociale et culturelle (mixité sociale notamment) et la dimension institutionnelle (perception de la qualité des services publics notamment). Une analyse en régression a ensuite permis de montrer que la dimension économique n'était pas forcément à l'origine des flux migratoires. D'autres critères sont apparus avoir un impact significatif sur les flux migratoires, parmi lesquels : le rang des aéroports, la proportion de population diplômée, les faibles écarts climatiques saisonniers, le ratio d'emploi dans le secteur public, la qualité perçue des services publics, etc. S'agissant des visites touristiques, les critères les plus importants sont apparus être : le nombre de lits touristiques, la proportion de population diplômée et la proportion de personnes à l'âge de la retraite.

Ces travaux ont soulevé un certain nombre de questions quant au caractère positif ou négatif pour les territoires des migrations caractérisées. Pour aborder ces questions, nous ne disposons de données que sur une moitié de cycle économique. Cependant, il a été possible de démontrer que les régions affichant un faible solde migratoire avaient connu une diminution de leur chômage des 15-24 ans entre 2001 et 2007 et que les régions très attractives avaient connu une forte augmentation de leur chômage des 15-24 ans après la crise. L'enjeu serait donc de définir des stratégies de développement permettant également aux régions d'intégrer à leur réflexion les flux migratoires.

Au plan statistique, l'analyse plus approfondie de ces questions nécessiterait de mobiliser des données harmonisées au niveau européen, tant sur les mobilités que sur les caractéristiques territoriales. Il conviendrait également d'affiner la définition des éléments les plus flous de l'attractivité.

Débats

Robert REYNARD, Insee – DR Rhône-Alpes

Daniel Béhar a mis en avant la notion de « fonctions » dans le cadre de son intervention. J'estime comme lui qu'une analyse en termes de fonctions pourrait apporter un plus dans l'analyse des territoires. A cet endroit, il convient de noter que la grille d'analyse fonctionnelle des emplois produite par l'Insee recouvre déjà 15 fonctions, au-delà des seuls cadres des fonctions métropolitaines. Cette grille est utilisée dans le cadre d'un certain nombre de diagnostics territoriaux. Les données

correspondantes sont d'ailleurs mises en ligne sur le site de l'Insee, avec des données communales actualisées chaque année.

Christophe TERRIER

Alain Even a soulevé la question de la fréquentation des résidences principales et secondaires, avec en point de mire la question de la répartition des dépenses associées. Il y a 10 ou 15 ans, un grand groupe d'experts de la statistique avait déjà proposé de privilégier un concept de résidence habituelle, cerné par une mesure de la fréquentation des différentes résidences. Une telle mesure n'a toutefois jamais été mise en place car elle aurait été trop coûteuse.

Je souhaiterais par ailleurs vous soumettre une réflexion entendue lors d'un colloque organisé à Cerisy. Une intervenante me faisait observer que beaucoup de matière grise était réunie ce jour-là, alors même que la matière grise était présumée manquante en Normandie. Et cette personne d'ajouter que si les acteurs locaux savaient mobiliser cette matière grise, peut-être les territoires seraient-ils plus dynamiques.

Arnaud DEGORRE

Le besoin de disposer de données plus fraîches et plus réactives, sur le tissu productif et l'emploi notamment, a été exprimé par plusieurs intervenants lors de cette journée. Cependant, ce besoin correspond-il à un besoin structurel d'informations statistiques exhaustives sur l'ensemble du territoire (impliquant des délais de production plus conséquents) ou à un besoin d'éléments et de signaux pour détecter des tendances ou des vecteurs ? Ces derniers pourraient s'apparenter à autre chose que de la statistique consolidée et pourraient être produits par le biais d'enquêtes d'opinion ou d'observations partielles, le cas échéant en dehors des instances de la statistique publique actuelles. Sans bénéficier de la même valeur et de la même robustesse que des données structurelles, de telles données, ne recouvrant pas nécessairement tous les champs géographiques et sectoriels, pourraient être plus réactives et répondre à un certain nombre de besoins.

Guillaume SIMONIN, Union des grands commerces de centre-ville

L'Union des grands commerces de centre-ville représente les grands magasins (Galeries Lafayette, Printemps, Bon Marché, etc.) et les réseaux succursalistes de l'équipement de la personne (Célio, Zara, etc.). Notre fédération est donc bien placée pour apprécier les retombées économiques du tourisme en France. Si notre pays a toujours été une grande nation touristique, la fréquentation touristique du territoire a pris des proportions extraordinaires avec la mondialisation. Avec près de 80 millions de touristes chaque année, la France accueille aujourd'hui un nombre de visiteurs plus important que sa propre population. Cependant, sur un plan statistique, les acteurs nationaux et territoriaux n'appréhendent pas encore si bien les retombées économiques du tourisme en France, en particulier s'agissant des retombées sur le secteur du commerce. On observe un développement du tourisme international et franco-français dans la plupart des agglomérations métropolitaines et régions françaises, avec une hypermobilité associée, y compris durant les weekends. Les collectivités territoriales prennent énormément d'initiatives pour améliorer l'attractivité touristique de leur territoire, avec des politiques culturelles extrêmement actives et de grands équipements (musées, festivals, etc.). Or aucune étude sérieuse ne permet de mesurer les retombées de ce dynamisme sur le commerce des villes. Nous avons fait faire une étude sur les liens entre commerce et tourisme, qui a démontré que les acteurs territoriaux ne parvenaient pas à obtenir une vision réelle et précise de ce que représentent les touristes dans l'économie de leur territoire. Il conviendrait donc de développer des outils de mesure en ce sens.

Virgile ADJAH, Conseil général de Seine-Saint-Denis

L'analyse par filières serait-elle devenue obsolète s'agissant d'appréhender les dynamiques territoriales ?

Daniel BÉHAR

L'analyse par filières ne saurait être privilégiée à toutes les échelles. A certaines échelles territoriales, les filières s'avèrent systémiques et multi-localisées, si bien qu'il n'est plus possible de penser les stratégies de développement économique uniquement en termes de filières spatialisées.

L'analyse fonctionnelle développée par l'Insee concerne quant à elle les emplois. Dans ce cadre, le succès rencontré par la catégorie des CFM est précisément lié à sa dimension territoriale. Il s'agirait donc d'approfondir la réflexion sur les fonctions spatialisées.

En raisonnant exclusivement en termes de filières, le risque serait de renforcer un modèle d'action publique encourageant la concurrence entre les territoires. Les schémas régionaux de développement économique, préfigurant le placement des régions sur telles ou telles filières, s'inscrivent encore trop largement dans cette vision concurrentielle. Une approche par fonctions territoriales, au contraire, pourrait permettre de prendre en compte les interdépendances territoriales. Il s'agirait ainsi d'en finir avec la survalorisation de la concurrence entre les territoires, ainsi qu'avec le formatage des stratégies de développement économique induit par le recours exclusif à une grille d'analyse en filières.

Alain EVEN

Dans le champ des énergies marines renouvelables, qui pourrait être considéré comme une filière, on constate que toutes les régions françaises de l'Atlantique entrent en concurrence et coopèrent peu, alors que, sur des enjeux stratégiques aussi importants nécessitant des investissements lourds, la mutualisation, y compris en termes d'action publique opérationnelle, serait davantage porteuse. Une approche interrégionale nécessiterait d'être mise en œuvre, y compris avec les autres régions atlantiques européennes, en matière de recherche, de développement de sites expérimentaux, de réalisation d'ouvrages, etc. De manière générale, sur un certain nombre de questions, il nous faudrait dépasser le modèle de réflexion inscrivant systématiquement l'action publique dans une logique compétitive pour permettre le développement d'approches collaboratives. Il s'agirait ainsi d'assoir davantage les stratégies de développement territorial sur les interdépendances entre territoires. Ceci nécessiterait toutefois de pouvoir bien mettre en évidence et caractériser les interdépendances territoriales.

S'agissant de l'articulation entre les résidences principales et les résidences secondaires, on constate que les usages sont en train de changer. De plus en plus de résidences secondaires deviennent des résidences quasi-principales, notamment à l'âge de la retraite. Cependant, il demeure difficile de saisir ce type de phénomènes. En Bretagne, nous avons envisagé la réalisation d'études locales sur ce sujet avec la Direction régionale de l'Insee. Par le biais de micro-observations, l'enjeu serait de mieux mesurer les fréquences d'occupation, les mobilités liées aux familles recomposées, les phénomènes de multi-appartenance territoriale, etc.

La question des retombées économiques du tourisme, quant à elle, me semble rejoindre celle des retombées de l'occupation résidentielle sur l'artisanat. En Bretagne, le sentiment est que l'apport résidentiel est très important pour l'artisanat. Nous avons cependant du mal à objectiver ce type d'analyses. Il conviendrait pour cela de disposer de statistiques d'observation, recueillies auprès des personnes directement concernées. Vis-à-vis de la biodiversité, de la même manière, il existe de très bonnes statistiques de l'Ifremer. Cependant, il conviendrait également de tenir compte des observations des pêcheurs sur les déplacements de bancs de poissons. L'enjeu serait de concilier l'observation officielle avec l'observation fruit de l'usage, en faisant en sorte que les acteurs réfléchissent eux-mêmes aux indicateurs dont ils ont besoin, puissent comprendre les indicateurs qui leur sont proposés, voire construisent eux-mêmes leurs propres outils d'observation.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

S'agissant d'appréhender les retombées économiques du tourisme, il est possible de mesurer l'emploi dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, de même que le chiffre d'affaires de certains commerces spécialisés. Des données statistiques existent qu'il convient simplement de mobiliser.

Guillaume SIMONIN

Il existe effectivement des données. Nous disposons nous-mêmes de statistiques établies par les Galeries Lafayette. Cependant, des enquêtes nécessiteraient d'être menées à l'échelle des territoires.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Dans le cadre des stratégies territoriales, l'objectif est bien d'approcher le plus finement possible l'ensemble des filières qui concourent au dynamisme des territoires. A cet endroit, il convient de rappeler que l'inscription territoriale des filières est souvent liée à la situation géographique et à l'histoire des régions. Cette dimension historique, voire culturelle, ne saurait être éludée.

Christine BALIAN

Dans un contexte de pénurie d'informations sur un certain nombre de sujets tels que l'innovation, le développement de statistiques réactives permettant de capter des signaux faibles irait, me semble-t-il,

dans le sens de l'histoire. Il s'agirait ainsi d'évoluer vers une statistique plus dynamique, s'appuyant sur des outils plus agiles (c'est-à-dire n'ayant pas nécessairement la rigueur des enquêtes structurelles lourdes) afin de mieux appréhender les évolutions en cours.

Dans le débat sur les filières et les fonctions, il conviendrait de tenir compte de la « *smart specialisation* » amorcée au niveau européen. Dans le cadre de l'allocation des fonds du Feder, l'Europe imposera bientôt aux régions d'élaborer des stratégies de spécialisation. Les régions qui ne se plieront pas à cette exigence ne pourront mobiliser plus des fonds européens.

Henry CHEYNEL

Quelle serait l'articulation entre les notions de filière et de fonction ?

Daniel BÉHAR

Les travaux de Ludovic Halbert sur l'avantage métropolitain ont montré que la capacité de développement ne résidait plus dans la juxtaposition des filières mais dans leur hybridation – la métropole, par son intensité, permettant l'hybridation fonctionnelle des filières. Dans ce cadre, la spécialisation ne peut plus se concevoir au sens purement sectoriel, mais se doit d'intégrer les processus d'hybridation. Pour développer la performance des systèmes métropolitains, l'enjeu serait de tenir compte de l'ensemble de leurs fonctions ressources, y compris les fonctions support. A ce jour, la performance des fonctions support n'est guère prise en compte dans les stratégies territoriales de développement économique. Une grille d'analyse fonctionnelle des systèmes métropolitains nécessiterait donc d'être développée.

VI. Premières perspectives statistiques

Sylvie MARCHAND

L'objet de mon intervention sera de tracer des pistes de travail et d'amélioration pour le système statistique public, par rapport aux sujets évoqués dans le cadre des différentes tables rondes.

Par rapport aux axes identifiés par mon prédécesseur, Bernard Morel, à l'issue de la précédente rencontre du Cnis autour des territoires en 2009, des avancées ont été obtenues dans beaucoup de domaines. Parmi les domaines encore insuffisamment explorés, beaucoup ont été cités aujourd'hui. D'autres, tels celui des associations et du bénévolat, n'ont pas été évoqués, sans doute en raison des thèmes abordés par les différentes tables rondes.

La statistique publique a réalisé d'importants progrès en matière d'accès aux données brutes, à travers la géolocalisation des individus, des emplois et des équipements notamment. L'accès aux données administratives a également fait l'objet d'avancées, dans le domaine de la santé (avec des données sur la médecine libérale et la médecine hospitalière), mais aussi avec les données de la Cnaf. Une multiplication de l'exploitation des données administratives est intervenue dans les années récentes. Beaucoup d'indicateurs ont été calculés, tels que les indicateurs sociaux départementaux et les indicateurs territoriaux de développement durable. Avec les résultats du recensement de la population, un indicateur de sur-occupation des logements, en lien avec la qualité de vie, a également été calculé. Des travaux ont été réalisés dans le domaine des zonages, en cohérence avec les recommandations du [rapport Cuillier](#). Ont ainsi été tracés les bassins de vie, les aires urbaines et les zones d'emploi. Des expérimentations ont été menées dans certaines régions, dans certains lieux ou auprès de certains organismes, sur des domaines qui étaient peu ou mal couverts tels que les dépenses de santé ou l'impact territorial des dépenses publiques.

Des difficultés sont malgré tout rencontrées pour progresser en matière de connaissance statistique. Tout d'abord, le lien semble parfois se distendre entre l'objet observé et le territoire. On observe ainsi une déterritorialisation des entreprises, avec la prégnance des groupes qui demeurent difficiles à observer. On observe par ailleurs une multi-localisation des ménages, avec un éclatement entre les résidences principales, les résidences secondaires, les lieux de travail et les lieux de vacances. La place du territoire dans l'analyse économique pose également problème, avec la question de l'ancrage des filières dans le territoire notamment. Une autre difficulté se trouve liée à la multiplicité des données induite par le développement de l'accès aux données administratives. En pratique, ces données ne se parlent pas nécessairement entre elles. Trop d'accessibilité nuit ainsi à l'accessibilité.

Enfin, certaines données apparaissent construites dans l'appareil statistique avec des modèles du passé. Compte tenu de la complexité croissante de la société, ces modèles sont parfois insuffisamment réactifs.

Dans ce contexte, de nombreuses attentes s'expriment. Un débat est intervenu ce jour autour de la fraîcheur des données. A cet endroit, je ferai observer qu'il existe tout de même des données conjoncturelles d'emploi, y compris à des niveaux géographiques fins. Des travaux ont par ailleurs été menés sur l'impact de la crise sur les territoires et les demandes d'emploi. Sur l'innovation, des données existent également, bien que plus anciennes. D'autres attentes s'expriment en matière de données sur les flux, de données pour l'évaluation et de données concernant des espaces particuliers tels que les DOM et les espaces transfrontaliers.

Lors de la table ronde consacrée à la l'accessibilité et à la qualité des services publics, si l'accent a été mis sur le rôle central de la base permanente des équipements, un certain nombre de limites et de compléments à apporter ont également été pointés. Un premier enjeu serait de faire évoluer le système d'observation des équipements, pour prendre en compte l'interaction entre l'offre et la demande en matière d'accès aux services publics et mieux connaître les caractéristiques de l'une et de l'autre. S'agissant de cerner les centralités et la dimension multi-services, des méthodes mises en œuvre au Canada et au Portugal pour mesurer la perception de l'éloignement ont été étudiées au niveau de l'OCDE. L'évolution des modes de mobilité et de transport en commun nécessiterait également d'être prise en compte. Les données sur les équipements et les services nécessiteraient par ailleurs d'être complétées par d'autres données, avec une géolocalisation de l'emploi notamment et une interconnexion entre les fichiers (tout en respectant un certain nombre de critères de secret statistique). D'autres problématiques nécessiteraient de ne pas être oubliées, telles que les liens entre le rural et l'urbain, l'articulation entre les interventions publiques (pour peu que la statistique publique puisse se saisir de cette question) et la vulnérabilité énergétique des ménages (en lien avec l'état du bâti, les coûts en transport, les coûts en logement et la précarité sociale). La création d'une base sur les transports et les déplacements a du reste été mentionnée par le SOeS. Un autre projet pourrait être de constituer une « BPE + », en lui greffant un certain nombre d'éléments et en progressant dans la géolocalisation des données.

A l'occasion de la table ronde consacrée au rôle économique de l'action publique, des progrès ont été soulignés en matière d'accès aux données fiscales et de géolocalisation des données. Les travaux de l'OCDE sur les zones fonctionnelles ont été présentés. D'autres réflexions ont été évoquées sur la connaissance des liens entre l'urbain et le rural, ainsi que sur les indicateurs de bien-être. Le thème de l'impact des dépenses publiques, dans un contexte de réduction annoncée de celles-ci, a été abordé, de même que les thèmes de la gouvernance de l'investissement public et de la connaissance de l'intervention publique locale. Des manques ont été pointés à cet endroit, en lien notamment avec les difficultés rencontrées pour compiler les données disponibles, en vue de les rendre utilisables et comparables et d'alimenter des travaux de modélisation. L'absence de calcul des comptes régionaux des administrations publiques locales depuis 1993 a été soulignée par Laurent Davezies. S'agissant de mesurer les dynamiques de l'emploi public régional et territorial, des séries pourraient semble-t-il être mobilisées. Néanmoins, la connaissance fine de l'emploi public au niveau local soulève des problèmes méthodologiques, du fait notamment des déclarations d'emploi groupées effectuées par certains organismes. Un travail de dentelle nécessiterait d'être réalisé à cet endroit.

Dans le cadre de la table ronde consacrée aux dynamiques et interdépendances des territoires, des progrès ont également été évoqués. Il a notamment été question de l'analyse des fonctions métropolitaines. Des thèmes d'intérêt ont été cités parmi lesquels l'innovation sociale et l'aide aux entreprises, avec des besoins associés en matière d'évaluation et d'accès à des données plus fraîches. La question de la qualité de vie a été soulevée. Sur ce thème, l'OCDE joue un rôle moteur, avec en point de mire des interrogations sur l'opportunité de calculer des indicateurs composites ou élémentaires, sur l'accompagnement des acteurs locaux dans l'utilisation des indicateurs en fonction des objectifs visés, etc. Des attentes ont été exprimées s'agissant d'approfondir l'analyse des fonctions métropolitaines, en prenant la mesure des fonctions support. D'autres thématiques ont semblé nécessiter un approfondissement : la connaissance des liens entre individus et territoires, la mesure de la population présente sur les territoires, la mesure des flux (en lien avec la qualité de vie), etc. Les filières sont apparues difficiles à inscrire dans les territoires, avec des problèmes conceptuels et méthodologiques associés. A titre d'exemple, l'accent a été mis sur la nécessité de mieux connaître l'économie maritime. L'importance de bénéficier de données comparables au niveau européen, voire au niveau mondial s'agissant de comparer des métropoles, a également été soulignée.

Beaucoup d'intervenants ont prôné une coopération accrue entre les acteurs locaux et les statisticiens. Tel est précisément le sens de l'action régionale de l'Insee. Ce n'est qu'en travaillant avec les acteurs de terrain que des statistiques utiles et répondant aux bonnes questions pourront être produites. L'intérêt des Cries pour mettre en œuvre cette coopération a notamment été souligné. L'articulation des interventions publiques et privées a également été évoquée comme une forme possible de coopération.

En ce qui concerne les données, des progrès nécessiteraient d'être faits dans l'accompagnement des utilisateurs. Avec des données foisonnantes et des indicateurs complexes, un besoin de médiation se fait jour, pour permettre aux acteurs locaux de traduire les statistiques en actions. En parallèle, l'accent nécessiterait d'être mis sur la mise en forme et la complémentarité des données. Au-delà de « l'*open data* », il conviendrait également de développer le « *big data* », en utilisant toutes les données accessibles.

Le service statistique public aura à s'emparer des questions liées aux indicateurs avancés, aux signaux faibles et aux données réactives et qualitatives, ne serait que pour comprendre un certain nombre de phénomènes et construire les bons outils statistiques. Il aura également à approfondir son observation des usages, le cas échéant en articulation avec d'autres acteurs.

Enfin, l'enjeu serait de développer une statistique « agile », à même de s'adapter à l'évolution des enjeux et des besoins. D'importants projets sont conduits en ce moment au sein de l'Insee pour rénover la statistique, en cohérence avec les évolutions administratives et réglementaires. La mise en œuvre de la déclaration sociale nominative à l'horizon 2016 obligera notamment l'Insee à modifier beaucoup de chaînes de traitement en matière d'observation trimestrielle, structurelle et locale de l'emploi, pour des gains en termes de qualité de l'observation relativement incertains. Le système d'observation des revenus nécessitera également d'être alimenté par des données plus exhaustives, à des niveaux plus fins. Dans un contexte de réduction des moyens, des choix devront être faits. Je souhaite pour ma part qu'ils ne se fassent pas au détriment de la statistique locale.

Pierre AUDIBERT, Secrétaire général du Cnis

Je m'exprimerai à la fois en tant que Secrétaire général du Cnis, en tant que responsable de la diffusion au sein de l'Insee et en tant que citoyen.

Au cours de cette journée, j'ai constaté avec satisfaction que le Cnis jouait son rôle, en permettant une expression large et approfondie des besoins. Des attentes ont été exprimées autour de la diffusion de données localisées, de données de trajectoires, de données d'interdépendances, de données individuelles, de données d'entreprises, de données concernant les ménages, etc. Toutefois, certains éléments de contexte nécessiteraient d'être rappelés.

Tout d'abord, le système d'information statistique ne saurait être structuré par des agrégations successives de données individuelles aboutissant à des données cohérentes au niveau national. Le rêve d'aboutir à un système totalement intégré du niveau local au niveau national, qui poursuit certains d'entre nous à mesure que se développent l'*open data*, le *big data* et les moyens technologiques, ne pourra être atteint. Des méthodes agiles devront donc être développées pour répondre aux limites de cette approche.

Par ailleurs, l'enjeu sera d'éviter la confusion entre l'utilisation des bases de données à des fins gestionnaires et l'utilisation des bases de données à des fins statistiques – la transformation des bases de gestion administrative en bases statistiques nécessitant, en pratique, un important travail.

Enfin, la statistique ne pourra pas mener un certain nombre de travaux, soit par manque de moyens soit parce que telle n'est pas sa vocation. Des statistiques privées existent dans un certain nombre de domaines qui nécessiteraient également d'être mobilisées, le cas échéant avec un étalonnage par le service statistique public. Des freins budgétaires et/ou institutionnels à la diffusion de l'ensemble des informations perçues par les utilisateurs comme devant être accessibles subsistent ou apparaissent aujourd'hui. Des attentes ont été exprimées à l'égard de statistiques concernant les résidences secondaires, l'innovation, l'emploi salarié privé, les deux-roues motorisés et non-motorisés, les dépenses territorialisées de l'État, etc. Cependant, tout cela nécessite du temps et des moyens. Dans ce contexte, il s'agira pour la statistique publique de définir et d'afficher ses priorités.

S'agissant de l'accès aux données, la décentralisation conduira vraisemblablement à un partage de différentes sources d'informations. Il s'agira donc d'organiser ce partage, dans le respect de la confidentialité des données individuelles.

Il conviendra par ailleurs de réfléchir à la mise en forme des données ainsi qu'à l'accompagnement des utilisateurs. Un toilettage du site de l'Insee a d'ailleurs été assuré en ce sens à l'occasion de la diffusion des dernières données du recensement de la population, en mettant l'accent sur l'accès aux données locales.

Conclusion

Jean-Pierre DUPORT

Merci à tous pour votre participation à cette rencontre dense et passionnante. Comme la précédente, cette rencontre a démontré l'utilité du Cnis pour assurer le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de la statistique publique, avec pour objectifs de dégager de nouveaux besoins, de faire connaître les préoccupations des uns et des autres et de repérer d'éventuelles lacunes. Ce dialogue n'est pas toujours aisé. Néanmoins, je crois que la réforme du Cnis, ayant abouti à la création de commissions thématiques pour remplacer les formations sectorielles, a eu un impact positif sur les conditions de sa réalisation. Certains points discutés ce jour, sur l'innovation et les fonctions support dans les espaces métropolitains notamment, ont illustré ce que le point de vue des utilisateurs peut apporter aux producteurs de statistiques publiques. Le Cnis continuera dans cette voie dans le cadre de ses activités. Lors de la prochaine assemblée plénière, au-delà des réflexions autour du moyen terme 2014-2018, un débat sera organisé sur l'utilité sociale de la statistique publique.

La qualité des exposés ayant beaucoup contribué, ce jour, à la richesse des débats, je souhaiterais remercier l'ensemble des intervenants ayant pris part aux tables rondes, et en particuliers les intervenants étrangers qui ont su manier la langue française pour alimenter les réflexions. Je souhaiterais également remercier Pierre-Yves Geoffard et Jean-Marie Vanlerenberghe pour avoir animé les tables rondes de cette rencontre, ainsi que Patrick Crézé et Jean-Claude Boucherat pour nous avoir apporté leur éclairage complémentaire. Je souhaiterais par ailleurs remercier l'équipe ayant préparé cette journée, dont je crois savoir qu'elle a associé la DGCL, les services statistiques ministériels de l'éducation et de l'écologie, la Datar et l'Insee. Par rapport aux enjeux soulevés, les thèmes et les intervenants étaient particulièrement bien choisis. Je saluerai également l'implication du Secrétariat général du Cnis dans la réussite de cette journée.

La commission « territoires » du 17 octobre 2013 constituera un rendez-vous important pour poursuivre la réflexion sur la connaissance des phénomènes territoriaux et envisager les orientations du moyen terme 2014-2018 dans le domaine des statistiques régionales et locales. A ce stade, je soulignerai qu'en dépit d'une production accrue de données localisées, la demande de connaissances statistiques localisées se fait toujours plus forte. La nouvelle étape de la décentralisation devrait encore accroître les besoins et la complexité des données à produire – cette complexité étant liée tant à la nécessité d'adapter la mesure et les périmètres aux spécificités territoriales et à l'hétérogénéité des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, qu'à la nécessité de rechercher les données produites aux différents niveaux territoriaux, du national au local.

A cet endroit, je rappellerai qu'il ne saurait exister de bon appareil statistique sans une connaissance des besoins à satisfaire. Il conviendrait notamment de mieux caractériser les territoires fonctionnels, en tant que territoires de projets. L'enjeu serait ainsi de faire en sorte que les réformes territoriales s'appuient sur des analyses fonctionnelles pertinentes.

Alors que la statistique publique devient plus que jamais un outil pour éclairer l'action publique et évaluer les politiques publiques, une meilleure connaissance de la contribution des territoires aux performances nationales nécessiterait d'être développée. Dans un contexte de restrictions budgétaires, il conviendrait par ailleurs de pouvoir mettre en lumière les priorités de l'action publique. En ce sens, les recommandations du groupe de travail présidé par Yvon Olivier sur la mesure des dépenses territorialisées de l'État nécessiteraient d'être mises en œuvre sans tarder. La DGFIP nous apportera sans doute des précisions sur ce point dans le cadre de la prochaine réunion du Bureau du Cnis. De la même façon, la demande pressante, relayée par l'Assemblée des Départements de

France, de disposer des comptes des collectivités territoriales dans la comptabilité nationale nécessiterait d'être satisfaite.

J'ai noté également la demande d'un approfondissement de la connaissance de l'emploi public et des différentes fonctions publiques territoriales (au sein desquels des progrès nécessiterait d'ailleurs d'être réalisés en matière de respect de la parité).

J'ai été frappé par le besoin de faire évoluer les méthodes d'observation, afin de mieux identifier et comprendre les dynamiques économiques des territoires, leur interdépendance et les acteurs qui y coopèrent. Cette approche, qui renvoie à la notion de gouvernance, devrait permettre de donner des armes aux territoires pour se développer et/ou rebondir après des chocs économiques ou environnementaux.

Les risques environnementaux et les enjeux énergétiques nécessiteraient également d'être intégrés dans les stratégies territoriales de développement économique, à conditions de pouvoir disposer de données statistiques adaptées.

S'agissant de mesurer l'interdépendance des territoires et leur attractivité dans une dimension systémique, il nous faudrait mieux comprendre, à différentes échelles, les liens qui constituent la vie économique et sociale des territoires. De plus, l'identification des activités et des fonctions nécessiterait de mobiliser des approches plus transversales, avec en point de mire les questions d'accessibilité et de qualité des services publics.

Au cours de cette journée, de nombreuses interventions ont par ailleurs invité à poursuivre la collaboration déjà engagée entre les collectivités locales et les producteurs du service statistique public. Le partenariat extrêmement constructif développé autour des indicateurs sociaux départementaux est emblématique de ce point de vue. Au-delà des thématiques abordées ce jour ayant trait à l'attractivité et aux dynamiques économiques des territoires, cette logique pourrait être mise en œuvre à plus grande échelle, avec pour objectif de construire un système d'information pérenne, utile, harmonisé et partagé entre l'État, les collectivités territoriales et les différents services statistiques ministériels.

L'ensemble des demandes et réflexions formulées ce jour seront reprises. Nous examinerons celles susceptibles d'être traitées dans le cadre des orientations pour le prochain moyen terme du Cnis. Les perspectives de travaux partenariaux – comme ceux menés dans le cadre des nombreux groupes de travail du Cnis ayant débouché sur des rapports très structurants pour la statistique publique – seront étudiées. Il nous faudra également réfléchir sur la communication autour des travaux que nous menons.

En conclusion, je ferai observer que des rencontres comme celle-ci me renforcent dans la conviction qu'une bonne statistique publique est non seulement la base d'un État stratège, comme le soulignait ce matin une représentante de la CGT, mais également la base d'un bon système démocratique.

Parcours de vie, Apports de la statistique et défis à venir

- 1^{er} octobre 2013 -

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture des travaux par le Président du Cnis.....	81
I. Première table ronde : L'accès à l'autonomie des jeunes.....	81
II. Deuxième table ronde : La vie active : continuité et ruptures.....	95
III. Troisième table ronde : De la vie active au grand âge.....	104
IV. Répondre aux attentes sous contrainte de coût et de confidentialité des données.....	111
Conclusion.....	116

PROGRAMME, RÉSUMÉ ET DOCUMENT PRÉPARATOIRE

Le programme, un résumé de la rencontre (« Synthèse ») et le document préparatoire (« Panorama des dispositifs statistiques sur les parcours de vie ») sont disponibles sur la page du site du Cnis consacrée à cette rencontre.

Ouverture des travaux par le Président du Cnis

Jean-Pierre DUPORT

Bonjour à tous et merci d'être venus si nombreux pour cette troisième rencontre organisée dans le cadre de la préparation des orientations du Cnis pour la période 2014-2018. Je tiens tout d'abord à remercier le Préfet d'Île-de-France, Jean Daubigny, qui nous accueille aujourd'hui au sein des locaux de la Préfecture de Région. Je gage que ce cadre contribuera à la qualité de nos échanges.

La première rencontre consacrée à la préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis a eu lieu le 20 juin 2013, autour du thème de la compétitivité. La deuxième a eu lieu le 27 juin 2013, dans les locaux du Conseil Régional d'Île-de-France, autour du thème de l'attractivité des territoires. Notre séance d'aujourd'hui sera consacrée aux parcours de vie.

Il me faut tout d'abord excuser l'absence du Directeur Général de l'Insee, Jean-Luc Tavernier, pris par un agenda très chargé. En son absence, nous aurons le plaisir d'accueillir en fin de journée le Directeur des statistiques démographiques et sociales de l'Insee et rapporteur de la Commission « Démographie et questions sociales » du Cnis, Fabrice Lengart, qui nous présentera les conclusions retenues par l'Insee de nos échanges.

Ce matin, nous accueillerons le Président du Haut conseil à la famille, Bertrand Fragonard, qui nous apportera son éclairage sur les enjeux de cette journée, après avoir œuvré dans le cadre de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui s'est interrogée notamment sur la persistance de la pauvreté.

Cet après-midi, le Président de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), Dominique Balmery, nous apportera un autre témoignage d'importance.

L'année 2013 constitue une année particulière pour le Cnis, qui prépare ses orientations à moyen terme. Celles-ci devront tracer les besoins prioritaires en matière d'information statistique pour les cinq années à venir, en vue de permettre à l'appareil statistique d'apporter sa contribution aux débats de société dans tous les domaines économiques et sociaux. Le Cnis organise pour cela un dialogue prospectif entre les acteurs de la société civile et les producteurs de la statistique publique, au-delà des réflexions menées régulièrement au sein du Bureau et des différentes commissions thématiques du Cnis. Cet exercice aboutira le 30 janvier 2014 à une réunion de l'Assemblée plénière du Cnis, qui examinera son projet d'avis sur les besoins en matière de statistiques publiques pour la période 2014-2018. L'adoption du programme à moyen terme du Cnis sera couplée avec un débat au CESE sur l'utilité sociale de la statistique publique – thème qui m'est particulièrement cher, dans la mesure où j'estime qu'une bonne connaissance statistique est nécessaire à la vie démocratique.

Au moment de choisir les thèmes du processus de concertation très large souhaité dans le cadre de la préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis, le thème de la compétitivité dans le champ économique s'est imposé. Il paraissait également difficile de ne pas considérer l'attractivité des territoires comme un enjeu essentiel pour l'appareil statistique. De la même façon, au vu des besoins exprimés depuis plusieurs années au sein du Cnis, il est apparu important de mettre l'accent sur l'observation des trajectoires individuelles qui concourent à la diversité des modes de vie.

Le thème de l'observation des parcours de vie n'est pas consensuel au sein du Cnis. Certains ont pu déjà mettre en avant les risques associés à une observation trop fine des trajectoires individuelles. Ceci étant, deux groupes de travail du Cnis se sont fait l'écho d'un certain nombre de préoccupations : l'un en 2008, sous la présidence de Jean-Baptiste de Foucauld, autour du thème de l'emploi, du chômage et de la précarité ; l'autre en 2007, sous la présidence de Jacques Freyssinet, autour du thème des niveaux de vie et des inégalités sociales. Sous l'impulsion de ces deux groupes de travail, les statistiques disponibles se sont améliorées, comme en témoigne le document élaboré dans le cadre de la préparation de cette journée reprenant l'ensemble des statistiques ayant trait aux parcours de vie. L'enjeu de cette journée serait de remettre en perspective les réflexions menées, pour déterminer les conditions dans lesquelles les statistiques publiques permettraient d'avoir une vision plus dynamique des conditions d'intégration sociale.

Ce sujet a pris de l'ampleur au cours des dernières années. La Société s'interroge sur l'éventuelle mise à l'écart des populations fragilisées par divers événements de la vie. Elle cherche les clés du soutien public le plus efficace et le plus juste pour contribuer à l'égalité des chances et à des parcours de vie satisfaisants. Interpellé à plusieurs reprises sur les éclairages statistiques nécessaires pour débattre de ces questions, le Cnis a pensé utile de faire le point.

Nos discussions seront organisées autour de trois grandes étapes de la vie, qui correspondent à autant d'enjeux pour les politiques publiques : l'accès à l'autonomie des jeunes, la période de vie active et l'âge de la retraite. Les trois tables rondes ainsi programmées, dont je remercie par avance tous les intervenants, seront animées par les présidents des deux commissions thématiques du Cnis compétentes en la matière : Françoise Bouygar, conseiller-maître à la Cour des comptes et présidente de la Commission « Démographie et questions sociales » du Cnis et Jean-Christophe Sciberras, Directeur des ressources humaines de Solvay France, président de l'Association nationale des DRH et président de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » du Cnis.

Je terminerai ces propos introductifs en remerciant l'ensemble des équipes du Cnis pour leur contribution à la préparation de cette journée.

Introduction de Françoise BOUYGARD, présidente de la commission « Démographie et questions sociales » du Cnis

Françoise BOUYGARD

Les tables rondes de cette journée permettront d'adresser deux questions principales. De quelles analyses a-t-on besoin pour améliorer les politiques publiques et, *in fine*, améliorer la vie de nos concitoyens ? De quelles statistiques a-t-on besoin pour conduire ces analyses ?

Des travaux statistiques permettent depuis longtemps d'analyser les trajectoires. Dans les domaines faisant l'objet des deux premières tables rondes de cette journée, on peut citer notamment les enquêtes « Génération » (qui concernent l'éducation des jeunes) et les panels des bénéficiaires des politiques d'emploi et de formation (qui concernent les jeunes comme les adultes).

Dans ce contexte, il semblait utile de demander leur point de vue d'utilisateurs de statistiques à des acteurs des politiques mises en œuvre, en les interrogeant notamment sur l'adéquation entre la conception des analyses statistiques et l'évolution des enjeux et des questions posées. Dans le cadre de cette journée, il s'agira ainsi d'entendre les acteurs directement impliqués auprès des bénéficiaires des politiques publiques, de même que les acteurs impliqués dans l'analyse des phénomènes observés.

Nous aurons également pour objectif d'alimenter la réflexion sur le programme à moyen terme du Cnis. Il s'agira ainsi d'identifier les « commandes » à adresser à l'appareil statistique. En retour, celui-ci pourra faire le point sur les productions actuelles et envisagées, les avancées méthodologiques en cours et les difficultés rencontrées pour répondre aux besoins.

Intervention liminaire de Bertrand FRAGONARD, Président du Haut Conseil à la Famille

Bertrand FRAGONARD

Mon rôle étant avant tout de contribuer à la décision publique, mon point de vue ne sera pas celui d'un statisticien. Je livrerai quelques impressions, en tant qu'utilisateur de statistiques, sur les frustrations et les satisfactions que l'on rencontre au moment de rechercher une documentation pertinente sur un objet politique. Depuis que j'exerce dans le champ des politiques sociales, des progrès considérables ont été accomplis dans la mise à disposition de matériaux utiles. J'illustrerai cette évolution et les attentes encore persistantes par quelques exemples.

Au moment de réfléchir à la mise en place d'un bouclier sanitaire en 2007, l'enjeu était de définir un horizon de temps pour capter le reste à charge ou les dépenses des ménages. A cette époque, nous savions qu'il n'existait pas de données longitudinales. De plus, l'idée était davantage d'instituer un dispositif annuel, en s'appuyant sur les données très détaillées disponibles par exercice. Cependant, il semblait nécessaire de mieux appréhender la chronologie des dépenses et des restes à charge des ménages. Dans cette optique, le HCAAM a publié une étude sur la récurrence des restes à charge

très importants. Cette étude met en évidence que seuls 12 % de la population conservent un reste à charge très important trois années de suite. Pour 37 % de la population, les restes à charge très importants correspondent davantage à des pointes particulières. Ce constat est de nature à alimenter la réflexion politique sur les dépassements. Ces derniers nécessiteraient d'être traités en fonction de leur importance, mais également en fonction de leur récurrence.

S'agissant de faire face à la dépendance, l'idée a été lancée de créer un bouclier dédié, en partant du constat que les restes à charge des ménages concernés étaient extrêmement élevés et que nombre d'entre eux renonçaient à faire appel à l'ASH. L'enjeu était de mieux appréhender la chronologie des événements et leur gestion par les ménages (en termes de ponctions sur l'épargne, de liquidation du capital, d'appels au soutien familial, etc.). Peu de données étaient disponibles sur le sujet. Afin d'identifier un seuil au-delà duquel un bouclier pourrait être mis en œuvre, il devenait nécessaire de connaître la dispersion des durées de séjour en EHPAD. A cet endroit, une étude robuste réalisée par la Drees a pu être mobilisée, qui montrait qu'en 2007, 20 % des hébergés affichaient déjà cinq années de séjour. Cette étude ne renseignait cependant pas totalement sur la durée finale des séjours. Pour alimenter la réflexion sur les mécanismes susceptibles de protéger des accumulations ou des récurrences de restes à charge, des analyses longitudinales plus complètes auraient été nécessaires.

Les ruptures familiales concernent quant à elle un nombre extrêmement élevé de personnes. Or, dans ce domaine, les analyses statistiques et sociales ne sont peut-être pas à la hauteur des enjeux. Sur la recomposition familiale, nous commençons à disposer de matériaux pour analyser le rythme des recompositions et le destin des familles recomposées, avec des différentiels en fonction du sexe ou du fait générateur des ruptures. On sait aujourd'hui que les hommes se remettent en couple plus rapidement que les femmes. On sait aussi que le veuvage et le divorce génèrent des calendriers différents de remise en couple, avec des incidences importantes sur les prestations sociales et fiscales. En revanche, sur la problématique majeure des pensions alimentaires, nous ne disposons d'aucune donnée, hormis celles d'une étude datant de 1985. Il serait extrêmement important aujourd'hui de comprendre la chronologie du paiement ou du non-paiement des pensions alimentaires, en mesurant l'incidence des remises en couple, de la conflictualité des séparations (y compris au sein des unions libres), etc. Une meilleure visibilité sur le non-paiement des pensions alimentaires permettrait notamment de s'interroger sur la légitimité des avances faites par les CAF sur les pensions alimentaires non-payées au-delà du montant de l'ASF. De même, vis-à-vis des gardes alternées, mises en place dans plus de 15 % des divorces, l'une des revendications des ménages serait qu'on les aide davantage à assumer les frais associés. Là encore, des éléments pertinents nécessiteraient d'être mobilisés concernant les populations concernées, leur niveau de vie, leur situation conflictuelle, leur statut de logement et l'effectivité dans le temps des gardes prononcées.

Dans le champ de l'insertion et de l'emploi, la Cnil a refusé d'autoriser, au moment du lancement du RMI, l'instauration d'un identifiant permettant de suivre les allocataires de caisse en caisse. En conséquence, il s'est avéré difficile de comprendre les allers et retours des allocataires. Deux horizons de réflexion se dessinent aujourd'hui : un horizon court (infra-annuel ou sur quelques années), pour suivre les bénéficiaires des dispositifs d'indemnisation du chômage, comprendre leur mode de vie et adapter la périodicité des réexamens de situation – certains plaidant pour une très forte réactivité du système et d'autres plaidant pour une annualisation de la gestion des prestations ; un horizon long, pour mieux appréhender l'acquisition des droits à la retraite des ménages régulièrement en dehors de toute couverture (en particulier pour les bénéficiaires du RSA). Ce flou concernant l'acquisition des droits à la retraite explique d'ailleurs probablement le fait que le Gouvernement n'ait toujours pas remis au Parlement son rapport sur la fusion entre le RSA et l'ASS – le RSA n'ouvrant droit à aucune couverture en matière de retraite.

Sur le thème de l'autonomie des jeunes, il est étonnant que peu d'études longitudinales suivent aujourd'hui les parcours des jeunes, en termes de domiciliation, de vie conjugale, de rémunération, etc. L'action publique va être confrontée à des choix forts en période de contrainte budgétaire pour caler les dispositifs de la politique en faveur de l'autonomie des jeunes. Le choix cardinal sera d'intégrer ou non les caractéristiques socio-économiques du foyer parental, jusqu'à quel âge et dans quelles conditions (en fonction des revenus notamment). Des éléments pertinents nécessiteraient d'être mobilisés pour éclairer ce choix. Une grande enquête devrait être menée sur ce sujet à partir de 2014. Cette enquête sera-t-elle néanmoins au rendez-vous ?

De manière générale, l'action politique repose sur un calendrier. Il est donc fondamental que les études sociales et statistiques soient au rendez-vous, pour éclairer les décisions au moment où elles se prennent. Si les matériaux ne sont pas disponibles au moment opportun, les décisions sont prises

malgré tout. On décide alors dans le flou ou on décide d'attendre, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, n'est pas satisfaisant.

Par ailleurs, les études – de par leur traduction au plan micro-économique et leur incidence, y compris sur la dépense publique – ont une rentabilité considérable. Le fait de mieux documenter est économe des deniers publics. Le problème est que l'État n'est pas toujours convaincu de cette réalité et ne met pas toujours l'accent sur le développement des fonctions d'étude et de recherche à hauteur des besoins.

L'enjeu pour la statistique est donc aujourd'hui d'être au rendez-vous et mettre en évidence la rentabilité des études, pour tenter d'obtenir des moyens humains et budgétaires adaptés.

Les décideurs politiques conservent une certaine méfiance à l'égard de la statistique. Ils considèrent souvent qu'elle arrive trop tard ou qu'elle ne répond pas véritablement aux enjeux de l'action publique. Le dialogue nécessite donc d'être renforcé entre ceux qui préparent la statistique et ceux qui sont amenés à l'utiliser. A ce titre, les rencontres du Cnis sont extrêmement utiles.

Première table ronde : L'accès à l'autonomie des jeunes

Françoise BOUYGARD

Certaines évolutions de la société prennent de court les analyses et les statisticiens qui fournissent des données à l'appui de ces analyses. Bertrand Fragonard a notamment insisté sur les enjeux liés à l'évolution des gardes alternées et du règlement des pensions alimentaires. Ces évolutions sociétales auraient nécessité d'être anticipées dans la construction des données. Nous nous efforcerons de prendre en compte cette dimension dans les tables rondes de cette journée. Bertrand Fragonard a également rappelé que mieux documenter était économe des deniers publics. Nous tacherons de nous inscrire dans cette perspective.

En introduction à notre première table ronde sur le thème de l'autonomie des jeunes, je citerai une phrase de Pierre Bourdieu : « Le fait de parler des jeunes comme d'une unité sociale, d'un groupe constitué, doté d'intérêts communs, et de rapporter ces intérêts à un âge défini biologiquement, constitue déjà une manipulation évidente ». Dans ce contexte, nous tâcherons de faire s'exprimer des personnes qui, à travers leur pratique professionnelle, ont une vision de la façon dont se pose aujourd'hui et se posera demain la question de l'autonomie des jeunes. L'enjeu serait ainsi de faire en sorte que les statisticiens puissent se préparer à produire les informations utiles au moment où des décisions devront être prises.

Claire GUICHET, Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Il faut d'abord se poser la question de ce que l'on appelle « les jeunes ». Sans tomber dans le piège des dénominations faciles et des regroupements autour de concepts tels celui de la « génération Y », il convient de noter que les 11,9 millions de Français âgés de 18 à 29 ans partagent un certain nombre de caractéristiques communes. Cette position est de plus en plus assumée par les mouvements de jeunes portés par des jeunes (se distinguant des mouvements de jeunesse). J'ai moi-même pu constater, en travaillant sur le thème du logement des jeunes (ayant fait l'objet d'un rapport du CESE en janvier 2013), que les 18-29 ans partageaient un certain nombre de points communs, dans une phase d'insertion marquée par des formes de précarité, des parcours de moins en moins linéaires et une incitation forte à la mobilité et à la flexibilité tant professionnelle qu'en matière de formation – la mobilité recouvrant elle-même des dimensions hétérogènes.

Dans ce contexte, on observe une incohérence croissante entre les exigences de flexibilité, d'autonomie et de responsabilité vis-à-vis des jeunes (en lien notamment avec la mondialisation, la remise en cause du modèle familialiste, l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale, etc.) et les cadres souvent rigides des politiques publiques, des dispositifs administratifs, des conditions d'accès au logement, des modes de financement de l'autonomie des jeunes, etc. Ces cadres rigides conduisent, en pratique, à des indépendances faibles, très éloignées de ce que l'on pourrait attendre en réaction à l'augmentation de la flexibilité. Les débats autour de l'ouverture du RSA socle aux moins de 25 ans ou de la prise en compte des ressources familiales dans les ressources des étudiants sont autant d'exemples de cette problématique.

La connaissance statistique de ces évolutions demeure relativement faible. Trois rapports et avis du CESE sur les droits sociaux, l'emploi et l'accès au logement des jeunes ont fait le constat d'une difficulté à documenter un certain nombre de phénomènes. Des besoins thématiques prioritaires ont ainsi été identifiés.

Il est aujourd'hui extrêmement difficile de mobiliser une information statistique fiable sur les ressources des jeunes (aides familiales, solidarité nationale, salariat, etc.) et la façon dont elles s'équilibrent avec leurs dépenses. Pour les étudiants, certaines enquêtes auto-déclaratives existent, mais qui ne permettent pas d'appréhender toute la complexité des transferts familiaux. Pour les jeunes salariés, l'augmentation perçue de la dépendance à l'égard de l'aide familiale demeure difficile à mesurer.

Au-delà de la problématique des ressources, qui pose la question de l'indépendance des jeunes, des données font également défaut sur l'autonomie des jeunes. Une meilleure connaissance des parcours de logement des jeunes nécessiterait notamment d'être développée, pour mieux comprendre les modes d'habitation des jeunes (y compris au-delà des étudiants) et appréhender les phénomènes d'allers et retours durant la phase de décohabitation avec les parents.

Différents profils de jeunes nécessiteraient de pouvoir être comparés, au-delà de la segmentation induite par les grands statuts administratifs (étudiant, jeune salarié, chômeur, décrocheur, etc.). Les parcours de 18 à 29 ans étant de moins en moins linéaires, des enquêtes plus transversales nécessiteraient d'être menées, qui séparent moins les étudiants du reste de la jeunesse. L'enjeu serait ainsi de mieux percevoir l'organisation des transitions d'un statut à l'autre.

Les décrocheurs sont au centre d'un débat sur l'orientation à donner à l'action publique et d'un débat plus polémique sur la jeunesse. Le terme même signifierait que certains jeunes « lâchent la rampe ». Dès lors, se pose la question du suivi des parcours dans leur globalité. La quantification des jeunes sortis du système éducatif sans qualification ne permet pas de comprendre ce que ces derniers font et deviennent par la suite. On les caractérise simplement en constatant qu'ils ne sont ni en formation, ni en emploi, ni inscrits en tant que demandeurs d'emploi. Empiriquement, on observe que ces statuts correspondent davantage à des phases de courtes durées, faisant souvent l'objet d'allers-retours. De ce fait, la population des décrocheurs n'est pas homogène et se recompose au gré des changements de statuts. Il est ainsi difficile de savoir dans quelles mesures certains jeunes sortis du système universitaire sans diplôme sont en échec ou en rebond.

En conclusion, j'insisterai sur le besoin de recourir de plus en plus, pour aborder les questions ayant trait à la jeunesse, à la méthode du suivi de cohortes. Il devient aujourd'hui nécessaire d'appréhender dans la durée les parcours d'emploi et de formation des jeunes, ainsi que l'évolution de leurs conditions de vie (ressources, logement, etc.). Alors que les trajectoires deviennent de moins en moins linéaires, l'enjeu serait de passer de la photographie à l'analyse des parcours. Dans cette optique, une autre difficulté technique à résoudre serait de mieux faire apparaître les jeunes au sein des foyers, notamment lorsque ceux-ci résident chez leurs parents.

Serge KROICHVILI, délégué général de l'Union nationale des missions locales (UNML)

Les missions locales regroupent 450 associations en France, qui couvrent l'ensemble du territoire national. Elles constituent le lieu de mise en commun des moyens entre l'État et les collectivités territoriales, pour bâtir des projets territoriaux d'insertion des jeunes.

L'autonomie des jeunes pose la question de l'accès des jeunes aux droits leur permettant d'être reconnus comme des citoyens à part entière, ainsi que la question de leur émancipation. Nous ne travaillons pas uniquement avec des jeunes en recherche d'emploi mais avec des citoyens, dont le parcours entre l'école et l'emploi doit être accompagné. Le réseau des missions locales accompagne ainsi plus d'1,3 million de jeunes sur l'ensemble du territoire national et ultramarin.

Le rôle des missions locales est d'élaborer, avec l'ensemble des acteurs, des projets territoriaux visant à favoriser l'accès des jeunes aux droits et à l'émancipation, en s'appuyant sur une prise en compte globale de leurs besoins. Il s'agit ainsi de proposer un accompagnement personnalisé, tenant compte de l'ensemble des difficultés d'intégration des jeunes dans la société, en termes de mobilité, de logement, de santé, d'accès aux droits sociaux, d'accès aux loisirs et à la culture, etc.

Cette approche polymorphe repose avant tout sur la prise en compte des projets, des capacités et des potentialités des jeunes, en rupture avec certaines représentations telles que celles associées aux « décrocheurs » (dont on ignore s'ils sont décrocheurs ou décrochés). Elle doit donc s'appuyer sur une observation au niveau des territoires des parcours et des trajectoires des jeunes, ainsi que sur une observation de l'offre de services sur les territoires. Intégrer les jeunes à la société implique

d'abord de connaître la société et l'ensemble des éléments permettant aux jeunes d'y trouver leur place. Il s'agit ainsi d'envisager les potentialités et les freins à l'intégration des jeunes, en matière d'accès au logement, d'accès à l'emploi, etc.

Les missions locales rencontrent les jeunes individuellement. En moyenne, un jeune accompagné bénéficie ainsi de 5 à 6 entretiens sur une année. Ces entretiens donnent lieu à une collecte de données et d'informations sur les parcours et les besoins des jeunes, à travers le logiciel Parcours 3. Nous sommes en train de faire évoluer cet outil, en liaison avec la DGEFP. En parallèle, une réflexion a été engagée avec l'INJEP et l'Institut Bertrand Schwartz pour tirer de cet outil des données qui aillent au-delà de la photographie, pour tendre vers une observation des parcours. L'enjeu serait de partir de la situation des individus pour aboutir à une approche globale de ce qui est proposé à l'ensemble des jeunes accompagnés, sans stigmatiser ces derniers.

En réalité, les jeunes ne sont pas une catégorie. Ils suivent des parcours entre l'école, l'emploi, la formation, l'alternance, etc. Les considérer nulle part, comme le fait le concept de NEET défini à l'échelle européenne, alors même qu'ils sont partout, revient à les déconsidérer. L'enjeu serait au contraire de mettre en évidence leurs besoins (en termes d'accès à l'emploi, à la formation, au logement, etc.) pour interpeller les acteurs des politiques publiques ou du monde de l'entreprise. Dans cette optique, les éléments de connaissance rassemblés par le réseau des missions locales pourraient être croisés avec d'autres données recueillies par des partenaires tels que l'Insee, l'INJEP, la Dares, les ARS, les directions départementales de la cohésion sociale, le Crédoc, les chercheurs, etc. L'objectif serait ainsi d'aboutir à l'observation partagée des situations des jeunes sur les territoires, qui permette d'envisager, avec les acteurs des politiques publiques, de l'emploi et de l'action sociale, les leviers à actionner pour permettre aux jeunes de trouver leur place dans la société.

Au niveau des territoires, l'objectif serait également d'améliorer la coordination entre les producteurs de données, pour permettre aux acteurs territoriaux de bien comprendre la jeunesse et l'évolution des politiques publiques associées. Aujourd'hui, des données disparates sont produites par différents types de producteurs. Un axe de progrès pourrait être de faire en sorte que ces données se renouvellent au plus près des territoires, tout en étant lisibles et compréhensibles par les acteurs territoriaux. Un autre axe de progrès serait de faire en sorte que les productions de données soient mieux coordonnées et concertées, afin de tendre vers une logique de plateformes d'observations territoriales. Les données issues du logiciel Parcours 3, portant sur 1,3 million de jeunes en quête d'accès aux droits et à l'émancipation (c'est-à-dire en quête d'autonomie), pourraient ainsi alimenter les réflexions sur l'observation des parcours et des trajectoires.

Françoise BOUYGARD

Plusieurs points intéressants ont déjà été soulevés à ce stade. Claire Guichet a fait référence à la tranche d'âge des 18-29 ans, en soulignant que celle-ci ne correspondait pas nécessairement aux catégories d'intervention des politiques publiques. Serge Kroichvili, quant à lui, a mis l'accent sur la dimension territoriale de l'observation, c'est-à-dire sur l'importance de situer les jeunes au sein des territoires et d'appréhender l'offre de services associée (y compris par comparaison avec les politiques publiques à destination de la population en général). Claire Guichet a également insisté sur la nécessité de suivre les parcours des jeunes qualifiés de « décrocheurs », afin d'identifier d'éventuels points de récurrence associés au décrochage.

Après avoir entendu deux intervenants se situant à la fois du côté de l'action et du côté de l'observation, je propose de donner la parole à Olivier Galland, qui bénéficie d'une longue expérience de l'observation.

Olivier GALLAND, directeur du laboratoire du Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS) et directeur de recherche au CNRS

Pour aborder la question de l'autonomie des jeunes, il convient tout d'abord de distinguer l'autonomie de l'indépendance. L'autonomie correspond au fait de contrôler certains aspects de sa vie (ses goûts, ses dispositions, ses relations amicales, son logement, etc.). L'indépendance correspond au fait d'avoir le contrôle économique de sa propre vie, c'est-à-dire de pourvoir à ses besoins par ses propres ressources.

On constate aujourd'hui que l'autonomie des jeunes est de plus en plus précoce, tandis que leur indépendance est de plus en plus tardive. Les collégiens, par exemple, ne sont plus des enfants. Alors qu'ils s'inscrivaient auparavant dans une dépendance totale vis-à-vis de leurs parents et du système scolaire, ils ont désormais acquis une forme d'autonomie, dans la gestion de leurs relations

amicales ou dans l'affirmation de leurs goûts. Pour autant, les collégiens ne sont pas indépendants économiquement. Beaucoup d'étudiants développent quant à eux à une forme d'autonomie en accédant à un logement différent de celui de leurs parents. L'enquête réalisée par l'OVE en 2010 a montré que 67 % des étudiants étaient dans ce cas. Cependant, beaucoup de ces situations de décohabitation se caractérisent par des retours vers le domicile familial le weekend et/ou par une prise en charge du loyer par les parents. Si les étudiants travaillent plus souvent (avec seulement 27 % d'entre eux ne travaillant ni durant l'année ni durant l'été), l'aide familiale constitue toujours la majeure partie de leurs ressources (avec 50 % du budget des étudiants provenant de l'aide des parents). Des situations de semi-indépendance peuvent ainsi être caractérisées.

Ce modèle spécifiquement français de transition vers l'âge adulte – à la fois différent des modèles méditerranéens (caractérisés par une sortie très tardive du domicile des parents) et des modèles nordiques (caractérisés par une indépendance précoce accompagnée par des aides publiques universelles) – tend à se développer au sein d'autres catégories de jeunes que les étudiants. Les jeunes acquièrent désormais relativement rapidement une autonomie résidentielle, le cas échéant grâce à des aides au logement. Cependant, ils conservent une proximité vis-à-vis de leurs parents, en bénéficiant, parfois pendant plusieurs années, de leur soutien affectif et matériel, avant de se stabiliser dans l'emploi. La véritable indépendance intervient ainsi plus tardivement.

La véritable indépendance suppose, du reste, d'avoir un horizon de prévisibilité suffisamment stable pour pouvoir développer des projets immobiliers ou familiaux. Or la plupart des jeunes commencent aujourd'hui leur vie professionnelle par des emplois temporaires.

Deux phases apparaissent ainsi dans la jeunesse, au sortir des études : une première phase de transition plus ou moins stable durant laquelle la plupart des jeunes occupent des emplois temporaires et une seconde phase de stabilisation.

La plupart des jeunes parviennent à se stabiliser, jusqu'à acquérir le fameux CDI qui constitue la clé de leur entrée dans la vie active. Néanmoins, durant leur phase de transition, ils ont souvent besoin du soutien de leurs parents pour accéder à l'autonomie résidentielle, lorsque ces derniers en ont les moyens. A cet endroit, il convient de souligner que la plupart des jeunes aspirent à l'autonomie résidentielle. Le jeune « Tanguy », irresponsable et qui profite du soutien de ses parents pendant de longues années, est davantage un mythe qu'une réalité statistique. En cas d'accident amoureux ou professionnel, les jeunes peuvent toutefois réintégrer le giron familial. Or nous manquons aujourd'hui de données pour analyser ces allers-retours.

Pour évaluer correctement la situation des jeunes, quatre dimensions nécessiteraient d'être prises en considération. Tout d'abord, il conviendrait de prendre en compte le fait que la jeunesse constitue une phase de transition longue, se caractérisant par des évolutions plus discontinues que par le passé. Certains jeunes quittent dorénavant leurs parents sans les avoir quittés totalement. Ces trajectoires s'avèrent beaucoup plus difficiles à appréhender par des enquêtes en coupes instantanées. Des enquêtes rétrospectives étaient réalisées par l'Insee en complément de l'enquête Emploi, pour caractériser les différents passages scolaires, professionnels, familiaux et résidentiels des jeunes. Cependant, ce matériau n'est plus aujourd'hui disponible.

Il conviendrait également de prendre en compte le fait que, durant la transition, des liens forts se maintiennent avec la famille d'origine, y compris à travers des transferts financiers. Or les transferts intrafamiliaux sont aujourd'hui très mal évalués – ce qui jette un doute sur la fiabilité d'un certain nombre d'indicateurs comme le taux de pauvreté des jeunes. Une enquête nationale est en cours, pilotée par la Drees et l'Insee, sur les ressources des jeunes. Cependant, cette enquête en coupe instantanée permettra-t-elle d'appréhender efficacement les multiples changements de situation qui caractérisent la jeunesse ?

L'enjeu serait par ailleurs de prendre en compte le fait que l'accès à l'indépendance des jeunes se joue sur plusieurs registres interdépendants (le diplôme, l'emploi, le logement, les relations familiales, l'état de santé, les loisirs, les dispositions psychologiques, etc.). Pour appréhender le passage des jeunes à l'âge adulte, il conviendrait de mettre en lien tous ces facteurs.

Enfin, il conviendrait de prendre en compte le fait que, durant les phases de transition plus longues, le soutien des institutions locales peut jouer un rôle important. Or le rôle d'institutions telles que les missions locales est aujourd'hui relativement mal repéré et évalué. De plus, un certain nombre de jeunes à la dérive demeurent inconnus, aussi bien du service public de l'emploi que des missions locales. Cette population nécessiterait d'être mieux repérée par les indicateurs issus de la statistique publique.

Françoise BOUYGARD

L'accent a une nouvelle fois été mis sur la porosité des catégories et des statuts, alors que nous disposons d'études et d'analyses qui portent spécifiquement sur les étudiants. En pratique, ce que l'on observe chez les jeunes étudiants gagnerait peut-être à être observé chez les jeunes salariés. Des phénomènes similaires de dépendance à l'égard de la famille pourraient notamment être mis en évidence.

Olivier Galland a également souligné la nécessité de distinguer la question de l'autonomie de celle de l'indépendance.

En termes de méthode, l'usage des enquêtes rétrospectives pose question. L'emploi de cette méthode potentiellement moins onéreuse que les panels nécessiterait un travail de pédagogie en direction des utilisateurs, et notamment en direction des décideurs politiques. L'enjeu serait de montrer que ce que l'on dit du passé peut faire sens pour l'analyse d'aujourd'hui.

Je propose à présent de donner la parole à Christel Colin, afin qu'elle précise la façon dont un producteur de statistiques important comme la Dares appréhende la question de l'autonomie des jeunes.

Christel COLIN adjointe au directeur de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

La question de l'accès à l'autonomie des jeunes recouvre plusieurs dimensions. Pour ma part, je reviendrai sur trois d'entre elles : l'insertion professionnelle, le parcours résidentiel et les trajectoires en termes de revenus. Certaines de ces dimensions sont plutôt bien couvertes par la statistique publique ; d'autres le sont moins.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, l'enjeu se trouve être de décrire la situation des jeunes à une date donnée, mais aussi et surtout de décrire la diversité des parcours d'insertion. Pour ce faire, une première approche des processus d'insertion a été développée, à partir des enquêtes emploi de l'Insee. Cette approche consiste à comparer la situation des jeunes selon le délai depuis la fin de leurs études. On observe ainsi une insertion graduelle dans l'emploi, avec une croissance rapide de la part des jeunes en emploi dans les deux ans suivant la fin des études. En outre, l'insertion passe souvent par des emplois à durée limitée – la fréquence des emplois à durée limitée se réduisant ensuite avec l'ancienneté sur le marché du travail - avec toutefois des différences relativement importantes selon le niveau de diplôme.

Une deuxième approche consiste à qualifier les trajectoires individuelles d'insertion professionnelle, à partir d'enquêtes rétrospectives ou de panels, tels que les enquêtes « Génération » du Céreq ou les enquêtes « Entrée dans la vie adulte » (EVA) de l'Insee, de la Depp et du SIES. Les enquêtes « Génération » du Céreq ont par exemple permis d'établir huit trajectoires types au cours des trois premières années suivant la sortie du système scolaire : 58 % des jeunes sortis du système scolaire en 2007 ont eu une trajectoire dite d'accès rapide et durable à l'emploi, 12 % ont eu une trajectoire dite d'accès différé à l'emploi, 9 % ont connu un chômage persistant ou récurrent, 5 % ont repris des études ou suivi de longues périodes de formation, etc. De manière générale, les trajectoires d'insertion professionnelle apparaissent également plus difficiles pour les moins diplômés, pour certaines spécialités de formation ou pour les jeunes des ZUS. Seuls 29 % des non-diplômés connaissent une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi. Ils sont 52 % parmi les sortants de CAP-BEP, 73 % parmi les sortants diplômés bac+2.

Une troisième approche vise à mettre en évidence le rôle des politiques publiques dans les parcours d'insertion professionnelle, à travers l'observation des trajectoires de jeunes passés par tel ou tel dispositif ou à travers des comparaisons entre les trajectoires de jeunes aux caractéristiques similaires, bénéficiaires ou non d'un dispositif donné. La Depp réalise ainsi chaque année des enquêtes qui permettent de connaître le taux d'emploi des sortants de l'apprentissage, sept mois après leur sortie de CFA. Le taux d'emploi de ces jeunes varie en fonction du niveau atteint et, à niveau donné, en fonction de la spécialité de formation (75 % de taux d'emploi 7 mois après un BEP ou CAP en génie civil, contre 48 % en mécanique générale, 82 % en santé et 47 % en secrétariat). Depuis fin 2011, une enquête du même type est réalisée par la Dares auprès des sortants d'un contrat de professionnalisation. Des études ont également évalué la plus-value du passage par l'apprentissage par rapport à un parcours scolaire préparant au même diplôme. L'une d'elles a mis en évidence un gain moyen de 7 points sur le taux d'emploi à 3 ans et un salaire plus élevé de 3 % en moyenne, malgré des variations importantes selon le niveau de diplôme. D'autres évaluations de

l'impact du passage par des dispositifs publics sont en cours de lancement, sur les emplois d'avenir et la garantie jeune notamment.

Au-delà des enquêtes, des données administratives, telles celles issues du logiciel Parcours 3, permettent aussi des analyses longitudinales.

Pour ce qui est des parcours résidentiels, dont l'observation permet d'aborder les questions du départ du domicile parental des jeunes et de l'accès des jeunes à un logement personnel, les enquêtes du recensement de la population permettent de situer les personnes recensées et de connaître les modes de cohabitation associés. Avec des données sur les modes de cohabitation âge par âge, il est ainsi possible de documenter les processus de décohabitation et de constitution des couples. En 2009, 72 % des jeunes de 18 ans étaient considérés comme enfant d'un couple ou d'une famille monoparentale, contre 57 % pour les jeunes de 20 ans, 37 % pour les jeunes de 23 ans, 19 % pour les jeunes de 26 ans et 9 % pour les jeunes de 29 ans. Inversement, les jeunes constituent plus souvent un ménage autonome (seul, en couple ou avec d'autres personnes) au fil de l'avancée en âge.

Au-delà des observations en coupe, la panelisation des recensements dans le cadre de l'échantillon démographique permanent permet de repérer et de suivre les mobilités des jeunes, et de les mettre en relation avec des changements familiaux ou professionnels. Une étude de l'Insee sur la mobilité résidentielle des jeunes, publiée en 2006, a ainsi démontré que, sur la période 1990-1999, 57 % des jeunes de 19 à 24 ans en 1999 avaient changé de résidence. Elle a permis de définir quatre profils de jeunes, en fonction des modalités et des finalités de leurs mobilités résidentielles : 28 % des jeunes avaient connu une mobilité résidentielle pour suivre leur famille, 21 % s'étaient déplacés seuls pour suivre des études, 14 % s'étaient déplacés seuls pour exercer un emploi, 35 % avaient connu une mobilité résidentielle pour fonder une famille. Les mobilités sont également apparues conditionnées par l'environnement familial et les caractéristiques des jeunes. Les jeunes ayant quitté le domicile familial avant 24 ans pour exercer un emploi avaient un niveau d'étude plus modeste et avaient aussi exercé une mobilité résidentielle pour alléger la charge de leur famille (d'une taille souvent plus importante que la moyenne et plus fréquemment monoparentale).

Le panel EVA permet également de suivre les trajectoires résidentielles des jeunes, en identifiant le type de logement occupé à chaque interrogation annuelle. Une étude circonscrite aux bacheliers a ainsi montré que les trajectoires résidentielles de ces derniers n'étaient pas linéaires et qu'un bachelier sur cinq ayant habité en foyer ou en logement indépendant revenait vivre chez ses parents au moins une fois entre la troisième et la septième année après l'obtention de son baccalauréat.

L'enquête sur les relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) de l'Ined permet quant à elle d'analyser les processus de cohabitation/décohabitation parmi différentes générations. Elle a par exemple montré que les modèles de transition entre fin des études et décohabitation ont tendance à converger entre hommes et femmes pour les plus jeunes générations.

En ce qui concerne les trajectoires de revenus, dont l'observation renvoie à la question de l'accès à l'indépendance des jeunes, la statistique publique conserve des difficultés à appréhender les revenus et le niveau de vie des jeunes (au-delà de leurs seuls revenus salariés), en particulier pour les jeunes de moins de 25 ans. La source de référence en matière de statistiques françaises sur les revenus est l'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » de l'Insee, qui repose sur un appariement de l'enquête Emploi avec les déclarations de revenus et les fichiers de prestations sociales. Selon cette enquête, les 18-24 ans conservent, parmi les adultes, le niveau de vie moyen le plus faible et le taux de pauvreté le plus élevé (21,9 %). Cependant, cette source souffre de deux faiblesses : d'une part, les revenus des apprentis et des étudiants ne sont pas connus de manière exhaustive, du fait de déductions fiscales associées ; d'autre part, les revenus de certains jeunes sont rattachés à des ménages au sein desquels ils ne résident pas, du fait de leur rattachement au foyer fiscal des parents. De plus, les transferts intrafamiliaux demeurent non pris en compte. Pour remédier à ces faiblesses, un projet d'enquête spécifique sur les ressources des jeunes a été lancé par l'Insee et la Drees, qui devrait notamment permettre de mesurer les transferts intrafamiliaux.

Le suivi des trajectoires de revenus des jeunes, au-delà des observations en coupe, se heurte quant à lui à l'instabilité des situations des jeunes.

Françoise BOUYGARD

Les travaux présentés par Christel Colin suggèrent de nombreuses pistes de travaux complémentaires. Les statistiques concernant les modes d'habitat des jeunes en fonction de l'âge,

par exemple, montrent des évolutions attendues (s'agissant du développement de l'accès à d'autres modes d'habitat que le domicile parental au fil de l'avancée en âge notamment), mais ne disent rien des phénomènes d'allers-retours et de porosité entre le domicile parental et les autres modes d'habitation. De la même façon, les statistiques concernant la situation des jeunes non-diplômés durant les trois ans suivant leur sortie de la formation initiale nécessiteraient d'être détaillées, au-delà des situations de chômage récurrent ou persistant, pour sortir d'une vision mécaniste du devenir de ces jeunes.

Je propose à présent d'ouvrir le débat avec la salle.

Bernard SUJOBERT, CGT

L'accent a beaucoup été mis par les intervenants de cette première table ronde sur la dimension territoriale. La nécessité a notamment été évoquée de coordonner les ressources cognitives existant au niveau des territoires. Pour ce faire, des réflexions nécessiteraient d'être mises en œuvre aux niveaux territoriaux adaptés, pour permettre aux différents acteurs de s'accorder sur l'accessibilité et le partage des données. Les CRIES (Comités régionaux pour l'information économique et sociale) pourraient constituer, au niveau régional, le lieu de cette concertation.

Par ailleurs, la statistique publique, en régions et dans les territoires, s'adresse plus volontiers aux grands acteurs politiques tels que les conseils régionaux, les conseils généraux et les grandes agglomérations et se préoccupe peut-être avec moins d'attention d'autres acteurs qui ont pourtant à faire valoir des ressources et des attentes. Il conviendrait que les propositions et demandes de ces acteurs, très souvent exprimées, soit enfin prises en compte.

Françoise BOUYGARD

Cette question est régulièrement posée au sein de la commission « Démographie et questions sociales » et je gage que le Cnis gardera en tête les enjeux associés dans le cadre de ses réflexions.

Benoît RIANDEY, retraité de l'Ined

Le manque de données longitudinales et les difficultés rencontrées pour rapprocher des situations locales avec des aspects sectoriels ayant trait aux revenus ou au logement met en évidence l'écart qui subsiste entre la statistique française et les statistiques des pays nordiques. Au sein de ces derniers, où la terreur du « *big brother* » est moins forte, la statistique administrative est beaucoup plus puissante. En France, nous en sommes réduits à utiliser des données d'enquêtes, qui se révèlent souvent difficilement utilisables au niveau local par manque de puissance. Le recensement de la population, quant à lui, ne permet pas encore suffisamment de réaliser des analyses longitudinales.

Des techniques existent aujourd'hui qui permettraient de rapprocher, de façon anonyme, des données administratives différentes, dans le domaine de l'emploi et du chômage notamment, à travers les appariements sécurisés et le hachage des identifiants. Le NIR haché pourrait notamment être utilisé, sans nécessiter un décret en Conseil d'État. Il conviendrait aujourd'hui que le Cnis s'empare de ce sujet.

La Cnil a imposé à l'Éducation Nationale d'abandonner le NIR. Or l'enjeu serait de pouvoir joindre, par des fichiers administratifs, des données sur les sorties d'élèves du système éducatif avec des données sur les parcours professionnels. En pratique, cela est aujourd'hui très difficile, excepté à travers les données de la Sécurité Sociale, pour les étudiants inscrits sous leur propre nom.

Alexis EIDELMAN, Institut des politiques publiques

Le fait de recourir uniquement aux données administratives pourrait ne pas permettre de suivre la totalité des jeunes – certains jeunes ne déclarant pas leurs revenus ou leur situation de logement. Les panels, quant à eux, nécessiteraient de reposer sur des fréquences d'interrogation élevées, pour suivre l'évolution des situations au mois le mois. Dans ce contexte, la seule solution ne serait-elle pas, dans le cadre de l'enquête Emploi, d'interroger les jeunes tous les trimestres ou tous les ans, en leur demandant de préciser leurs activités durant la période écoulée ?

Christel COLIN

Cédric Afssa, de la Depp, reviendra en fin de journée sur les enjeux de confidentialité et les possibilités d'utilisation des données administratives évoquées par Benoît Riandey.

En ce qui concerne les méthodes, un des enjeux est d'exploiter la multiplicité des possibilités offertes – chaque méthode ayant ses avantages et ses limites. L'enquête Emploi permet en effet de produire des statistiques pertinentes. Cependant, ces données nécessitent d'être croisées avec celles d'autres enquêtes permettant de documenter les parcours sur plusieurs années.

Chantal CASES, Ined

Certes, il est utile et nécessaire de disposer de données de contexte territoriales lorsque l'on s'intéresse au parcours des individus. Néanmoins, s'agissant de porter un regard sur les politiques publiques, la comparabilité internationale constitue également un besoin fondamental. Les enquêtes ERFI de l'Ined font ainsi partie d'un grand projet de recherche européen, qui tente de prendre en compte les contextes territoriaux et les éléments de comparabilité internationale. Le programme européen SILC fournit lui aussi des données sur les plus jeunes. Il conviendrait ainsi de garder à l'esprit que la décision publique doit pouvoir s'appuyer sur des éléments de comparaison, y compris au-delà des territoires.

Claire GUICHET

L'utilisation des données administratives pose la question de la visibilité des jeunes et de la prise en compte de leurs situations et de leurs statuts dans celles-ci. En pratique, il est nécessaire de jongler avec différentes normes administratives. De plus, toutes les situations ne sont pas nécessairement déclarées, souvent du fait de leur caractère temporaire. Les statuts (étudiant, jeune salarié, etc.) ne correspondent pas toujours à la situation exacte des jeunes et sont donc parfois renseignés de manière approximative. Certaines situations (domiciliation bancaire, médecin traitant, etc.) n'évoluent pas nécessairement au fil des mobilités régulières.

De manière générale, il n'existe pas de consensus au niveau de l'action publique sur les classes d'âges à prendre en considération. Selon les territoires et les politiques, différentes populations sont ciblées. Dans ce contexte, la population des 18-29 ans correspondrait davantage au vécu des jeunes qu'aux normes administratives. On observe aujourd'hui que l'âge moyen du premier CDI est de 27 ans, avec des jeunes accédant bien plus tard à un emploi à durée indéterminée. Dans le domaine du logement, une caution parentale est réclamée jusqu'à un âge de plus en plus avancé. La période d'autonomie s'allonge ainsi (du fait notamment des phénomènes de décohabitations étudiantes), quand l'accès à l'indépendance (impliquant une stabilité en termes de ressources, d'emploi, de logement, etc.) est de plus en plus retardé. La période de « jeunesse » apparaît alors plus large que celle prévue par les services administratifs.

Claudine PADIEU, ODAS (Observatoire national de l'action sociale décentralisée)

En pratique, les générations se suivent et ne ressemblent pas. Comment la statistique publique prend-elle en compte le fait que les jeunes sortis du système scolaire en 2011 sont différents de ceux sortis du système scolaire en 2006-2007 ?

Christel COLIN

Le Céreq réalise régulièrement des enquêtes « Génération », qui visent précisément à permettre des comparaisons entre des générations aux caractéristiques différentes et sorties du système scolaire dans des situations conjoncturelles différentes. Une étude du Céreq publiée récemment compare ainsi l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système scolaire en 1998 et 2004, illustrant l'impact de la conjoncture sur l'insertion professionnelle.

Françoise BOUYGARD

A ce stade, les prises de parole ont davantage porté sur des enjeux de méthode que sur les thèmes qu'il conviendrait d'explorer. Cela voudrait-il dire qu'en termes de thématiques abordées, les statisticiens se trouvent dans la cible ?

Claudine PADIEU

Il a beaucoup été question d'emploi, de revenus et d'habitat. Cependant, les relations sociales, familiales et relationnelles des jeunes demeurent peu couvertes par la statistique publique.

Olivier GALLAND

L'Ined et l'Insee réalisent malgré tout une enquête détaillée sur les relations familiales et intergénérationnelles.

Chantal CASES

Les données tirées de cette enquête sont aujourd'hui exploitables par le biais du réseau Quetelet.

Olivier GALLAND

Les outils actuels ne sont, de fait, pas si mauvais, comme en témoigne la richesse de l'enquête Emploi, dont les données remontent à 1975. Ces données ont notamment permis à Eric Maurin de publier un ouvrage passionnant intitulé « la peur du déclassement ».

Mériadec RIVIÈRE, Union nationale des associations familiales (UNAF)

Une lacune de l'appareil statistique se trouve être la méconnaissance du nombre exact d'orphelins. Dès lors qu'il est question de décohabitation et d'autonomie des jeunes, il conviendrait de mieux cerner cette population aux besoins spécifiques.

Benoît RIANDEY

L'intérêt longitudinal de l'enquête Emploi a été souligné. Il conviendrait néanmoins d'envisager sa transformation, en s'appuyant sur des données administratives, en un panel de longue durée.

S'agissant d'observer les situations de garde alternée, Bertrand Fragonard a évoqué une enquête de l'Ined datant de 1985 sur les divorces, les pensions alimentaires, les recompositions familiales, etc. La CNAF avait consenti un effort important à cette occasion, en relation avec le ministère des affaires sociales. Cependant, il conviendrait de rappeler que cette enquête, reposant sur la base de sondage de l'enquête « famille » de l'Insee, n'avait pu être réalisée qu'auprès d'une population de femmes. Cette enquête mériterait aujourd'hui d'être renouvelée, en incluant la population des hommes. Il s'agirait ainsi de recueillir également le point de vue des hommes divorcés, sur les motifs de non-paiement des pensions alimentaires notamment.

Guillaume LE MAB, médecin de santé publique au Conseil général de Seine-Saint-Denis et membre de l'association des médecins des collectivités territoriales (Méditoriales)

Dans le domaine de la santé, les statistiques disponibles apparaissent toujours distinctes de celles de l'appareil statistique national. Il conviendrait donc de poser la question du croisement entre les données de santé et les autres données de la statistique publique. Cela permettrait de mieux répondre à la nécessité de l'évaluation des politiques publiques dans le domaine de la santé, notamment des politiques mises en œuvre par les collectivités territoriales.

Serge KROICHVILI

L'accès des jeunes à la santé et à la couverture sociale est peu priorisé dans les plans régionaux de santé mis en œuvre dans le cadre de la loi HPST. Le Conseil national des missions locales travaille sur la question de la santé des jeunes. Cependant, nous aurions besoin d'une meilleure connaissance de celle-ci.

En ce qui concerne l'approche territoriale, il conviendrait de tenir compte du fait que nous nous inscrivons depuis 30 ans dans une phase de décentralisation et de délégation des compétences aux collectivités territoriales. Il serait donc nécessaire que la statistique alimente également la réflexion sur les politiques publiques qui relèvent de la compétence des collectivités territoriales. Au-delà du développement d'une approche territorialisée dans un contexte européen et international, l'enjeu serait d'accompagner les acteurs des politiques publiques dans l'organisation et la priorisation de celles-ci, en leur assurant une connaissance précise et fine de leur territoire et des trajectoires des personnes qui y vivent.

Claude REDMANN, CARIF (Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation)-OREF (Observatoire régional de l'emploi et de la formation) Nord-Pas-de-Calais

Je confirme la nécessité de disposer, à l'échelle régionale et infrarégionale, de données qui permettent d'éclairer les acteurs des politiques publiques. Dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, une gouvernance renouvelée a été mise en place autour des CCREFP. Cependant, nous sommes toujours confrontés à un manque d'informations à l'échelle régionale, notamment dans le cadre de l'enquête Emploi.

Chantal CASES

Un groupe de travail du Haut conseil de la santé publique est en charge de conduire une réflexion sur les systèmes d'information en santé. En matière de santé, nous disposons aujourd'hui de bases de données administratives extraordinaires, qui peuvent être appariées avec des bases de données administratives de nature sociale. Ces appariements permettent de traiter tous les âges, y compris la jeunesse. Il est vrai qu'en matière de santé, le travail porte souvent moins sur les jeunes, dont la santé est globalement meilleure. Cependant, l'enjeu serait de prendre également en compte la dimension liée à la prévention. Des appariements pourraient pour cela être utilisés entre les données de l'Assurance maladie, les données de la CNAF, les données fiscales, etc. Il est dorénavant possible de travailler sur des données appariées qui intègrent des composantes sociales. L'objectif serait ainsi de produire des statistiques localisées et pertinentes sur des populations particulières, tout en conservant une vision nationale permettant de comparer les territoires.

Alexis EIDELMAN

Qu'en est-il de l'observation des jeunes qui passent du temps à l'étranger, dans le cadre de leurs études notamment ? Administrativement, ces jeunes ne peuvent guère être suivis. En miroir, l'enjeu serait également de suivre les étudiants étrangers en France.

Claire GUICHET

Des travaux sont menés par le SIES sur les étudiants étrangers en France. En revanche, il n'existe aucune statistique sur la mobilité des jeunes français vers l'étranger, en dehors de celles portant sur les programmes institutionnels tels que le programme Erasmus. Alors que 80 % des étudiants étrangers en France ne relèvent pas d'un programme institutionnel, une connaissance de la mobilité des jeunes Français vers l'étranger nécessiterait d'être développée au-delà des programmes institutionnels.

Françoise BOUYGARD

Nous avons là un nouvel exemple d'évolution de la société qui se révèle encore difficile à appréhender, faute d'avoir été suffisamment anticipée.

Olivier LEFEBVRE, MESR-SIES

Le SIES est en charge de fournir des données sur les étudiants étrangers. L'exploitation des fichiers d'inscription permet notamment de disposer d'une information relativement complète sur les filières d'inscription et la nationalité des étudiants étrangers. Nous disposons également de données sur leur réussite aux examens.

En ce qui concerne la mobilité des étudiants français vers l'étranger, des informations sont compilées par l'OCDE, en provenance de l'ensemble des pays adhérents. On dénombre ainsi environ 78 000 jeunes Français inscrits dans des systèmes d'enseignement supérieur étrangers. Par ailleurs, 290 000 étrangers sont inscrits dans l'enseignement supérieur français.

A moyen terme, le règlement européen sur les statistiques de mobilité étudiante permettra d'enrichir l'information sur la mobilité des jeunes, moyennant une convergence des systèmes statistiques européens.

Anne FOUSSAT, Conseil général de Seine-Saint-Denis

S'agissant d'étudier l'accès à l'âge adulte, la dimension du non-recours aux dispositifs de l'action publique demeure difficile à cerner. De manière plus générale, pour aborder la question de l'inscription des moins de 30 ans dans la société, le niveau national apparaît souvent trop large. Il conviendrait donc de pouvoir descendre au niveau infra-départemental, voire au niveau infra-communal, afin de mieux prendre en compte le faisceau d'interactions qui caractérise le passage à l'âge adulte et le contexte dans lequel vivent les jeunes. Or de telles données sont souvent difficilement accessibles par le biais de la statistique publique.

Pascal DIEUSAERT, Secrétariat général du Comité interministériel des villes

Les quartiers de la politique de la ville sont des quartiers plus jeunes. Toutes les problématiques d'accès à l'autonomie et à l'indépendance y sont donc particulièrement prégnantes. Dans ce contexte, l'enjeu serait de mesurer les difficultés propres aux populations des ZUS, en plus des difficultés globalement rencontrées par les jeunes. Pour ce faire, il conviendrait que la dimension liée à la

politique de la ville continue d'être prise en considération dans les différentes enquêtes de la statistique publique. Le SG CIV suit par ailleurs depuis trois ans son propre panel d'environ 2 000 ménages, en portant également une attention particulière à la mobilité résidentielle.

Olivier GALLAND

Il existe un « effet ZUS », de la même manière qu'il existe un effet « jeune d'origine immigrée ». A cet endroit, l'enquête « Trajectoires et origines » est d'ailleurs en cours d'exploitation. Si l'on observe aujourd'hui une surreprésentation de ces jeunes parmi les jeunes en difficulté et les NEET, il convient cependant de prendre garde à l'effet d'optique induit, souvent mal compris par l'opinion. Si ces jeunes sont surreprésentés parmi les jeunes en difficulté, ils n'en représentent malgré tout qu'une minorité. On a trop tendance à réduire la population des jeunes en difficulté aux jeunes des ZUS et/ou aux jeunes d'origine immigrée. Les jeunes en difficulté sont en réalité présents sur l'ensemble du territoire et dans toutes les catégories de la population. C'est précisément ce qui rend le phénomène difficile à cerner.

Par ailleurs, il existe effectivement des jeunes qui échappent aux dispositifs de l'action publique et aux instruments de la statistique publique. Les pays ayant mis en œuvre des programmes ambitieux de formation en direction des jeunes les plus en difficulté ont commencé par un travail minutieux de recensement de ces jeunes, en liaison avec les institutions locales. C'est probablement ce qui manque encore dans notre pays.

Françoise BOUYGARD

Je propose de clore cette première table ronde, en remerciant l'ensemble des intervenants pour la richesse de leurs propos. A ce stade, j'en retiendrais trois idées principales. Tout d'abord, plusieurs intervenants ont souligné les possibilités offertes par les enquêtes existantes et les appariements de fichiers pour conduire des analyses et des travaux statistiques relativement étoffés. Dans un certain nombre de domaines, davantage de travaux pourraient donc, semble-t-il, être menés à partir des données existantes.

Cela étant, il conviendrait de se réinterroger sur les catégories d'observation des jeunes. En termes d'âge, il a beaucoup été question de la catégorie des 18-29 ans. Il y a 30 ans, la question ne se posait pas de la même manière. Les phénomènes sociaux évoluant, l'enjeu serait de faire évoluer également les catégories d'observation. Une réflexion nécessiterait par ailleurs d'être menée sur l'entrée par statut dans les dispositifs statistiques, compte tenu de la grande porosité des statuts des jeunes.

Enfin, l'observation de la jeunesse pose la question du suivi de situations variant plus fréquemment, dans un contexte de plus grande précocité de l'accès à l'autonomie et d'accès plus tardif à l'indépendance. L'appréhension du cheminement des jeunes dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement ou encore des relations sociales et familiales pourrait ainsi nécessiter des modes d'observation particuliers.

Deuxième table ronde : La vie active : continuité et ruptures

Françoise BOUYGARD

Après avoir abordé le thème de l'accès à l'autonomie et à l'indépendance des jeunes, nous abordons logiquement celui des continuités et ruptures dans la vie active. Cette seconde table ronde a pour but de nous permettre d'évoquer les interactions entre les évolutions professionnelles et les événements de la vie personnelle, en prenant en compte notamment les dimensions liées à la santé et aux conditions de travail, pour envisager les prismes nouveaux à considérer pour analyser la vie active et les besoins statistiques associés.

Anna D'ADDIO, Division des politiques sociales de l'OCDE

Je commencerai par définir les continuités et les ruptures dans la vie active en insistant sur la notion de risques. De nouveaux risques apparaissent aujourd'hui, qui ne correspondent plus nécessairement aux hypothèses traditionnelles de la protection sociale (le chômage, la maladie, l'invalidité, la garantie des ressources durant l'enfance et la vieillesse, etc.) ni à une démarcation claire entre les différents stades de la vie (l'éducation, la vie active et la retraite). On observe aujourd'hui une dilution des

parcours et des stades de la vie. De même, la démarcation entre les rôles respectifs des hommes et des femmes tend à s'estomper. Les carrières sont de moins en moins linéaires (tant en termes de profils que de revenus) et les liens familiaux sont de plus en plus distendus. Ces nouveaux parcours de vie génèrent de nouveaux risques liés à la discontinuité des carrières et des trajectoires d'emploi, aux ruptures familiales, aux situations d'invalidité physique et/ou mentale, etc.

Dans ce contexte, comment appréhender le rôle de l'âge dans la société actuelle ? Alors que l'on observe une compression des carrières autour de l'âge médian (avec un taux d'emploi plus faible des jeunes et des personnes âgées) et l'apparition de ruptures et de discontinuités dans la vie active (notamment pour les femmes, en lien avec la prise en charge des enfants et des personnes âgées), quelles données mobiliser pour appréhender les nouveaux risques associés ? Quels outils statistiques utiliser pour répondre aux enjeux précis des politiques publiques, en termes de couverture des nouveaux risques, de redistribution des ressources (en direction des populations et des âges en ayant le plus besoin), d'adéquation entre les revenus actuels et futurs des individus (pour les femmes notamment, avec en point de mire la question de leur indépendance à l'âge de la retraite), de prise en compte de l'impact des ruptures dans la construction de soi (pour les hommes, les femmes et la famille) et de protection des individus contre les inégalités potentiellement induites par un accès différent aux différents dispositifs publics ?

Différents événements peuvent être observés ponctuellement en tant que tels : les naissances d'enfants, les entrées en période de chômage, les apparitions de maladies, les ruptures familiales, les entrées en formation en cours d'emploi, les entrées en veuvage, etc. En parallèle, des périodes peuvent également être analysées. Cependant, l'analyse des événements et des périodes nécessite des données et des modèles différents. Il existe aujourd'hui des modèles de durée, de trajectoire ou de transition, qui reposent sur des requêtes statistiques différentes.

Se pose également la question de la focalisation sur l'individu ou sur le pays. Des données comparables, y compris au plan international, font aujourd'hui défaut pour caractériser certaines dynamiques telles que les périodes d'absence sur le marché du travail (pour les femmes notamment) et l'ensemble des ressources associées (financières et non-financières).

Des programmes internationaux comme le panel européen SILC permettent de disposer de calendriers d'activités et de revenus. Cependant, un décalage subsiste souvent entre le statut des individus et leurs revenus – ces derniers se référant à l'année précédente.

L'enquête rétrospective ShareLife, quant à elle, a constitué une étape importante vers l'examen des trajectoires, en considérant des individus depuis leur entrée sur le marché du travail jusqu'à leur retraite. Cependant, cette base de données ne concerne que les individus âgés de 50 ans et plus.

En conclusion, j'insisterai sur le fait que l'analyse des nouveaux risques de la vie active demande de nouveaux outils et de nouveaux cadres d'analyse. Des données nécessiteraient aujourd'hui d'être mobilisées pour refléter les nouveaux parcours de vie, afin d'appréhender en leur sein les dynamiques et les interdépendances. L'enjeu serait également de réduire le décalage entre le recueil et la mise à disposition des données, notamment en vue de mesurer les conséquences de la crise économique actuelle sur les ressources, les carrières et les conditions de logement des individus.

Des efforts ont été consentis par les différents appareils statistiques pour produire des données comparables. Il s'agirait aujourd'hui de poursuivre dans cette voie, en privilégiant la dimension longitudinale, le caractère dynamique des données et le suivi des trajectoires individuelles.

Christine CHAMBAZ, Directrice des statistiques, des études et de la recherche à la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

Mon point de vue sera celui à la fois d'un utilisateur de la statistique publique et d'un opérateur du système de protection sociale. A travers la CNAF, la branche famille de la Sécurité sociale suit 11,3 millions d'allocataires, soit près de 30 millions d'individus. La CNAF dispose ainsi d'une importante capacité d'observation sur un champ extrêmement large.

En tant qu'acteur majeur de la politique familiale et sociale, aux côtés de la MSA, la CNAF gère un ensemble d'allocations et de prestations liées à l'entretien de la famille et des enfants (dont les allocations familiales), à la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle (dont la prestation d'accueil des jeunes enfants), au logement (dont les aides au logement) ou encore à la gestion de la

précarité (dont le RSA, mais aussi l'AAH). La CNAF s'inscrit ainsi pleinement dans la problématique de l'accompagnement des parcours, avec un spectre d'intervention extrêmement large.

Dans ce cadre, la CNAF a besoin de beaucoup d'informations pour pouvoir adopter les modes de gestion des politiques publiques les plus efficaces possibles, en vue de rendre le meilleur service possible aux allocataires.

La CNAF finance également un certain nombre d'équipements (dont les établissements d'accueil des jeunes enfants) et de services (en soutien à la parentalité notamment), dans une logique d'accompagnement social des familles.

Une nouvelle convention d'objectifs et de gestion a été signée en juillet 2013 entre l'État et la CNAF, pour la période 2013-2017. Dans le cadre de cette convention, la notion de parcours de vie a été explicitement prise en compte, avec un impact sur la conduite des politiques publiques. La nouvelle convention précise ainsi que : « *La notion d'évènement de vie, associée au profil de l'allocataire, permet, par la connaissance qu'en ont les CAF pour la gestion des dossiers, de définir des offres de service au plus près de la réalité des situations connues.* ». De fait, l'accompagnement des allocataires au plus près de leurs besoins suppose d'avoir une bonne connaissance de ceux-ci. La statistique publique peut alors jouer un rôle important, en permettant de porter un regard plus global sur des phénomènes perçus au niveau individuel dans la gestion au quotidien des droits.

L'offre de services de la CNAF s'organise désormais autour de parcours, définis à partir du repérage d'évènements particuliers (naissance, séparation, survenance d'un problème lié au logement, survenance d'un handicap, décès, apparition d'une situation de précarité, etc.) que les individus sont amenés à gérer tout au long de leur vie. Un accompagnement global est ainsi proposé aux familles.

Un certain nombre d'enjeux liés aux pensions alimentaires, aux recompositions familiales et aux gardes alternées ont déjà été évoquées ce matin par Bertrand Fragonard. J'insisterai pour ma part sur les ruptures. En pratique, il demeure extrêmement difficile de positionner dans le temps le début d'une rupture, de la même manière qu'il demeure extrêmement difficile de positionner dans le temps le début d'une mise en couple. Or un certain nombre de droits sont assis sur la caractérisation des situations familiales, d'où l'importance de mieux repérer et de mieux comprendre les ruptures et les changements de situation associés. L'enjeu serait de mieux situer les allocataires dans leur parcours de vie, en vue d'améliorer le pilotage des politiques publiques (en termes de versement des prestations et de mise en œuvre des accompagnements sociaux).

La nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNAF inclut également un volet consacré au développement de l'accès aux droits, avec en point de mire la question du non-recours aux prestations. A titre d'exemple, le RSA souffre aujourd'hui d'un taux de non-recours important (un tiers pour le RSA socle et deux tiers pour le RSA activité), ce qui interroge sur l'efficacité même de cette politique publique, dans la mesure où elle ne touche pas la totalité de son public cible. L'enjeu serait donc de comprendre le non-recours aux prestations (pouvant être associé à des phénomènes de stigmatisation, à la complexité du droit ou encore à la perception d'une situation comme temporaire par les individus), en vue d'envisager les moyens de conduire les individus à faire valoir leurs droits. Dès lors que des prestations complexes sont mises en œuvre pour correspondre au mieux à la situation des individus, des contacts nombreux sont nécessaires avec les allocataires, pour appréhender les changements de trajectoire susceptibles de faire évoluer les différentes composantes de leurs prestations. A cet endroit, une meilleure compréhension de certains phénomènes, en lien avec la crise économique notamment, nécessiterait d'être développée, pour éclairer les gestionnaires des prestations dans leur travail au quotidien.

La branche famille de la Sécurité sociale est confrontée à une double injonction, dans la mesure où elle doit à la fois intervenir au plus près de la réalité des situations et sécuriser les allocataires en leur donnant une visibilité sur l'avenir. Dans cette optique, il est demandé à la CNAF d'œuvrer pour la simplification des procédures de gestion, en complément de la simplification réglementaire portée par l'État. Cet effort nécessitera de développer, dans le cadre d'une approche statistique, une bonne compréhension des interactions entre les prestations et les trajectoires de vie des allocataires. Des données statistiques sur la généralité des cas et la fréquence de survenance d'un certain nombre d'évènements devront pouvoir être mobilisées pour définir une offre de services adaptée à l'évolution des situations individuelles mais aussi à l'ensemble des allocataires. Pour l'heure, des données font encore défaut concernant un certain nombre de phénomènes tels que les recompositions familiales ou le non-paiement des pensions alimentaires.

La CNAF conduit elle-même un certain nombre d'études, à partir de panels d'allocataires. Elle doit cependant s'appuyer sur la statistique publique pour bénéficier d'observations sur un champ plus global. L'enjeu serait de bien comprendre les mouvements d'entrée et de sortie des différentes prestations, les ruptures et recompositions familiales, les usages des différents modes d'accueil des jeunes enfants (y compris pour différents enfants au sein d'une même famille), etc. Ces phénomènes nécessiteraient d'être étudiés dans la durée, pour améliorer l'accompagnement des allocataires et mieux aider les acteurs politiques des territoires à développer l'offre dont ils ont la charge.

In fine, l'objectif serait ainsi de replacer les situations individuelles gérées au quotidien dans une perspective globale et collective.

Jean-Luc OUTIN, économiste, chargé de recherche au CNRS, membre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, directeur de l'équipe MATISSE du Centre d'économie de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et directeur du Centre associé au Céreq pour la région Île-de-France

Je m'exprimerai principalement du point de vue de l'ONPES. Depuis quatre à cinq ans, des réflexions ont été menées dans le cadre de l'ONPES sur les conséquences de la crise et les phénomènes de pauvreté. Ces conséquences ne peuvent pas s'appréhender simplement de manière instantanée, en termes d'extension et d'intensité croissante de la pauvreté. Les données de l'enquête ERCV montrent bien une augmentation du taux de pauvreté depuis trois ans. Cependant, cet indicateur de pauvreté demeure un indicateur relatif, potentiellement impacté par l'évolution du niveau de vie médian. En résulte un décalage entre la mesure du phénomène et sa perception au sein de la société (bien plus importante s'agissant de la pauvreté).

Au-delà de la situation conjoncturelle, des transformations profondes du système productif et des structures familiales font apparaître des processus nouveaux qu'il convient d'appréhender. De ce fait, il devient nécessaire d'appréhender les conséquences de la crise en termes d'extension et d'intensité de la pauvreté, mais aussi en termes d'inflexions durables des trajectoires et de réversibilité ou d'irréversibilité des situations de pauvreté.

En 2008, l'ONPES avait interrogé un certain nombre de personnes sur leur perception de la crise et de ses conséquences. Nombre d'entre eux avaient alors indiqué ne pas avoir le sentiment que la crise avait changé leur situation, en soulignant que leur situation de pauvreté était davantage liée à des processus antérieurs. En réalité, la crise avait vraisemblablement modifié leurs probabilités de sortie de la pauvreté.

Les analyses de trajectoires pourraient contribuer à éclairer ces phénomènes et ces processus. Cependant, leur interprétation pose question. Les phénomènes de pauvreté en emploi, par exemple, doivent-ils être considérés comme des états durables (sous l'effet d'une segmentation du marché du travail) ou transitoires (ne remettant pas en cause la possibilité, à terme, d'une insertion professionnelle stable pour une partie de la population) ?

Après cette introduction générale, je formulerai quatre observations principales. Il conviendrait tout d'abord de garder à l'esprit que la distinction entre les personnes en situation de pauvreté et celles ne se trouvant pas en situation de pauvreté dépend des conventions utilisées. Des critères monétaires ou de privation de conditions de vie conduisent à des appréciations différentes de la pauvreté, ne recouvrant que très partiellement les mêmes personnes. De plus, l'appréciation subjective de la pauvreté dépend du seuil de pauvreté considéré. En termes d'interprétation, on observe un « noyau dur » de personnes en situation de pauvreté et un phénomène de « halo ». Dès lors, l'enjeu se trouve être de décrire les passages entre ces deux groupes, de même que l'expression dans la société des différentes catégories sociales concernées, avec une incidence sur les politiques publiques à mettre en œuvre.

Il conviendrait également de prendre en considération le fait que les conséquences individuelles et la signification sociale de la pauvreté ne sont pas équivalentes selon l'importance des flux d'entrée et de sortie qui déterminent le nombre de personne en situation de pauvreté à un moment donné. Au moins trois situations différentes nécessiteraient d'être distinguées : la situation de pauvreté durable et persistante, la situation de pauvreté transitoire ou épisodique et la situation de pauvreté récurrente. Dans le contexte actuel, l'enjeu serait de mieux caractériser les phénomènes de pauvreté récurrente, les phénomènes de non-recours aux dispositifs de l'action publique, les phénomènes de transmission ou non-transmission intergénérationnelle de la pauvreté, ainsi que le rôle de certains événements dans le basculement vers une situation de pauvreté durable.

Un autre enjeu serait de mieux connecter les événements familiaux et professionnels. Une telle approche pourrait notamment permettre d'éclairer les phénomènes d'entrée et de sortie de la pauvreté, de même que les phénomènes de compensation, d'aggravation ou de protection. L'objectif serait ainsi d'articuler différentes dimensions pour mieux caractériser les phénomènes de rupture (dans le cas des femmes travaillant à temps partiel et perdant à un moment donné la protection dont elles bénéficiaient de par leur situation familiale, par exemple).

Enfin, il conviendrait de prendre en compte le fait que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel mais également situé, en référence à des territoires. L'ONPES avait impulsé des travaux sur les « régimes locaux de pauvreté », qui mettaient l'accent sur les caractéristiques des territoires, ainsi que sur leur histoire sociale, économique et sociopolitique (constitution du tissu industriel, mobilisation des acteurs, niveaux de vie, etc.). L'enjeu serait de construire des indicateurs statistiques opérationnels pour traduire cette complexité.

Françoise BOUYGARD

Je propose à présent de donner la parole à Pascale Breuil, afin qu'elle nous dise en quoi et dans quelle mesure la statistique publique répond à certaines des attentes exprimées, en faisant également le point sur les développements envisagés et les difficultés rencontrées.

Pascale BREUIL, Cheffe de l'Unité des études démographiques et sociales de l'Insee

J'évoquerai une palette de dispositifs mis en œuvre par la statistique publique, permettant de décrire un certain nombre de situations, sans cibler de classes d'âges particulières.

Dans le champ de la vie active, la statistique publique s'est efforcée de mettre à disposition des panels de salariés, qu'elle a enrichis au cours du temps pour y intégrer des salariés du secteur public et du secteur privé. La statistique publique a également mis en œuvre des rapprochements entre ces panels et les fichiers de demandeurs d'emploi, pour reconstituer les trajectoires de ces derniers. Un suivi sur trois ans des demandeurs d'emploi nouvellement inscrits à l'ANPE en 1999 a ainsi permis d'observer que 29 % d'entre eux avaient obtenu un emploi sans se réinscrire à l'ANPE durant la période, que 26 % d'entre eux avaient retrouvé un emploi mais s'étaient néanmoins réinscrits à l'ANPE durant la période, que 16 % d'entre eux n'avaient pas quitté l'ANPE pour un emploi et que 29 % d'entre eux avaient été perdus de vue.

Les outils de ce type, s'appuyant sur des données administratives nombreuses, permettent de mesurer des parcours à des niveaux géographiques fins. Cependant, d'autres informations s'avèrent souvent nécessaires pour comprendre ces trajectoires (raisons des choix effectués, incidence des parcours passés sur les choix actuels, etc.). Des enquêtes permettent alors d'apporter des éléments complémentaires. L'enquête « Formation et qualification professionnelle » de 2003 a ainsi permis de mobiliser des déterminants tels que l'origine sociale des personnes et les parcours de formation. Cette enquête a notamment permis de mettre en évidence que, parmi les salariés ayant suivi une formation au cours des cinq années suivant leur entrée dans une entreprise, un cinquième avaient suivi cette formation dès le premier mois, et un cinquième après deux ans. L'enquête a également permis de démontrer que les salariés formés au cours des cinq années suivant leur entrée dans une entreprise avaient généralement bénéficié d'une promotion, sans qu'il soit possible de manière générale de mettre en évidence un lien de causalité entre les deux phénomènes.

Sur le marché de l'emploi, les politiques publiques font par ailleurs l'objet d'un suivi statistique. Un panel de bénéficiaires de contrats aidés a ainsi été mis en place par la Dares. Cet outil a permis de mettre en évidence que la sortie vers l'emploi était plus fréquente chez les bénéficiaires de contrats d'accompagnement dans l'emploi que chez les bénéficiaires de contrats d'avenir.

Dans le champ des parcours familiaux, l'enquête Relations Familiales et Intergénérationnelles (ERFI) permet de produire des résultats comparables au niveau européen. Cette enquête a permis de montrer que 25 % des premières unions formées par des femmes entre 1985 et 1994 étaient rompues après 10 ans. L'enquête ERFI permet également d'étudier les secondes unions et les enfants nés dans ce cadre.

L'échantillon démographique permanent (EDP), accumulant les données d'état civil et les réponses aux enquêtes de recensement d'un échantillon de personnes et de leurs ménages depuis la fin des années 60, permet quant à lui de développer une approche multithématique. Une étude a ainsi pu être menée sur la mobilité résidentielle, mettant en évidence qu'un quart des adultes âgés de 20 à 40 ans

en 1968 n'avaient jamais changé de résidence entre 1968 et 1999. Les mobilités sont par ailleurs apparues concentrées autour des grandes villes de province et de l'aire urbaine de Paris. L'échantillon démographique permanent permet également d'observer les mobilités depuis les ZUS et de mettre en regard les changements de situation familiale, résidentielle, géographique ou professionnelle. En revanche, il ne comporte aucune information financière (salaires, niveau de vie, etc.).

Sur le thème des revenus et des niveaux de vie, des données sont disponibles concernant les bénéficiaires de dispositifs d'aide publique. L'échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux permet ainsi d'illustrer la récurrence de l'inscription dans différents dispositifs (RSA, ASS, AAH, etc.). 13 % des personnes bénéficiant du RSA socle non-majoré au 31 décembre 2011 n'avaient jamais perçu de minimum social entre 2001 et 2010 ; 13 % en avaient déjà perçu un tous les ans au cours de la même période. Ce type d'outils ne permet toutefois pas de suivre les personnes n'ayant pas recours aux dispositifs d'aide publique.

L'enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), reposant sur un échantillon de 12 000 ménages, permet en revanche d'étudier l'ensemble des transitions familiales et de revenus, ainsi que les liens entre elles. Entre 2003 et 2006, 22 % des personnes ont connu au moins une année de pauvreté monétaire, mais souvent de façon transitoire. L'enquête a permis de démontrer que les ménages ayant connu le retour d'une personne sans revenu ou le départ d'un enfant étaient surreprésentés parmi les ménages devenus pauvres entre 2005 et 2006.

En conclusion, il existe aujourd'hui un ensemble de dispositifs d'observation, reposant sur des horizons courts ou longs, sur des données administratives et/ou d'enquête, avec une visée thématique ou multithématique. Toutefois, des zones d'ombre perdurent.

Françoise BOUYGARD

Je propose d'ouvrir le débat avec la salle.

Simon VANACKERE, IGAS

La mission d'évaluation du plan de lutte contre la pauvreté a tenté de construire un certain nombre d'indicateurs à même de refléter l'effet des politiques publiques. Cependant, s'agissant de prendre en compte les phénomènes de non-recours, la mission s'est heurtée à l'absence de territorialisation possible des indicateurs. De telles informations pourraient-elles être développées dans les années à venir ?

Christine CHAMBAZ

Dans ce domaine, il est déjà difficile de produire des estimations au niveau national. Par définition, les fichiers des organismes de sécurité sociale ne portent que sur les populations ayant recours pleinement ou partiellement aux dispositifs. Des rapprochements pourraient être envisagés entre différents fichiers administratifs, avec toutefois des enjeux importants en termes de confidentialité et de respect de la vie privée des individus. Mais de toute façon, l'analyse des phénomènes de non-recours nécessiterait de pouvoir s'appuyer sur des études en population générale.

Anna D'ADDIO

L'OCDE a commencé à constituer une base de données internationale sur les bénéficiaires des dispositifs d'aide publique, baptisée SOCR. Il demeure toutefois difficile d'estimer les phénomènes de non-recours. Au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Grèce, des études ont malgré tout été menées sur le sujet, en prenant en compte la dimension territoriale.

Benoît RIANDEY

La question du non-recours avait déjà été posée en 1985, dans le cadre d'un colloque du Cnis. Le Directeur de la recherche de la CNAF avait alors souligné que nombre de familles étrangères ne percevaient pas leur allocation logement. Cependant, il n'était pas possible pour la CNAF de demander leur nationalité à ses allocataires – ce questionnement étant jugé excessif par rapport aux finalités de la gestion des droits. La CNAF dispose-t-elle aujourd'hui d'une connaissance de la nationalité de ses allocataires ?

Anna D'ADDIO

Dans les études examinées par l'OCDE, le non-recours apparaît clairement lié à la nationalité. Cependant, il apparaît davantage lié à la maîtrise de la langue, à la connaissance des dispositifs et au réseau social qu'à des phénomènes de stigmatisation. Ces biais de sélection expliquent du reste les difficultés rencontrées pour procéder à des estimations.

Sylvie CELERIER, Centre d'études de l'emploi

Quels outils mettre en œuvre pour suivre les positions professionnelles non-salariées, au-delà des positions professionnelles salariés du secteur public et du secteur privé ? De même, s'agissant des bénéficiaires d'allocations, nous ne disposons que de peu d'informations sur les situations professionnelles, à plus forte raison lorsque celles-ci ne sont pas standard.

Pascale BREUIL

Dans le cadre de l'amélioration constante des bases de données sur les actifs, une prochaine étape serait d'intégrer les indépendants, en rapprochant les différents statuts par individu : cela permettra d'avoir une approche par individu, non limitée par les statuts d'emploi. Par ailleurs, l'enquête « Formation et qualification professionnelle » et l'échantillon démographique permanent permettent aussi d'étudier les situations et les transitions professionnelles.

S'agissant de mesurer le non-recours, il demeure difficile d'interroger directement les personnes sur ce sujet, dans la mesure où celles-ci n'ont parfois pas connaissance de leurs droits. En revanche, il s'avère possible de réaliser des estimations sur le nombre d'ayant droits. L'Insee travaille ainsi sur un projet baptisé Filosofi de rapprochement entre des données sociales et fiscales. Cet outil territorialisé pourrait permettre d'identifier, en creux, des personnes susceptibles de bénéficier de certains dispositifs mais n'y ayant pas recours.

S'agissant de caractériser plus précisément les individus, les bases de données ne comportent pas la nationalité mais font généralement apparaître le pays de naissance. Des appariements de sources peuvent aussi permettre de rapprocher des données administratives de données plus socio-démographiques à des fins purement statistiques.

Claudine PADIEU

Les politiques sociales sont très largement locales. Les sources d'information localisables sont donc essentiellement administratives. Des enquêtes nationales localisables seraient beaucoup trop coûteuses. Dans ce contexte, la CNAF dispose-t-elle d'une visibilité sur le parcours des individus à la sortie des minima sociaux ?

Christine CHAMBAZ

Nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de suivre de façon détaillée les personnes à leur sortie des minima sociaux. Nous sommes en train de construire un panel d'allocataires qui devrait pouvoir, à terme, documenter cette question. Il n'est cependant pas dit que nous puissions descendre à un niveau territorial fin. Pour l'heure, nous réalisons des études au niveau national.

Hervé BLANCHETIERE, CARIF-OREF Pays de la Loire

Il est satisfaisant d'entendre que l'individu est appelé à constituer la brique de base de l'analyse des parcours entre formation et emploi. Cela étant, l'utilisation des sources administratives pour étudier les parcours individuels se heurte à la question du secret statistique.

Clémence BERSON, Direction générale du trésor

S'agissant d'observer les transitions sur le marché du travail, il demeure difficile de prendre en compte les CDD très courts. Quels moyens pourraient être mis en œuvre pour mieux identifier les populations concernées et mieux cibler les politiques publiques associées ?

Françoise BOUYGARD

A priori, ces populations devraient être captées par l'UNEDIC.

Clémence BERSON

L'enjeu serait de suivre les emplois très courts.

Anna D'ADDIO

Le module « jeunes » de l'enquête Emploi permettait de reconstruire les trajectoires des jeunes sur le marché du travail, de manière rétrospective, y compris sur des périodes très courtes.

La question du secret statistique, quant à elle, se pose partout, y compris dans les pays nordiques aux bases de données très développées. Au Danemark, par exemple, des conditions d'accès à distance à l'ensemble des données administratives et d'enquêtes ont été instaurées, avec toutefois des règles strictes pour encadrer les appariements.

Mélanie TRAN LE TAM, Délégation générale à l'Outre-mer

A Mayotte, le recours au RSA s'est avéré bien moindre que ce que les estimations prévoient, en raison notamment de la grande complexité des procédures.

De manière plus générale, les données nationales posent toujours la question de l'inclusion des DOM et de Mayotte en particulier. En pratique, certaines données nationales ne font guère sens pour les DOM.

Pour ce qui est de la dimension géographique des parcours de vie, l'enjeu serait de développer la localisation des phénomènes et de caractériser leur dimension urbaine, périurbaine ou rurale.

Pascale BREUIL

La statistique publique s'efforce, autant que faire se peut, de couvrir les DOM, le cas échéant en prévoyant des échantillons dédiés. A Mayotte, il s'avère néanmoins nécessaire de développer et de fiabiliser le système statistique.

Pour ce qui est de la dimension géographique, beaucoup de sources de données peuvent être déclinées à diverses échelles. Une rencontre du moyen terme du Cnis a par ailleurs été consacrée à la thématique des territoires, c'est pourquoi cette question n'a pas fait l'objet d'un zoom particulier dans la rencontre d'aujourd'hui.

En ce qui concerne les contrats courts, l'enquête Emploi permet de collecter des indications sur la durée des contrats. Les DADS (ou peut-être la future déclaration simplifiée nominative - DSN) devraient également permettre de mobiliser des données sur cette question. Mais une expertise complémentaire est nécessaire pour préciser les informations susceptibles d'être produites sur les contrats très courts.

Edith ARCHAMBAULT, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les données de mobilités résidentielles datant du recensement de la population de 1999 sont-elles raccordables avec le nouveau recensement en continu ?

Pascale BREUIL

Elles le sont : dans l'échantillon démographique permanent, on peut actuellement comparer la situation des personnes recensées une année donnée dans le nouveau recensement avec leur situation en 1999 (ou lors des recensements précédents). Je n'avais cependant pas d'étude nouvelle à vous présenter sur le sujet. La statistique publique a consacré beaucoup de moyens à l'adaptation de l'échantillon démographique permanent au nouveau recensement en continu. Le travail demande aujourd'hui à être poursuivi. L'étape suivante serait de compléter l'échantillon démographique permanent par des données administratives et fiscales, afin de permettre un suivi annuel de la situation géographique et familiale des personnes.

Laurent NOWIK, Université de Tours, en délégation Ined

L'analyse des dynamiques territoriales et des conditions d'application des politiques publiques prend une dimension particulière dans les DOM, où l'on observe parfois des écarts avec le niveau national. A cet endroit, l'Ined et l'Insee ont entrepris de réaliser dans les DOM une enquête « Migrations, famille et vieillissement », en vue de croiser les effets des transformations des structures familiales, leurs effets sur le vieillissement et leurs interactions avec les migrations, dans une perspective d'analyse

des parcours de vie. Aux Antilles, par exemple, un natif des DOM sur quatre vit en métropole. L'enjeu serait donc de mesurer les effets induits par cette caractéristique sociodémographique sur le vieillissement des populations, ainsi que sur les phénomènes de précarité et de solidarité intergénérationnelle associés. L'objectif serait ensuite d'analyser, de manière territorialisée, comment s'articulent les transformations sociodémographiques, les situations d'emploi et la conduite des politiques publiques. Ce champ d'analyse mériterait du reste d'être exploré au-delà des DOM, en vue d'apporter un éclairage sur les dynamiques nationales.

Anna D'ADDIO

Il demeure aujourd'hui difficile pour les chercheurs, économistes et sociologues d'accéder aux micro-données des différentes sources. Dans une perspective internationale, l'OCDE met néanmoins à disposition des bases de données libres sur la famille (*Family Data Base*), le marché du travail, les dépenses sociales (SOCX) et bientôt sur les bénéficiaires de prestations publiques (SOCR), qui permettent d'analyser certaines ruptures. Il est aujourd'hui important que les utilisateurs exploitent ces données et pointent d'éventuels écarts avec les données nationales.

Pascale BREUIL

La statistique publique s'efforce de mettre à disposition de plus en plus de micro-données. Des fichiers individuels de l'enquête Emploi sont désormais disponibles sur le site de l'Insee. Des fichiers de production et de recherche sont également accessibles *via* le réseau Quetelet. Des données indirectement nominatives de ménages sont depuis peu accessibles après autorisation du Comité du Secret Statistique *via* le Centre d'Accès Sécurisé Distant aux données (CASD). Les questions de l'accès aux données et de la confidentialité seront développées plus tard dans le courant de cette journée. Quoi qu'il en soit, la diffusion constitue une part importante de l'activité de l'Insee.

Françoise BOUYGARD

Je retiens de cette seconde table ronde, dont je remercie les participants, une interpellation forte sur l'importance des conventions utilisées en matière d'information statistique, avec en point de mire la question des écarts entre la mesure et le ressenti des phénomènes, tant par les individus que par les décideurs.

De manière générale, les matériaux semblent nombreux pour décrire les transformations à l'œuvre dans les champs de l'emploi, de la formation et de la famille, y compris par le biais d'enquêtes longitudinales et multidimensionnelles. Cependant, deux limites apparaissent : d'une part, une difficulté à mesurer la récurrence de certains phénomènes (s'agissant des situations de pauvreté notamment) ; d'autre part, une difficulté à mesurer les phénomènes de non-recours aux dispositifs de l'action publique.

Du reste, la question du non-recours aux dispositifs de l'action publique pourrait être rapprochée des interrogations sur les parcours effectués à l'étranger en dehors des dispositifs institutionnels, l'emploi non-déclaré ou encore les arrangements non-marchands entre individus sur les territoires. Ces phénomènes, par essence difficiles à capter, mériteraient d'être pris en compte dans l'analyse des parcours. Il n'est toutefois pas certain que cette approche relève de la production statistique.

Introduction de Jean-Christophe SCIBERRAS, président de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » du Cnis

Jean-Christophe SCIBERRAS

C'est un plaisir pour moi de voir que la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » sort de ses murs pour aborder, dans un cadre élargi, des sujets essentiels pour relever les défis de notre société. Je propose donc sans plus attendre d'ouvrir la troisième table ronde de cette journée, consacrée à une autre étape de la vie : de la vie active au grand âge.

Troisième table ronde : De la vie active au grand âge

Dominique BALMARY, président de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)

Des voix s'élèvent parfois pour mettre en cause le foisonnement des statistiques. Pour autant, de nouveaux besoins s'expriment régulièrement pour faire face aux exigences croissantes de connaissance. Les opérateurs, gestionnaires et concepteurs des politiques sociales, dont l'Uniopss qui regroupe une grande partie du monde associatif social, sanitaire et médico-social, ont besoin de statistiques.

La notion de parcours ou de trajectoire modifie le paysage de l'action sociale et les besoins statistiques associés. Cette notion s'articule autour de trois éléments principaux. Tout d'abord, elle correspond à la globalisation des besoins des personnes, qu'on appelle aussi personnalisation des prestations ou des accompagnements, en lien avec le développement d'une transversalité des politiques publiques. La nouvelle stratégie nationale de santé ou encore les décisions récentes du Comité interministériel du handicap s'inscrivent pleinement dans ce cadre. On observe ainsi une prise de conscience de la complexité des besoins des personnes, auxquels il devient nécessaire d'apporter une réponse globale. En rupture avec le système de protection sociale en silos créé à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, on commence à voir se mêler différentes politiques visant à prendre en compte les besoins globaux des individus, des familles ou des unités de consommation. Au niveau macrosocial, il devient nécessaire de concevoir des politiques sociales qui communiquent entre elles. Une politique gérontologique, par exemple, ne saurait dorénavant être conçue sous le seul angle de la santé, au risque d'enfermer un certain nombre de populations dans des services spécialisés, à l'écart de la société. Des globalisations sont aujourd'hui à l'œuvre. Certaines sont sectorielles, autour de l'insertion des jeunes par exemple. Dans le domaine de la santé, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 organise une tarification au parcours pour le traitement des insuffisances rénales et du cancer par radiothérapie. Le plan de lutte contre la pauvreté de janvier 2013, signé par vingt ministres du Gouvernement, a vocation à prendre en compte toutes les facettes de la pauvreté (logement, santé, parentalité, endettement, etc.), dans une logique de transversalité et d'accompagnement des parcours.

La notion de parcours ou de trajectoire emporte également une dimension territoriale. On assiste à une territorialisation des politiques sociales, comme en témoigne la construction des plans régionaux de santé ou des plans régionaux de développement de la formation professionnelle. Cette évolution se heurte toutefois à un certain nombre de difficultés, qui touchent à la complexité de l'organisation politico-administrative des territoires. Les données nécessaires ne sont pas nécessairement présentes ou accessibles. De plus, la dispersion des services compétents dans les domaines sociaux génère des problématiques de cohérence et de coordination. L'Uniopss plaide pour une meilleure organisation et une meilleure cohérence de la gouvernance publique dans le domaine social – orientation que la statistique publique pourrait elle-aussi soutenir, face aux projets de lois de décentralisation actuels.

Enfin, la notion de parcours ou de trajectoire implique une prise en compte du temps. Certains parcours se révèlent très brefs, dans le secteur sanitaire notamment, où l'objectif est précisément de raccourcir la durée de séjour des patients ; d'autres s'inscrivent dans une temporalité plus longue, dans le secteur médico-social notamment, s'agissant d'accueillir les personnes vieillissantes. Certains parcours se révèlent heurtés ou faits de ruptures, à la jonction entre les secteurs sanitaire et médico-social notamment. Dans ce contexte, nous manquons encore de connaissances sur les ruptures de droits et les changements de statuts, que ces derniers soient liés à la personne elle-même ou à la législation sociale. Dans le domaine du handicap, la barrière des 60 ans génère notamment une différenciation des traitements.

La focalisation nouvelle sur les parcours est amenée à rendre de plus en plus nécessaires les données biographiques sur les personnes, ce qui nécessitera de mettre en place des suivis de cohortes et des études longitudinales.

En matière de logement, l'enjeu serait de connaître la solvabilité des populations présentes sur les territoires, de façon à prévoir et adapter les programmes de construction, sous peine de conduire à une inadaptation de l'investissement public et privé dans ce domaine.

Dans le champ du vieillissement et de la dépendance, il conviendrait de prendre en compte l'environnement des personnes et notamment la présence ou non d'aidants à leurs côtés, qu'ils soient familiaux, amicaux ou encore de voisinage. L'objectif serait ainsi de considérer le vieillissement comme un ensemble de processus et non comme un état.

De manière générale, l'enjeu serait de s'intéresser davantage aux flux tels que les flux de chômeurs devenant stagiaires de la formation professionnelle, les flux de personnes handicapées quittant un établissement protégé pour rejoindre le milieu dit « ordinaire » de travail, les flux de malades quittant un établissement hospitalier pour être accueillis dans un établissement médico-social, etc. Ces approches permettraient de basculer du « *cure* » au « *care* ». Il s'agirait également d'identifier les raisons et les étapes des spirales conduisant aux situations de pauvreté et aux ruptures de droits.

Se pose par ailleurs la question du territoire pertinent pour la mesure statistique, alors que la plupart des politiques sociales cherchent à territorialiser davantage leurs interventions. Les territoires institutionnels, sur lesquels sont calés la plupart des statistiques sociales, demeurent nécessaires, pour des raisons politiques. Cependant, d'autres éléments statistiques nécessiteraient d'être produits pour accompagner l'action sociale. En pratique, les territoires d'action et de partenariats, qui correspondent à des réalités locales, complexifient le cadrage territorial. Dans ce contexte, l'enjeu pour les statisticiens serait de rendre compte des réalités différentes caractérisant les territoires (dans les domaines sanitaire, médico-social et de la formation).

En conclusion, je citerai le sociologue Dominique Argoud : « *La force de la notion de parcours est qu'elle peut conduire l'État social à prévoir plus qu'à guérir. Dans le schéma actuel, les politiques sociales sont surtout réparatrices. En prenant appui sur les parcours et projets personnels, celles-ci contribueraient à faire des inévitables événements et ruptures des parties intégrantes de toute l'existence humaine. Il serait alors beaucoup plus facile d'agir en amont.* » Se profile ainsi une transformation des politiques sociales qui, sans abandonner nécessairement les approches par catégories cibles définies de façon technocratique, pourraient se structurer davantage autour des besoins évolutifs des personnes, tels qu'exprimés par les personnes elles-mêmes. Cette modernisation des politiques sociales nécessiterait néanmoins de pouvoir s'appuyer sur des connaissances nouvelles. La notion de parcours pourrait ainsi avoir un effet enzymatique sur l'organisation des politiques sociales et la statistique sociale.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Cette première intervention apporte un éclairage sur l'ampleur de la tâche, des complexités et des enjeux auxquels nous faisons face.

Anne-Marie BROCAS, Inspection générale des Affaires sociales (IGAS)

Mon expérience professionnelle m'oblige à souligner la richesse des données et des analyses dont nous disposons aujourd'hui pour examiner les transitions entre l'activité et l'inactivité en retraite, les niveaux de vie des personnes âgées et les situations de dépendance. Au début des années 80, les études étaient essentiellement globales et financières, dans le cadre de chaque institution. Nous ne disposons même pas du montant consolidé des pensions au niveau de chaque individu. Il n'était pas non plus question de s'intéresser à des données individuelles ayant un sens économique ou social.

Cela étant, des besoins de connaissance subsistent ou apparaissent. J'insisterai tout d'abord sur la nécessité d'articuler les données du champ de l'emploi et du champ de la protection sociale pour éclairer les transitions entre les situations d'activité et de retraite. Notre organisation institutionnelle est fondée sur une césure forte entre ces deux champs, qui concerne les administrations en charge des politiques, les services statistiques, les services gestionnaires des prestations sociales, les organisations professionnelles représentatives et les entreprises. Cette césure est extrêmement dommageable en termes de compréhension des sujets qui nous intéressent. Elle l'est aussi pour la conduite de l'action, s'agissant de la politique de l'emploi des seniors ou de la gestion des âges de la retraite.

La situation des personnes vis-à-vis du marché du travail et de l'emploi avant l'âge de la retraite détermine leurs comportements effectifs de cessation d'activité et les conditions concrètes de leur passage à la situation de retraite. En sens inverse, des études récentes ont montré que la modification des âges d'ouverture du droit à pension avait un retentissement sur l'emploi dès 55 ans. Dans le cadre de cette double interaction entre l'emploi et la retraite, ainsi qu'entre les législations relatives aux régimes de retraite et l'emploi, l'objectif serait de rendre les trajectoires individuelles aussi continues et faciles que possible. Pour ce faire, il conviendrait de développer des analyses qui

englobent les dimensions de l'emploi et de la retraite, malgré les handicaps résultant de notre organisation institutionnelle.

S'agissant d'analyser la dynamique de l'emploi des seniors, nous disposons de nombreux travaux macroéconomiques ou microéconomiques visant à éclairer les déterminants de l'emploi des seniors (politiques budgétaires, niveaux de salaire, etc.). Cependant, ces travaux ne permettent pas de rendre compte totalement de la particularité française en matière d'emploi des seniors. Certains travaux portant sur les dynamiques de création et de destruction d'emplois par secteur d'activité ainsi que sur les pyramides des âges propres aux différents secteurs d'activité mériteraient aujourd'hui d'être repris pour comprendre le fonctionnement de l'emploi des seniors en France. En outre, des analyses sectorielles de ce type pourraient permettre des comparaisons internationales. Ceci supposerait néanmoins de mobiliser des données, de l'enquête Emploi notamment.

Les travaux engagés sur les comportements de départ à la retraite des générations touchées par les différentes réformes relatives aux âges de la retraite mériteraient également d'être poursuivis. L'objectif serait ainsi de mesurer l'impact des réformes incrémentales et progressives successivement mises en œuvre, à partir des données empiriques désormais disponibles. Ces études pourraient être enrichies en mobilisant des éléments relatifs à la législation des régimes de retraite, mais aussi en mobilisant des données issues du champ de l'emploi, afin de prendre en compte l'impact d'un certain nombre de mesures telles que la suppression de la dispense de recherche d'emploi ou les modifications successives des règles d'indemnisation du chômage.

La mise en place dans les entreprises d'un compte dédié à la pénibilité du travail, prévue par le projet de loi portant réforme des retraites devant être examiné par le Parlement à l'automne 2013, devrait constituer un chantier considérable, avec des implications juridiques importantes compte tenu de la nature des informations à traiter (issues de dossiers médicaux notamment). Cet outil, ayant vocation à assurer la traçabilité des situations de pénibilité du travail telles que définies par la nouvelle réglementation, mobilisera de multiples administrations et de nombreux partenaires. Dans ce cadre, les préoccupations gestionnaires ne devront pas faire oublier la dimension du suivi et de l'analyse statistique. Il conviendrait au contraire que celle-ci soit intégrée dès l'origine, afin de ne pas faire défaut ultérieurement.

Un second axe fondamental de développement serait de mobiliser diverses sources relatives aux revenus des ménages et à leur patrimoine, en vue de mieux éclairer la diversité des situations au moment de la retraite. Grâce à l'échantillon interrégimes des retraités et à l'échantillon interrégimes des cotisants, gérés tous deux par la Drees, nous disposons d'une abondance de données riches et fiables sur les pensions de retraite individuelles, c'est-à-dire sur les revenus individuels des retraités et les droits en cours de constitution. Cependant, pour connaître la situation financière des personnes âgées et analyser les évolutions à venir dans leurs niveaux de vie, il conviendrait de mobiliser également des données relatives à l'ensemble des revenus et aux patrimoines.

De faibles pensions individuelles ne sont pas nécessairement synonymes de pauvreté. Tel est le cas pour les femmes pouvant bénéficier des revenus de leur conjoint, ainsi que pour les non-salariés disposant d'un patrimoine mobilisable au moment de la retraite. Des travaux nécessiteraient d'être poursuivis autour de ces populations, en prenant en compte les prestations perçues et les conditions fiscales et réglementaires de succession. Si le veuvage, bien couvert par les pensions de réversion, n'est plus aujourd'hui le principal facteur de précarité pour les femmes à l'âge de la retraite, il conviendrait de s'intéresser aux conséquences de l'isolement, susceptible de résulter de situations de divorce notamment. S'agissant des non-salariés, l'enjeu serait de mieux appréhender leurs conditions effectives de passage de l'activité à la retraite, en fonction de leur patrimoine financier ou professionnel – la situation de certains se rapprochant davantage du modèle salarié. Cette réflexion pourrait par ailleurs être étendue à une partie des cadres.

S'agissant d'appréhender les revenus au moment de la retraite, il conviendrait également d'être attentif aux croisements entre la dimension « individuelle » et la dimension « ménage ». Les ajustements des paramètres des régimes de retraite depuis le milieu des années 80 ont été justifiés par le constat, au vu des données fiscales, d'une quasi-parité de niveaux de vie entre ménages actifs et ménages retraités. Si ce constat est toujours vrai aujourd'hui, c'est que l'amélioration constante des droits à retraite des femmes a permis un maintien du niveau de vie des ménages. Cependant, cette montée en charge des droits à retraite des femmes est appelée à s'atténuer. L'enjeu serait donc de considérer à la fois la dimension ménage et la dimension individuelle, pour alimenter les réflexions autour des politiques d'ajustement des paramètres des régimes de retraite et des politiques fiscales associées, en vue de tenir compte de la situation des personnes isolées notamment.

En vue de cerner les besoins et les ressources des personnes dépendantes et de leur famille, les travaux récents ont montré l'intérêt et la nécessité absolue de croiser des données multiples, issues des départements, de l'Assurance maladie, des sources fiscales, d'enquêtes de la statistique publique, etc. La capacité à produire ces données et à les mobiliser dans le cadre de la statistique publique nécessiterait donc d'être maintenue, voire développée. Par ailleurs, les travaux menés sur la dépendance ont montré que celle-ci mettait en cause le revenu courant des familles concernées mais se révélait également redoutable par ses conséquences patrimoniales (y compris pour les descendants des personnes concernées, à travers l'obligation alimentaire). C'est pourquoi il conviendrait également de mobiliser des données relatives aux patrimoines et aux logements pour aborder cette question.

Enfin, j'insisterai sur l'importance d'améliorer la connaissance des états de santé tout au long de la vie. La question des disparités d'état de santé et d'espérance de vie est devenue majeure dans le débat public. On sait également que la dépendance est associée très fortement à certains états pathologiques parfois difficiles à appréhender, notamment s'agissant des pathologies mentales. Sur ces sujets, les données mobilisables sont peu nombreuses et ne bénéficient pas toujours d'une profondeur historique suffisante pour permettre d'apprécier le sens de certaines évolutions. Je pense notamment aux derniers résultats de l'enquête « Handicaps-incapacités-dépendance » réalisée auprès des quinquagénaires, qui pourraient laisser entrevoir une dégradation de la situation mais vis-à-vis desquels le recul historique demeure faible. Par ailleurs, les résultats des enquêtes en population générale demeurent difficilement articulables avec des travaux épidémiologiques portant sur telle ou telle situation pathologique. Il s'avère donc difficile de produire des résultats scientifiquement prouvés ou d'étayer des analyses prospectives. Il serait très souhaitable que les équipes investies sur ces sujets se renforcent, pour identifier les pistes pertinentes de recherche à explorer et les données à mobiliser.

De manière générale, la poursuite de ces axes de développement nécessiterait de pouvoir s'appuyer sur la mobilisation de la statistique publique – celle-ci étant la seule à même de mener des études ou d'opérer des croisements de données sur un certain nombre de champs.

Jean-Christophe SCIBERRAS

L'accent a été mis sur la nécessité d'être vigilant quant aux impacts des réformes sur les droits individuels, au-delà des enjeux financiers. Pour ce faire, la dimension statistique nécessiterait effectivement d'être prise en compte dès l'origine.

Vincent POUBELLE, directeur des statistiques, de la prospective et de la recherche à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

En tant qu'opérateur de protection sociale, la CNAV gère 13,5 millions de retraités et 18 millions de cotisants. Dans le cadre de ses missions, la CNAV est amenée à intégrer pleinement la notion de parcours de vie, qu'il s'agisse des parcours professionnels, personnels, familiaux ou de santé – les événements associés à ces parcours pouvant avoir une incidence sur les droits à la retraite, en termes de date de départ ou de montant des pensions. Par ailleurs, les CARSAT couvrent dorénavant la dimension liée à la santé au travail.

La CNAV conserve des informations sur les personnes tout au long de leur vie (activité, chômage, maladie, etc.), en vue d'assurer la liquidation de leur retraite, c'est-à-dire de valoriser leur parcours de vie. La CNAV exerce aussi une mission d'action sociale, avec un ancrage territorial important.

Depuis 10 ans, la réglementation et le calcul des droits intègrent de plus en plus la notion de parcours. Nous sommes aujourd'hui tenus de sensibiliser les assurés et les entreprises aux dispositifs favorisant la prolongation de l'activité. Les situations de fragilité sont également prises en compte, notamment en termes de prévention des pertes d'autonomie. Demain, la pénibilité du travail devra également être prise en considération.

Les organismes de protection sociale comme la CNAV, la CNAM ou la CNAF produisent des matériaux sur les parcours de vie qui alimentent la statistique publique. Ils participent également à des enquêtes et soutiennent des cohortes. Des échanges sont par ailleurs assurés autour des données administratives ainsi constituées avec différents instituts tels que l'Ined, l'Inserm, etc. La CNAV réalise aussi elle-même des projections et des études d'évaluation sur les trajectoires professionnelles et les fins de carrière. Bien que des progrès restent à accomplir, il n'existe donc pas d'étanchéité entre les organismes de protection sociale et la statistique publique. A cet endroit, il convient toutefois de noter

que la protection sociale est amenée à évoluer profondément au cours des prochaines années. Il s'agirait donc de veiller à ce que les outils de demain intègrent la dimension statistique.

En termes d'attentes vis-à-vis de la statistique publique, l'enjeu pour les organismes de protection sociale serait de bénéficier de davantage d'éléments sociodémographiques, concernant les PCS notamment. De même, un meilleur éclairage pourrait être apporté sur l'articulation entre la dimension « ménage » et la dimension « individu ». Enfin, dans un contexte budgétaire contraint, les matériaux statistiques produits sur les parcours de vie nécessiteraient aussi de soutenir l'efficacité et l'efficience des actions mises en œuvre par les organismes de protection sociale, en termes de ciblage des populations notamment.

Chantal CASES, directrice de l'Institut national d'études démographiques (Ined)

Les parcours de vie constituent le cadre de référence et de travail des chercheurs en sciences de la population, en France comme à l'étranger. Dans ce cadre, l'Ined est à la fois un grand utilisateur de données du système statistique public et un producteur ou coproducteur de données statistiques, à travers des enquêtes biographiques rétrospectives ou des modules d'enquête biographiques, ainsi que des enquêtes ou cohortes longitudinales prospectives.

Les démographes travaillent depuis longtemps sur des données administratives (registres paroissiaux, données d'état civil, titres de séjour des étrangers, etc.). Ils continuent aujourd'hui dans cette voie en se tournant davantage vers l'exploitation de micro-données (échantillon démographique permanent, données de l'Assurance maladie, suivis de mortalité, etc.).

Les travaux de l'Ined sur le vieillissement s'articulent autour de trois grands axes : la santé, la dimension économique et les modes de vie. En matière de santé, des travaux continuent d'être menés sur la longévité et ses évolutions, à partir des bases de données relatives aux causes de décès et de bases de données internationales relatives aux « supercentenaires ». Des travaux sont également menés sur la mortalité différentielle des sous-populations. Pour ce faire, un suivi longitudinal des décès dans le cadre des grandes enquêtes de la statistique publique, avec une caractérisation des causes de décès, constituerait un investissement relativement peu coûteux et extrêmement productif pour les démographes. L'Insee et l'Ined travaillent aujourd'hui à l'enrichissement de l'échantillon démographique permanent dans cette optique.

En matière de santé toujours, un autre enjeu se trouve être de décrire et d'expliquer les conditions du vieillissement. Le calcul des espérances de vie en santé mobilise ainsi des chercheurs de l'Ined, au sein de réseaux internationaux, avec des enjeux économiques et sociaux importants. L'allongement de la longévité se doublait jusqu'à présent d'un allongement de l'espérance de vie en bonne santé. Or les derniers résultats en la matière font apparaître un début de dégradation de la situation des quinquagénaires, de manière différente pour les hommes et les femmes – ces dernières appartenant à la génération dite « *sandwich* », confrontée à la charge d'enfants jeunes adultes et de parents à la longévité plus importante. Ces tendances nécessiteraient d'être confirmées et comprises, afin d'alimenter la réflexion sur les politiques publiques et la protection sociale à mettre en œuvre : pour qui et dans quelles conditions prolonger la vie active et/ou la participation sociale ? Quelles modalités d'aide face à la dépendance ? Quelles conséquences pour les aidants familiaux ? Pour éclairer ces sujets, des enquêtes du système statistique public comportant suffisamment de questions sur la santé et les limitations fonctionnelles nécessiteraient d'être réalisées régulièrement, pour permettre de calculer et de suivre, d'année en année, les espérances de vie en bonne santé. Pour comprendre les évolutions identifiées, il conviendrait ensuite de disposer d'outils longitudinaux dotés d'une profondeur suffisante et de données sur les parcours de vie – la santé aux âges élevés résultant des conditions de vie passées des individus.

En ce qui concerne la dimension économique, des travaux nombreux ont été menés par l'Ined sur les inégalités entre hommes et femmes face à la retraite, avec en point de mire la question du veuvage notamment. L'Ined continue aujourd'hui de travailler sur la répartition des patrimoines et des revenus des personnes âgées, pour les différentes générations, afin de mieux anticiper ce que seront les moyens financiers des générations à venir après leur vie active. Nous mobilisons pour cela des données longitudinales sur les carrières et les retraites, fournies notamment par les échantillons interrégimes. En revanche, les données sur le patrimoine et les revenus demeurent plus limitées. A cet endroit, la mobilisation de données fiscales sur les patrimoines fonciers et les revenus, dans le cadre de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, en lien avec des données sur les caractéristiques sociales et familiales, pourrait permettre de mieux mesurer l'accumulation des

patrimoine tout au long de la vie et ainsi de mieux comprendre les écarts et inégalités aux âges de cessation de l'activité.

S'agissant d'appréhender les modes de vie et les comportements des personnes âgées, l'enjeu se trouve être de comprendre les transformations de l'environnement familial, les ruptures, les choix de résidence au moment du départ à la retraite, les phénomènes de cohabitation ou de proximité géographique entre parents et enfants, les migrations de retour ou les éloignements dus aux migrations des enfants, etc. De manière générale, toutes les questions intergénérationnelles nécessitent des données permettant de situer les personnes vieillissantes dans leur parcours de vie et dans leur environnement. Des données du système statistique public peuvent pour cela être mobilisées, à travers le panel SILC notamment. Pour certains travaux, des données nécessiteraient toutefois de pouvoir être mobilisées sur toutes les tranches d'âges, ainsi que sur les enfants et petits-enfants des personnes âgées, avec des éléments précis sur l'évolution des structures familiales ou sur les valeurs et les attentes des personnes. Dans cette optique, l'Ined a participé à la mise en œuvre des enquêtes ERFI, dans le cadre du projet international « Générations et genres ». L'Ined envisage aujourd'hui de poursuivre ce programme sous l'égide européenne.

En conclusion, j'insisterai sur le fait que les analyses en termes de parcours de vie sont nécessaires à une meilleure compréhension de la société et à l'orientation des politiques publiques. Elles nécessitent néanmoins le développement de données adaptées et l'utilisation intensive de données existantes (de nature administrative notamment), avec des coûts importants associés. Dans un contexte budgétaire contraint, les réflexions menées dans le cadre du Cnis pourraient permettre d'envisager des mutualisations.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous ne pouvons qu'être sensibles à cet appel à mieux travailler ensemble dans un contexte budgétaire restreint.

Magda TOMASINI, sous-directrice de l'Observation de la solidarité à la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère des affaires sociales et de la santé

Pour décrire les parcours de la vie active au grand âge, les besoins statistiques portent à la fois sur des tranches de vie (marquées par certains événements comme le passage à la retraite ou le veuvage) et sur les processus d'accumulation des revenus individuels et des droits à pension.

Pour répondre à la nécessité d'observer les carrières au long cours, la Drees a mis en place, au début des années 2000, un échantillon interrégimes de cotisants. Ce dispositif quadriennal permet de collecter, auprès de l'ensemble des caisses de retraite, des informations sur les droits acquis par les cotisants tout au long de leur carrière. On constate ainsi que les droits accumulés avant 30 ans tendent à diminuer au fil des générations (du fait d'entrées plus tardives sur le marché du travail) et que, par ailleurs, les droits acquis par les hommes et les femmes convergent (du fait d'une présence accrue des femmes sur le marché du travail et d'un recul de l'âge de la première maternité).

S'agissant de mesurer l'espérance de vie des retraités, la Drees a mis en place un échantillon interrégimes de retraités. Ce dispositif permet notamment de représenter les espérances de vie différentielles à 55 ans, suivant le nombre d'annuités cotisées et la catégorie socioprofessionnelle. On observe ainsi que l'espérance de vie à 55 ans diminue avec la durée de cotisation, avec des écarts non-négligeables entre les cadres et les ouvriers. L'enquête « Santé et itinéraire professionnel » de la Drees et de la Dares met quant à elle en évidence des durées d'exposition à des conditions de travail difficiles, avec des durées plus importantes pour les ouvriers et les non-salariés. De tels éléments pourraient alerter les décideurs politiques et les encourager à mieux prendre en compte la pénibilité du travail dans le paramétrage des régimes de retraite.

Pour ce qui est de suivre les parcours des personnes âgées et de leur famille face à la dépendance, l'enquête « Handicap-santé » comportait également un volet sur les aidants. Cette enquête a permis de mettre en évidence que les personnes âgées vivant au domicile mobilisaient davantage d'aides (de l'entourage ou professionnelle) à mesure de leur avancée en âge et que plus de 3 millions de personnes aidaient leur ascendant ou leur conjoint. D'autres enquêtes s'appuieront à l'avenir sur ce modèle, dont l'enquête sur les ressources des jeunes et l'enquête sur les personnes âgées dépendantes.

S'agissant d'appréhender la survie des personnes âgées dépendantes au sein des territoires, une étude territorialisée a été mise en place par la Drees, à partir des données individuelles rétrospectives fournies par 34 conseils généraux volontaires concernant les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (à partir de l'ouverture des droits). Un taux de survie au-delà de 3 ans des bénéficiaires de 40 % a ainsi été mis en évidence. Cette étude devrait être renouvelée, avec le concours de 66 départements et le soutien de la CNSA, pour une couverture territoriale encore plus forte.

En ce qui concerne les aspects internationaux, l'enquête SHARE permet de disposer d'éléments de comparaison à l'échelle européenne sur les parcours des personnes âgées de 50 ans ou plus.

En conclusion, j'évoquerai deux dispositifs susceptibles de répondre à une partie des interrogations soulevées ce jour. D'une part, le dispositif « Capacités, autonomie et ressources des seniors » (CARE), mis en place par la Drees en lien avec la CNAV, la CNSA et le monde de la recherche, s'appuiera sur une enquête filtre (pour disposer d'éléments sur la prévalence de la dépendance dans chaque département), sur une interrogation des personnes âgées résidant à domicile ou en institution, ainsi que sur une interrogation des aidants, avec une réinterrogation envisagée après deux ans et des appariements avec des données fiscales et sociales (revenus, aides au logement, APA, données du SNIRAM). D'autre part, l'enquête patrimoine devrait être panéalisée pour permettre d'appréhender les évolutions du patrimoine à différentes étapes de la vie, dont le passage à la retraite et le veuvage.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Je propose d'ouvrir le débat.

Alain GELY, CGT

Les « comptes pénibilité » mériteraient effectivement d'être exploités. Il s'agira toutefois d'être vigilant, pour faire en sorte que le dispositif soit bien cadré à cet effet.

L'extension à la fonction publique de l'enquête SUMER sur la surveillance médicale des risques nécessiterait elle-aussi d'être poursuivie.

Marion SELZ, CNRS

Dans le volet santé et intergénérationnel des enquêtes, est-il envisagé de lier les causes de mortalité à la santé des parents ? L'enjeu serait ainsi d'expliquer la longévité ou la mortalité par la santé des parents, au-delà des parcours de vie.

Chantal CASES

Des événements relatifs à l'enfance et des informations sur les parents sont déjà collectés pour tenter de caractériser les transmissions intergénérationnelles de santé, qu'elles soient génétiques ou sociales (en lien avec un environnement social ou des habitudes de vie). Des travaux existent déjà sur le sujet, qui mériteraient d'être enrichis, le cas échéant par la mise en perspective des causes de décès.

Marion SELZ

De tels travaux pourraient être utilisés dans une optique de prévention.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Est-il possible de distinguer, s'agissant d'analyser les écarts d'espérance de vie, les causes liées au travail de celles liées à l'origine sociale ou aux conditions de vie des personnes ?

Chantal CASES

Des travaux ont été menés sur certaines pathologies comme le cancer du poumon. Les différences de mortalité par cancer du poumon entre catégories sociales s'avèrent largement liées à l'environnement professionnel, indépendamment du tabagisme.

Magda TOMASINI

Les études sur la longévité permettent de caractériser un certain nombre d'inégalités, en s'appuyant sur des appariements entre les données des caisses de retraite et celles de l'échantillon

démographique permanent. Toutefois, ces sources ne permettent pas de disposer des causes de mortalité.

Benoît ROBIN, CGT-FO

On constate une montée en puissance significative des travaux issus de données administratives. En parallèle, on entend néanmoins s'exprimer le besoin d'impulser ou de relancer certaines enquêtes. Une limite aurait-elle été atteinte dans l'exploitation des données administratives, qui appellerait le lancement de nouvelles enquêtes ? Par ailleurs, les croisements envisagés de données administratives ne risquent-ils pas de se révéler plus complexes à mettre en œuvre et à interpréter, au regard de ce que peuvent faire émerger les enquêtes statistiques ?

Anne-Marie BROCAS

Certaines informations (sur le patrimoine et les revenus notamment) ne peuvent être captées que par le biais de sources administratives. Pour cerner les situations de dépendance, vis-à-vis desquelles les intervenants sont multiples, il s'avère néanmoins nécessaire de croiser différentes sources, parmi lesquelles des données d'enquêtes (s'agissant notamment de prendre en compte le point de vue des personnes résidant en institution ou celui des aidants). L'enjeu serait donc de trouver un juste équilibre entre le recours aux données d'enquêtes et le recours aux données administratives.

Magda TOMASINI

L'un n'exclut pas l'autre. Nous avons besoin des données administratives pour aller au-delà de la mémoire des personnes s'agissant d'appréhender les parcours et les prestations reçues. A l'inverse, nous avons besoin des enquêtes pour interroger certaines dimensions telles que le non-recours aux prestations sociales.

Chantal CASES

Les données administratives se révèlent plus efficaces dans certains domaines, notamment s'agissant de collecter des revenus. Néanmoins, des questionnements individuels demeurent nécessaires pour comprendre les comportements des personnes et leur perception d'un certain nombre de phénomènes. Des appariements sont ensuite possibles pour faire en sorte que les différentes sources se complètent.

Claudine PADIEU

Le dispositif CARE s'intéressera-t-il uniquement aux aides apportées aux personnes âgées ou interrogera-t-il aussi la participation des personnes âgées à la société et leur apport intergénérationnel ?

Magda TOMASINI

Le dispositif intégrera bien un volet consacré à la vie sociale des personnes âgées, ainsi qu'à leurs interactions avec leurs proches.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Je retiens de cette table ronde que des progrès considérables ont été réalisés. Néanmoins, le vieillissement pose des questions telles à la société (en matière de retraite, de protection sociale, d'évolution des comportements au travail, etc.) qu'il conviendra de continuer à travailler ensemble pour en appréhender les enjeux. Dans cette optique, le Cnis devrait demeurer un lieu privilégié pour bâtir les mutualisations de demain.

Répondre aux attentes sous contrainte de coût et de confidentialité des données

Fabrice LENGART, directeur des statistiques démographiques et sociales de l'Insee

Dans une logique prospective, Cédric Afsa décrira ce que la statistique publique est en mesure de produire au vu des contraintes actuelles, à la fois techniques et en termes de secret statistique. Je tâcherai pour ma part de dresser le bilan de cette journée, en apportant un éclairage sur les progrès récents et les travaux envisagés par la statistique publique pour mieux décrire les parcours.

Cédric AFSA, chef du service statistique de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale

Alors que les attentes vis-à-vis du service statistique public sont fortes et porteuses d'enjeux, les contraintes de coût imposent d'utiliser des données de nature administrative. La constitution de ces dernières en bases statistiques s'avère beaucoup moins coûteuse que le recours à des données d'enquêtes et permet aussi de réduire la charge de collecte pesant sur les déclarants, en cohérence avec le principe n°9 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Cependant, le recours aux données administratives, qu'il s'agisse de données de gestion (fichiers de demandeurs d'emploi de Pôle Emploi, fichiers des assurés sociaux des organismes de sécurité sociale, fichiers des élèves de l'Éducation nationale, etc.) ou de données issues de formulaires administratifs, pose le problème de la confidentialité des informations traitées. En pratique, la collecte généralement exhaustive des données administratives ouvre davantage la voie à leur utilisation à des fins de contrôle ou de « fichage » que dans le cadre d'enquêtes réalisées sur des échantillons de personnes, à plus forte raison lorsque le rassemblement d'informations tirées de différents fichiers, de manière longitudinale ou transversale, implique de créer des identifiants individuels dans les fichiers concernés.

Deux projets en cours cherchent à traiter de manière analogue les problèmes de confidentialité posés par les données de nature administrative.

Au sein des fichiers de l'Éducation nationale, il n'existe pas d'identifiant élève au sens strict du terme. Il existe bien un identifiant. Cependant, celui-ci est défini au niveau des académies et n'a de sens que dans les frontières de celles-ci. Dans son avis sur le programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique publique, le Cnis souhaitait que « *le système d'information qui permettra de suivre l'élève avec un identifiant unique se généralise à l'ensemble du système éducatif* », en indiquant sa volonté de « *suivre avec attention l'évolution du dispositif, dans le respect du code de bonnes pratiques et notamment des règles sur le respect de la confidentialité* ». L'avis du Cnis sur le prochain moyen terme 2014-2018 devrait inclure un nouvel avis appuyant la Depp pour l'utilisation de l'INE afin d'étudier les trajectoires scolaires tout en respectant la confidentialité des données. Dans un rapport datant de 2010, la Cour des comptes, rejoignant les préoccupations exprimées par le Cnis, regrettait que « *le ministère de l'Éducation nationale ne dispose pas de répertoire d'élèves permettant de les recenser par un identifiant national et de les suivre de manière anonyme tout au long de leur itinéraire dans le système éducatif et ne puisse en conséquence mener des études sur des cohortes d'élèves à des fins d'évaluation des politiques publiques* ». Face à cette demande, de nombreuses réticences et résistances se sont exprimées, fondées sur les risques d'interconnexion généralisée des fichiers d'élèves et de suivi des trajectoires individuelles à des fins de contrôle. En vue de lever ces réticences, les finalités du traitement des identifiants uniques et leurs destinataires ont été clairement définis. Toutes les mesures ont ensuite été prises pour garantir le respect de la confidentialité et réduire au strict minimum les risques dénoncés. Il s'est agi tout d'abord de créer un identifiant sectoriel, n'existant qu'au sein du système éducatif et disparaissant au moment de la sortie du jeune du système de formation initiale. L'Identifiant National Élève (INE) et le répertoire associé (RNIE) ont ainsi été couverts juridiquement en 2012 par un arrêté interministériel. Une séparation stricte entre la fonction d'immatriculation des élèves dans le RNIE (par le service statistique du ministère de l'Éducation nationale, avec un système d'habilitation et une traçabilité des accès au répertoire) et la fonction d'usage de l'INE (par les services gestionnaires, avec l'autorisation préalable de la Cnil) a ensuite été affichée. Enfin, la remontée des bases de données a été organisée en deux étapes, avec un cryptage des identifiants au niveau des académies et un hachage de ces mêmes identifiants au niveau national. Ces mesures devraient empêcher tout retour possible vers les élèves et garantir au mieux le respect de la confidentialité de leurs informations individuelles. Cependant, ce système limitera les possibilités d'observation au champ de l'Éducation nationale, en empêchant l'interconnexion avec les fichiers relevant d'autres dispositifs tels ceux de la formation continue des adultes.

Le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques, connu sous le nom de NIR ou de numéro de sécurité sociale, est attribué à toute personne née sur le territoire national. On retrouve à cet endroit une séparation entre la fonction d'immatriculation des personnes (par l'Insee, en charge de gérer le répertoire national d'identification des personnes physiques) et la fonction d'usage du NIR (sous la responsabilité des organismes de sécurité sociale notamment). S'agissant d'utiliser le NIR pour étudier des parcours de vie dans le cadre d'une approche multidimensionnelle, en procédant à des appariements de fichiers, tout en respectant la confidentialité des informations individuelles, il convient de garder à l'esprit que le NIR est signifiant, que certaines interconnexions sur la base du NIR sont utilisées à des fins de contrôle (pour vérifier la situation sociale des demandeurs de prestations notamment) et que le NIR est présent dans des bases de

données sensibles (de l'Assurance maladie notamment). Dans ce contexte, l'utilisation du NIR est aujourd'hui très solidement encadrée, avec une autorisation par décret en Conseil d'État, après avis de la Cnil. Cette procédure extrêmement lourde pèse sur les coûts et les délais des opérations statistiques nécessaires à la constitution de données multi-sources, avec un impact sur la réactivité des travaux statistiques. Face à cette difficulté, les statisticiens du service statistique public conservent la possibilité, pour réaliser des travaux statistiques en respectant la confidentialité des informations individuelles, d'anonymiser les données. Des réflexions sont aujourd'hui en cours au sein de l'Insee pour arrêter un schéma construit autour de plusieurs principes qui vaudraient pour le service statistique public dans son ensemble. L'information serait rendue anonyme par l'utilisation d'un NIR haché. Un rôle central dans la gestion de cette procédure serait par ailleurs dévolu à l'équipe en charge de la base des répertoires des personnes physiques. Des discussions devront être menées avec la Cnil pour savoir si cet engagement permettrait d'aboutir à ce que l'utilisation du NIR haché relève d'un régime moins contraignant. Une orientation complémentaire pourrait être de mettre un certain nombre de données anonymisées à disposition des chercheurs, *via* le CASD.

On le constate avec ces deux exemples, un modèle de la statistique publique se construit pour mieux répondre aux attentes, dans le respect de la confidentialité des données.

Fabrice LENGART

Le service statistique public et, plus largement, le péri-service statistique public cherchent à accroître l'information mise à disposition du grand public et des décideurs en matière de suivi des parcours individuels. Pour décrire des parcours, trois grands outils statistiques peuvent être mobilisés : des enquêtes ponctuelles (à condition que leur questionnaire permette de retracer le parcours des individus), des enquêtes panélistes et des panels constitués à partir de données administratives. Une quatrième variante se trouve être les appariements de données d'enquêtes avec des données administratives. Autour de ces possibilités et grâce à des investissements importants, l'offre de statistiques sur les parcours a beaucoup progressé au cours des dernières années.

Sur les plus jeunes, l'enquête longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) a été lancée en 2011. Cette enquête portée par l'Ined vise à suivre pas moins de 18 000 enfants, depuis la naissance jusqu'à l'âge de 20 ans. En permettant d'aborder de multiples aspects du suivi de l'enfance (sous l'angle des sciences sociales, de la santé et de la santé-environnement), cette enquête devrait permettre de rattraper le retard de la France dans ce domaine.

En ce qui concerne le suivi des jeunes et de leur insertion dans l'emploi, le panel d'entrants en sixième, créé en 1995 par la Depp, a été repris par le service statistique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, puis par une enquête de l'Insee sur l'entrée dans la vie active. Le panel ainsi constitué, baptisé EVA, permet de suivre une cohorte d'élèves entrés en sixième en 1995 dans leurs parcours à la fois éducatifs et d'insertion. En parallèle, des dispositifs d'observation, d'évaluation et de suivi des politiques de l'emploi ont été développés, pour mesurer les effets de ces politiques sur l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. La Dares a notamment mis en place le panel 2008 des bénéficiaires d'un emploi aidé, ainsi qu'une enquête en deux vagues auprès des demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle.

S'agissant de suivre des populations particulières, l'enquête « Trajectoires et origines » a été réalisée en 2008 pour décrire le parcours des immigrés et des descendants d'immigrés, ainsi que celui des natifs des DOM et des descendants de natifs des DOM, avec une population témoin. Une enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants sur le territoire français (ELIPA) a par ailleurs été mise en place par le service statistique du ministère en charge de l'immigration. En 2010, l'échantillon interrégimes d'allocataires de minima sociaux (ENIAMS) a été apparié avec les données issues des DADS (pour identifier les reprises d'emploi) et enrichi d'informations sur les décès à travers le suivi des identifiants du RNIPP. Une seconde enquête sur les sans domicile a également été menée en 2012, avec un questionnaire permettant de recueillir des éléments de contexte familial et social.

Pour décrire les parcours sur l'ensemble de la vie, de nombreux panels administratifs ont été mobilisés : l'échantillon démographique permanent (mis en place dans les années 60 et permettant de suivre les événements d'état civil et les réponses aux enquêtes de recensement d'un échantillon très important), le panel DADS (désormais étendu aux salariés de la fonction publique et ayant fait l'objet d'un appariement expérimental avec le fichier historique des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi) et l'échantillon interrégimes de cotisants (mis en place dans les années 2000 pour permettre le suivi des droits à la retraite accumulés). En parallèle, l'enquête sur les relations familiales et intergénérationnelles (ERFI), porté par l'Ined avec le concours de l'Insee, a fait l'objet de trois vagues

successives en 2005, 2008 et 2011. Le panel SRCV sur les ressources et les conditions de vie, permettant de suivre annuellement des individus sur une durée de 9 ans, est quant à lui exploité depuis 2004, dans un cadre européen.

Sur les seniors, l'échantillon interrégimes des retraités a vu le jour à la fin des années 80. D'autres opérations ont également mises en œuvre, dont les remontées d'informations concernant les bénéficiaires de l'APA (à partir de 2008). Au niveau européen, l'enquête SHARE, permettant de suivre 5 000 répondants de 50 ans et plus tout au long de leur vie, a été lancée en 2004.

Sur les thématiques particulières des conditions de travail et de la santé, l'enquête « Santé et itinéraire professionnel » a fait l'objet de deux vagues en 2006 et 2010.

En parallèle, le service statistique public s'est efforcé de faciliter l'accès à l'offre statistique pour les chercheurs, en développant les fichiers de production et de recherche, ainsi qu'en mettant en place le centre d'accès sécurisé à distance (permettant d'accéder à des données individuelles indirectement nominatives).

Pour autant, des progrès restent à accomplir, sous contrainte budgétaire. A l'avenir, la statistique publique s'efforcera de mettre en place des panels supplémentaires. Cependant, au vu du coût de ceux-ci, il s'agira également de progresser dans l'utilisation plus systématique des données administratives, à travers une simplification des conditions de réalisation des appariements. Des perspectives en la matière pourraient être ouvertes dès le moyen terme à venir par l'utilisation du NIR haché, y compris pour réaliser des appariements avec des données fiscales.

Afin de mieux décrire les parcours familiaux et en particulier les unions et les désunions, une enquête sur les parcours individuels et conjugaux (EPIC) est en cours de réalisation sous l'égide de l'Ined.

Sur le thème de la pénibilité du travail, la Dares a mis en place en 2012 un dispositif panélisté à vocation pérenne dédié au suivi des conditions de travail et des risques psychosociaux.

En ce qui concerne les jeunes, l'enquête portée par la Drees et l'Insee sur les ressources des jeunes (ENRJ), prévue pour 2014, devrait permettre de pallier les lacunes de l'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » (ne couvrant que les ménages ordinaires et ne permettant pas d'appréhender les ressources non-monétaires). Une deuxième génération du panel EVA a par ailleurs vu le jour, qui permettra de suivre pendant une dizaine d'années à compter de 2013 les élèves entrés en sixième en 2007.

Pour améliorer la connaissance des trajectoires sur le marché du travail, un panel de non-salariés devrait être mis en place. En outre, l'appariement expérimental entre les données des DADS et le fichier des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi devrait être pérennisé. A terme, l'ambition serait ainsi de constituer un panel tous actifs (salariés et non-salariés). L'enquête « Formation et qualification professionnelle » devrait quant à elle être renouvelée en 2014-2015 et appariée avec les données des DADS (pour suivre le devenir en termes de revenus salariaux des individus enquêtés).

Dans le domaine des revenus et des patrimoines, l'enquête patrimoine de l'Insee devrait être panélistée à partir de 2014, sous l'égide de la Banque centrale européenne. A terme, le dispositif Filosofi, reposant sur un exhaustif fiscal et social construit à partir d'un appariement entre les fichiers des opérateurs de protection sociale et les fichiers fiscaux, permettra d'apporter un éclairage sur les niveaux de vie territorialisés, de mener des travaux sur un certain nombre de phénomènes tels le non-recours aux dispositifs de l'action publique (en identifiant des droits théoriques en fonction des niveaux de vie) et d'enrichir l'échantillon démographique permanent. L'enrichissement de l'échantillon démographique permanent avec des données provenant des DADS et des données fiscales pourrait ainsi permettre de suivre des parcours individuels au sein des ménages.

Jean-Pierre DUPORT

Je propose d'ouvrir une dernière séquence de débat avec la salle.

Bernard SUJOBERT

L'utilisation des sources administratives pose malgré tout un certain nombre de questions. D'une part, certaines variables issues des sources administratives telles que la PCS enregistrée dans les fichiers

de l'Éducation nationale pourraient se révéler d'une qualité discutable. D'autre part, les catégories administratives sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Par ailleurs, je souhaiterais souligner que le long débat instauré dans le cadre du Cnis autour de la mise en place d'un identifiant unique pour les élèves a permis de faire entendre et de prendre en compte un certain nombre de réticences et d'appréhensions pour, *in fine*, sortir d'une situation de blocage et aboutir à la mise en place d'un dispositif de qualité.

Jean-Pierre DUPORT

De fait, cet épisode démontre l'utilité du Cnis.

Cédric AFSA

Au sein des systèmes administratifs, les informations non-nécessaires à la gestion des individus peuvent effectivement se révéler d'une qualité discutable. Tel est clairement le cas de la PCS enregistrée dans les bases de données de l'Éducation nationale. Cela étant, la qualité des sources administratives s'améliore au fil du temps. De plus, cet inconvénient nécessiterait d'être considéré au regard de l'immense avantage représenté par la possibilité de réaliser des appariements en vue de suivre des trajectoires individuelles et de mesurer l'impact de réformes ou de politiques mises en œuvre au niveau des territoires. Réalisées par voie d'enquêtes, de telles opérations auraient un coût insoutenable, y compris en termes de moyens humains. Le dispositif mis en place au sein de l'Éducation nationale est de surcroît complété par des panels suivant des échantillons représentatifs d'élèves. Des informations essentielles peuvent ainsi être croisées sur l'environnement familial, la perception par les jeunes de leur environnement, etc.

Le débat au sein du Cnis sur la mise en place de l'identifiant unique a, quant à lui, effectivement permis d'apporter un certain nombre d'explications et de lever un certain nombre de malentendus.

Fabrice LENGART

Pour juger de la qualité des sources administratives, il conviendrait précisément d'être en mesure de réaliser davantage d'appariements, entre les différentes sources et avec des données d'enquêtes.

Chantal CASES

Les questions de gestion de la confidentialité sont loin d'être complètement réglées pour le monde de la recherche. Dans le cadre du suivi de la cohorte ELFE, il existe un projet d'appariements avec des données de l'Assurance maladie, destiné à améliorer la connaissance des parcours de soin des enfants depuis leur plus jeune âge jusqu'à leur 20 ans. Ces appariements devraient être réalisés par des services administratifs, sans que les chercheurs travaillant sur la cohorte aient à manipuler le NIR. Néanmoins, le projet nécessitera d'être autorisé par un décret en Conseil d'État. Nous ne sommes donc pas encore sortis des difficultés juridiques, sans garantie que les procédures mises en œuvre amélioreront la confidentialité des données produites.

Delphine CARNEL, Cnil

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, nous préférons faire référence à un « NIR masqué / protégé » – le hachage étant un des procédés techniques pour protéger et maintenir la confidentialité.

S'agissant de l'appariement des sources administratives, la loi « Informatique et Libertés » de 1978 mentionnait déjà la capacité de tout traitement de données à produire, de façon tout à fait compatible, des statistiques. De tels appariements sont aujourd'hui nécessaires pour permettre l'amélioration *in fine* des bases de données du service public et des politiques publiques, pour alléger la charge pesant sur les répondants, ainsi que pour faciliter les travaux statistiques en leur permettant de s'appuyer sur des données déjà existantes. Cette orientation s'inscrit dans le cadre du mouvement d'accessibilité des données du secteur public, improprement résumé par la notion désormais employée d'« *open data* ».

Le monde de la recherche a besoin, pour conduire ses analyses, d'une granularité importante permettant la définition de profils individualisés mais pas nécessairement de connaître la vie entière d'individus précisément identifiés. Des réflexions sont en cours à ce sujet, autour des centres d'accès sécurisé à distance notamment. A cet endroit, je tenais à témoigner du soutien de la Cnil au monde de la recherche, de la valeur qu'elle accorde aux travaux des chercheurs et de la confiance qu'elle place en eux – bien que ceux-ci n'aient pas naturellement tendance à se tourner vers elle. En pratique,

certaines chercheurs font état des lourdeurs administratives occasionnées par le formalisme préalable à l'accès aux données (saisine du producteur, de l'administration des archives, du CNIS, du CCTIRS, de l'ASIP Santé, de la CNIL, du Conseil d'État par finalité de traitement, etc.). Pourtant, certains dispositifs de recherche sont constitués de façon à éviter que le chercheur manipule directement le NIR (cf. prestations de service de l'INSEE, etc.). La CNIL a pris en compte les besoins des chercheurs et poursuit actuellement les réflexions pour assouplir le formalisme préalable au « traitement » du NIR, dans le cadre de la santé, etc. De plus, les conseils de la CNIL tendent à renforcer la confidentialité des données, le respect du secret statistique, ce qui contribue à renforcer la confiance des citoyens dans la statistique publique. Les enjeux et les préoccupations du monde de la recherche et de la Cnil sont donc complémentaires, d'où l'intérêt de continuer à échanger, le cas échéant dans le cadre d'instances comme le Cnis, pour avancer dans le même sens.

Conclusion

Jean-Pierre DUPORT

Cette journée a été particulièrement riche d'enseignements, comme l'ont été les deux précédentes organisées dans le cadre de la préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis. Il m'appartient d'en remercier tous les participants, tant pour leur présence nombreuse et d'origines très diverses que pour la qualité de leurs interventions. Je souhaiterais remercier tout particulièrement Françoise Bouygard et Jean-Christophe Sciberras d'avoir animé les trois tables rondes de cette rencontre. Je souhaiterais également remercier Bertrand Fragonard et Dominique Balmay pour leurs éclairages, ainsi que pour leurs propos encourageants et stimulants sur l'importance de la statistique publique. Je voudrais également saluer l'ensemble de l'équipe ayant contribué à la préparation et à l'organisation de cette journée, comprenant des représentants des services statistiques ministériels de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la santé et de l'emploi, ainsi que des représentants de la CNAF, de la CNAV, de l'Ined et de l'Insee.

Les débats de ce jour ont révélé trois types d'attentes, relevant de trois cercles différents. Les acteurs des politiques publiques souhaitent des données pour orienter, mettre en œuvre ou évaluer celles-ci et mesurer leurs effets sur les parcours individuels. Les objectifs de ces acteurs sont opérationnels et nécessitent des données rapidement disponibles, plutôt récentes et facilement interprétables. Bertrand Fragonard a ainsi souligné que les statistiques arrivaient souvent trop tard pour les décideurs – faisant écho aux remarques formulées par Martin Hirsch lors de son audition dans le cadre de la préparation du débat sur l'utilité de la statistique publique (« Statistique publique et démocratie : à quoi servent les chiffres ? »). Du reste, Bertrand Fragonard a également insisté sur la rentabilité des études et des enquêtes. Il nous appartiendra de mettre l'accent sur ce point dans notre programme à moyen terme.

Les chercheurs, quant à eux, ont besoin pour leurs travaux de mettre en relation des données détaillées et se trouvent rapidement confrontés à des problématiques d'accessibilité et de confidentialité. L'apport des CASD a été évoqué. La mesure législative récente ayant donné une base à cette action aurait pu l'être également. A cet endroit, j'insisterai la préoccupation partagée quant à la nécessité de veiller au respect de la confidentialité des informations individuelles, afin d'éviter que celles-ci ne tombent dans des mains moins innocentes que celles des chercheurs.

S'agissant du grand public, nombre d'interventions ont souligné le besoin de tout un chacun de se situer dans un environnement social plus complexe et chahuté en termes de trajectoires.

Les attentes sont toutefois apparues converger autour d'un certain nombre de points d'analyse. Les bouleversements du monde du travail et des relations familiales font que les cheminements dans la vie sont de plus en plus heurtés et chaotiques, ce qui nécessite une adaptation des dispositifs statistiques pour décrire et expliquer des phénomènes tels que le départ des jeunes à l'étranger, la récurrence de la pauvreté, le soutien familial, les allers et retours entre la famille et l'extérieur, le non-recours aux prestations, le part du patrimoine dans les revenus des seniors, etc.

Le fait de considérer la jeunesse de 18 à 29 ans a semblé ce matin constituer un fait acquis. Or, il y a une vingtaine d'années, on sortait d'un foyer de jeunes travailleurs à 25 ans et non à 30. Cette manière de considérer la jeunesse de 18 à 29 ans est donc un phénomène relativement récent et significatif.

S'est exprimé également le besoin de comprendre comment interagissent les différents facteurs des parcours individuels (les origines, l'éducation, le logement, la famille, l'emploi, les lieux de vie, la santé, etc.). Pour prendre en outre en compte la dimension intergénérationnelle, peut-être faudra-t-il organiser, dans le cadre de la préparation du moyen terme 2019-2023, une journée sur les parcours de vie(s) ?

La nécessité a par ailleurs été affirmée de privilégier une approche territoriale des parcours de vie. Pour tous les âges de la vie, les territoires sont le lieu de compétences en matière d'action sociale. Ils constituent également la bonne échelle pour comprendre l'interaction des différents aspects des parcours de vie. Ceci nous ramène aux sujets déjà évoqués lors des précédentes rencontres autour de la compétitivité des territoires. C'est d'ailleurs avec cette préoccupation que des travaux ont été menés sur la mise à disposition de données carroyées. A cet endroit, le rôle des CRIES a également été mis en avant. L'ensemble de ces réflexions pose, du reste, la question de l'inadéquation actuelle entre les territoires d'action et les territoires institutionnels. Des éléments d'articulation nécessiteraient d'être trouvés entre ces deux dimensions.

Fabrice Lenglard et Cédric Afsa, dans leurs conclusions, ont démontré toute la richesse des données d'ores et déjà disponibles. Pour autant, il demeure aujourd'hui nécessaire de mieux utiliser les ressources de la statistique publique et de les faire parler, afin qu'elles répondent aux différentes attentes, d'autant que des choix devront être faits compte tenu du contexte budgétaire. La statistique longitudinale est une matière jugée encore très scientifique, faisant appel à des méthodes spécifiques et faisant sans doute l'objet d'une communication trop limitée à des cercles fermés.

S'agissant de la validation nécessaire d'un certain nombre de projets par le Conseil d'État, je suis pour ma part convaincu que cette institution, tout comme la Cnil, a son rôle à jouer. Le regard du juriste sur la préservation des libertés me paraît indispensable.

Quoi qu'il en soit, la communication continuera d'être un enjeu majeur pour la statistique publique. De ce point de vue, le Cnis devra être le lieu d'un dialogue plus étroit encore entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques longitudinales, afin que soient mises en lumière les priorités annoncées (ainsi que leurs retombées en matière de communication) et que les résultats produits soient plus directement en phase avec les attentes des utilisateurs. Des indicateurs à destination du grand public, mesurant notamment la persistance ou non de situations de fragilité sociale, nécessiteraient également d'être publiés régulièrement.

L'ensemble des remarques, demandes et suggestions formulées au cours de cette journée seront reprises et approfondies d'ici l'adoption du projet d'avis sur le moyen terme 2014-2018 lors de l'assemblée plénière du Cnis du 30 janvier 2013. Nous examinerons celles qui pourraient donner lieu à des travaux partenariaux, comme cela a déjà été le cas dans le cadre des nombreux groupes de travail du Cnis ayant débouché sur des rapports très structurants pour la statistique publique.

Je conclurai cette rencontre comme les précédentes, en soulignant que, si le Cnis n'existait pas, il faudrait le créer.

Entretiens : Synthèses par domaine

Sommaire

I. QUESTIONS SOCIALES	123
Enjeux communs aux trois commissions « sociales » du Cnis.....	123
Population	125
Logement	128
Conditions de vie, revenus.....	129
Vie sociale	130
Emploi	131
Rémunération.....	133
Qualification, formation	133
Conditions de travail.....	134
Santé.....	135
Protection sociale.....	136
Éducation	141
Sécurité, justice.....	142
II. STATISTIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	143
Éléments de contexte.....	143
Dimension internationale et compétitivité	143
Appareil productif	145
Approches thématiques et sectorielles	146
Suivi des activités financières	148
Financement de l'économie	149
Connaissance microéconomique du comportement d'épargne.....	150
Connaissance plus fine du financement des entreprises	150
Les possibilités de financements publics	151
Accessibilité aux données.....	151
III. ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE	153
Point de vue général	153
Biodiversité.....	155

Énergie.....	155
Eau.....	156
Déchets.....	157
Économie.....	157
Modes de vie et aspects sociaux.....	158
IV. QUESTIONS TERRITORIALES.....	159
Éléments de contexte.....	159
Enrichissement du référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable.....	160
Consommation de l'espace, utilisation des sols.....	161
Rural/urbain.....	161
Outre-mer.....	161
Transfrontalier.....	161
Enrichissement des données géolocalisées.....	162
Connaissance de l'action publique dans les territoires.....	162
Population, conditions de vie, mode de vie.....	164
Santé et protection sociale.....	164
Logement et foncier.....	165
Système éducatif.....	165
Prise en compte du numérique dans les modes de vie.....	166
Déplacements, mobilité.....	166
Développement économique.....	166
Connaissance du tissu productif.....	166
Processus territoriaux d'innovation et ouverture à l'international.....	167
Mesure de l'économie verte.....	167
Mesure de l'économie numérique.....	167
Financement de l'économie.....	167
Accès aux services publics et privés.....	168
Localisation et qualité des services.....	168
Connaissances des services de transport.....	168
Connaissances des services offerts par le numérique.....	168
Population présente.....	168
Emploi.....	169
Énergie - Climat - Biodiversité.....	169
Méthodologie, partenariats, accès aux données.....	170

I. Questions sociales

Enjeux communs aux trois commissions « sociales » u Cnis ²⁴

Contexte

L'expression des besoins exprimés lors des entretiens préparatoires au moyen terme 2014-2018 avait pour toile de fond l'ampleur et la durée de la crise, avec ses effets sur les conditions de vie des populations, en particulier sur les conditions de travail, sur les contraintes budgétaires.

Le **contexte de décentralisation et d'externalisation des politiques publiques** auprès des collectivités locales et d'opérateurs est lourd d'enjeux pour la statistique publique. L'État, comme les conseils régionaux, les conseils généraux et les intercommunalités sont de plus en plus concernés par des besoins de suivi et d'évaluation de politiques publiques sur des territoires locaux suivant des périmètres variables.

- *les opérateurs externes* au SSP sont investis de nouvelles missions auparavant dévolues aux SSM (par exemple les déclarations d'emploi des travailleurs handicapés DETH désormais traitées à l'Agefiph).

- *les conseils régionaux* ont de plus en plus la responsabilité d'actions en matière d'emploi et de formation professionnelle. Malgré l'existence d'une enquête auprès des conseils régionaux, prévue dans un cadre législatif, les ministères ont du mal à obtenir des éléments d'information harmonisés sans être soupçonnés d'ingérence.

- *les conseils généraux* sont aussi concernés par des besoins de suivi de politiques publiques, notamment sur le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Les services ministériels ont des difficultés à éclairer des sujets comme les aides aux bénéficiaires de RSA sur les dispositifs de retour à l'emploi (APRE) sujet de débat public, les entrants en apprentissage (pourquoi les taux d'accès sont-ils si différents d'un département à l'autre ?).

D'autres éléments de contexte étaient évoqués comme les conférences sociales et environnementales initiées par le gouvernement.

Ces éléments de contexte sont à l'origine d'une part d'approches qui concernent les trois commissions sociales et également d'un certain nombre de besoins d'approfondissements propres à certains thèmes.

Thèmes transversaux

1) *Des approches plus globales*

Nos partenaires souhaitent une mise à disposition de statistiques publiques organisées par **populations clés** (personnes, familles, unités de consommation) pour saisir la complexité des besoins des personnes auxquelles ils devient nécessaire d'apporter une réponse globale en terme de politiques publiques. Il s'agit notamment de pouvoir étudier le cumul de risques suivant des types de population et les trajectoires individuelles dans les cas extrêmes.

Différents exemples ont été cités :

²⁴ « Démographie et questions sociales », « Services publics et services aux publics », « Emploi, qualification et revenus du travail ».

- les **jeunes**, comment vivent-ils, quels sont les risques qui les concernent, leurs situations économiques ;
- les **familles monoparentales**. L'information est éclatée et a besoin d'être rapprochée des problématiques concernant les jeunes enfants (voir ce point ci-après) ;
- les **femmes** : suivi longitudinal du parcours professionnel des femmes selon le diplôme, la situation familiale ; santé des femmes au travail (y compris selon l'origine) et comparaisons temporelles ; introduction de la variable sexe dans toutes les enquêtes appropriées et amélioration de la mise à disposition de statistiques genrées ;
- les **classes moyennes** (les définir) avec des thématiques telles que le déclassement, le pouvoir d'achat, les inégalités en leur sein ;
- en terme de politique publique globale : le plan de lutte contre la pauvreté qui prend en compte différentes dimensions : le logement, la santé, la parentalité, l'endettement etc....

2) Nomenclatures sociales

Il est demandé qu'une réflexion soit menée sur l'articulation des nomenclatures sociales (nomenclatures de professions, de catégorie socioprofessionnelle, de formation, de certification professionnelle) française, européenne et internationale et que les implications éventuelles sur la PCS française fassent l'objet d'un débat public.

3) Évaluation des politiques publiques et méthodologie

Le sujet de l'évaluation des politiques publiques est jugé majeur dans ces domaines. Nos interlocuteurs insistent pour que la statistique publique soit au service de l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques, notamment parce qu'il existe une certaine opacité sur les performances des services publics (santé, éducation nationale par exemple).

Il est souligné que les masses financières intervenant dans ces actions sont aussi importantes que celles de l'État dans les **collectivités locales**. Le sujet de partage de ces données est jugé essentiel pour l'évaluation.

Ce contexte renforce la nécessité du **géoréférencement des données** et celle d'avancer dans les réflexions sur la territorialisation des résultats d'enquêtes et la mise en cohérence des données produites par les acteurs locaux.

Il importe aussi de réaffirmer l'intérêt des **méthodes d'échantillonnage des politiques publiques**, en traitant les problèmes éthiques qu'elles peuvent soulever.

Une question est posée concernant les **modèles de microsimulation** : qui a le droit de demander des simulations à la statistique publique et dans quelles conditions ?

4) Dimension territoriale pour l'évaluation des politiques publiques

Le suivi des politiques publiques emporte également une dimension territoriale. Il existe de plus en plus de plans « régionaux » de mise en œuvre de politiques publiques tels que par exemple les plans régionaux de santé ou de développement de la formation professionnelle dans un contexte de complexité administrative. Les statistiques peuvent fournir des instruments de compréhension propres à construire une cohérence de plus en plus attendue en terme d'efficacité de la dépense publique.

Plusieurs partenaires sociaux insistent donc sur la nécessité de disposer d'études statistiques pertinentes et impartiales, pour mesurer les conséquences **des choix fiscaux et contributifs**, que ce soit sur les conditions de vie, ou d'emploi, ou de consommation et de développement durable, de la France, notamment au regard des critères de **bien-être économique** présentés dans le rapport (« Stiglitz ») de la « Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social » remis fin 2009 au Président de la République par MM. Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi.

La crise fait apparaître aussi le thème de l'**équité de traitement des populations** au niveau géographique où elles sont concernées (repris dans le thème de l'égalité des territoires). Les demandes de statistiques s'expriment à un niveau localisé de plus en plus fin. En effet, il s'agit de mieux suivre les populations en difficulté et également de pouvoir établir des priorités dans un contexte de restriction budgétaire. Des progrès ont été enregistrés concernant la pauvreté (revenus

fiscaux et sociaux localisés), mais les attentes concernent aussi les salaires et l'emploi. A cet égard la démarche suivie par la statistique publique concernant les indicateurs sociaux départementaux est un exemple de bonne pratique à développer.

Cette **dimension territoriale** doit être également prise en compte car elle témoigne du poids des collectivités locales dans l'offre de services et l'investissement, notamment dans les infrastructures, et suscite des inquiétudes liées à la montée de leur endettement.

Une cartographie retraçant la désertification de l'offre de ces services pour l'ensemble des trois fonctions publiques serait tout à fait utile, peut-être en ciblant quelques missions publiques emblématiques (exemple de l'inspection du travail passée d'une compétence infradépartementale à la compétence régionale). La base permanente des équipements distingue trois modalités de l'offre mais sans dimension dynamique. La connaissance des politiques publiques conduites par les collectivités locales devrait être approfondie, notamment sous l'angle de l'équité de traitement entre territoires.

A la veille de la 3^{ème} vague de décentralisation, il semble indispensable de veiller à la cohérence des données nationales/territoriales dans la mesure où, sur ces sujets, il s'agit de disposer d'éléments pour l'évaluation des politiques publiques menées soit nationalement, soit déléguées à des collectivités décentralisées. Des statistiques les plus complètes possibles sont attendues aussi sur les **DOM**, y compris Mayotte. L'information y est insuffisante dans certains domaines stratégiques (formation, migrations...) et les enquêtes ménages, lorsqu'elles les couvrent, ne permettent généralement pas de les individualiser.

5) Des parcours pour appréhender ce qui fait système

Nos interlocuteurs ont effectué un passage en revue des thématiques à explorer ou approfondir par domaines (issues pour certaines des récentes conférences sociales et environnementales) sans toujours les traduire en termes d'opérationnalité statistique. Ils sont récapitulés ci-dessous par grands domaines, sans hiérarchisation.

Il est suggéré de travailler à l'**articulation de plusieurs domaines** pour comprendre certains **parcours**. Les responsables des politiques publiques dans les ministères souhaiteraient que la statistique publique ne se satisfasse pas de la seule diffusion des données par source mais mette également à disposition des données et analyses croisées avec d'autres pour traiter de leurs interactions. D'autres acteurs, par exemple dans le milieu associatif, se disent démunis devant la difficulté de pouvoir relier entre elles des données éparses et éclatées et de voir « ce qui fait système » pour avoir une vision d'ensemble de la réalité sociale.

La **connaissance des parcours individuels** est cruciale de ce point de vue. Il faudrait par exemple pouvoir faire le pont entre parcours professionnels, revenus et accès au logement, ou encore entre logement et transports, entre emploi et modes de garde des enfants.

De manière plus générale, ce type d'approche renvoie à des questions de politiques publiques et à l'analyse des disparités. On dispose maintenant de données concernant la distribution des revenus mais pas encore suffisamment des outils pour dire si ce sont toujours les mêmes individus qui se trouvent dans les mêmes positions. Est-on dans une société où les individus peuvent passer d'une catégorie à l'autre, ou bien, sont-ils relégués de manière inéluctable dans une catégorie ? Est-on capable de traiter statistiquement ce sujet de **mobilité intercatégorielle** ?

6) Recensement de la population

Plusieurs sujets concernent le moyen terme sur cette source : la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur l'évaluation du questionnaire et le projet d'évolution de ce recensement. Il est souhaité qu'une consultation régulière soit faite au sein du Cnis avec coordination-mutualisation des instances concernées (commissions Démographie, territoires et, la Cnerp).

Thèmes particuliers

Population

Les thèmes des **familles** et des **questions liées à l'enfance, du vieillissement de la population** restent au premier plan des préoccupations.

Les travaux sur les **familles recomposées** ont mis en évidence la difficulté de relier les quelques sources disponibles sur le sujet (surtout enquêtes familles et RP). L'état-civil ne renseigne plus que partiellement sur les transitions démographiques (les divorces).

Il serait particulièrement important de disposer de données permettant de suivre les **trajectoires des familles**, afin de mieux comprendre la durée de certaines situations ainsi que les enchaînements de ruptures et de recompositions, etc., et d'apprécier l'impact de ces situations sur les enfants. Des enquêtes donnant une photographie instantanée de la situation des familles ne suffisent pas à apporter les éléments de connaissance nécessaires à l'éclairage des politiques publiques à mener (ou à adapter) pour améliorer la vie des familles dans ces situations.

Il y a en outre un besoin de constats sur l'ensemble des **modes de cohabitation** (couples de même sexe, ménages multiples, colocations) et plus généralement sur les liens familiaux existants au sein d'un logement.

De plus, l'amélioration de la connaissance est souhaitée prioritairement sur les thèmes suivants :

a) les populations cibles des politiques des collectivités locales en termes de **services collectifs et d'aides financières destinés aux familles**. De même, les personnes concernées par les **aides proposées par les employeurs**, que ce soit directement ou par le biais de contrats de prévoyance collective ;

b) dans le domaine de l'accueil du jeune enfant :

- **les besoins d'accueil et l'offre** proposée aux parents, tant au plan national qu'à un niveau territorial fin., quelles que soient les types de structures
- **les pratiques d'accueil** en établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) :
 - o accès des bénéficiaires de minima sociaux aux modes d'accueil des jeunes enfants ;
 - o modalités de recours aux EAJE et de leurs disparités ;
 - o profils des familles qui ont recours aux EAJE ;
 - o taux d'occupation.
 - o Si des enquêtes ponctuelles permettent de combler les lacunes de la connaissance sur ces différents points, il serait aussi nécessaire de disposer de données régulières permettant d'analyser l'évolution de ces indicateurs suite aux différentes réformes en cours d'application ou à venir, y compris au niveau territorial.
- **les décisions des parents** de jeunes enfants :
 - o leurs arbitrages et leurs motivations ;
 - o leur connaissance des dispositifs d'aide et le rôle que ceux-ci peuvent jouer dans ces décisions ;
 - o leurs trajectoires d'activité et l'impact de la garde des jeunes enfants sur la suite de leur carrière, en interrogeant non seulement les parents ayant interrompu leur activité, mais également ceux ne l'ayant pas modifiée ;
 - o l'accès au complément de libre choix d'activité (CLCA), les motifs des sorties avant le terme de la prestation et les caractéristiques de ses allocataires.

c) pour analyser les ruptures et recompositions familiales qui peuvent avoir des conséquences importantes sur la vie des familles et appeler des réformes des politiques sociales et familiales, il est demandé de disposer d'éléments de connaissance et d'évaluation précis.

- o Il est souhaité que la statistique publique rende compte de l'ensemble des **séparations y compris des personnes non mariées**.

Sur ce sujet il est attendu :

- leur dénombrement, avec la possibilité de distinguer selon la présence d'enfants ;
- leurs conséquences en termes de niveau de vie ;
- les mobilités géographiques autour du moment de la rupture conjugale ;
- les modalités d'organisation de la résidence des enfants. Cette question dépasse celle de la résidence alternée. Il serait utile de pouvoir observer l'organisation mise en place par les deux parents concernant la résidence de leur(s) enfant(s) et le droit de visite et d'hébergement de l'autre parent, de pouvoir aussi le cas échéant mettre en regard la situation effective de ce qui a pu être décidé par le juge et d'examiner enfin si l'organisation est durable ou rapidement

remise en cause (du fait de la conflictualité entre les parents ou pour des raisons pratiques comme par exemple le déménagement de l'un d'entre eux).

o **les caractéristiques et comportements des personnes concernées :**

- la reconnaissance de l'enfant par le père et la mère ;
- les PACS : présence ou non d'un enfant lors de la signature, enchaînements PACS / mariage, modalités de partage des biens en cas de dissolution d'un PACS ; Il s'agit notamment d'obtenir des notaires les informations relatives aux Pacs enregistrés chez eux (prévu par la loi de mars 2011) en sus des informations pouvant être obtenues par le RP.
- les séparations des couples non mariés et le partage de l'autorité parentale dans cette situation ;
- les contentieux post divorces ou séparations ;
- les taux et modalités de versement des pensions alimentaires par leurs débiteurs.

o **les décisions de justice :**

- les montants des pensions alimentaires (articulation entre niveaux des pensions alimentaires, niveaux de revenus des débiteurs et créanciers), décisions de résidence alternée, décisions suite à des séparations de couples non mariés ;
- les modalités de mise en œuvre et l'évaluation des résultats de certaines réformes lancées par le Ministère de la justice : barème indicatif des pensions alimentaires, expérimentation d'une généralisation du recours à la médiation familiale.

o **certains droits associés à ces situations** de ruptures familiales, en particulier :

- l'allocation de soutien familial (ASF) : entrées/sorties, gestion du critère de hors d'état, non recours ;
- les modes de recouvrement des pensions alimentaires ;
- l'impact de ces situations sur les aides au logement et sur les prestations sous condition de ressources.

d) S'agissant des personnes âgées et des personnes handicapées l'effort est attendu, à un niveau géographique fin sur :

- o les conditions de vie des personnes âgées à très âgées : ressources, habitat..., y compris en institution,
- o le nombre de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie ;
- o le soutien social et familial et en particulier le rôle des familles dans la prise en charge de la perte d'autonomie, tant d'un point de vue matériel que financier ;

e) D'autres sujets sont évoqués :

- les **migrations internationales**, notamment les flux émigrants, avec une interrogation plus spécifique sur l'importance et l'évolution des départs des jeunes vers l'étranger ;
- les **statistiques ethniques**. Certains interlocuteurs reconnaissent cependant que rouvrir le débat n'est sans doute pas une priorité mais qu'il faudra sûrement qu'on y vienne progressivement. Un argument est d'éviter que ces données soient finalement produites par d'autres ;
- Du point de vue démographique, tout ce qui contribue à poursuivre le diagnostic et les **projections de population** totale, de population active, de retraités etc...est évidemment bienvenu ;
- S'agissant des **immigrés**, de leur situation sur le marché du travail, des discriminations et déclassements, l'*enquête Trajectoires et origines* permet de cerner les deuxièmes générations d'immigrés. L'enquête « emploi » est aussi utile depuis qu'elle a été enrichie mais il est attendu des précisions sur la localisation et la situation des migrants de plus d'un an avant l'enquête : depuis quand sont-ils en France, quel était leur secteur d'activité dans leur pays

d'origine (il existe des données localisées sur le sujet dans d'autres pays, en Espagne, notamment). L'idéal, pour certaines personnes interrogées, serait évidemment de pouvoir coupler les deux enquêtes mais il existe un risque d'avoir peu d'individus à étudier..

Logement

S'agissant du **logement** une coordination entre l'enquête Phebus²⁵ du SOeS sur la précarité énergétique et l'enquête logement 2013 de l'Insee aurait été appréciée par plusieurs interlocuteurs. Il a été aussi demandé d'améliorer la périodicité des enquêtes (dernière enquête logement disponible 2006, insuffisante pour prendre les bonnes décisions en période de crise).

Parmi les thèmes à approfondir :

- Marché de l'immobilier : disposer de données sur le coût d'acquisition et le loyer des logements à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat,
- Situation des ménages : meilleure connaissance du financement des logements et des aides à l'investissement locatif, disposer de données de cadrage telles qu'elles permettent l'appropriation par le grand public des données sur le logement rendant compte des situations sociales et spatiales, y compris celles concernant tout autant les familles monoparentales que nombreuses ;
- Habitat ancien : disposer de données sur la qualité (vétusté, respect ou non des normes...) afin d'éclairer les politiques de rénovation ;
- Précarité énergétique : les indicateurs sont attendus avec impatience. Il est demandé également que cette dimension soit intégrée à l'analyse globale de la pauvreté ;
- Interactions entre logement et transport (flux de déplacements) ;
- Mobilité des occupants des logements (trajectoires résidentielles d'un type de parc à l'autre) et éclairer le parcours des ménages (ruptures, fragilités, mal-logement) ;
- Logements vacants : meilleure évaluation du nombre et des causes de vacance, y compris au niveau local ;
- Organiser la diffusion du dispositif statistique (données, analyse, publications) à destination du grand public et des acteurs privés, déclinable à des échelles nationales, régionales et locales, sur la structure des marchés et de l'habitat et des indicateurs sur le mal-logement, les inégalités au regard du logement. Ceci nécessiterait une concertation dans le cadre du Cnis ;
- Point d'information régulier sur le logement et le foncier, en particulier concernant, Filocom, les données DVF (demande de valeur foncière), données des notaires, du fichier fiscal de recensement des loyers (cf. réforme des valeurs locatives des logements).

Dans le registre du « mal logement », qui a fait l'objet d'un groupe de travail du Cnis (Join-Lambert) dont le rapport (2011) a été largement salué, une forte pression s'exerce pour un dénombrement localisé des **sans-abris** et une évaluation des besoins en **hébergement d'urgence** par territoire. La statistique publique dispose de deux outils : l'enquête de recensement et l'enquête sur les sans domicile fixe. Or ni l'un ni l'autre ne sont font l'objet de ventilations territoriales même larges (régions, départements, grandes aires urbaines...).

Il est regretté qu'il faille attendre plus de dix ans pour le renouvellement de l'enquête sans-domicile. Il est proposé d'imaginer entre temps des opérations plus rapprochées, plus légères, dans les grandes métropoles, menées sous l'égide des mairies, ou en mobilisant le réseau des acteurs sociaux.

Il serait utile de pouvoir distinguer des sous-catégories de « sans abris ».

²⁵ Phebus : Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et USages de l'énergie.

Conditions de vie, revenus

a) Plusieurs utilisateurs constatent qu'un écart subsiste entre l'objectivation par la statistique et le ressenti des ménages, qui pourrait être mieux éclairé par la considération de ménages types.

L'Insee est ainsi encouragé à poursuivre ses efforts (reconnus) et produire des indices de prix par **catégorie de ménages** plus détaillés (notamment pour le 1^{er} décile de revenu) et à évaluer les dépenses contraintes pour ces mêmes catégories de façon à parvenir à la notion de revenu minimum décent.

Concernant le projet de d'utiliser les données de caisse, il est rappelé que compte tenu de l'importance de l'indice des prix, socle de base de la statistique publique dans le débat social, il est important d'éviter de faire peser des risques sur cet indice et les spécifications techniques (mesure de l'effet qualité ...) doivent accompagner sa diffusion.

b) En termes de **reste à vivre** beaucoup de progrès ont été faits mais ils révèlent, selon certains, aussi les limites du concept de dépenses préengagées : un loyer très élevé pour un ménage riche vivant en centre ville ne peut pas être vu comme une dépense contrainte. Ces données sur les dépenses préengagées pourraient faire l'objet de publications différenciées par niveau de vie des ménages. Au-delà, une réflexion est proposée sur le concept et ses liens avec d'autres approches de la pauvreté.

c) Le thème de la **pauvreté** a fait l'objet de nombreuses attentes.

En matière de **pauvreté monétaire**, la question est posée du délai de publication des indicateurs, trop long eu égard aux évolutions de la société, notamment en période de crise. On s'interroge aussi sur sa persistance : comment ont évolué au cours du temps les conditions de vie des 10% les moins riches, qui sont ceux qui sont sortis de la pauvreté et ceux qui y demeurent ?

Il est souligné que les politiques de prévention visant à éviter les glissements dans la pauvreté devraient s'appuyer sur des **indicateurs précoces** (ménages en difficultés de paiement etc.). Il est considéré comme prioritaire que l'Insee produise des chiffres plus rapides (les États-Unis le font à t+1, et l'enquête SILC (SRCV²⁶ en France) le permettrait aussi au niveau européen, même si c'est au détriment de la précision). Il est regretté que le trop grand souci de rigueur pousse à des messages trop tardifs par rapport à l'évolution de la conjoncture.

Alors qu'à Bruxelles les débats sur la pauvreté s'alimentent à la source SILC, à Paris ils se focalisent presque exclusivement sur l'enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Le taux de pauvreté français pourrait être mis en perspective au niveau européen.

Un problème de cohérence est d'ailleurs signalé entre les enquêtes SRCV et ERFS concernant la comparaison des niveaux de vie et des taux de pauvreté entre les **retraités** et les **actifs**.

Certaines institutions disent attendre de l'amélioration des travaux sur la **pauvreté en conditions de vie** (afin de répondre aux besoins essentiels) des éléments pour ajuster la tarification des domaines concernés (eau, chauffage, transports, logement,..).

Le sujet des **travailleurs pauvres** a été exprimé d'une part pour disposer d'une mesure régulière, d'autre part pour intégrer leurs conditions de vie, en particulier leur situation en termes de logements et de déplacements.

e) Parmi les thèmes à approfondir :

- **Revenus localisés** en disponible net d'impôt et prestations sociales (avec un zoom sur l'impact de la fiscalité locale) ;
- Impact des **prélèvements fiscaux** sur les ménages : poids de la fiscalité indirecte par décile de revenus ;
- **Épargne nette ajustée** : mesure des stocks de capital physique, naturel, humain, social... ;
- Revenus et patrimoines du **dernier décile** (le plus hétérogène) ;
- **Inégalités de niveau de vie** par catégorie de ménage et par territoires (intégrant les disparités de coûts du logement), besoin de revisiter le rapport à la lumière de connaissances récentes (revenus minimaux décents, statistiques sexuées ...) ;

²⁶ Statistiques sur les ressources et les conditions de vie.

- **Reste à vivre** : mieux prendre en compte les dépenses contraintes, en introduisant le degré d'arbitrage lié à chacune d'elle (échelle graduée et non plus schéma binaire) ; envisager une approche par cas types de ménage ;
- **Pauvreté en conditions de vie** : en améliorer la connaissance y compris concernant les disparités territoriales ;
- **Nouveaux indicateurs de bien-être** : mise en œuvre des recommandations du rapport Stiglitz sur les indicateurs non monétaires de qualité de vie ou la perception subjective du niveau de vie et de la pauvreté ;

f) Une valorisation du panel SRCV est nécessaire, non seulement comme indicateur avancé de ERFS mais encore pour l'analyse de la pauvreté persistante. Une étude de l'Insee a mis en évidence le rôle déclencheur des phases de ruptures de vie liées à des chocs tels que le veuvage, les séparations, la perte d'emploi, phases lors desquelles la problématique du reste à vivre est particulièrement cruciale. Un exemple parmi d'autres de la **nécessité d'approches dynamiques** du niveau de vie et de la pauvreté.

On connaît les bénéficiaires des différents dispositifs sociaux à une date donnée mais on connaît mal la part de la population passée au moins une fois dans sa vie par ces dispositifs, ou par différents types de situations de précarité. Les données administratives ne le permettent pas actuellement, et les panels prospectifs n'y répondront qu'avec retard.

g) Certaines **sous-populations** suscitent un besoin d'attention particulière et de meilleure information statistique :

- Jeunes qui ne sont ni en situation d'emploi, de chômage ou de formation : population à effectifs importants sur laquelle il faut mettre en place des politiques adaptées ;
- Retraités : en particulier approfondir la question de leur pouvoir d'achat ;
- Individus en zone rurale : en particulier mieux examiner leur situation au regard de la pauvreté. Disposer de l'ensemble des déplacements contraints ;
- Parents isolés : les politiques sociales à leur destination sont-elles adaptées ?

La **jeunesse** est l'objet de préoccupations majeures. Les attentes portent notamment sur l'activité des jeunes sans qualification (les nomenclatures seraient fluctuantes) et sur la transmission intergénérationnelle de l'échec scolaire. Il est demandé également des informations longitudinales sur la pauvreté des enfants et la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

La panélisation de l'*enquête patrimoine* est acquise et elle sera précieuse : elle devrait permettre de répondre enfin à la question des éventuels comportements de désépargne des **retraités**.

Sur les questions de revenus et conditions de vie, un manque avéré est déploré concernant les **personnes en établissement**.

Vie sociale

Concernant la **qualité de la vie** et l'**environnement** des ménages, il est recommandé :

- d'améliorer le **croisement des critères de vulnérabilité**, apprécier l'effet des nouvelles normes environnementales sur les populations particulièrement exposées, les plus fragiles, identifier les zones « grises », en voie de fragilisation, identifier les causes de ces phénomènes et les leviers que les acteurs sociaux pourraient activer ;
- de mesurer l'impact de l'insertion du **numérique** dans les **modes de vie, notamment les pratiques associatives, les pratiques culturelles** ;
- de prendre en compte, au-delà des données objectives, le ressenti des populations ;
- inclure certaines dimensions (environnementales, conditions de travail, conciliation travail/vie familiale) ;

Les demandes formulées concernent surtout la **jeunesse** :

- développer l'information longitudinale permettant de mieux cerner les inégalités (éducation, **pratiques culturelles, utilisation du numérique**,...) parmi les jeunes et "percevoir les signaux faibles qui annoncent des tendances lourdes" ;

- développer la collaboration avec l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) de façon à "expertiser" les données produites.

Emploi

Les bouleversements touchent à l'évidence le **marché du travail** (nouvelles frontières entre chômage et emploi, disparité des statuts et conditions d'emploi, problématique de la précarité...). Pour certains, les nouvelles formes de travail à l'œuvre dans des secteurs comme les services à la personne, où les concepts classiques de la statistique (emploi principal, nature de l'employeur, temps de travail...) n'ont plus de sens, préfigurent peut-être une généralisation future.

Les questions les plus débattues concernent différentes formes d'emploi caractérisées d'une manière ou d'une autre par la précarité :

- **Contrats de travail courts** : l'explosion des contrats courts n'est contestée par personne mais des chiffres apparemment contradictoires circulent dans la presse sur le phénomène (flux *versus* stocks). Alors que le stock de contrats courts semble assez stable, on assiste à un fort *turn over* avec des salariés enchaînant des contrats de plus en plus courts, dont on se demande comment ils peuvent respecter la législation. Les digues prévues par la loi ont-elles cédé ? On voit aussi des jeunes en CDD ou intérim à un âge de plus en plus avancé (au-delà de 30 ans), ce qui rend plus difficile la possibilité de bâtir un projet de vie. Qu'en est-il de la durée d'insertion à moyen terme dans un CDI ? Ces questions pourraient être éclaircies par des études sur des cohortes ; les trajectoires professionnelles, et en particulier les conséquences sur les revenus des salariés de la succession des emplois atypiques ou des passages de l'emploi au non emploi ;
- **Sécurisation du marché du travail** (et temps partiel subi) : la question se pose des contraintes à fixer aux employeurs de personnel à temps partiel pour que ces salariés (nombreux en particulier dans les services à la personne) puissent concilier différents emplois qui leur permettent de vivre. D'où l'intérêt de creuser **les conditions d'exercice de la multiactivité**, sujet qui est abordé dans le cadre de l'accord récemment intervenu entre salariés et employeurs ;
- **Travail économiquement dépendant** : il s'agit cette fois de non-salariés dépendants d'un ou deux donneurs d'ordre seulement, donc sans la protection d'une convention collective ou encore de marge de manœuvre résultant d'une multiplicité de clients. Il faudrait quantifier un phénomène d'une certaine ampleur (un ordre de grandeur de 800 000 personnes a été avancé suite à un travail demandé par le ministre X. Bertrand), notamment dans certains secteurs (assurances, construction...) ;
- **Filières soumises à la précarité et au sous emploi** avec des statistiques systématiquement "genrées ", car les femmes y sont nombreuses

Les travaux de l'Insee sur la transformation du système productif, les nouveaux périmètres d'entreprise, ont retenu l'intérêt mais on a encore de la difficulté à juger de leur impact, notamment sur la **gestion des ressources humaines** ou la **sous-traitance** (dans le cas de plan d'un Plan de sauvegarde de l'emploi, on connaît la capacité de la société mère à influencer les sous-traitants, les donneurs d'ordre par exemple).

Les besoins concernent aussi :

- **l'emploi dans les petites entreprises** : besoin de connaissance plus fine de sa répartition sectorielle et géographique (manque cruel de données) ;
- **le suivi des dispositifs sur l'emploi** (chômage partiel, contrats de sécurisation des parcours professionnels, emplois d'avenir, ruptures conventionnelles...) : concevoir d'emblée le système d'observation statistique dès le dispositif connu (ex contrats de génération) ;
- l'évaluation de **l'impact des exonérations de cotisations sociales** sur l'emploi et leur rapport coût/avantage.

Les conséquences sur les revenus des salariés de la succession des emplois atypiques ou des passages de l'emploi au non emploi devraient pouvoir être étudiées par le suivi des **trajectoires professionnelles**.

S'agissant de la question clé de la **sécurisation des parcours professionnels**, nos interlocuteurs éprouvent des difficultés à appréhender les filets de sécurité et de protection sociale qui prennent le relais lors des périodes « hors emploi » des travailleurs. Il s'agirait de prendre en compte, dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnels, les sphères du sanitaire et du social. Ceci apparaît important dans le cadre de la réforme des retraites. Il y a aussi nécessité à bien connaître la complexité des parcours pour un jeune qui entre dans la vie professionnelle aujourd'hui

L'appariement du fichier historique des demandeurs d'emploi avec les DADS « grand format » comble certes certains « trous » des parcours, mais ne suffisent pas à éclairer les questions de continuité des droits (allers-retours vers l'emploi souvent d'un seul jour, entrées en fin de droits, soutien des minima sociaux...). Actuellement un tiers des inscrits à Pôle emploi ont une activité même réduite : qu'est-ce que cela signifie, notamment en terme de revenu de ces populations ? Le besoin s'exprime d'avoir une connaissance des parcours très hachés, en infra annuel. Comment les emplois courts sont étudiés en économie, qu'est-ce que cela veut dire en termes de parcours ?

Il est souhaité que la description des jalonnements de la vie active soit renforcée par des périodes d'emploi, de chômage, de formation, de congés liés à l'arrivée d'un enfant, pour maladie, handicap, dépendance d'un membre de la famille, sabbatique, mandat local, ou encore congé de solidarité internationale.

L'information longitudinale est jugée particulièrement intéressante pour mieux suivre les **parcours des femmes** (interruptions d'activité et causes, insertion des femmes immigrées, "plafond de verre"....) et les **trajectoires des jeunes** qui ne sont ni en emploi ni en formation, de manière générale pour mieux connaître les parcours d'insertion professionnelle des populations en difficulté (chômeurs de longue durée, plans sociaux, handicapés, illettrés ...).

On connaît les **bénéficiaires des différents dispositifs sociaux** à une date donnée mais on connaît mal la part de la population passée au moins une fois dans sa vie par ces dispositifs, ou par différents types de situations de précarité. Les données administratives ne le permettent pas, et les panels prospectifs n'y répondront qu'avec retard. Sans passer par des questionnaires biographiques complexes, on peut prévoir des questions simples dans une source en population générale, ou concevoir une enquête légère, avec des formulations du type « êtes vous passés, une fois dans votre vie, par tel dispositif ou tel état ? » : la formule serait à préciser.

S'agissant plus particulièrement du **chômage**, trois sujets ont été évoqués :

- les statistiques structurelles du chômage indemnisé/non indemnisé et l'absence de cohérence entre chiffres DARES et Unedic/Pôle emploi concernant les catégories de chômeurs et les pourcentages de chômeurs indemnisés : on n'arrive pas reconstituer le puzzle et on a un problème d'interprétation pour comprendre les évolutions avec la crise. Cela empêche d'avoir des statistiques fiables sur l'évolution des **taux d'indemnisation** (ou taux de couverture par rapport à la population potentielle indemnisable) durant la crise qui sont assez différents suivant les sources. Le problème vient apparemment des chômeurs en activité réduite : il y a de plus en plus de chômeurs qui travaillent. On ne sait pas s'ils sont en fin de droit, s'ils ont des revenus. Une coordination des producteurs de données serait nécessaire et le Cnis bien placé pour la provoquer ;
- le suivi conjoncturel et les lacunes de la statistique trimestrielle du chômage : il faudrait des données sur **le niveau et la part du chômage de longue durée par âge**, même si cela peut soulever des problèmes techniques (CVS) et d'interprétation (caractère contracyclique du chômage de longue durée en part du chômage global). Prévoir un accompagnement pour les medias (enjeu de faire passer les bons diagnostics et d'éviter les erreurs d'interprétation faites par les journalistes) ;
- **le devenir des chômeurs frappés par la crise** : une grande étude s'impose. Le problème n'est pas tant celui des jeunes, bien suivis par les enquêtes génération. Il s'agit plutôt des travailleurs ayant été victimes de plans sociaux, avec des analyses différenciées selon l'entreprise d'origine (notamment dans l'industrie mais sans négliger les PME-TPE) et l'ampleur des procédures d'accompagnement mises en place. Les partenaires sociaux

seraient sûrement intéressés au montage d'une opération de ce type (question d'évaluation des dispositifs).

Rémunération

La place de la France dans la mondialisation et la problématique de la compétitivité ont été interrogées essentiellement sous l'angle du **coût du travail**. Or, dans cette optique, c'est la productivité globale des facteurs qui doit être analysée, et le coût du capital (qui inclut notamment le coût du crédit et celui de l'intermédiation bancaire) doit être examiné au même titre que le coût du travail. La question de la répartition de la valeur ajoutée reste un enjeu crucial à éclairer dans le prolongement du rapport Cotis.

Concernant les **rémunérations**, la zone grise porte sur la mesure des **rémunérations non salariales** (intéressement, participation, stock options, certaines primes) qui ont tendance à se développer pour une partie des salariés notamment dans le secteur *high tech*. Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO), les entreprises éprouvent des difficultés à appréhender les pratiques de leurs homologues, et en sont réduites à s'en remettre aux tendances issues des enquêtes de quelques organismes privés effectuées pendant l'été dans des conditions peu transparentes, mais qui finissent par se réaliser. L'apport de la statistique publique serait précieux pour connaître ce que versent réellement les entreprises comme rémunérations non salariales exceptionnelles, individuelles ou collectives.

Doivent aussi faire l'objet d'analyses complémentaires :

- **l'épargne salariale** : contribution des accords participation-intéressement-actionnariat salarié à l'épargne salariale ;
- le **revenu salarial** : faire la liaison entre revenu salarial et emploi occupé et développer l'approche sectorielle. Besoin de suivi de cohortes et d'analyse de parcours ;
- une approche complète sur **la diversité des modes de rémunération par type d'entreprise** et par secteur public/privé : primes, avantages en nature, mutuelle, Cesu, services aux familles et rémunérations non-salariales et indemnités de ruptures ;
- le développement de travaux relatifs aux inégalités de rémunération liées aux caractéristiques des personnes (sexe, nombre d'enfants à charge, origine, âge, handicap, discrimination à l'embauche ...);
- des analyses régulières sur les bas-salaires et faibles revenus du travail.

Qualification, formation

La crise met en relief l'importance de la **formation tout au long de la vie**. Or la question de la formation continue et de la qualification (analyse qualitative des grilles de qualification des conventions collectives servant de base aux rémunérations et nomenclature des certifications) reste largement un point aveugle de la statistique.

L'appariement envisagé de l'enquête FQP 2014 avec les panels DADS et EDP va dans le bon sens²⁷. Néanmoins il reste à articuler les deux volets de formation individuelle des adultes et de formation professionnelle en entreprise.

Les directions opérationnelles des ministères ont besoin de savoir ce qui se passe dans les entreprises. L'information sur ce sujet est faible et les enquêtes auprès des employeurs sont importantes (l'enquête européenne CVTS *Continuous vocational training survey* serait plutôt à maintenir alors qu'Eurostat ne le souhaiterait pas). Les dispositifs permettant d'apparier données des employeurs et données des employés (conditions de travail, contrats aidés) sont particulièrement intéressants à réaffirmer, même s'ils sont coûteux.

²⁷ restent des problèmes vis-à-vis de la Cnil, concernant notamment le panel non salariés ?

Des avancées ont été enregistrées en matière de **nomenclatures** concernant les données administratives sur la formation pour les adultes, mais elles ne permettent pas toujours d'éclater le type de formation (adaptation au poste, formation qualifiante...). Il y a là un enjeu fort de catégorisation et de coordination, pour concilier rapprochement avec les nomenclatures internationales et avec celles utilisées par les acteurs, notamment les financeurs.

L'efficacité de la formation professionnelle est un sujet souvent questionné (exemple : commission Larcher), sans qu'on dispose de beaucoup d'éléments quantitatifs en appui.

- **mesure de l'acquisition de compétences** : la formation professionnelle en France fait l'objet d'un cadre administratif et fiscal formel conduisant à une définition restrictive par rapport à d'autres pays et rendant difficiles les comparaisons internationales. La mesure de l'acquisition de compétences dans les entreprises devrait intégrer celle qui s'effectue dans le cadre de la pratique professionnelle ;
- **transmission et transformations de la formation** : à l'heure où l'on parle de « passeports formation », un dispositif de suivi devrait être mis en place au niveau individuel pour évaluer ce que devient le capital formation acquis dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF). On n'a pas de mesure de la consommation de ces droits, ni de la prise en compte de ces formations lors d'une mobilité professionnelle ;
- **maintien d'une double approche salariés/entreprises : à propos du** compte personnel de formation individuel pour conduire des investigations sur le contexte et les motifs d'accès à une formation (principe de l'avantage réciproque).

Il serait intéressant aussi de se pencher sur les nouvelles qualifications ou éléments de nouvelles qualifications induites par les politiques publiques environnementales. Si la notion d'emplois verts ou de **nouveaux métiers liés au développement durable** apparaît contestable à certains, se pose toutefois la question des formations à mettre en place pour acquérir les compétences additionnelles rendues nécessaires par les changements technologiques (nouvelles normes, nouveaux matériaux...).

Il est utile de rappeler que ces politiques de formation sont mises en œuvre par les Régions qui ont donc besoin de données régionalisées pour suivre et évaluer ces politiques. De plus, les liens emploi-formation sont étudiés notamment en construisant les familles professionnelles qui utilisent, à travers le recensement, la décomposition de l'emploi total, y compris non-salarié, selon la PCS à 4 chiffres et son articulation avec la formation.

Autre problématique, celle des « **emplois échangeables** ». Il s'agit d'identifier les emplois qui ont un lien avec les échanges extérieurs pour vérifier l'hypothèse de la vulnérabilité de certains types d'emploi dans les processus de délocalisation. En fonction des différentes tâches effectuées, leur degré d'autonomie ou de routinisation, on pourrait évaluer leur caractère plus ou moins délocalisable. Mais, contrairement à certains pays (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne par exemple) les données ou indicateurs de routinisation des tâches n'existent pas en France. Il serait nécessaire de construire une base de données qui approche ce concept (disposer des Dads avec la PCS à 4 chiffres, ce qui ne semble pas être le cas des chercheurs ?).

Conditions de travail

Le changement d'époque concerne aussi les **conditions de travail** avec la montée du thème des risques psychosociaux et de la souffrance au travail. Il resterait à décliner en France les réflexions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) autour de la qualité du travail et du **travail décent**.

L'impact de l'organisation du travail sur la santé des salariés et de son coût pour l'assurance maladie est au premier chef une préoccupation des partenaires sociaux.

En matière de lien entre **travail et santé**, la question émergente est celle des **risques psychosociaux**. La mise en cause des entreprises en la matière (notamment s'agissant des suicides) a tendance à s'étendre avec une présomption d'accident du travail. Compte tenu de l'intrication étroite entre vie professionnelle et vie privée, la question des déterminants du suicide est compliquée et devrait, selon *Technologia* (cabinet spécialisé dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels), être reliée à celle des tentatives de suicide. La mise en place d'un système d'information sur les (tentatives de) suicides pourrait en particulier favoriser une approche préventive.

Certains souhaiteraient à ce sujet disposer de statistiques sur les arrêts de travail pour "état dépressif réactionnel", ces arrêts de travail devant faire l'objet d'une meilleure traçabilité, afin de favoriser une meilleure prise de conscience sur la nécessaire prévention de ces risques voire de prendre des dispositions de responsabilisation à l'image de ce qui a été fait en matière d'accidents du travail.

L'impact des **nouvelles technologies** dans la sphère du travail mérite une attention particulière, alors qu'il est trop souvent analysé en termes de mutations dans la vie quotidienne, plutôt qu'en termes de reconfiguration des forces productives et des rapports de production dans les usines et les bureaux. Au delà des questions (importantes) concernant la fracture numérique, regarder les usages et pratiques liées aux nouvelles technologies concernant l'organisation du travail et la qualité du travail.

Figurent aussi comme thèmes à approfondir :

- l'impact de l'**organisation du travail** (télé travail, lead management...) sur les conditions de travail ;
- la santé des femmes au travail
- la conciliation vie professionnelle / vie privée : évaluer les coûts liés à la non prise en compte de cette articulation (ex : sur l'absentéisme...) au delà de la production de données générées sur les conditions de travail ;
- les dynamiques des entreprises labellisées : mettre en lumière la démarche et les bonnes pratiques des entreprises ayant progressé sur l'égalité professionnelle (panel ?) ;

Santé

La Drees est maintenant dotée d'un site autonome vis à vis du Ministère de la Santé, ce qui devrait faciliter la visibilité du système statistique.

Le dispositif d'observation sur la santé est très important. Les réflexions sur perspectives d'évolution doivent prendre en compte la multiplicité des acteurs, la diversité des enjeux (épidémiologie, surveillance, analyse des pratiques, études médico-économiques etc), la complexité des phénomènes. Par ailleurs, la montée en puissance de nombreuses bases de données détenues par des institutions différentes et de grande sensibilité pose **la question d'une ouverture plus large des procédures d'accès** dans un contexte où la mutualisation et la coordination des acteurs s'imposent pour une bonne gestion de la dépense publique en réduction, dans le respect des règles de confidentialité et de sécurisation des données. Une information sur les instances impliquées et les nouvelles procédures pratiquées est attendue.

En outre, il a été demandé une plus grande coordination des objectifs et des moyens des différents producteurs de données statistiques sur la santé tout en prenant mieux en compte les dimensions territoriales et sociales (pour plus de détails lire le compte rendu de la commission Services publics du 14 mai 2013).

Compte tenu de l'information existante très riche, mais dispersée, un travail d'harmonisation des données de santé produites par différents organismes devrait être tenté en liaison avec les **ARS (agences régionales de santé)** et certains de leurs partenaires.

Les données locales sur les **dépenses de santé et l'état de santé** de la population reposent sur deux piliers, le PMSI (bases établissement du Programme de médicalisation des systèmes d'information) et le SNIIRAM (Système d'information Interrégime de l'Assurance maladie) géré par la CNAM. Il est souhaité, à l'instar d'autres bases de gestion, que celle de la Cnam puisse être adaptée, en concertation avec l'IDS (Institut des données de santé) et quelques utilisateurs, notamment pour un utilisation localisée, pour la rendre plus facilement accessible à des usages statistiques.

Il est noté notamment un problème de cohérence dans le SNIIRAM entre les **données agrégées** diffusées et les résultats de traitements internes à partir des données de base.

Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) et l'administration du ministère des affaires sociales souhaiteraient disposer d'informations statistiques organisées de manière à pouvoir suivre et évaluer la politique publique encouragée suivant les **parcours de soins**. Il s'agit de pouvoir établir un chaînage pour un individu donné des dépenses de soins de ville, de soins hospitaliers (ensemble MCO médecine, chirurgie et obstétrique, SSR suite et réadaptation, PSY hôpital

psychiatrique), enfin des dépenses du secteur médico-social (maisons de retraite, statistiques des conseils généraux sur l'APA, l'APCH...).

En termes de **données individuelles**, la Drees dispose d'un **échantillon** généraliste de bénéficiaires (EGB) d'environ 300 000 personnes, mais il n'est pas davantage apuré en vue de requêtes statistiques. Un échantillon interrégime des allocataires de minima sociaux est aussi constitué à partir de données administratives. La Cnav dispose de son côté d'un panel d'allocataires.

On dispose désormais de l'enquête de l'Irdes auprès des organismes de couverture complémentaire. Cependant, plusieurs attentes supplémentaires se sont exprimées concernant les **assurances complémentaires** :

- **disposer de données détaillées, individuelles, anonymisées, sur la santé** pour la thématique des complémentaires de protection sociale. Des enquêtes sur l'assurance maladie complémentaire permettent d'alimenter des modèles de simulation pour construire des données microéconomiques complétant le cadrage macroéconomique des comptes nationaux. Mais la simulation repose sur des hypothèses fragiles. Pour aller au-delà il faudrait chaîner les données individuelles du régime obligatoire (SNIRAM) avec celles des régimes complémentaires. Ce sont les acteurs de la gestion du risque qui seraient particulièrement concernés sur le sujet.

- mieux connaître l'activité des complémentaires santé. S'agissant de ces acteurs, on est resté sur une vision ancienne des mutuelles qui ne représentent aujourd'hui que 50% du marché, contre 25% pour les assurances et 25% pour les instituts de prévoyance. Il y a un besoin, pour ces acteurs, de données très fines, auxquelles la Sécurité Sociale a accès, sur les soins pratiqués pour l'étude du modèle économique des « complémentaires », comme par exemple, sur les niveaux de myopie, la place des dents soignées etc.

Quelques demandes ciblées ont été formulées :

- améliorer les informations sur les **professions de santé** ;
- fournir des données sur l'**allaitement maternel** exclusif, l'**autisme**, la prévention du **suicide**... ;
- améliorer l'information sur le dépistage précoce des **handicaps** ;
- mettre en place un système d'information sur l'**accessibilité** généralisée dans la Cité pour permettre un pilotage et une évaluation (selon les préconisations de l'Observatoire national d'accessibilité de 2012) ;
- **alimentation** : des 0-3 ans et, connaissance de l'alimentation en bio par restauration collective (absence de distinction dans les enquêtes).

Protection sociale

De nombreux thèmes à approfondir ont été cités :

- **la problématique de l'accès aux droits** : quelle est la part des différents facteurs dans le non-recours aux dispositifs de protection sociale (exemple de revalorisation du minimum vieillesse sans augmentation du nombre de bénéficiaires cf. rapport Cour des comptes) ;
- **l'action des collectivités locales et des entreprises en matière de politique familiale** : les données sont très peu documentées. L'inégalité d'accès aux modes de garde des enfants doit s'analyser en tenant compte de tous les offreurs : public et privé (certains publics pouvant bénéficier de plusieurs circuits) ;
- la **situation économique des jeunes** : la politique sociale génère-t-elle des effets d'aubaine ? Les revenus des jeunes sont mal connus faute de prise en compte des ressources des aidants. C'est un chantier important pour le Ministère de la santé et de la solidarité.
- **les droits sociaux des demandeurs d'emploi** : suivi des accords négociés, par exemple sur la portabilité des droits à la complémentaire santé ;

Le thème du **non-recours** est un thème global, révélé lors des travaux d'évaluation du RSA (y compris le RSA socle), mais qui concerne a priori beaucoup d'autres prestations (CMU-C, congés maternité, allocations familiale, API autrefois...). Ces taux de non-recours interpellent. Il se peut qu'ils soient mal estimés, d'autant qu'on constate inversement des proportions importantes de personnes déclarant toucher des prestations auxquelles elles ne sembleraient en principe pas avoir droit. Le sujet est jugé important. Il faut à la fois mesurer l'ampleur du problème et ses causes (méconnaissance, lourdeur des procédures, inadaptation de l'offre, refus assumé...). Cela concerne donc l'ensemble des caisses et les interactions entre elles. Un sujet à creuser également sont les disparités géographiques de non-recours, qui seraient imputables à des pratiques locales différenciées.

Là comme ailleurs, s'impose la nécessité d'**approches dynamiques** : on connaît les **bénéficiaires des différents dispositifs sociaux** à une date donnée mais on connaît mal la part de la population passée au moins une fois dans sa vie par ces dispositifs, ou par différents types de situations de précarité. Les données administratives ne le permettent pas, et les panels prospectifs n'y répondront qu'avec retard. Sans passer par des questionnaires biographiques complexes, on peut prévoir des questions simples dans une source en population générale, ou concevoir une enquête légère, avec des formulations du type « êtes vous passés, une fois dans votre vie, par tel dispositif ou tel état ? » : la formule serait à préciser.

Des questions relatives aux retraites :

- **la distribution des pensions** dans une optique interrégime.
- **les filets de sécurité utilisés lors du passage entre vie professionnelle et retraite** : accès aux minima de pensions garantis (souvent supérieurs au minimum vieillesse), y compris par réversion ;
- la loi sur la **surcotation en matière de retraite** : évaluer l'impact de la loi de 2010 ayant introduit la possibilité pour les travailleurs à temps partiel de surcotiser sur la base d'un temps plein.

L'enjeu en matière de **retraites** est la projection des droits des retraités futurs. La difficulté principale est la fusion de données sur des droits gérés par un très grand nombre d'organismes. L'essentiel de ce travail a été fait par les mises en place de l'EIR (échantillon interrégime de retraités) et de l'EIC (échantillon interrégime de cotisants) et la situation est incomparablement meilleure que ce qu'elle était avant qu'existent ces deux outils. Les enjeux sont maintenant d'en combler les quelques manques, qui sont de plusieurs sortes :

- 1) *Enrichir l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) et celui des cotisants (EIC) avec des informations sociodémographiques.* Par construction EIR et EIC sont pauvres en caractéristiques générales des individus pouvant intéresser la retraite, notamment les conditions de santé et les informations sur les ménages. Une piste est le rapprochement de ces sources avec une enquête dédiée telle que l'enquête *Share*, en s'assurant de sa pérennité. Le rapprochement des EIR / EIC avec *Share* peut prendre plusieurs formes : soit le tirage de tout ou partie de l'échantillon de *Share* dans les échantillons interrégimes, soit l'inclusion *ex-post* des individus enquêtés dans le cadre de *Share* dans les échantillons traités lors des opérations EIR/EIC ;
- 2) *Mieux connaître les retraites supplémentaires facultatives, probablement en hausse pour l'avenir.* EIR et EIC ne renseignent pas sur les retraites facultatives type PERP ou PERCO. On ne dispose que d'une enquête auprès des mutuelles et compagnies d'assurance, quasi exhaustive mais qui ne donne qu'une information financière agrégée et pas forcément cohérente avec ce que recueille de son côté l'autorité de contrôle prudentiel. Le sujet est certes d'une ampleur quantitative limitée, mais cette importance peut s'accroître à l'avenir et il serait bien d'anticiper. Dès à présent, prendre en compte cette information pourrait modifier les messages sur la dispersion des niveaux de vie des retraités, les retraites facultatives venant en principe compenser la dégressivité des taux de remplacement. En tout cas, les textes sont prêts pour autoriser le recueil de données individuelles, le jour où ce sera techniquement possible. Par ailleurs, le dispositif d'information statistique sur les retraites supplémentaires pourrait être enrichi par des enquêtes plus qualitatives auprès des employeurs ;

- 3) *Les sorties anticipées d'activité.*
 - a. Un autre domaine susceptible de prendre de l'importance est la *filière invalidité*, qui risque de gagner en importance en se substituant aux autres dispositifs de sortie anticipée d'activité. Les passages par cette filière sont connus dans les caisses qui le prennent directement en charge, mais pas au régime général : il faut passer par les données de la CNAM. Des contacts vont être établis par la DREES avec la CNAM en ce sens, afin de mieux prendre en compte l'invalidité aussi bien dans les données individuelles (EIR) que dans les données annuelles semi-agrégées (enquête annuelle auprès des caisses de retraite –EACR) ;
 - b. Un domaine également méconnu est celui des *préretraites d'entreprise*. La Dares va mener des travaux de type plutôt monographiques sur les entreprises qui y recourent. En dehors d'ACEMO qui ne donne sur la question qu'une information très limitée, une source de données plus systématiques peut être l'Acoss ;
- 4) En complément de l'EIR et de l'EIC qui ne sont que des échantillons, on peut réfléchir à la *mobilisation de deux répertoires exhaustifs* mis en place récemment pour la gestion des droits nécessitant une information « tous régimes » : le RNCPS et l'EIRR. Par ailleurs, des données exhaustives sur des générations particulières sont également rassemblées à l'occasion des campagnes d'information individuelles sur les droits à retraite, et pourraient faire l'objet d'une exploitation statistique systématique ;
- 5) *Disposer de la dimension ménages pour étudier, par exemple, la question du non-recours au minimum vieillesse.* Un gros enjeu est le rapprochement avec les données fiscales, qui permettent à la fois de prendre en compte les caractéristiques des ménages de retraités et leurs autres sources de revenu. Parmi les exemples de questions figure celle du recours au minimum vieillesse. On est actuellement incapable de dire s'il existe un non-recours au minimum vieillesse et, s'il existe, ce qu'en sont les causes (problème de la récupération sur succession ?). Ce rapprochement entre retraites, données fiscales et autres prestations se fait partiellement dans le cadre de l'*Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux* (ERFS) et à l'avenir dans celui du projet Filosofi sur les *revenus fiscaux et sociaux localisés*, mais uniquement pour les principaux régimes. Or l'enjeu est la vision « tous régimes ». L'Insee n'est pas bien placé pour gérer cette vision. Quand bien même il en aurait les moyens, il y aurait double emploi avec la démarche de l'EIR et de l'EIC : il est préférable de trouver une façon de raccorder ces deux échantillons avec les données fiscales. Cela doit forcément se faire à ce stade sur la base des adresses collectées de manière très variable par les organismes. A terme, l'idéal serait que ceci se fasse directement sur la base du NIR, dès lors qu'il est maintenant connu de l'administration fiscale, mais les obstacles juridiques seront évidemment très nombreux ;
- 6) L'appariement avec l'*Échantillon démographique permanent* (EDP) qui a la faveur de l'Insee apparaît trop petit pour les besoins en matière de retraites ;
- 7) Question de cohérence entre les différentes sources pour estimer le taux de pauvreté des retraités : parmi les applications de l'*Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux* (ERFS) figure le calcul des niveaux de vie et des taux de pauvreté relatifs des retraités et des actifs : il pose un double *problème de périodicité* (en particulier pour le calcul des loyers fictifs et de la sensibilité de l'indicateur à la prise en compte des revenus du patrimoine, qui n'a été jusqu'alors réalisé que ponctuellement, alors qu'il gagnerait à être réactualisé périodiquement) *et de cohérence avec les résultats issus du dispositif SRCV sur les statistiques de ressources et conditions de vie des ménages* : le taux de pauvreté des retraités apparaît sensiblement plus élevé selon les enquêtes directes auprès des ménages, comme les premières vagues de SRCV, que selon l'exploitation des sources fiscales comme ERFS ;
- 8) *Les comportements de désépargne des retraités* pourraient être traités grâce à la panélisation de l'*enquête patrimoine*
- 9) *Un point mal connu est celui des départs de France* pour la retraite. Du point de vue démographique, tout ce qui contribue à améliorer le diagnostic et les projections est évidemment bien venu ; dans les fichiers des caisses de retraite, les expatriés ne sont suivis qu'en cas de poursuite de l'accumulation de droits.

Un autre thème a été soulevé, celui de la connaissance du poids de la **charge fiscale** qui pèse sur telle ou telle **catégorie d'agents** et de son évolution. Savoir comment pèse la fiscalité du capital par rapport à celle du travail. Avoir une information par type de population.

Certaines sous-populations méritent une attention particulière :

- **personnes handicapées** : améliorer l'information statistique permettant d'évaluer l'efficacité des politiques (prise en charge précoce, plans de soins spécifiques, formation, marché du travail, vieillissement, accessibilité,...)
- **personnes âgées dépendantes** : la préoccupation ici est de pouvoir assurer le suivi des personnes âgées les plus fragiles qui sont prises en charge par des dispositifs fractionnés.

On ne connaît pas le détail des trajectoires quand les individus passent d'un mode de prise en charge à un autre (sphère santé/médico-sociale ou prise en charge à domicile).

Par ailleurs, il est dommage que les travaux de projection concernant le Groupe de travail sur les perspectives démographiques et financières de la dépendance se soient centrés sur le périmètre administratif de l'APA alors que l'enquête HID (Handicap, Incapacité, Dépendance) avait été conçue et a été utilisée pour produire une vision du phénomène de la dépendance moins liée aux critères administratifs. Il en résulte malheureusement une sous-utilisation de l'enquête HID par manque de cohérence entre les deux sources en terme de personnes dépendantes. Il faudrait continuer à étudier cette question difficile pour l'action publique.

- Les **familles** et les **questions liées à l'enfance** doivent rester au premier plan des préoccupations.

L'amélioration de la connaissance devrait prioritairement porter sur les thèmes suivants :

a) les financements et politiques des collectivités locales en termes de services collectifs et d'aides financières destinés aux familles. De même, les aides proposées par les employeurs, que ce soit directement ou par le biais de contrats de prévoyance collective, devraient faire l'objet d'une analyse approfondie.

b) Dans le domaine de l'accueil du jeune enfant, il est essentiel de mieux connaître :

- les besoins d'accueil et l'offre proposée aux parents, tant au plan national qu'à un niveau territorial fin.
- les *pratiques d'accueil en établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE)* :
 - o évaluation des mesures relatives à l'accès des bénéficiaires de minima sociaux aux modes d'accueil des jeunes enfants ;
 - o analyse des modalités de recours aux EAJE et de leurs disparités ;
 - o analyse des profils des familles qui ont recours aux EAJE ;
 - o étude des taux d'occupation.
 - o si des enquêtes ponctuelles permettraient de combler les lacunes de la connaissance sur ces différents points, il serait nécessaire de disposer rapidement de données régulières permettant d'analyser l'évolution de ces indicateurs et leurs éventuelles variations suite aux différentes réformes en cours d'application ou à venir.
- les décisions des parents de jeunes enfants :
 - o leurs arbitrages et leurs motivations ;
 - o leur connaissance des dispositifs d'aide et le rôle que ceux-ci peuvent jouer dans ces décisions ;
 - o leurs trajectoires d'activité et l'impact de celles-ci sur la suite de leur carrière, en interrogeant non seulement les parents ayant interrompu leur activité, mais également ceux ne l'ayant pas modifiée;
 - o l'impact de la condition d'activité sur l'accès au CLCA, les motifs des sorties avant le terme de la prestation et les caractéristiques de ses allocataires.

c) Compte tenu de l'augmentation des *ruptures et recompositions familiales* qui peuvent avoir des conséquences importantes sur la vie des familles et appeler des réformes des politiques sociales et familiales, il paraît indispensable de disposer d'éléments de connaissance et d'évaluation plus précis sur :

- les caractéristiques et comportements des personnes concernées :
 - la reconnaissance de l'enfant par le père et la mère ;
 - les PACS : présence ou non d'un enfant lors de la signature, enchaînements PACS / mariage, modalités de partage des biens en cas de dissolution d'un PACS ;
 - les séparations des couples non mariés et le partage de l'autorité parentale dans cette situation ;
 - les contentieux post divorces ou séparations ;
 - les taux et modalités de versement des pensions alimentaires par leurs débiteurs.
- les décisions de justice :
 - les montants des pensions alimentaires (articulation entre niveaux des pensions alimentaires, niveaux de revenus des débiteurs et créanciers), décisions de résidence alternée, décisions suite à des séparations de couples non mariés ;
 - les modalités de mise en œuvre et l'évaluation des résultats de certaines réformes lancées par le Ministère de la justice : barème indicatif des pensions alimentaires, expérimentation d'une généralisation du recours à la médiation familiale.
- certains droits associés à ces situations de ruptures familiales, en particulier :
 - l'ASF (entrées/sorties, gestion du critère de hors d'état, non recours,...) et les modes de recouvrement des pensions alimentaires ;
 - l'impact des neutralisations et abattements dans le cadre des aides au logement et des prestations sous condition de ressources.
- d) Il est très important d'améliorer la connaissance et de progresser dans l'évaluation des *pratiques d'accompagnement des familles en difficulté*, en particulier les mères isolées avec de jeunes enfants, les allocataires du CLCA non couverts par congé parental et les couples en instance de séparation.
- e) S'agissant de la *dépendance des personnes âgées* l'effort doit porter sur :
 - le rôle des familles dans la prise en charge de la perte d'autonomie, tant d'un point de vue matériel que financier ;
 - le contenu des plans d'aides ;
 - l'impact des formules de répit pour les aidants, tant pour les personnes âgées que pour les aidants familiaux ;
 - les besoins des aidants familiaux en termes d'accompagnement, de répit et de formation.

Il serait particulièrement important de disposer de données permettant de suivre les **trajectoires des familles**, afin de mieux comprendre la durée de certaines situations ainsi que les enchaînements de ruptures et de recompositions, et, d'apprécier l'impact de ces situations sur les enfants. Des enquêtes donnant une photographie instantanée de la situation des familles ne suffisent pas à apporter les éléments de connaissance nécessaires à l'éclairage des politiques publiques à mener (ou à adapter) pour améliorer la vie des familles dans ces situations.

Éducation

Ce thème couvre d'une part la connaissance statistique des populations concernées et d'autre part les besoins pour mener les politiques publiques sur ce thème.

L'expression des besoins concernant ce thème s'inscrivent dans la continuité des réalisations importantes menées sur la période précédente.

1) Une meilleure connaissance de la **situation des jeunes** s'avère être une préoccupation importante. Il s'agit d'une part de mieux connaître la situation économique des jeunes, leurs revenus, en lien avec les politiques publiques menées. Il s'agit aussi de développer l'information longitudinale **parmi les jeunes** permettant de mieux cerner les **inégalités** (éducation, pratiques des devoirs des écoliers, collégiens, lycéens avec contribution des parents ou non, pratiques culturelles, utilisation du numérique,...) et "percevoir les signaux faibles qui annoncent des tendances lourdes" ;

Plus ponctuellement, s'agissant des constats, il est souhaité d'améliorer la diffusion des données de l'**enquête PISA** (*Programme for International Student Assessment*) de l'OCDE et, de développer la collaboration avec l'Observatoire de la **vie étudiante** (OVE) de façon à "échanger et confronter" les données produites.

2) Des pistes d'amélioration sont exprimées pour améliorer le **suivi des élèves au sein du système éducatif** et d'autre part, les bilans d'**insertion professionnelle des jeunes**. Des avancées importantes sont permises pour l'analyse des trajectoires scolaires, grâce à l'utilisation de l'identifiant INE (cf. arrêté interministériel du 16 février 2012 sur le Répertoire national des élèves, apprentis et étudiants (RNIE) qui doit permettre toute remontée à l'élève, après traitement, de manière à garantir au mieux le respect de la confidentialité des informations individuelles. Il est demandé que ces dispositifs d'observation soient élargis à toutes les branches de l'enseignement supérieur (Agriculture, écoles ...). Concernant ces dispositifs d'observation, il est souhaité que le concept de « sortie du système éducatif » (décrocheurs), le champ, le questionnaire et la diffusion fasse l'objet d'une large consultation.

Cependant la question de la connaissance de l'insertion professionnelle à l'étranger reste entière. Le seul chantier ouvert serait de connaître, au niveau européen, où les étudiants passent une partie de leur cursus, qui est une question intéressante également mais insuffisante par rapport à la question de l'insertion professionnelle et le sujet des flux migratoires.

3) **Personnels enseignants** : un approfondissement sur les personnels enseignants est attendu concernant leur mobilité géographique, leurs rémunérations, leurs conditions de travail afin d'éclairer notamment le problème de recrutement, notamment en tenant compte du champ des disciplines à couvrir. Sont demandées également des analyses sur l'évaluation des enseignants et leurs pratiques docimologiques.

Il est souhaité également un éclairage sur les personnels de recherche privé, public, chercheurs, ingénieurs. Des investigations sur les domaines de recherche, les secteurs d'activité, l'instabilité ou non des équipes de recherche dans le public et privé seraient pertinentes.

4) Une communication pédagogique sur l'**anonymisation des données** est nécessaire pour dissiper malentendus et confusions entre données administratives et statistiques. Il importe de rappeler que les bases élèves elles-mêmes ne sont pas du ressort de la Depp.

Par ailleurs, le dialogue avec la Cnil sur ces questions, a été indispensable afin d'expliquer les distinctions juridiques entre les enquêtes et les fichiers administratifs pour lesquels la protection des données n'est pas couverte de la même manière. L'avis du Conseil d'État sur la base élèves du 1^{er} degré (bases élèves qui ne sont pas du ressort de la Depp), est peut-être à l'origine de la prudence manifestée par la Cnil.

De même le géoréférencement des adresses des élèves suscite des résistances, alors qu'il est crucial au même titre que celui des établissements pour traiter de l'**accessibilité aux services d'intérêt général**.

Il est vrai que la diffusion sur internet des statistiques sur l'éducation et la formation mise en place par la Depp avec des séries chronologiques s'effectue sur un sous-site Depp qui n'est pas indépendant

du site du Ministère de l'Éducation et dont les pages sont soumises à la politique éditoriale du Ministère, ce qui complique le positionnement du système statistique.

Sécurité, justice

En matière de sécurité et de justice, le souhait de disposer d'une information statistique indépendante et de qualité du délit jusqu'à la réponse pénale a été réaffirmé.

Parmi les sujets à explorer figurent :

- le **suivi de la réponse pénale à la délinquance** (notamment la problématique prison, réinsertion, récidive) pour lequel se posent les questions de trajectoires, chaînages, conservation des données...
- les **décisions de justice concernant les familles** (cf. ci-dessus, la rubrique Population).

Les besoins sont multiples : éclairer les politiques publiques nationales et locales, mettre en place des actions de préventions de la délinquance dans les entreprises, les quartiers, au sein des familles. Des progrès sont en cours à la fois pour disposer de données administratives de qualité et grâce aux enquêtes. La création d'un nouveau SSM au sein de ministère de l'Intérieur est aussi gage d'indépendance.

Parmi les problématiques à creuser le devenir des mis en cause (et pas seulement des condamnés), le lien entre insécurité subies et perçues, la perception de la justice par les victimes et leur confiance dans l'institution.

Concernant l'enquête de victimation, jugée utile pour l'étude des violences intraconjugales, il a été exprimé l'idée qu'il vaut mieux une enquête de grande taille avec des focus ou extension que plus étroite et plus fréquente.

Compte tenu du nombre de sujets relativement nouveaux et de la création du nouveau SSM, il est souhaité qu'un examen de l'ensemble de cette activité statistique soit fait au cours de ce moyen terme, mis en regard de l'ensemble de ces demandes.

Il a été noté également qu'il existe peu d'études réalisées par les chercheurs alors que les enquêtes sont disponibles au centre Quételet.

II. Statistiques économiques et financières

Éléments de contexte

La crise de 2008, initialement de nature financière, a de nombreuses répercussions économiques et sociales en France. Avec la « mondialisation » de l'économie, elle constitue le contexte majeur de la réflexion de moyen terme du Cnis. À l'origine potentiellement conjoncturelle, la crise s'avère en réalité plus longue et surtout plus structurelle. Elle soulève des questions sur la composition et l'organisation de l'appareil productif; ses relations avec les pays extérieurs et, exacerbe les problèmes de compétitivité.

La crise a notamment posé la question **de l'interaction entre l'économie financière et l'économie réelle** :

- l'entreprise, aujourd'hui, représente un acteur financier en même temps qu'un acteur productif : quels sont ses choix patrimoniaux, comment accède-t-elle au crédit ?
- dans quelle mesure le pouvoir de décision échappe-t-il à la gouvernance des entreprises au profit de logiques financières et spéculatives pas toujours maîtrisables ?
- quels sont les différents leviers du financement de l'économie et leurs effets ?

Elle a également engendré la préoccupation de disposer **d'indicateurs avancés, de signaux d'alerte**, qui pourraient révéler un risque de déconnexion entre les deux sphères « réelle » et financière, avec notamment une meilleure connaissance du système financier, de l'épargne des ménages et des entreprises ainsi que du financement de l'économie.

Dans ce contexte, les utilisateurs consultés s'accordent sur une **attente principale de mise en valeur problématisée de l'information existante, déjà conséquente, et une plus large mise à disposition de celle-ci**.

Ils soulignent également un besoin d'une meilleure harmonisation des statistiques publiques entre l'Insee, les SSM et les organisations professionnelles. Ils souhaitent également que cette harmonisation se poursuive en généralisant les catégories d'entreprises au sens de la LME.

Dimension internationale et compétitivité

La rencontre portant sur *la compétitivité et les facteurs de développement des entreprises* (voir les actes dans la présente publication) a permis d'approfondir les enjeux statistiques pour mieux comprendre et analyser cette question, que ce soit la contribution des entreprises à la compétitivité d'un pays ou encore l'identification des questions de financement qui influent sur la compétitivité des entreprises. Les points ci-dessous synthétisent les besoins exprimés à cette occasion et ceux exprimés lors d'entretiens individuels.

Mesurer les différentes dimensions de la compétitivité

La concurrence internationale est souvent révélatrice des forces et faiblesses d'un système économique. Mais la compétitivité d'un pays ne peut se réduire à celle des entreprises – ainsi, les systèmes de formation et d'organisation de la santé, ou encore la présence d'infrastructures, doivent être pris en compte. En retenant parmi les différentes définitions celle de la commission européenne, selon laquelle la compétitivité correspond à une croissance soutenable dans le plein emploi, apparentant ainsi la compétitivité à la productivité et la complétant par une notion de soutenabilité, il apparaît nécessaire de mesurer les différentes dimensions de la compétitivité.

Il y a un besoin de suivre et caractériser la mondialisation, de rassembler dans un cadre cohérent les différentes sources. Il est souhaité que le Cnis soit à l'initiative d'un tableau de bord de la mondialisation.

Replacer les entreprises résidentes en France dans leur contexte mondial

D'une manière générale, il est souhaité que la vision habituellement donnée du système productif français soit replacée dans le contexte mondial, pour dégager une compréhension globale de l'entreprise, et non seulement de sa trace française.

Les processus de production sont globalisés dans le secteur manufacturier et de plus en plus dans celui des services. L'un et l'autre sont souvent liés : suivre la **compétitivité des services** se révèle donc décisive, notamment ses effets d'entraînement sur les échanges de biens et services.

De plus, le solde des transactions courantes de la Balance des paiements, qui sert d'indicateur d'alerte d'une perte d'autonomie financière pour l'économie nationale, dépend de plus en plus du solde des échanges de services et de celui des revenus (IDE).

La statistique approche la mondialisation du système productif de deux manières : par le profilage – il s'agit d'un sujet central de moyen terme pour Eurostat (cf. ESSNET) –, mais aussi par l'interrogation de FATS. L'enquête européenne interroge en France 2 500 groupes sur 3 variables seulement (CA, salariés, nombre de filiales). Cependant, la **localisation de la valeur ajoutée d'un groupe donné** n'est pas connue. Compte tenu des limites de l'enquête, la question peut se poser de poursuivre l'enquête chaînes d'activités mondiales (CAM) avec des questions qualitatives ou de refaire l'enquête mondialisation. Les chercheurs utilisent toujours l'enquête réalisée sur 2000, qui est maintenant lointaine.

Il s'agit de mieux comprendre la **fragmentation de la chaîne de valeur des entreprises**, notamment les stratégies financières des groupes, les échanges intragroupes, l'émergence de nouvelles activités. Cette approche en terme de valeur ajoutée permettrait de comprendre la fragmentation du commerce international, l'explosion des échanges de biens intermédiaires et donc de disposer d'éléments de connaissance pour que, le cas échéant, les acteurs puissent tisser des liens plus coopératifs au sein de la zone euro, en profitant des avantages comparatifs des pays les uns par rapport aux autres.

Parmi les thèmes à étudier, figurent la localisation du système productif, la mobilité des entreprises, mais aussi la mesure des flux de capitaux, de biens, celle des profits, des prix de transfert (c'est à dire les prix des transactions de biens et services entre sociétés d'un même groupe et résidentes d'États différents)

En conséquence, il faudrait **disposer d'une information détaillée par type d'entreprises du partage de la valeur ajoutée, et du taux de marge**. Le rapport « [Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France](#) » de Jean-Philippe Cotis (mai 2009) montre la très grande diversité des situations des entreprises. Les utilisateurs souhaitent que les données à l'origine de ce rapport soient actualisées de façon détaillée et régulière.

Mieux comprendre les facteurs de compétitivité au niveau microéconomique

Sans remettre en cause la vision globale agrégée, l'**approche microéconomique** sera de plus en plus indispensable.

Le système statistique explique mal l'hétérogénéité des situations des entreprises sous-jacente aux agrégats macroéconomiques. Aussi, il est important de pouvoir relier les indicateurs de compétitivité macroéconomiques aux comportements microéconomiques des entreprises et des groupes pour mieux les comprendre.

Les agrégats globaux (par exemple l'indice des prix à l'exportation) ont une dispersion assez grande. Il pourrait y avoir une action conjointe BdF/Insee du point de vue quantitatif pour étudier **les facteurs de compétitivité au niveau micro**, mal mesurée au niveau macro. L'enjeu est donc de développer des micro-données sur les entreprises dans une perspective d'articulation France/Monde.

Plusieurs souhaits ont été exprimés en faveur d'un élargissement de la mesure des facteurs de compétitivité : coût du travail comparable d'un pays à l'autre (cf. périmètre de la mesure des prélèvements sociaux), coût du capital, prélèvements sociaux et financiers, qualité de l'emploi, facteurs de compétitivité hors-prix : qualité des biens, contenu des biens en innovation technologique, services associés, montée en gamme, design, etc.

Le sujet des coûts de financement, par recours au crédit bancaire ou sur le marché, représente également un facteur de compétitivité à suivre statistiquement.

Améliorer les comparaisons internationales

Il importe de pouvoir se mesurer et apprécier sa performance par rapport aux autres. Les comparaisons internationales constituent souvent un révélateur des faiblesses et l'élément déclencheur de politiques économiques. De nombreux interlocuteurs se sont exprimés dans ce sens.

De manière générale, il s'agit de pouvoir porter un diagnostic comparatif avec les principaux partenaires économiques de la France, de mieux comprendre sur quoi se joue la compétition entre pays. Cela pose donc systématiquement **la question de comparabilité européenne, voire internationale**.

Or, pour tirer partie des comparaisons internationales, il est nécessaire que les données soient comparables. Il revient en premier lieu aux organismes européens tels qu'Eurostat d'offrir des données harmonisées, comparables et de les documenter au mieux sur les limites en terme de comparaison. Toutefois, il est attendu également que la diffusion et les analyses produites par la statistique publique en France comprennent des comparaisons européennes ou, selon les sujets, des comparaisons avec les principaux partenaires. Des thèmes tels que la comparaison des taux de marge, des taux d'endettement rapportés à la valeur ajoutée ont été évoqués. Certains sujets sont à la limite de la statistique publique, et doivent être entourés de garanties de sérieux car les effets juridiques sont importants (ex : variables de la croissance structurelle, du déficit structurel).

Tout ceci implique que les statisticiens s'engagent dans cette voie. Ils pourraient notamment s'organiser pour alerter, négocier et développer leurs capacités d'influence afin de mieux mobiliser les institutions internationales (Eurostat, OCDE) sur ces sujets de la qualité des comparaisons.

Au final, il ressort que :

- il y a un besoin d'éclairer la situation française au sein de l'Europe. Les données ne sont pas toujours comparables, les spécificités de chaque pays et la façon dont ils traitent certains domaines, comme les effets qualité, créent des écarts de résultats non interprétables (cf. par exemple les indicateurs de déséquilibre macroéconomiques, mais aussi les ratios des comptes des entreprises).
- la productivité globale des facteurs doit être analysée. Le **coût du capital**, qui inclut notamment le coût du crédit et celui de l'intermédiation bancaire, doit être examiné au même titre que le coût du travail, ainsi que les droits de douane, taxes, parité monétaire.
- les principaux agrégats du compte des entreprises ont besoin d'être comparés à quelques pays européens : taux de marge, taux d'autofinancement. Les données diffusées par Eurostat semblent très hétérogènes.
- la compétitivité-prix est mal suivie, énormément discutée, pas totalement élucidée, pour certains prix comme les prix à l'export, mais aussi les prix des services, les prix de l'énergie. Le rôle des aides de l'État devrait également être mieux appréhendé.
- sur la compétitivité hors-prix, il s'agit de mieux déterminer et mesurer les différents facteurs de contribution, notamment :
 - l'innovation, la qualité et la montée en gamme de produits (cf. enquête Coe-Rexecode sur l'image des produits importés) ;
 - la responsabilité sociétale des entreprises ;
 - le management et l'organisation du travail ;
 - les caractéristiques et les performances des petites entreprises à l'export.

Appareil productif

Connaissance sur les données de l'artisanat versus micro-entreprises

À la demande des organisations professionnelles et des administrations, il importe de suivre les principales caractéristiques de l'artisanat, pour le suivi des politiques publiques. Dans cette optique, il serait nécessaire que la mise à disposition de données individuelles soit possible pour cette catégorie d'entreprises.

Connaissance des non-salariés

La demande est d'investir davantage ce champ. Certaines mesures (fiscalité, cotisations sociales) du gouvernement les concernent. Leur effectif s'accroît. Or, c'est le régime fiscal et social qui fait que certains optent pour ce statut. Dans les années à venir, les comportements vont sans doute changer, surtout si un plan gouvernemental sur l'artisanat se met en place.

Il serait utile de savoir jusqu'à quel niveau de désagrégation il est possible d'aller en terme de qualité statistique pour ce champ.

Au sujet de fiabilité statistique pour les catégories micro-entreprises et les non-salariés, il est souhaité qu'une présentation soit faite au Cnis sur la méthode pour clarifier ce point.

Vision d'ensemble sur les entreprises

Le système statistique public doit parvenir à dégager une vision d'ensemble sur les entreprises, à la fois sur leur financement, la recherche, l'innovation, la formation et l'énergie. Mais il importe également d'analyser l'emploi, la compétitivité, et de réaliser un focus sur les secteurs d'avenir.

Il est nécessaire de mieux connaître les **liens industries-services**, les externalisations, la sous-traitance versus la production (cf. les « factoryless good producers »). Il est également demandé une meilleure connaissance statistique sur les **coopératives** et les entreprises qui ont un ancrage territorial particulier.

Il est demandé d'avoir une connaissance plus fine de ce que les entreprises externalisent à partir de l'analyse des consommations intermédiaires retracées en comptabilité nationale lors du passage secteur-branche. Par exemple disposer de l'origine des consommations intermédiaires, notamment des APU, en produits manufacturés comme en services permettrait de connaître ce qu'elles externalisent.

Sur un plan de la qualité statistique, il semblerait qu'il existe une grande hétérogénéité sur la manière qu'ont les CFE de faire révéler les activités aux entreprises lors des immatriculations. Il est souhaité que l'Insee intervienne pour plus de professionnalisation. La question existe aussi du côté de la qualité du RSI (régime social des indépendants).

Approches thématiques et sectorielles

Développement durable

D'une manière générale, il est souhaité que l'investissement sur le « verdissement » des enquêtes soit maintenu pour avoir des résultats à intervalles réguliers.

Certains aspects sont soulignés comme : la connaissance du recyclage, les émissions de CO₂, notamment sur les produits traversant les frontières (MIC : mécanismes d'inclusion carbone).

Il est demandé de consolider la méthodologie de l'enquête sur les consommations d'énergie afin d'éviter la multiplication d'enquêtes concurrentes : « *avoir une bonne enquête indépendante de tout lobbying* ». Il est suggéré de rechercher une harmonisation des variables de collecte, des intitulés : « *Il existe trop de demandes d'information disparates ; les entreprises ont du mal à répondre. Il y a un problème de qualité des réponses* ».

Le périmètre de l'économie verte doit être mieux circonscrit ; il constitue une approche utile pour l'analyse économique, avec un besoin de connaître les activités nouvelles, le verdissement des produits. Sur l'économie circulaire (recyclage), le périmètre est à inventorier sur une base locale.

Connaissance fine des prélèvements fiscaux

Divers partenaires sociaux et certaines administrations sollicitent une connaissance plus fine des prélèvements fiscaux. Il s'agit de suivre sous l'angle économique la réalité de la charge fiscale qui pèse sur les entreprises, d'analyser l'évolution du poids des différentes politiques fiscales sur les entreprises, en distinguant les PME et les grandes entreprises, et les secteurs d'activité : « *Pour traiter sereinement les grands sujets de la crise, il faut une meilleure évaluation statistique des aides fiscales* ».

aux entreprises et de l'efficacité des choix fiscaux en général ». Il serait utile de distinguer les mesures en faveur de l'environnement afin de pouvoir en évaluer leur impact.

Connaissance des filières et des réseaux

Une meilleure connaissance des filières est jugée essentielle pour analyser la compétitivité française et la localisation des chaînes de valeur se trouvant à l'étranger. En 2009, lors des états généraux de l'industrie, les industriels, l'administration et les partenaires sociaux ont débattu de l'avenir de l'industrie en France. La notion de filière a alors été placée au centre des réflexions. Au-delà de la notion de secteur, le terme de « filière » a été associé à la notion de chaîne de valeur, sans qu'une définition claire puisse toutefois être retenue.

La connaissance des réseaux est tout aussi importante et peut sans doute, quant à elle, être élargie aux services financiers.

Problématiques agricoles

Il s'agit de poursuivre ou approfondir un certain nombre de thématiques déjà engagées comme :

- l'alimentation (produits dits de qualité, information des consommateurs, aide alimentaire, gaspillage), nombre d'exploitations agricoles entrées dans la certification « haute qualité environnementale », chiffrage des stocks privés et publics des matières premières alimentaires (sécurité alimentaire) ;
- la filière agro-alimentaire – y compris en termes de données sociales (structures coopératives, R&D, métiers, formations, ...) ;
- les nomenclatures des métiers forestiers (qui ne correspondent pas aux métiers de l'agriculture).

Recherche publique et Innovation

Il est attendu d'établir des liens entre les investissements en termes de R&D et d'innovation et l'évolution du système productif : quel est l'impact de l'innovation sur l'évolution du système productif ? Les liens entre entreprises, tels que la sous-traitance, l'existence de clusters, les pôles de compétitivité mais aussi la coexistence d'entreprises proches localement en terme de fonctions productives devraient être analysés. Comment cerner l'innovation, les transferts de technologie (brevets, start-up, les fonds d'amorçage, rôle des Instituts de recherche technologique ?

Numérique

Ce sujet est considéré comme stratégique, et la connaissance statistique encore lacunaire, ou en décalage par rapport aux réalités. Plusieurs thématiques sont abordées ci-dessous.

Dans quelle mesure le numérique va-t-il bouleverser les notions statistiques (notamment les nomenclatures) de produits, services, commerce ? C'est un sujet de long terme qui a besoin d'être pris dans ses différentes dimensions.

- un sujet de **nomenclatures** : pour des praticiens qui travaillent avec les acteurs locaux sur les filières du numérique, il apparaît que la nomenclature est inadaptée, pas en phase avec la réalité et qu'il y a des problèmes de codification. Les personnes qui codent l'APE ne connaissent peut-être pas toujours bien ces activités. Aussi, les acteurs publics montent des bases de données chacun de leur côté, pas très bien harmonisées. Si la codification était meilleure de nombreuses enquêtes et analyses pourraient être faites dans de bonnes conditions ;
- un sujet **macroéconomique** : des utilisateurs souhaiteraient disposer d'une estimation de la valeur ajoutée consolidée de l'activité des TIC en distinguant 6 activités : les services télécoms, les équipements télécoms, les services informatiques et logiciels, les équipements informatiques, les services de télévision et l'électronique grand public ;
- des sujets **secteur/branche** :

Concernant les services, certains sont récents et pèsent encore peu mais ils ont une forte dynamique, ils sont environ dizaine dont les moteurs de recherche, les réseaux sociaux, le Cloud, les appli des mobiles, l'activité d'e_book etc. Ils semblent être un point aveugle de la statistique publique ?

Pour le commerce électronique, on ne sait pas déterminer le prix qu'un fournisseur facture à une plateforme pour une transaction télécoms, il faudrait un outil d'enquête sur ce prix. La question est de savoir ce qui est la partie « managée » (c'est à dire correspondant à une offre globale service

+infrastructure sous-jacente) et ce qui est la partie non managée. Ce problème n'est pas spécifique à la France et se pose pour tous les pays.

Il est aussi demandé une connaissance des activités numériques embarquées dans des biens physiques » (exemple de l'automobile, l'aéronautique, mais aussi les activités de services y compris bancaires).

Des problématiques utiles pour les politiques publiques pourraient être étudiées comme la télémédecine, l'e-learning, l'e-gouv, appelées à se développer fortement.

Il existe un besoin de données de statistique publique à mettre à disposition sur la couverture des réseaux, les abonnés, ...

Au-delà des questions (importantes) concernant la fracture numérique, il importe de regarder les usages et les pratiques, notamment en termes d'organisation du travail liée aux nouvelles technologies.

Suivi des activités financières

Un référentiel de données statistiques agrégées

Les indicateurs de l'ex-rapport du Conseil national du crédit et du titre sont toujours calculés. Aussi, un tableau de bord rassemblant ces indicateurs organisés suivant les problématiques de ce rapport, mis à disposition sur le site de la Banque de France, serait très utile.²⁸

Connaître les différentes activités bancaires et disposer d'une transparence accrue sur leurs données de bilans

Il faudrait, à l'instar de ce qui a été fait sur les groupes non financiers, en savoir plus sur les activités des groupes financiers, par activité. Le rapport sur les lignes de métier bancaire est une première étape. Il est souhaité que la Banque de France et l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) fassent un point régulier sur les réponses données aux recommandations du rapport du Cnis sur **les lignes de métiers bancaires**.

Les travaux de l'Insee sur la transformation du système productif, la définition des nouveaux périmètres d'entreprise, ont retenu l'intérêt mais restent difficiles à appliquer dans le secteur bancaire. La poursuite **des travaux d'identification des groupes financiers** reste donc importante, tant des groupes ayant une activité en France (groupes français et leurs filiales à l'étranger) que des filiales en France de groupes étrangers.

Dans la suite du rapport du Cnis sur les **lignes de métiers bancaires**, présidé par Alain Duchâteau et dont l'apport est unanimement reconnu, il est notamment attendu :

- la disponibilité d'informations complémentaires (qualité des actifs, politiques de couverture...) **par sous-groupes d'activités homogènes, plus détaillés** que les trois métiers actuellement identifiables : banque de détail, banque de financement et d'investissement, gestion d'actifs.
- l'établissement d'un **compte d'activité de la banque de détail** en France.

À noter que les banques se sont organisées pour améliorer la connaissance des structures bilancielle des groupes internationaux permettant notamment de déterminer le coût du capital. Grâce à l'accumulation de plusieurs sources et bases de données, elles peuvent mieux suivre les risques de leurs clients. Elles utilisent la logique du « big data » pour effectuer un traitement statistique au lieu de se fonder uniquement sur les comptes des entreprises. Le mode d'accès à ces données (en format xml) se standardise.

Mieux connaître les situations de risques systémiques

²⁸ (http://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/archipel/publications/ccsf_cnct_ra/cnct_ra_2001.pdf).

Cette question reste sensible. La stabilité financière a des effets sur la compétitivité. Elle nécessite l'utilisation d'informations recueillies dans le cadre de la surveillance prudentielle et soulève la question de leur confidentialité.

Il est attendu en particulier une connaissance des **situations de liquidité bancaire**, de solvabilité en lien avec la réglementation européenne, à un niveau agrégé, par activité et par type d'entreprise et taille.

Au niveau macroéconomique, des indicateurs de risque systémique manquent.

Avec la crise, il est nécessaire que le suivi du secteur financier ne soit pas du seul fait du régulateur. Le rapport de l'ACPR apparaît insuffisant en comparaison d'autres pays. Il faudrait le faire progresser.

Disposer d'une description statistique du secteur des assurances distincte du secteur financier

Il est demandé que le rôle de protection du secteur des assurances soit analysé en tant que tel car ces dernières sont trop souvent assimilées dans les publications à un rôle de financement de l'économie avec le secteur financier.

Il est par ailleurs attendu une mise en relation et en cohérence de l'ensemble des **statistiques descriptives disponibles sur l'emploi et les rémunérations** (tous types de rémunérations, pour toutes les activités) dans ce secteur.

Financement de l'économie

Un tableau de bord du financement de l'économie

Le passage au nouveau système de référence de comptabilité nationale (SEC 2010) va avoir des effets notamment sur la **partie financière de la comptabilité nationale**, qui seront suivis au sein de la Commission « *Système financier et financement de l'économie* ».

Il est rappelé aussi la demande d'un **tableau d'ensemble du financement de l'économie décrivant la place des marchés et des différents intermédiaires**. Il rassemblerait l'essentiel de l'information pour avoir une vision transversale de tous les aspects de ce financement. À titre d'exemple, il serait utile de reprendre les indicateurs qui figuraient dans le regretté rapport de l'ex-CNCT (Conseil national du crédit et du titre) en les présentant suivant des problématiques *ad hoc*.

Flux, origine et destination des financements

- Prendre en compte la **dimension internationale** des flux financiers liés à l'épargne

Connaître les flux d'investissements avec l'étranger (entrants et sortants) et pas seulement les investissements directs, en fonction de leurs origines et destinations géographiques. Il s'agit de mieux savoir qui emprunte ou prête, dans la zone euro ou hors de la zone euro, et comment l'Europe et chacun des États se finance.

- Mieux connaître la **destination finale des placements financiers** des entreprises et des ménages, par une meilleure approche des **chaînes de liens** entre institutions financières.
- Mieux connaître **les transactions sur les marchés financiers** (réglementés ou non) : volume, fréquence, coût de transaction, durée de détention, etc.

À noter que dans la période quinquennale à venir, il y aura à répondre à des demandes de rapportage européen avec des données statistiques à mettre en cohérence avec la nouvelle base des comptes (ESA 2010), notamment sur la titrisation. Deux collectes statistiques ont été mises en place par la Banque de France : l'une auprès des banques résidentes et l'autre auprès des organismes de titrisation résidents.

Il est également souhaité un **détail accru des crédits aux SNF**, c'est-à-dire une ventilation des encours par taille d'entreprise ou par montant des crédits : la ventilation par montant des crédits nouveaux est recensée et publiée par la Direction générale des statistiques de la Banque de France (≤ 1 million d'euros / > 1 million d'euros, et bientôt $\leq 250\,000$ euros). Les **lignes de crédit accordées** sont quant à elles suivies et publiées par le service central des risques de la Banque de France.

Connaissance microéconomique du comportement d'épargne des ménages

Il y aurait un besoin de mieux comprendre l'évolution de l'agrégat macroéconomique du taux d'épargne financière. Pour cela il faut le relier à des données individuelles.

Il est demandé que le taux d'épargne des ménages soit décomposé de manière à comprendre les différentes situations des ménages en matière d'épargne. En effet, il serait souhaitable de pouvoir analyser les composantes du taux d'épargne à partir des flux bruts et des données individuelles, de manière à pouvoir distinguer ce qui relève d'un comportement de désépargne, de remboursement de prêts ou encore d'un effort de placement. D'un point de vue prospectif, il serait utile de savoir quels types de ménages sont en situation de contrainte financière, voire de surendettement. Il serait ainsi utile de pouvoir connaître les capacités d'épargne pour l'immobilier et les capacités de placement financier en distinguant les types de ménages (âge, type de familles, tranche de revenus, localisation en terme de zonages urbains, ...).

Il serait pour cela nécessaire de **mettre en relation des données du secteur financier avec des résultats d'enquêtes sur le comportement des ménages** (enquête patrimoine...).

D'importantes avancées statistiques ont été réalisées pour décrire le **patrimoine des ménages** ainsi que leurs comportements financiers. Les avancées en termes de comparaisons internationales des comportements des ménages ont été réalisées grâce à la mise en place de l'enquête [Household Finance and Consumption Survey](#) qui a donné lieu à une étroite coopération entre la Banque de France et l'Insee et dont les résultats ont été publiés sur le site de la BCE.

Un autre sujet demandé est relatif à la connaissance de **l'épargne salariale, de la distribution de dividendes** et de la contribution des accords participation-intéressement-actionnariat salarié à l'épargne salariale, par catégories d'entreprise.

Connaissance plus fine du financement des entreprises

Si des grandes avancées ont été faites en matière de connaissance du financement des entreprises ces dernières années, il faudrait disposer d'une **vision claire de l'endettement des entreprises** par taille d'entreprises, région, types de produits (bancaires et désintermédiés), associée à un système de prix, pour identifier les disparités des **modalités d'offre et/ou des comportements de demande** selon des critères plus détaillés.

Il est possible que dans un avenir proche, se manifeste une pénurie de capitaux propres pour faire face aux besoins liés à la recomposition du tissu productif (effet notamment de l'évolution de la démographie). Aussi, il serait utile de repérer les entreprises, les investissements et les secteurs contraints dans leur accès au financement et de même, connaître les canaux de financement et les caractéristiques des institutions financières qui participent à l'allègement de ces contraintes.

Données sur le crédit bancaire

Il serait utile d'avoir un suivi des besoins de financement des petites **entreprises à fort potentiel de croissance** (financement bancaire, fonds d'amorçage) et, plus généralement d'avoir une communication régulière **sur le suivi du crédit aux entreprises** pour les **PME** et pour les **TPE** (investissements et trésorerie).

Données d'information sur les marchés

La question du suivi de la diversité des sources de financement est montée avec le débat sur l'offre de crédit par le système bancaire. Aussi, il est vivement demandé de suivre la part désintermédiée du financement des entreprises : les financements de marché d'une part et celle qui pourrait s'opérer par la cession de crédits bancaires qui deviendront des titres financiers (titrisation, cover-bonds par exemple). Il sera utile aussi d'en suivre les prix de marché qui représentent des coûts pour les entreprises.

Si les entreprises se financent davantage par le marché, il est important de suivre les liquidités et les prix pratiqués car il peut se produire un assèchement rapide du marché comme ce fut le cas lors de la crise des subprimes.

Les données qui étaient diffusées par Euronext quand il avait le monopole ne sont plus diffusées. Il y avait alors des études produites, notamment au Crest. L'information est maintenant diffusée sur différents sites. Sans doute l'AMF pourrait-elle contribuer à une vision synthétique de ce champ.

Pour éclairer le débat public, il serait utile d'avoir un regard différencié sur les **modalités de l'épargne, par type d'entreprise**, pour expliciter des comportements spécifiques, comme ceux des sociétés du CAC 40 dont les profits peuvent ne pas être localisés en France. Par ailleurs, il a été demandé que la présentation des études sur la détention des actions du CAC 40 par les agents non résidents soit élargie à l'ensemble des sociétés cotées.

Rôle des grandes entreprises

Les grandes entreprises contribuent au financement des jeunes entreprises, octroient du crédit interentreprises au sein de leurs groupes et, vendent des services financiers avec leurs biens. Le suivi statistique de ces différents rôles reste encore imparfait, notamment celui du financement des PME et des jeunes pousses et l'analyse des flux intra-entreprises notamment pour suivre le risque de liquidité des filiales. La question des prix de transfert est cruciale.

Les possibilités de financements publics

- Des statistiques permettant d'étudier les possibilités de financer sur le long terme les grands investissements publics tels que les grandes infrastructures seraient utiles.
- En particulier, il apparaît nécessaire de suivre plus spécifiquement le financement des collectivités territoriales et leurs investissements. Actuellement, l'information sur l'endettement des collectivités locales se limite au stock et aux flux de dette pour chaque collectivité. Des travaux d'amélioration sur l'information relative à la dette financière des collectivités sont attendus. Il a été souhaité une mise à disposition publique d'une information agrégée mais plus microéconomique sur la **structure, la maturité, les détenteurs et les conditions d'endettement des collectivités locales**.
- Ceci rejoint le souhait de disposer d'un **compte des collectivités locales** différencié par type de collectivités (communal / départemental / régional).

Accessibilité aux données

Pouvoir rapidement trouver l'information statistique par rapport à des questions qui se posent aux utilisateurs est une attente forte.

Elle suppose plusieurs axes de progrès : la visibilité, la pédagogie, l'enrichissement et l'élargissement de l'accès aux données.

Quelques pistes de travail sont proposées :

- la construction d'un **répertoire des données statistiques relatives au secteur financier**, des domaines public et privé, sous la responsabilité partagée de tous les acteurs du domaine.
 - il est notamment attendu la mise à disposition de certaines données ciblées par type de public :
 - *Le grand public*
Les taux d'intérêt de certains placements (livret A) et celui des crédits à l'habitat, l'accès à ces crédits, le surendettement
 - *Les entreprises :*
Les taux d'intérêt des crédits, l'accès au crédit
 - *Les décideurs, publics ou privés, nationaux ou locaux :*
- Le financement de l'économie, le risque d'un éventuel rationnement du crédit, le surendettement des ménages, les arbitrages entre les différentes catégories d'épargne financière (assurance-vie...)
- *Les approches infranationales, en particulier pour les DOM*

La Banque de France collecte certaines données territoriales sur les dépôts et crédits. Les données de taux d'intérêt pour les DOM/COM sont collectées avec un détail spécifique pour les besoins de l'IEDOM.

- *Les experts et chercheurs :*

L'accès à des bases de données individuelles est fortement souhaité. La Banque de France a défini et mis en ligne sur son site les conditions pratiques de mise à disposition des statistiques individuelles relatives aux institutions financières pour les organismes de recherche dans le respect de la réglementation (confidentialité des données). Il est souhaité néanmoins la formalisation d'une **procédure d'habilitation pour l'accès aux données** sensibles selon un processus sécurisé. Le champ des données disponibles devrait être étendu dans la mesure où les chercheurs ont plus de mal à travailler sur les données financières de la France qu'avec celles d'autres pays comme l'Allemagne ou la Pologne.

Les données microéconomiques intéresseraient aussi les organisations professionnelles et les administrations.

III. Environnement, développement durable

Point de vue général

Les sujets abordés dans cette commission sont souvent transversaux et peuvent également être approfondis dans d'autres commissions du Cnis. Il en est ainsi du thème des inégalités et de la précarité en Commission Démographie et questions sociales, ou encore de certaines questions sectorielles concernant l'agriculture, les transports (voir commission Entreprises, stratégie de marché).

De très nombreux investissements statistiques ont été réalisés pour prendre en compte la dimension développement durable sur la période 2009-2013. Il est vivement souhaité de **préserver et consolider les acquis** afin de pouvoir apprécier les évolutions dans le temps

De plus, il faut noter que dans ce domaine les démarches internationales, telles la résolution de Rio+20, les objectifs du millénaire pour le développement sont à la fois structurantes pour donner des orientations, et légitimes pour répondre aux enjeux environnementaux qui se jouent à l'échelle mondiale ; en effet les responsabilités en matière de développement durable concernent l'ensemble des pays du fait de leur interdépendance sur ces sujets.

Par ailleurs, l'article 38 de la résolution de Rio+20 invite les instituts de statistiques publiques à instaurer dans leur programme de travail **une mesure du progrès au-delà du produit intérieur brut (PIB)**. Cela devrait prendre la forme d'une publication annuelle comportant **un tableau de bord d'indicateurs complétant l'information donnée par le PIB**, en harmonie avec les orientations internationales. Cette mesure du bien-être (ou de la qualité de la vie) et sa soutenabilité devrait prendre en compte les travaux à venir du Comité national de la transition écologique (CNTE).

Il est attendu que la concertation pour la définition des indicateurs de développement durable, y compris au niveau territorial, soit renforcée, dans un cadre associant le Cese et le Cnis, en particulier pour ce qui concerne la SNTE.

Alors que de nombreuses mesures environnementales se déploient (Agendas 21, éco-innovation, actions des entreprises, mesures fiscales ...), **un système d'information sur leur impact** devra être envisagé, permettant de repérer ainsi les « cercle vertueux ».

Il est souhaité que soient mises en valeur et complétées les statistiques sur **la prise en compte du développement durable par les entreprises et organismes publics** implantés en France en tenant compte, le cas échéant, de leur activité internationale. Il est attendu également des résultats détaillés **par type d'entreprise** (taille y compris micro, activité...), **si possible par région**, et selon différents aspects : consommation d'énergie, gestion des déchets²⁹ (recyclage), flux de transports (circuits d'approvisionnement et de distribution), utilisation des sols et efficacité énergétique des bâtiments d'activité...

²⁹ Le manque d'information statistique sur la gestion des déchets concerne particulièrement le secteur public, y compris les hôpitaux.

Diffusion

Il est suggéré la production d'une **synthèse grand public -principalement à destination des décideurs-** du point de vue du développement durable (du type de l'ancienne publication « Données sociales ») qui reprendrait un certain nombre d'enseignements, figurant dans des rapports plutôt techniques, en assurant la cohérence des sources sur des thèmes transversaux comme *par exemple, l'urbain et de l'énergie, l'agriculture et des territoires ruraux, des politiques industrielles et des filières vertes.*

Bien que les **chercheurs** notent des progrès notables en matière d'accès aux données, il n'en demeure pas moins encore quelques insatisfactions, alors même que les demandes s'inscrivent dans le champ de compétence des statistiques d'intérêt général. Que ces données soient issues de services de l'État ou d'agences de mission de service public. Dans ces domaines, les données chiffrées sont pour une grande part des données remontées des services de l'État et de ses opérateurs. Les producteurs sont invités à élargir leur offre pour les chercheurs.

Comme dans d'autres domaines, plusieurs aspects de diffusion sont soulevés :

- renforcer **l'accompagnement des analyses produites pour alimenter de débat public** notamment sur les territoires avec des présentations graphiques pertinentes, des aides à l'interprétation ;
- en matière de données détaillées, fournir des **outils utilisables intuitivement** pour éditer des tableaux, **améliorer le repérage des sources et leur articulation entre sources hétérogènes** (cf. demande d'évolution du portail de la statistique publique) ;
- veiller à la **cohérence des données nationales/territoriales**, possibilité d'agrégation de données locales ... ;
- mettre en place des règles de diffusion des **données administratives**, prévoir l'archivage pour séries longues ;
- réétudier les possibilités de diffusion quand elles sont concernées par des questions de **confidentialité** statistique ou fiscale (consommation énergétique, prélèvement en eau ...) ;
- documenter les données de comparaisons internationales pour connaître les spécificités ou limites.

Territoires

Les attentes en matière de données territoriales sont nombreuses et le plus souvent exprimées dans un thème spécifique. Toutefois, quelques demandes sont communes à plusieurs thèmes :

- améliorer les indicateurs territoriaux permettant d'analyser **les inégalités environnementales** entre territoires (NB : il existe une base de données Eider³⁰, mais le respect des règles du secret statistique en limite l'usage) ;
- beaucoup a été fait pour couvrir les DOM. Il est nécessaire cependant, de maintenir cet objectif, les enjeux environnementaux sont encore loin d'être couverts (développement durable...) ;
- poursuivre le géoréférencement et examiner ce que peuvent produire comme statistiques nouvelles les données satellitaires.

³⁰ Base de données statistiques sur l'environnement dans les régions et les départements

Thèmes spécifiques

Biodiversité

Le regard sur la biodiversité a changé. Longtemps la protection d'espèces remarquables a retenu l'attention, ce qui a conduit à créer des espaces protégés (parcs nationaux, réserves ...). Aujourd'hui **une vision plus globale de la nature** s'avère nécessaire, (y compris la nature ordinaire et la biodiversité dans des zones les plus artificialisées). En effet, la politique des espaces protégés connaît des limites issues de changements globaux comme le changement climatique. De plus, la biodiversité ordinaire joue un rôle peu connu, systémique et « invisible », de bien-être : services écologiques, aménités paysagères, régime des eaux, climat, etc. La biodiversité concerne donc l'ensemble du territoire et tous les types de territoires.

Il y a besoin d'un **panorama global à partager** pour aboutir à une compréhension commune sur les tendances des facteurs qui agissent sur la biodiversité, et non pas d'un indice global. Les stocks n'étant pas connus, la statistique ne peut répondre à la mesure de l'érosion de la biodiversité.

Plusieurs suggestions :

- Disposer d'une vision globale en coordonnant les opérations de géolocalisation entre les organismes publics sur ces domaines afin de pouvoir **observer les interactions, les situations de cumul** etc. ;
- Construire une typologie plus compréhensible pour classer les pressions sur l'environnement, d'autant que les sources sont disparates ;
- connaître **l'évolution de la qualité des habitats** pour mesurer les effets des politiques publiques en affinant l'usage des sols pour analyser les habitats. L'utilisation des sols est sans doute le meilleur intégrateur de la qualité de la biodiversité et il existe déjà des sources sur ce domaine produites par le SSP (Teruti-Lucas) et le SOeS (Corine Land Cover) mais qui donnent des résultats différents sur l'artificialisation et sur les forêts. Il faut **affiner la typologie de l'utilisation des sols**. Les grands enjeux de la biodiversité ordinaire ont lieu là où il y a un changement de l'usage des sols, en particulier là où se développent la périurbanisation et les infrastructures de transport mais aussi dans les milieux non artificialisés, par exemple lorsque des prairies sont transformées en grandes cultures. Développer l'observation sur le milieu urbain, périurbain, parfois bons précurseurs du changement climatique, mais aussi le changement d'usage hors urbain (prairies -SAU à 4 chiffres) par le biais des exploitations agricoles qui couvrent la moitié du territoire ;
- habitats : **augmenter le nombre d'espèces suivies pour apprécier l'évolution de la biodiversité** (par grandes familles : mammifères, oiseaux, insectes,..) et mieux suivre les ressources halieutiques y compris Outre-mer ;
- pression : **suivre l'intensité des pratiques agricoles** en utilisant les informations qui seront produites dans le cadre de la nouvelle PAC ;
- **fragmentation** : indicateurs d'investissements publics et privés, informations sur les « trames vertes et bleues », prise en compte dans les projets de transport (études d'impact) ;
- mesure des dommages à la biodiversité également par la connaissance du verdissement des **actions des collectivités locales** (achats publics, transports...).

Énergie

Les enjeux sont mondiaux en matière d'énergie, c'est pourquoi il est important de disposer d'une connaissance à minima européenne, notamment une connaissance de la situation de ses voisins : avec le marché unique, le gaz et l'électricité circulent. Les marchés sont de plus en plus interdépendants. Les statistiques de l'énergie devraient être parfaitement cohérentes au niveau européen.

Il est nécessaire d'avoir la connaissance des enjeux structurels, de long terme, en particulier des enjeux en matière d'**économie décarbonée** :

- les énergies décarbonées (renouvelables, nucléaire ...);
- le suivi du captage et stockage du carbone (CSC)-CO2 (gaz-charbon);
- contenu décarboné de l'électricité;
- efficacité énergétique : même service avec moins d'énergie;
- sobriété énergétique : économiser, accepter un service dégradé, réduire les gaspillages;
- analyse du bilan carbone de l'économie numérique (empreinte carbone importante des réseaux et matériels informatiques mais économies permises par la dématérialisation).

En matière de prix, il est nécessaire pour l'opinion publique de **connaître les prix, les coûts** et aussi différents types de subventions, d'aides à la consommation d'énergie car les prix administrés renvoient un signal prix erroné aux consommateurs et aux exportateurs. Il est en particulier utile de disposer d'éléments de comparaisons de coûts et de prix entre type d'énergie et par rapport aux pays voisins.

Notamment, il est demandé d'améliorer l'information sur les coûts et prix des énergies renouvelables, en particulier en Outre-mer et les comparaisons européennes sur le biocarburant, énergie marine.

Il est important de **bien mesurer les indicateurs UE2020** car c'est la manière de rendre compte des engagements. Il serait regrettable d'être sanctionné du fait d'un défaut de prise en compte de certains effets. D'où le besoin de statistiques sur la production d'énergies renouvelables, la réduction des consommations énergétiques, les émissions de l'ensemble des GES et pas seulement du CO2. Enfin, pour mieux apprécier ce que notre économie induit comme émissions de GES, connaître le contenu en CO2 de nos importations (MIC : mécanismes inclusion carbone).

Concernant les **entreprises**, il est souhaité de :

- poursuivre le verdissement des enquêtes, de les répéter de façon régulière, en particulier celles des transports, logement, innovation et de l'étendre aux services financiers (investissements socialement responsables) car ils vont irriguer toute l'économie.
- développer l'information sur les coûts/prix des filières d'énergies renouvelables
- réaliser une enquête sur les consommations d'énergie qui fassent consensus avec la profession, avec un questionnement adapté aux informations disponibles dans les entreprises. Il y a trop de demandes d'informations disparates, les entreprises ont du mal à répondre (préférer collecter en unités de facturation connues par les entreprises),
- tenir compte des obligations se mettant en place pour les plus grandes entreprises et qui seront également des axes de différenciation pour les entreprises qui communiqueront sur leur comportement en matière de responsabilité sociale et environnementale. Il faut prévoir que cela va déboucher sur des besoins de traçabilité, d'identification des modes de différenciation des entreprises dans ce domaine-là. Plusieurs types de demandeurs commencent à avancer dans ce sens : Commission européenne, OMC

Les **collectivités territoriales** sont désormais actrices du développement des énergies renouvelables en agissant soit sur leur production, soit sur leur consommation, d'où un besoin d'informations au niveau territorial sur le photovoltaïque, le biogaz, le bois-combustible, l'éolien.

Par ailleurs, la connaissance de **l'autonomie des territoires** en matière d'approvisionnement (question des réseaux de distribution intelligents, smart grids) s'avère nécessaire

Le développement de l'économie numérique est un secteur en pleine expansion : l'analyse de son bilan (empreinte carbone importante des réseaux et matériels informatiques mais économies permises par la dématérialisation) devra rapidement retenir l'attention

Pour mémoire, les interlocuteurs soutiennent la construction d'un compte satellite de l'énergie

Eau

D'une manière générale, les directives européennes telles que, par exemple, la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE) et la directive cadre Stratégie pour le milieu marin (2008/56/CE), requièrent notamment de la collecte de données territoriales à l'échelle d'un même **bassin hydrographique** ou à une même **zone maritime**. Il est demandé que des restitutions se fassent à ces échelles.

Par ailleurs, concernant la **consommation en eau**, il est demandé d'améliorer la diffusion et les délais de mise à disposition d'informations telles que le volume, le coût et les prix, gérées ou pas par les collectivités locales ;

La poursuite de la connaissance des **prélèvements en eau** est bien sûr à préserver.

Déchets

Des statistiques sur les déchets sont élaborées depuis de nombreuses années par la statistique publique et sont transmises à Eurostat depuis 2004. Les synthèses élaborées tous les deux ans à partir de différentes sources s'appuient sur une répartition selon 51 types de déchets et 20 secteurs d'activité. De nombreux textes régissent la gestion des déchets et les reportages afférents. Pour l'essentiel il s'agit de la loi de 1975 qui définit la notion de déchet, de la directive cadre 2008/98/CE, transposée en 2010 qui structure les reportages auprès d'Eurostat, et de la loi du 3 août 2009, dite « Grenelle 1 » qui fixe des objectifs en terme de politique publique dans le domaine.

Aussi, il existe aujourd'hui de nombreuses statistiques produites et diffusées dans ces domaines. Cependant, une partie du secteur tertiaire (administrations publiques/privées et hôpitaux) demeure non-couverte par les sources relatives aux déchets, de même que la production de bio-déchets et le gaspillage alimentaire. Ces champs constitueront des axes de progrès dans les années à venir.

La thématique du **gaspillage alimentaire** est un domaine relativement nouveau pour l'observation statistique. Des indicateurs fiables, et pérennes, sont demandés pour suivre et évaluer la stratégie nationale contre le gaspillage alimentaire. (*voir compte rendu de la commission du 16 septembre 2016 pour en savoir plus sur les attentes sur ce thème*).

Économie

Autour du PIB : il est souhaité de ne pas abandonner l'idée de **PIB vert**, c'est-à-dire d'afficher ce que serait la croissance, une fois déduits les dommages subis par l'environnement, et pris en compte les prélèvements dans l'environnement des ressources limitées (non renouvelables). Il est ainsi recommandé de poursuivre la mesure de la consommation de matières premières y compris les ressources ultra-marines. La connaissance réelle des dépenses de protection de l'environnement devra passer par la distinction entre les dépenses de prévention et les dépenses curatives, et calculer les dommages qui ont été subis.

Voir aussi, plus haut, la demande de tableau de bord sur le bien-être en complément au PIB.

Définir, stabiliser, le périmètre de **l'économie verte**, approche se révèle utile pour l'analyse économique, besoin de connaître les activités nouvelles, le verdissement des produits. Dans le domaine des emplois, meilleure connaissance des métiers du développement durable y compris emplois induits et sous-traitance, à des mailles géographiques infranationales.

La poursuite des travaux ou des améliorations se sont exprimées dans les domaines suivants :

- épargne nette ajustée : mesure des stocks de capital physique, naturel, humain, social ;
- inclure la responsabilité sociale des entreprises dans les approches de compétitivité hors prix, y compris pour les petites entreprises ;
- investissements directs à l'étranger (IDE) : part des nouvelles activités (*green field*) par rapport aux activités de reprise ;
- investissements socialement responsables (ISR) : connaissance de l'actionnariat ISR, basé sur des règles d'exclusion (approche anglo-saxonne) ou d'amélioration (approche continentale) des pratiques dans les entreprises ;
- économie circulaire (recyclage) : à inventorier sur une base locale ;
- agriculture : nombre d'exploitations agricoles entrées dans la certification « haute qualité environnementale », chiffrage des stocks privés et publics des matières premières alimentaires (sécurité alimentaire), chiffrage des investissements en R&D des différents types de structure agricole (coopératives, etc...), circuits courts, surfaces agricoles non traitées par les pesticides ;

- alimentation, suivi de la politique publique sur la qualité nutritionnelle (restauration collective notamment) ;
- impact de la fiscalité environnementale, son efficacité ;
- économie de la fonctionnalité dans une optique de développement durable.

Modes de vie et aspects sociaux

D'une manière générale, il est souhaité de réitérer régulièrement les enquêtes auprès des ménages dans ce domaine, en particulier, pour la prise en compte, au-delà des données objectives, du **ressenti des populations au regard de la qualité de la vie, de leur environnement et de la perception des risques environnementaux** afin d'améliorer l'acceptation sociale des mesures.

Il est demandé de quantifier les pratiques des ménages mettant en œuvre des gestes ou des achats écologiques et les conséquences sur leur budget.

De plus, il est demandé d'intégrer la question de **la précarité énergétique** à l'observation de la **pauvreté** globalement et ne pas la traiter de manière isolée. Cela réduirait les risques d'incohérence entre les analyses segmentées, et permettrait de séparer dans chaque segment ce qui relève en fait d'une pauvreté globale de ce qui relève d'une pauvreté spécifique au segment. Il conviendrait également de faire le lien entre la précarité et les prix supportés, la structure de consommation des ménages.

Les liens **santé-environnement** sont souvent abordés de façon diffuse. Dans un premier temps, ce thème pourrait être étudié en s'appuyant sur la valorisation de travaux faits avec des données sur la qualité de l'air des lieux de vie des populations (cf. conférence environnementale).

La connaissance des **déplacements urbains** nécessite de s'étayer en s'attachant aux plans de déplacement des entreprises, aux intermodalité des transports au regard des questions d'émission de polluants, de CO₂, de l'artificialisation des sols.

IV. Questions territoriales

Éléments de contexte

Au niveau européen

La période qui s'ouvre sera celle de la mise en œuvre des programmes structurels européens pour 2014-2020 dans le cadre de l'accord de partenariats qui sera signé entre la France et l'Union européenne. Les axes stratégiques définis au niveau européen sont au service de la stratégie Europe 2020. Des objectifs sont retenus dans les domaines suivants : emploi, recherche et développement, environnement, éducation, lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les projets au niveau régional doivent contribuer à la réalisation de ces objectifs et feront l'objet de suivi et d'évaluation à cette échelle.

En France

Les territoires sont marqués de façon différenciée par la poursuite de la crise à l'échelle mondiale et les restrictions budgétaires en France. Ces éléments justifient la poursuite des efforts d'amélioration de la production de statistiques territorialisées alors même que de grandes avancées ont eu lieu, à ce niveau par le système statistique public.

Les demandes concernent tous les types d'agents économiques : les entreprises, les ménages, mais également les collectivités territoriales.

Pour ces dernières, le poids économique déjà important ne peut que se renforcer avec les évolutions institutionnelles. Cependant, la montée de leur endettement suscite des inquiétudes quant à leur capacité à assurer l'offre de services et l'investissement public (infrastructures par exemple) pour les années à venir.

Aussi, les demandes de statistiques s'expriment à un niveau localisé de plus en plus fin, y compris dans les DOM, ce qui suppose des données comparables, mais aussi cohérentes avec le niveau national.

Le contexte institutionnel évolue également vers une demande accrue de données territorialisées :

- la poursuite de la décentralisation, avec *l'acte III de la décentralisation*, nécessitera davantage de suivi statistique à un échelon infranational ;
- la nouvelle loi de simplification de la *politique de la Ville* impliquera le renouvellement de l'observation des quartiers prioritaires ;
- la *modernisation de l'action publique* (MAP) vise l'évaluation de politiques publiques y compris celles que l'État a confiées aux collectivités territoriales comme celles du logement, des aides aux entreprises par exemple. Les décideurs publics souhaitent, de plus en plus, pour l'avenir une bonne connaissance de l'action publique territorialisée afin de mieux cibler leurs actions et optimiser la dépense budgétaire. En outre, ils se préoccupent de **l'équité de traitement des populations d'un bout à l'autre du territoire français et du non recours à certains dispositifs**. Elles cherchent donc à cibler au mieux les populations et les entreprises afin de pouvoir établir des priorités ;
- enfin, la création du Commissariat à l'égalité des territoires a l'ambition de corriger les inégalités territoriales et de contribuer à développer leurs atouts, ce qui suppose un renouvellement des diagnostics et de pouvoir les partager avec les collectivités territoriales.

Ces évolutions institutionnelles accroissent les demandes adressées à la statistique publique en matière de **disparités spatiales**.

La question des disparités spatiales ou territoriales fait l'objet, depuis de nombreuses années, de productions et d'analyses statistiques pour éclairer l'action publique, de la politique de la ville à certaines politiques européennes, en passant par l'aménagement du territoire en France. Les politiques de cohésion européennes, financées par les fonds structurels, visent à réduire les disparités territoriales en matière de développement économique, à l'échelle des régions européennes. L'actualité française, avec la création d'un ministère à l'égalité des territoires, a relancé la réflexion sur le sujet, en parlant d'inégalités. Aujourd'hui, le sujet s'entend surtout du point de vue de l'égalité de développement des territoires et des besoins d'identifier les populations concernées par des cumuls de risques.

En matière de données locales de grandes avancées ont été réalisées par la statistique publique. Il existe, dans de nombreux domaines présentés ci-dessous, des données disponibles. Cependant, souvent, il s'agira de les agencer pour les rendre disponibles en fonction de problématiques renouvelées. Il existe cependant des domaines qui nécessitent des investissements nouveaux.

Enrichissement du référentiel d'Indicateurs territoriaux de développement durable

La production du référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable avait pour but de pouvoir appréhender les différentes dimensions de cette thématique à différents niveaux géographiques. Ils ont été établis avec l'aide d'experts et un comité de pilotage associant services statistiques, collectivités locales, ONG. La demande aujourd'hui est de les maintenir et de faire évoluer l'existant, notamment dans le cadre du passage de la SNDD à la stratégie nationale pour la transition écologique.

Il serait nécessaire maintenant de pouvoir disposer d'indicateurs en dynamique qui permettent de rendre compte de l'évolution des formes de développement économique et de l'évolution du comportement des acteurs (production et consommation), en introduisant par exemple des thèmes sur les questions : énergie, consommation des ménages et circuits courts, production et consommation de déchets, parité homme-femme, par exemple.

L'autre demande d'évolution attendue est d'y intégrer des **Indicateurs de bien-être et de qualité de vie**

Il s'agit ici de disposer d'une déclinaison territoriale des indicateurs non monétaires de qualité de vie ou de la perception subjective du niveau de vie et de la pauvreté, recommandés dans le rapport de la Commission sur la mesure du progrès économique et social présidée par le Professeur Stiglitz. Des approches expérimentales sont entreprises par certaines régions, de plus, la connaissance des travaux du comité des politiques de développement territorial de l'OCDE (TDPC³¹) pourraient être utiles.

Concernant la **qualité de la vie**, le besoin a été exprimé de développer l'information permettant de mieux cerner les disparités en matière **d'éducation, de pratiques culturelles, d'utilisation du numérique,...**) et ainsi "percevoir les signaux faibles qui annoncent des tendances lourdes", en particulier pour la jeunesse. D'autres dimensions, encore peu investies par la statistique publique, ressortent de plus en plus, notamment dans les réflexions internationales sur le sujet de la perception de la **qualité des services publics, les liens sociaux et l'engagement des citoyens**.

Plus généralement, il s'agit de disposer des données permettant d'améliorer la connaissance des territoires où les populations sont particulièrement exposées, vulnérables car elles cumulent plusieurs types de situations à risque (sociaux, économiques, environnementaux). Il s'agit, de façon prospective, de pouvoir repérer les zones « grises », en voie de fragilisation, et d'identifier les causes de ces phénomènes. Les acteurs sociaux pourront alors mieux se saisir des leviers qu'ils pourraient activer.

³¹ Comité des politiques de développement territorial

Consommation de l'espace, utilisation des sols

Ces statistiques, issues de sources très différentes (données satellitaires, enquêtes, cadastre) répondent à de nombreux besoins d'observation pour le suivi et l'évaluation de politiques aussi diverses que celles des SCOT, des PLU en matière d'urbanisme, de l'économie agricole concernée par la consommation des terres agricoles, ou encore pour l'observation de la biodiversité (sans doute le meilleur intégrateur de la qualité de la biodiversité).

Les nombreux outils statistiques produits n'offrent pas toujours des résultats cohérents entre eux et à certaines échelles. Ainsi l'enquête Teruti-Lucas et le système d'information construit à partir de l'observation satellitaire (Corine Land Cover) donnent des résultats différents sur l'artificialisation et sur les forêts.

Les utilisateurs souhaitent un référentiel unifié, cohérent aux différentes échelles de l'occupation du sol et une mise à disposition des données équitable quel que soit le lieu de la demande.

Par ailleurs, le nouvel Observatoire national de la consommation des espaces agricoles, dont les travaux ont démarré en 2013, sera sans doute à l'initiative de demandes spécifiques.

Rural/urbain

Différents zonages ont été actualisés et ont mis l'accent plutôt sur la connaissance de l'urbain et des espaces sous influence des villes. Sans chercher à les opposer l'un à l'autre, des attentes existent sur la mise à disposition de connaissances statistiques sur le « rural ». Au delà de la définition et du périmètre à considérer, qui soulèvent la question d'une grille d'analyse qui fasse le plus possible consensus, les questions portent sur l'identification des liens et, des complémentarités qui existent entre ces espaces et notamment avec le périurbain.

De plus ces espaces font l'objet de politiques publiques variées notamment en faveur de territoires ruraux ou périurbains vieillissants (déplacement, services à la personne, aménagement numérique ...) qui impliquent de disposer de données sur les modes de transport et les infrastructures numériques notamment.

Outre-mer

Le service statistique public a réalisé de nombreuses avancées en direction des DOM et notamment pour la mise à niveau progressive de Mayotte. Cependant, l'information apparaît insuffisante dans certains domaines stratégiques : structure des revenus, niveau de vie, pauvreté, qualifications, prix (plus généralement mesure inter territoires DOM), passage à la retraite, pêche, forêts. On ne distingue pas suffisamment chacun des DOM dans certains domaines pertinents comme l'enquête génération du Céreq.

Transfrontalier

En termes d'aménagement du territoire, les acteurs publics concernés, confortés par des études partielles, révèlent des différentiels de compétitivité, ainsi que des potentiels importants de développement et des enjeux coopération pour mener des projets communs.

Au plan statistique, ces travaux menés souvent avec des partenariats locaux entre agences d'urbanismes et directions régionales de l'Insee ou, au plan national entre la Datar et la Fnau, pointent un besoin de **données harmonisées suivant des concepts, des maillages et des millésimes** qui nécessiteraient d'être travaillés, en liaison avec les pays frontaliers et les instituts statistiques. Cela permettrait une meilleure coordination des outils d'observation, y compris avec les différents groupements opérationnels transfrontaliers. A l'initiative de la Datar, un comité stratégique transfrontalier propose de coordonner la démarche et, en lien avec l'Insee, de se rapprocher d'Eurostat pour qu'il s'empare de ce sujet à l'échelle européenne.

Enrichissement des données géolocalisées

Il est reconnu qu'il y a eu des progrès notables. Cependant, il apparaît qu'il y a une forte attente en terme de mise à disposition de données géoréférencées qui permettent de s'affranchir des zonages pour analyser à façon d'autres périmètres.

L'Insee s'est lancé en 2011 dans la diffusion sur son site Insee.fr de **données carroyées**, conformément aux engagements pris. De nombreux fichiers sont géolocalisés grâce à des conventions de partenariat pour lesquels une plus large mise à disposition des utilisateurs est attendue.

Des marges de progrès sont attendues dans certains domaines.

Il a été relevé un déficit production de données infracommunales dans les **DOM**, les outils, nécessaires pour le géoréférencement des sources (et en particulier un référentiel de qualité suffisante), étant inexistant dans la plupart des DOM, à l'exception de la Réunion.

Sans être exhaustif sur les types de services à mieux connaître du point de vue de leur localisation, la question de **l'accès aux soins** est jugée importante. Beaucoup d'outils statistiques ont été construits et sont mis à disposition avec une visée opérationnelle. L'axe d'amélioration concerne l'approche infra-communale pour les quartiers de la politique de la ville. De même, le géoréférencement des **élèves** est jugé crucial tant en zone rurale qu'en quartiers de la politique de la ville.

Certains s'interrogent sur la précision et le coût d'une information au carreau de maille à 200x200 alors que des besoins existent à l'échelle de carreau plus large, par exemple pour analyser le périurbain ou le transfrontalier.

Connaissance de l'action publique dans les territoires

Les politiques nationales, qu'elles soient sociales, productives ou de revenus ont un ancrage local et des effets structurels importants sur les territoires. Or, à l'heure où les déficits des budgets publics et sociaux connaissent des déséquilibres nous connaissons mal les mécanismes territoriaux de ces budgets en tant qu'acteur économique et leurs interactions avec les autres acteurs économiques.

Or, le déficit statistique sur la connaissance de l'économie publique à l'échelle territoriale est important, y compris pour les DOM.

Dépenses de l'État

Il serait utile de disposer de données statistiques sur la dépense de l'État et de ses opérateurs, homogènes et cohérentes, sur l'ensemble du territoire. En outre, il existe de fortes attentes pour connaître les dépenses fiscales rattachées à des dispositifs. A titre d'exemple, les dépenses fiscales relevant de l'action de la DGEFP sont estimées à environ 10 milliards, soit l'équivalent du budget d'intervention.

Ces statistiques viseraient à :

- aider à **l'évaluation des politiques publiques** déléguées ou non aux collectivités locales, (logement, soutien au développement économique, recherche, transports, santé, action sociale, éducation, formation, etc.). Une connaissance fine (fonctionnelle et géographique) ouvrirait également la voie à des pistes d'évaluations nouvelles, par exemple sur les politiques menées sur les zones urbaines, sur les interactions existant entre l'urbain et le rural, sur la cohérence et la synergie des politiques sectorielles, afin d'optimiser l'efficacité et l'optimisation budgétaire des politiques publiques menées localement ;
- effectuer des tests des impacts territoriaux suite à telle ou telle mesure fiscale ou budgétaire ;
- mener un certain nombre d'analyses qui permettraient d'enrichir la **connaissance sur les effets territoriaux des mécanismes de redistribution, de solidarité** notamment ;
- faire avancer les analyses sur les moteurs de la croissance ;

Durant le précédent moyen terme un groupe de travail du Cnis³² avait préconisé un certain nombre de recommandations méthodologiques qui visaient à produire, de façon concertée entre l'Insee et les ministères concernés, la régionalisation des dépenses de l'État, qu'elles soient mises en œuvre par l'État décentralisé, par ses opérateurs ou au niveau central. Les outils de gestion et le contexte ont évolué.

Comme l'a souligné l'OCDE, la mise à disposition de ces données devrait contribuer à aider à la coordination et la gouvernance des décisions d'investissement dans un contexte administratif complexe. Un cadre et des principes de bonnes pratiques sont en cours d'élaboration à l'OCDE sur le sujet pour leurs États membres.

Compte tenu de tous ces enjeux économiques, sociaux, de qualité de vie au plan local, **il devient urgent de pouvoir disposer d'un tel dispositif statistique**. Un certain nombre de données existent, d'autres sont à collecter. Il s'agit surtout de les rassembler, produire un cadre cohérent et les mettre à disposition d'un public large et le mettre régulièrement à jour.

Comptes et capacité financière des collectivités locales

Enfin, **en cohérence avec l'analyse des dépenses de l'État**, il est souhaité de suivre les dépenses des collectivités par grandes fonctions pour pouvoir assurer l'articulation entre politiques nationales et locales pour l'évaluation des politiques publiques par politique publique (logement, formation, aide aux entreprises ...).

Dans différentes instances du Cnis ce thème a été abordé et a fait également l'objet de demandes explicites d'associations d'élus. Il existe de nombreuses données fournies par la DGFIP et la DGCL. Cependant, il s'agit d'améliorer l'offre de données dans le contexte d'une part, du nouveau volet de décentralisation et d'autre, part pour éclairer les acteurs sur des sujets qui découlent de la crise économique. Il s'agit de disposer de données permettant d'avoir une vue prospective des capacités des collectivités à remplir leurs missions : d'une part dans un contexte de crise économique aiguë touchant certaines d'entre elles, d'autre part dans le cadre du financement de projets -y compris ceux initiés avec l'aide des fonds structurels européens (2014-2018).. Il s'agit en particulier de la connaissance de leur **endettement**.

Il s'agit également que la présentation de ces **comptes** puisse éviter des erreurs d'interprétations liées aux nomenclatures comptables en particulier lors de la retranscription des fonds de péréquation horizontaux créés à l'occasion de la réforme de la taxe professionnelle qui conduit à gonfler artificiellement les dépenses.

D'une manière générale il est attendu que les finances publiques soient **décrites d'un point de vue économique** en distinguant au sein du compte des administrations publiques des sous-comptes pour mieux analyser les dépenses. Il est demandé que des données soient fournies sur la consolidation des comptes (flux croisés) suivant les différents niveaux de collectivités locales.

Emploi public

La modernisation de l'action publique et la réforme territoriale nécessitent de poursuivre et approfondir la connaissance de **l'emploi public dans les territoires**. La connaissance de la localisation de l'emploi public, articulée avec leurs domaines d'intervention, doit permettre de repérer sa localisation au regard des usagers. En outre, il s'agirait de mieux mesurer les effets d'entraînement économique sur le tissu productif local, ce qui suppose de disposer de séries longues.

Le nouveau système d'information sur les agents des services publics (SIASP) constitue une très grande avancée sur la connaissance de **l'emploi des trois versants de la fonction publique** en termes de localisation et d'harmonisation des données. Cependant, ce nouveau système ne permet pas de connaître jusqu'à présent les personnels transférés d'une fonction publique à l'autre ou la mobilité avec le secteur privé, et/ou entre les différents versants de la fonction publique.

³² [Rapport Cnis n°110, septembre 2008](#) : « Mesure des dépenses de l'État à l'échelle territoriale »

Approches thématiques

Ces sujets sont largement repris dans les attentes formulées dans les autres commissions où elles sont souvent plus détaillées.

Population, conditions de vie, mode de vie

Population et revenus

Du point de vue démographique, il est souhaité que soit maintenu tout ce qui contribue à suivre en dynamique la connaissance de la population à un niveau fin, y compris sur les populations immigrées et les **projections de population** totale, de population active, de retraités et de logements. Il est noté que l'étude des trajectoires résidentielles est devenue plus difficile avec les nouvelles méthodes de recensement.

Il est attendu, après la large concertation qui a eu lieu, que soient mises en œuvre les recommandations relatives à **l'évolution du questionnaire de recensement** qui permettrait de répondre à un certain nombre d'attentes (voir le rapport du Cnis).

Un point régulier de suivi sur l'évolution du recensement et sa diffusion est attendu au cours de ce moyen terme.

Pour mener **les politiques sociales** à niveau géographique assez fin, la demande statistique concerne à la fois « la demande », c'est-à-dire la connaissance des **populations cibles** concernées par les actions publiques, leurs pratiques vis-à-vis des services offerts, leurs ressources et, « l'offre » en termes de services collectifs et d'aides financières destinés à ces ménages. Par rapport à l'existant, la demande d'observation territoriale porte en particulier sur les familles, notamment recomposées et monoparentales, les questions liées à l'enfance, y compris la connaissance des structures, la situation des jeunes, du vieillissement de la population et les situations de dépendances et de handicap. Ces sujets restent au premier plan des préoccupations des collectivités locales, en particulier des Conseils généraux et du secteur communal (cf. Commission Démographie et Services publics et aux publics).

En termes de **revenus**, quelques thèmes

- **revenus localisés** en disponible net d'impôt et prestations sociales (avec un zoom sur l'impact de la fiscalité locale) ;
- **pauvreté monétaire et en conditions de vie** : en améliorer la connaissance y compris concernant les disparités territoriales ; les utilisateurs souhaitent des données fines en matière de pauvreté, y compris précarité énergétique. Deux sujets ont été soulignés : le besoin de disposer des indicateurs de suivi du plan triennal de lutte contre la pauvreté, y compris dans sa dimension européenne et, intégrer les disparités territoriales de coût du logement pour mesurer des inégalités de pouvoir d'achat entre territoires comparables. Des estimations ou tendance sur ce sujet de façon précoce sont de plus en plus demandées dans ce contexte de chômage et de pauvreté croissante ;
- connaissance de **l'endettement des ménages pour le logement** selon de grandes zones, types de territoire et par tranche d'âge.

L'ensemble de ces données devrait contribuer à enrichir **le référentiel des indicateurs sociaux départementaux**.

Santé et protection sociale

Il est souhaité des informations statistiques organisées de manière à pouvoir suivre et évaluer la politique publique encouragée suivant les **parcours de soins qui doit être mise en œuvre localement sous l'égide des ARS**.³³ Compte tenu de l'information existante très riche, mais dispersée, un travail d'harmonisation des données de santé produites par différents organismes devrait être tenté en liaison avec les **ARS** et certains de leurs partenaires.

³³ Agences régionales de santé

Le thème du **non-recours** est un thème identifié notamment lors des travaux d'évaluation du RSA (y compris le RSA socle), mais qui concerne a priori beaucoup d'autres prestations (CMU-C, congés maternité, allocations familiales, API autrefois, minimum vieillesse ...). Le sujet est jugé important. Il faut à la fois mesurer l'ampleur du problème et ses causes. Cela concerne donc l'ensemble des caisses et les interactions entre elles. Un sujet à creuser également, les disparités géographiques de non recours, qui seraient imputables à des pratiques locales différenciées.

L'introduction, dans le questionnaire du recensement de la population, de questions de **l'état de la santé ressenti** (ou perçue) (type mini module européen) permettrait d'estimer les besoins de prestations autonomie, de suivre l'état de santé des populations, de mesurer l'espérance de vie en bonne santé, de distinguer les besoins selon les lieux de résidence : demande exprimée par l'Ined, la Cnav pour ajustement de la politique d'action sociale, les observatoires régionaux de santé (ORS), la Drees et l'ARS pour une meilleure appréhension des hétérogénéités entre territoires.

La demande porte également sur la connaissance des financements et des politiques des collectivités locales des services collectifs délivrés.

Logement et foncier

La demande est forte et récurrente dans ce domaine, malgré les progrès réalisés. S'agissant du logement et du foncier quelques thèmes que les utilisateurs souhaitent voir aboutir :

- marché de l'immobilier : disposer de données sur le coût d'acquisition et le loyer des logements à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat ;
- foncier ;
- habitat ancien : disposer de données sur la qualité (vétusté, respect ou non des normes...) afin d'éclairer les politiques de rénovation en milieu urbain, et rural ;
- mobilité des occupants des logements (trajectoires résidentielles aux différents âges) ;
- logements vacants : meilleure évaluation du nombre et des causes de vacance, y compris au niveau local.

Dans le registre du « mal logement », qui a fait l'objet d'un groupe de travail du Cnis, présidé par Marie-Thérèse Join-Lambert, dont le rapport³⁴ (2011) a été largement salué, une forte pression s'exerce pour un dénombrement localisé des **sans-abris** et une évaluation des besoins en **hébergement d'urgence** par territoire. La statistique publique dispose de deux outils : l'enquête de recensement et l'enquête sur les sans domicile fixe. Or ni l'un ni l'autre ne font l'objet de ventilations territoriales même larges (régions, départements, grandes aires urbaines...).

Il est suggéré de faire appel aux réseaux d'acteurs sociaux pour mettre en place des enquêtes légères.

Système éducatif

De nombreux travaux d'analyse spatiale sur la population scolarisée et résidentes en ZUS ont pu être menés dans la période passée grâce au repérage des ZUS dans le RP2006 et la géolocalisation des établissements scolaires. Ce travail est coûteux, c'est pourquoi il est demandé que des priorités soient accordées afin que les acteurs de la politique de la ville disposent d'éléments de suivi de ces populations.

Par ailleurs, les disparités régionales en matière scolaire se sont accentuées dans certains domaines sur dix ans, par exemple le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire, de sorties sans diplômes ou encore en terme de compétences des jeunes en lecture. D'autres thèmes portant sur les moyens, soulève le besoin d'analyses sur la compréhension des évolutions des disparités. La demande de compréhension des facteurs jouant sur ces disparités est toujours persistante.

Une attention particulière est demandée sur la connaissance des tensions qui peuvent exister entre l'offre de formation et la demande, notamment sur la localisation des formations post-bac.

³⁴ [Rapport du Cnis n°126 de juillet 2011](#) : « Le Mal-logement »

Prise en compte du numérique dans les modes de vie

L'étude de la question de la fracture numérique reste toujours d'actualité au niveau territorial faute de données. Il s'agit également de disposer de données permettant l'analyse des modes de vie intégrant le numérique et en négatif, comment certains territoires peinent à faire évoluer les modes de vie intégrant les nouvelles technologies faute d'accès et d'accompagnement.

Déplacements, mobilité

(voir aussi Accès aux services publics et privés)

L'offre de données concernant les statistiques sur les mobilités domicile-travail existe grâce au recensement de la population. Cependant, pour l'étude de projets d'infrastructures, de chalandise, organisation des services à la personne (soins, restauration ...) et autres projets urbanistiques, il est demandé une meilleure connaissance des déplacements domicile-études et, emploi-études. Les études d'accessibilité et d'impact supposent également **la construction d'un système numérisé sur les réseaux de transport en commun urbains**, qui est en cours : géolocalisation des aéroports, gares ferroviaires, stations-service.

Cependant la connaissance des réseaux de transport en commun urbains et départementaux est peu avancée. Cette connaissance serait un outil essentiel pour contribuer à favoriser l'intermodalité, comprenant modes doux et alternatifs (covoiturage, surtout en territoires peu denses). Elle serait également utile pour identifier les besoins de déplacement des travailleurs pauvres. Du fait du coût du foncier, ces populations se trouvent éloignées des centres urbains et occupent souvent des emplois avec des temps de travail éclatés et des horaires décalés.

Développement économique

Le développement économique d'un territoire ne s'identifie pas strictement au modèle de développement des entreprises. Les entreprises s'inscrivent dans un espace à plusieurs échelles dont le périmètre est variable suivant les types de relations qu'elles entretiennent avec les ressources qui leurs sont nécessaires. Aujourd'hui, les utilisateurs expriment le besoin de connaissance de ces **interdépendances qui s'affranchissent des limites administratives**, et qui permettrait de mieux prendre en compte la réalité du fonctionnement économique d'un territoire. Toutefois, cela suppose la connaissance de la localisation fine du tissu productif et des facteurs qui expliquent le choix de ces implantations et surtout, de manière générale un enrichissement des données bi-localisées.

Connaissance du tissu productif

D'une manière générale, il est souhaité un enrichissement des données disponibles sur l'appareil productif à un niveau géographique fin. Les données de démographie des « entreprises » par taille, activité et type (artisanat, créations, transferts, transmissions, disparitions) sont ici concernées également. Une attention particulière devra être portée à la diffusion des données avec le nouveau concept d'entreprise conjointement à celui en unités légales.

Plusieurs thèmes sont évoqués : la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises et/ou établissements : connaissance des filières, des chaînes de valeur localisées à l'échelle infranationale et internationale, différentes formes d'organisation en réseaux, en clusters, la sous-traitance, leurs liens avec les groupes, mais également **en systèmes locaux** identifiés à l'aide de la connaissance de leurs **fonctions** dans la mesure où les entreprises cherchent à se localiser en fonction de la ressource territoriale disponible qui peut-être un grand équipement structurant comme un aéroport, ou encore, un bassin de main d'œuvre spécialisé dans une activité, une zone touristique ou résidentielle etc. Il s'agirait d'approfondir la réflexion sur des fonctions spatialisées.

Cette question de système est également posée pour approcher la connaissance des composantes d'une économie spécifique en s'affranchissant des limites administratives. Par exemple, quels sont les contours à prendre pour identifier l'économie maritime ?

Plus généralement, l'idée est d'avoir une approche qui identifie ce qui fait système à différentes échelles à l'aide de données de flux qui couvrent différentes dimensions.

Processus territoriaux d'innovation et ouverture à l'international

L'Union européenne a incité, il y a quelques années, le niveau régional français à se doter de stratégies régionales d'innovation (SRI) pour réfléchir aux spécificités régionales à développer. L'administration française, au niveau central, a elle aussi impulsé des réflexions sur l'articulation nationale/régionale. Enfin, le vaste projet des investissements d'avenir a donné aussi l'occasion de s'interroger sur les leviers locaux en matière d'innovation. Ces nombreuses approches posent la question à la fois de la mesure de l'innovation en tant que tel et celle de l'efficacité des actions publiques.

Sur le sujet de la mesure de l'innovation, il existe notamment l'enquête européenne CIS³⁵ auprès des entreprises qui n'est pas territorialisée mais qui donne lieu régulièrement à des extensions régionales. Il est attendu que l'appareil statistique puisse fournir à intervalles réguliers quelques indicateurs sur le taux d'entreprises innovantes et leurs caractéristiques. Plusieurs études exploratoires permettent d'envisager également la construction d'un référentiel sur le processus d'innovation en région.

Dans ce domaine, des **comparaisons avec des régions européennes comparables** sont souhaitées.

Un **référentiel d'indicateurs** est attendu pour suivre dans le temps le processus d'innovation des entreprises dans des territoires larges. Il s'agit de mettre à disposition dans un ensemble cohérent, des données de types brevets, productions de publications scientifiques, qualification des emplois concernés et d'y inclure aussi des variables d'impact des actions menées.

De plus, des utilisateurs souhaitent que la dimension territoriale soit intégrée dans l'analyse de la performance des entreprises à **l'export**. Pourquoi, à caractéristiques comparables telle ou telle PME sera plus performante ? Le positionnement d'un territoire compte-t-il ? Est-elle intégrée dans une dynamique locale porteuse, etc. ?

Mesure de l'économie verte

Au-delà des avancées qui ont eu lieu sur les emplois verts, il s'agirait d'intégrer la dimension environnementale dans les référentiels servant aux diagnostics économiques territoriaux. Aujourd'hui, les enjeux environnementaux suivent une logique de conservation du patrimoine, de prévention ou de réparation, et sont donc perçus comme une dépense. Or, ils peuvent constituer un potentiel de ressources qui pourrait être retenu comme stratégique pour le futur. A titre d'exemple, il s'agirait de mesurer les ressources naturelles marines dans les dimensions du développement économique d'une région concernée par ce type d'économie. L'anticipation ou l'impact du changement climatique, la transition énergétique, les nouvelles mobilités constituent autant d'exemples à intégrer dans les diagnostics territoriaux pour lesquels il faudrait adapter la production des systèmes d'information territorialisés. Quelles données peuvent alimenter cette approche et comment les intégrer dans les diagnostics portant sur la vulnérabilité ou les potentiels économiques d'un territoire ?

Mesure de l'économie numérique

Au plan territorial, plusieurs sujets sont identifiés.

Les acteurs locaux ont besoin d'identifier les **établissements de la filière des technologies de l'information** pour identifier les points faibles dans leur région. Or, il s'exprime un ressenti de décalage entre les nomenclatures utilisées et la réalité économique d'aujourd'hui. Une hypothèse est qu'il existe une difficulté à coder l'activité des établissements de manière à restituer les activités fines telles qu'elles se pratiquent et leurs évolutions. Aussi, des acteurs publics locaux montent en parallèle des bases de données hétérogènes, ce qu'ils déplorent.

Financement de l'économie

Les acteurs locaux, publics et privés souhaiteraient pouvoir disposer de statistiques rendant compte de façon objective de la situation financière des entreprises (en particulier des PME et micro entreprises) et des ménages. Ils souhaitent disposer de données sur les besoins de financements des

³⁵ Enquête communautaire sur l'innovation

entreprises, en particulier pour les créateurs d'entreprises. En outre, il est souhaité d'avoir une information au niveau local en terme de dépôts et crédits aux entreprises.

Accès aux services publics et privés

Pour assurer une offre de service au plus près des territoires, l'action publique, qui va être renforcée avec la construction de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité aux services publics, ne se limite pas au temps d'accès pour caractériser l'accessibilité. Il s'agit d'enrichir la connaissance de l'accessibilité physique avec les différentes dimensions qui constituent **la qualité** comme par exemple, les différents types de services délivrés, des données de fréquentation, d'amplitude ou de disponibilité du service et, les ressources apportées par le numérique.

De plus, le champ des services aux populations et aux entreprises couvre les services publics et également les services offerts par le secteur privé. Ils concernent aussi bien les zones peu denses que les quartiers de la politique de la ville.

L'attention est attirée sur le fait que des populations spécifiques doivent être suivies en terme d'accessibilité du fait de leurs handicaps ou à cause de freins culturels.

Localisation et qualité des services

Ces approches fournissent l'opportunité d'enrichir la *base permanente des équipements* (BPE), grâce à de nouveaux partenariats et de faire évoluer les caractéristiques attribuées à un équipement. Les études d'accessibilité pour éclairer le décideur public requièrent de l'information géolocalisée. Plus précisément, il s'agirait de pouvoir appréhender les lieux de mutualisation de ces services, de disposer de caractéristiques permettant de renseigner sur la « qualité » ou les lignes de services délivrés.

Connaissance des services de transport

L'amélioration de la connaissance *statistique* de la localisation des services de transport doit prendre en compte certains besoins des autorités organisatrices de transport (AOT), s'intéresser à la multimodalité y compris les modes doux et alternatifs (co-voiturage), à l'accès à l'emploi mais également aux commerces et à des équipements de loisirs et de culture. Cela concerne donc à la fois les infrastructures de transport, leur fréquentation, mais également une amélioration de la géolocalisation de populations cibles.

Connaissance des services offerts par le numérique

La connaissance des besoins sur les services apportés par le numérique est moins avancée et nécessiterait une analyse plus approfondie des besoins à satisfaire. Faute de statistiques homogènes et harmonisées sur les territoires, les analyses d'accessibilités et sur l'attractivité des territoires sont orphelines dans ce domaine.

Elle concerne :

- la localisation des équipements pour des services tels que e_santé, e_learning, bornes numériques d'accès aux services publics, ... et, les capacités de transferts de données ;
- à des fins d'informations pour le citoyen et les entreprises et pour prévoir des investissements publics, il y a un besoin de connaissances sur la **couverture du territoire, à un niveau fin, en haut débit et, très haut débit.**

Population présente

Le nombre de personnes réellement présentes un jour donné sur un territoire varie tout au long de l'année par le double mouvement des visiteurs qui viennent y séjourner et des habitants qui partent en voyage. Dans une ville, la population présente peut varier fortement entre la nuit et les heures ouvrables. La question de la mesure de cette population présente selon l'heure, le jour ou le mois est souvent posée par différents acteurs publics.

Afin, de mieux calibrer l'offre de services, il serait utile de disposer d'une connaissance des populations présentes à différents moments sur le territoire, au-delà des populations résidentes au sens du recensement de la population. Il s'agit, notamment, de la prise en compte des flux

touristiques. Des estimations de populations présentes ont été calculées sur l'année 2005. La demande est récurrente de disposer d'actualisations à intervalles réguliers.

Mesure de l'accessibilité physique

Afin de pouvoir partager entre acteurs les diagnostics sur l'accessibilité physique et favoriser l'usage des données géoréférencées mises à disposition par le service statistique public, il serait utile de mettre à disposition des utilisateurs **un distancier** qui aurait de plus la qualité de pouvoir rendre compte de situations qui nécessitent un positionnement à l'infracommunal.

Emploi

Données fines sur l'emploi et le chômage, indicateurs avancés et évolutions temporelles longues

Les décideurs locaux publics ou privés souhaitent des marges de progrès pour disposer **d'indicateurs d'emploi fiables, récents en niveau et d'évolution en matière d'emploi (salarié et non-salarié), à différentes échelles de temps**. En effet, compte tenu des conséquences importantes de la crise sur les territoires, ils souhaitent aller plus loin que ce qui est possible d'analyser avec les indicateurs diffusés actuellement au niveau territorial. Ils voudraient pouvoir mieux suivre les capacités de résilience de leurs territoires, leurs trajectoires. Il serait utile de s'interroger sur les possibilités de construire, avec les sources existantes, des indicateurs court terme (un an), de moyen terme et des séries plus longues.

Il est également demandé de pouvoir décrire les emplois qui ont un lien avec le commerce extérieur. Quels sont les types d'emplois qui sont impactés par les délocalisations, certains sont plus vulnérables que d'autres. Des chercheurs regrettent qu'il n'y ait pas comme dans certains pays (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni) d'indicateurs de routinisation des tâches. A défaut l'emploi par fonction est utilisé et doit être maintenu.

Des inquiétudes existent pour l'avenir, de pouvoir suivre des statistiques sur la gestion des ressources humaines en lien avec l'évolution du système productif, dans le cadre des nouveaux périmètres d'entreprises.

Lien avec la formation

Les questions de formation sont étudiées par les Conseils régionaux dans le cadre de leurs compétences et les acteurs de la formation au niveau local (public et privé), par l'État dans le cadre du suivi et de l'évaluation des politiques publiques.

Les liens Emploi-formation sont étudiés notamment en construisant les familles professionnelles qui utilisent, à l'aide du recensement, l'articulation entre l'emploi total, y compris non-salarié, avec la PCS à 4 chiffres et, la formation

Des attentes sont formulées pour une bonne connaissance de la formation tout au long de la vie, sur l'apprentissage et la formation en alternance.

Il est constaté des avancées en matière de nomenclatures concernant les données administratives sur la *formation pour les adultes, mais celles-ci* ne permettent pas toujours d'éclater le type de formation (adaptation au poste, formation qualifiante...). Il y a là un enjeu fort de catégorisation et de coordination, pour concilier rapprochement avec les nomenclatures internationales et celles utilisées par les acteurs, notamment les financeurs.

Il est demandé de mieux diffuser l'information sur les jeunes qui ne sont ni en formation, ni en emploi. En particulier, il s'agit d'avoir une meilleure connaissance de la localisation du niveau atteint par les sortants du système scolaire et de décrochage scolaire.

Énergie – Climat - Biodiversité

A l'occasion des exercices de diagnostics pour mettre en place les schémas régionaux Air-Energie-Climat, des données ont été produites au niveau local souvent sur la base de conseils

méthodologiques fournis au niveau central. Aussi, des indicateurs ont été produits sur les **énergies renouvelables, les émissions de CO2**, par des bureaux d'études ou des utilisateurs avec des méthodes diverses, non comparables.

Il est demandé qu'il y ait une production de références communes en matière de données énergétiques (production, consommation, précarité), de données climatiques, harmonisées et diffusées à un large public pour établir des comparaisons interrégionales et pour procéder à des analyses nationales / régionales.

En matière de **Biodiversité**, longtemps on s'est focalisé sur la protection d'espèces remarquables dans des espaces protégés. Aujourd'hui, on est passé à une vision de l'ensemble de la nature, y compris ordinaire, ce qui implique une réorientation de l'observation. De nombreux organismes sont en charge de la géolocalisation de façon dispersée. Il serait nécessaire d'organiser une coordination pour pouvoir **disposer d'une information statistique sur les situations de cumuls**.

Méthodologie, partenariats, accès aux données

Mise en valeur et production de nouvelles données territorialisées

Partenariats, co-construction

Le contexte de décentralisation et d'externalisation des politiques publiques auprès des collectivités locales et d'opérateurs est lourd d'enjeux pour la statistique publique. Les conseils régionaux, les conseils généraux et le secteur communal sont de plus en plus concernés par des besoins de suivi et d'évaluation de politiques publiques. De plus, le passage de la RGGP à la MAP (modernisation de l'action publique) rend de plus en plus difficile l'exercice d'évaluation car il s'agit d'apprécier les politiques publiques une à une quel que soit le niveau de l'action publique. Par exemple, pour la politique du logement ou les aides aux entreprises, il est nécessaire d'inclure l'action des collectivités locales dans ces domaines.

Il s'agit donc de pouvoir suivre les articulations entre politiques nationales et locales par domaine. (cf. le paragraphe sur les dépenses de l'État).

Cette production de nouvelles données passe par des partenariats avec les collectivités locales mais également avec des opérateurs externes au SSP qui sont également investis de mission de production de données : Pôle emploi, Caf, Fnau, par exemple, ou encore d'associations collectant des données comme le réseau Rare (Réseau des Agences Régionales Energie Environnement).

Grâce à des partenariats, à la co-construction de données avec les collectivités locales et des opérateurs, de nouvelles données locales peuvent être produites. Toutefois, la construction de ces systèmes d'information nécessite un pilotage important. Aujourd'hui, des initiatives régionales éparses conduisent à dépenser de l'argent public pour monter des plate-formes partenariales. Il serait opportun de trouver des solutions pour capitaliser et veiller à l'harmonisation de ces systèmes d'information et les diffuser. (Enquêtes et données administratives).

En mobilisant conjointement des enquêtes avec des données administratives, il est possible, dans certains cas, d'estimer des données à un niveau infranational en utilisant certaines méthodes telle que celle des petits domaines. D'autres méthodes peuvent aussi être envisagées comme l'empilement des données de plusieurs enquêtes. Les utilisateurs ne préconisent pas de méthodes mais souhaiteraient que ces voies innovantes soient explorées. Ces méthodes ont été évoquées notamment pour les enquêtes Emploi, Logement, Budget de famille, utilisation des TIC auprès des ménages et, pour l'enquête Innovation (CIS) auprès des entreprises.

Efforts de mise à disposition hors recensement de la population

Il s'agit d'accroître les mises à disposition de données ou de sources harmonisées existantes.

Le groupe de travail du Cnis sur l'évolution du questionnaire RP a demandé, afin d'améliorer **la connaissance locale dans les domaines d'intérêt du recensement sans alourdir le questionnaire**, que soit améliorée la mise à disposition des informations détenues par le système statistique public.

Les recommandations précisées dans son rapport³⁶ portent sur :

- le nombre et la proportion **d'immigrés et de descendants d'immigrés** au niveau des zones d'emploi, ainsi qu'au moins la distinction entre européens et non européens (enquêtes emplois empilées) ;
- la **mise à disposition des chercheurs de micros données** constituées par l'empilement de plusieurs années d'enquête Emploi, ou par l'empilement des tableaux de composition des ménages de plusieurs enquêtes de l'Insee ;
- la mise à disposition du grand public des bases de données bi-localisées sur **les élèves et les étudiants**, sous des formes semblables aux données bi-localisées du recensement ;
- la diffusion de **données locales issues des DADS**, selon une logique proche de celle du recensement, en mettant à disposition des tableaux de résultats accessibles directement sur insee.fr, des bases de micro données accessibles à tous et des fichiers pour les chercheurs. Une solution doit être trouvée car la source est aujourd'hui considérée, comme relevant du secret statistique des d'entreprise ;
- une large diffusion des données locales issues de la source Filocom sur **les liens logements-occupants** ;
- dans un avenir espéré proche, la mise à disposition large de données sur **le parc de logement**, issues du projet de Répertoire statistique des logements (RSL) de l'Insee qui compléteront les données existantes, notamment celles du recensement. Si cela s'avère techniquement possible, le groupe de travail est favorable à ce que, dès que possible, certaines variables de l'actuelle feuille de logement du RP (date de construction, taille du logement, nature du propriétaire notamment) soient diffusées.

Harmonisation à l'échelle européenne

Lors du précédent moyen terme, les utilisateurs s'étaient prononcés sur le besoin d'élargir l'horizon des comparaisons à l'échelle européenne. Cette question reste toujours d'actualité.

Plusieurs thèmes sont concernés en priorité par un besoin d'harmonisation et de diffusion comportant des données européennes régionales comparables. Il s'agit en priorité des indicateurs Europe 2020. Ils concernent la thématique emploi-chômage et formation, la pauvreté (suivi du plan quinquennal français), énergie et climat.

De plus, l'union européenne demande plus de suivi et d'évaluation des programmes européens financés par les fonds structurels. Il s'agit de donner une priorité aux thématiques ciblées par ces programmes et d'identifier les particularités de ces indicateurs d'évaluations.

Enfin, la demande concerne des données à l'échelle communale, a minima départementale, sur la thématique transfrontalière (voir « territoires à enjeux » en partie 2). Des enjeux démographiques, économiques, d'offre de services collectifs sont particulièrement prégnants pour certains espaces frontaliers qui nécessitent un suivi et des comparaisons symétriques avec les espaces de l'autre côté des frontières. Il s'agit souvent de données de flux, mais également de données permettant un état des lieux pour analyser les disparités sur le champ économique et social entre ces espaces.

Grilles d'analyse et évaluation

Plus que des statistiques nouvelles, les utilisateurs sont en demande de production (ou construction) d'études qui peuvent nécessiter la production de grilles d'analyse à proposer et la mobilisation de données qui ne sont pas à disposition facilement.

Ils évoquent un certain nombre de thèmes qui demanderaient souvent des investissements méthodologiques de la part des statisticiens ou des approfondissements de l'existant.

Il s'agit de proposer des grilles d'analyses territoriales, modèles ou outils statistiques, notamment sur

- les effets de la **mondialisation**, des délocalisations. Ce point concerne l'analyse des emplois vulnérables aux délocalisations, la compréhension des performances des PME à l'export, le niveau de dépendance à l'international des territoires en faisant le lien avec la chaîne de valeur ;

³⁶ [Rapport du Cnis n°130, août 2012, « Évolution du questionnaire du recensement de la population ».](#)

- une **approche fonctionnelle et systémique du tissu productif** (voir partie sur le développement économique) et, plus généralement les stratégies de localisation des entreprises en fonction des ressources locales disponibles ;
- une méthodologie reproductible de **mesures d'impact d'équipements structurants** (ports, aéroports, stations touristiques ...) ;
- l'analyser des **facteurs d'attractivité selon différents types d'espace** (cf. l'étude européenne ATTREG d'Espon), y compris tourisme, attractivité pour les investissements étrangers. Ces approches doivent permettre aux décideurs de les éclairer sur les potentiels à développer et les risques de vulnérabilité qui peuvent s'ensuivre, par exemple lors d'accueil de population en quantité importante.
- **Des approches intégrées pour mesurer des facteurs de cohésion ou de ségrégation, à différentes échelles (locale, nationale, européenne)** en analysant, notamment, des situations de cumul : inégalités d'accès aux lieux de vie, à l'accès à certains services, diversité quant à l'exposition aux risques environnementaux, vulnérabilité de certaines populations. Cette analyse, en cumul d'inégalités, permet d'identifier, par exemple, des zones où l'on connaît à la fois, retard scolaire, faible qualification, chômage de longue durée et risques environnementaux. L'appareil statistique répond assez bien à ces demandes, moins bien lorsqu'il s'agit d'avoir des approches plus transversales sous l'angle d'un ensemble de thématiques qui constitue la qualité de vie.

Par ailleurs, la diversité des **méthodes d'évaluation de politiques publiques territorialisées** pratiquées laissent entrevoir des marges de progrès d'autant qu'elles sont peu partagées par les commanditaires alors même que les demandes d'évaluation se font plus nombreuses. Des investissements méthodologiques pourraient être aussi utiles en matière de simulation ou études d'impact de mesures fiscales ou budgétaires. Il s'agit des évaluations de politiques publiques nationales et également des politiques publiques mises en œuvre par des collectivités, comme celles portant sur les politiques d'innovation et d'emploi passant notamment par des aides aux entreprises.

Diffusion et open data

L'accès aux données statistiques est jugé difficile, non seulement à cause de leurs dispersions thématiques mais également à cause de leurs formats hétérogènes et qui ne sont pas pensés pour être téléchargés de façon automatique. Il est donc demandé de créer un **outil de type Web-services** pour un meilleur accès par les différents utilisateurs, en particulier pour la diffusion des données infra-communales.

Par ailleurs, le renforcement de la mise à disposition de données en ligne, par les administrations, des collectivités locales, des opérateurs privés ou non, ne sont pas remis en cause et le mouvement est approuvé. Toutefois, il est demandé de **pouvoir bien différencier ce qui est statistique publique** de ce qui ne l'est pas.

Concertation accrue avec le niveau local et accès aux données

Les utilisateurs nous indiquent que les données de la statistique publique leur sont utiles car reconnues comme impartiales et indépendantes vis-à-vis de certains lobbys lors de concertations locales et servent alors à améliorer le débat démocratique local sur des projets locaux.

Aussi, il est nécessaire que les producteurs développent de façon plus systématique **l'écoute des besoins locaux et l'accompagnement** pour en faciliter l'appropriation. Cela suppose aussi qu'ils disposent de données fraîches, harmonisées, comparables -y compris au niveau européen-, adaptées à leurs problématiques. Le renforcement de cette concertation peut passer par de multiples canaux : Cries, Ceser, comité de réseaux ad hoc ...

Annexes

ANNEXE I - Liste des personnes consultées ³⁷

Membre du Cnis

BURBAN Pierre, Nathalie ROY

Union professionnelle artisanale (UPA)

BOUYGARD Françoise - Présidente de la commission Démographie et questions sociales

Cour des comptes

CANEVET Yves, DELAIR Joëlle

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

CHOGNOT Christine

Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss)

DINET Michel

Conseil général de Meurthe et Moselle

DUCHÂTEAU Patrick, de LAVERNÉE Gérard, GUILBAUD Michel

Mouvement des entreprises de France (Medef)

DURAND Denis, SUJOBERT Bernard

Confédération générale du travail (CGT)

FONTAGNÉ Lionel - Président de la commission Entreprises et stratégies de marché

Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII)

FOURNIER Jacques

Banque de France

FRÉCON Jean-Claude - Président de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) - *Sénateur*

GARNIER Olivier

Société Générale

GEOFFARD Pierre-Yves - Président de la commission Services publics et services aux publics

PSE – École d'économie de Paris

LAMY Michel, (consultation des sections du CESE)

Conseil économique social et environnemental

LEQUOY Jean-François

Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA)

PAILLOTIN Guy - Président de la commission Environnement et développement durable

Académie d'agriculture de France

POLLIN Jean-Paul - Président de la commission Système financier et financement de l'économie

POUZIN Gilles

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

ROBIN Benoît, TASQUÉ Sophie, PAVAGEAU Pascal

Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT - FO)

SAINT-SAUVEUR Hervé, BIACABE Jean Luc

³⁷ Les personnes sont classées suivant les positions qu'elles occupaient lors de la consultation au 4^e trimestre 2012.

CCI France

SCIBERRAS Jean-Christophe - Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail

Solvay

VANLERENBERGHE Jean-Marie - Président de la commission Territoires

Sénateur

Administration

BONNANS Dominique (et contribution écrite de la Datar)

Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR)

BOUYOUX Philippe, Jean-Louis LEVET, Pierre MIRABAUD

Commissariat général à l'investissement (CGI)

BRIANT Anthony

Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV)

BUREAU Dominique

Conseil général de l'environnement et du développement durable - Conseil économique du développement durable (Cgedd-Cedd)

EYNAUD-CHEVALIER Isabelle, ESTRADE Marc Antoine

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

MAGNIEN François

Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)

ROBIN Yves

Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)

WAYSAND Claire

Trésor

Autres personnes consultées

CAPELLE-BLANCARD Gunther - Président de la commission Système financier et financement de l'économie (depuis 2013). *Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII)*

CHEVASSUS-AU-LOUIS Bernard

Institut national de la recherche agronomique (Inra)

BARIOL Brigitte

Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (Fnau)

DAMON Julien

Sciences Po (Master urbanisme)

DENIZOT Damien

Assemblée des communautés de France (Adcf)

DEYSSON Jean

Association des Communautés urbaines de France (ACUF)

DUJARDIN Florence, MOUDJED

Groupe des autorités responsables de transport (Gart)

ELBAUM Mireille

Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

GASSOT Yves, POUILLLOT Didier

Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (IDATE)

GUÉGANO Yves, AUBERT Patrick

Conseil d'orientation des retraites (COR)

MANDIL Claude

Co-auteur du "rapport Énergie 2050", anciennement Agence internationale de l'énergie (AIE)

MOUHOUD El Mouhoub

Enseignant-chercheur d'économie (Université de Paris Dauphine/CNRS)

MOUNET Jean

Observatoire national du numérique / Sopra

REYNAUD Marie

SG - Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM)

VIGNON Jérôme, GELOT Didier

Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES)

Entretiens à haut niveau³⁸

CARREZ Gilles

Président Commission finances Assemblée Nationale

CHEREQUE François

Président Terra Nova

HIRSH Martin

Président Agence service civique

LE PAON Thierry

Secrétaire général de la CGT

ROUBAUD Jean-François

Président CGPME

³⁸ Entretiens réalisés par Jean-Pierre Duport, président du Cnis et Jean-Luc-Tavernier, directeur général de l'Insee

ANNEXE II - Table d'acronymes

A

AAH	Allocation adulte handicapé
ACAM	Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles
Acemo	Activité et conditions d'emploi de la main-d'oeuvre
ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ADF	Assemblée des Départements de France
AEE	Agence européenne de l'environnement
AES	Adult Education Survey
AGDREF	Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France
ANSP	Agence nationale des services à la personne
Antipol	Enquête sur les dépenses antipollution dans l'industrie
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
Artema	Association des Roulements des Transmission de l'Étanchéité et de la Mécatronique Associée
ATIH	Agence Technique de l'information sur l'Hospitalisation

B

BCE	Banque centrale européenne
BIT	Bureau international du travail
BPE	Base permanente des équipements

C

CAMME	Enquête Conjoncture auprès des ménages mensuelle européenne
CASD	Centre d'accès sécurisé distant aux données
CCEE	Commission des comptes et de l'économie de l'environnement
CEE	Centre d'études de l'emploi
Céreq	Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications
Cése	Conseil économique, social et environnemental
CGSP	Commissariat général à la stratégie et à la Prospective

CIS	Community Innovation Survey - <i>Enquête communautaire sur l'innovation</i>
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale
Clap	Connaissance locale de l'appareil productif
Cnaf	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAM-TS	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
Cnav	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle
Cnerp	Commission nationale d'évaluation du recensement de la population
Cnis	Conseil national de l'information statistique
CNVA	Commission nationale de la vie associative
COI	Changements organisationnels et informatisation
Com	Collectivités d'outre-mer
Comedd	Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations
CPS	Comité de programmes statistique (Eurostat)
Crest	Centre de recherche en économie et statistique
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CVTS	Continuing Vocation Training Survey
D	
DADS	Déclaration annuelle de données sociales
	Direction de l'animation de la recherche, d l'évaluation et des statistiques
Dares	(Ministère en charge des affaires sociales)
Deps	Département des études, de la prospective et des statistiques
Depp	Direction de l'évaluation, de la programmation et de la performance (Éducation)
DGAFF	Direction générale de l'administration et de la fonction publique
Dgcis	Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
DG-ECFIN	Direction générale des affaires économiques et financières (Commission européenne)
DGEFP	Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DGITM	Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

DIFES	Dispositif d'information sur la formation employeur-salarié
Dom	Département d'outre-mer
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique
DSED	Département des statistiques, des études et de la documentation
E	
EACEI	Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie
EAP	Enquête annuelle de production
ECEIS	Enquête annuelle complémentaire sur les échanges internationaux de services
ECLN	Enquête sur la commercialisation des logements neufs
EDP	Échantillon démographique permanent
EEC	Enquête Emploi en continu
EIC	Échantillon inter-régime des cotisants
EIR	Échantillon inter-régime de retraités
Elfe	Étude longitudinale française de puis l'enfance
Elipa	Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants
EMB	Enquêtes mensuelles de branches
EMMO	Enquête sur les mouvements de main-d'oeuvre (Emmo)
ENIAM	Échantillon national inter-administratif de l'assurance-maladie
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie
EPLS	Enquête sur le parc locatif social
EPTB	Enquête sur les prix des terrains à bâtir
ERFS	Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux
ERFI	Étude des relations familiales et intergénérationnelles
ESA	Enquête sectorielle annuelle
ESAC	European Statistical Advisory Committee
ESS	Enquête Structure des salaires
ESSnet	European statistical system (réseaux du système statistique européen)
Estel	Estimation de l'emploi local

ETAFR	Entreprise de travaux agricoles forestiers et ruraux
ETF	Entreprise de travaux forestiers
Eva	Entrée dans la vie active

F , G , H

FATS	Foreign Affiliates Trades Statistics
FEE	Fichier économique enrichi
Filocom	Fichier du logement communal
FQP	Enquête Formation qualification professionnelle
FRIBS	Framework Regulation Integrating Business Statistics
Genes	Groupe des Écoles Nationales d'Économie et Statistique
GIP	Groupement d'intérêt public

I

ICC	Indice du coût de la construction
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
Ifen	Institut français de l'environnement
IGN	Institut géographique national
INE	Identifiant national élève
Ined	Institut national d'études démographiques
Inpes	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
Invs	Institut national de veille sanitaire
IPI	Indice de la production industrielle
IPC	Indice des prix à la consommation
IPCH	Indices harmonisés de prix à la consommation
IPEA	Indice des prix des prestations d'entretien et d'amélioration des logements
Irdes	Institut de recherche et de documentation sur l'économie de la santé
IRIS	Ilots Regroupés pour l'Information Statistique

ISP	Institut de santé publique
IVQ	Enquête sur l'information et la vie quotidienne

J , L

LEGOS(Université Paris-Dauphine)	Laboratoire d'Economie et de Gestion des organisations de santé
LFS	Labour Force Survey
LMD	Licence-mastère-doctorat
LME	Loi de modernisation de l'économie
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances

M

Medde	Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie
Meets	Modernisation of European Enterprise and Trade Statistics
MSA	Mutualité sociale agricole
MUFA	Monetary Union Financial Account Statistics

N

NACE	Nomenclature d'activités de la Communauté européenne
Naf	Nomenclature d'activités française
NAMEA	National Accounting Matrix including Environmental Accounts

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
Olap	Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne
Onema	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
Onpes	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
ONDRP	Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
Opise	Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises

P

PAC	Politique agricole commune
PCS	Profession et catégorie sociale
PIAAC	Programme for International Assessment of Adult Competencies
PIPA	Enquête annuelle sur la participation, l'intéressement, et l'épargne d'entreprise (Pipa) - Dispositif Acemo
PreMice	Programme de REfonte avec Mutualisation des Indicateurs Conjoncturels d'Entreprises
Puca	Plan d'urbanisme construction architecture

R

Resane	Refonte des statistiques annuelles d'entreprises
RDL	Revenus disponibles localisés
RFL	Revenus fiscaux localisés
RGE	Référentiel à grande échelle
Ril	Répertoire d'immeubles localisés
RNA	Répertoire national des associations
RNIE	Répertoire National des Identifiants Élèves et étudiants
RNM	Répertoire national des métiers
RNIPP	Répertoire national d'identification des personnes physiques
RP	Recensement de la population
RPLS	Répertoire du parc locatif social
RSA	Revenu social d'activité <i>puis</i> revenu de solidarité active

S

SEBC	Système européen des banques centrales
SGII	Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration
SG-CIV	Secrétariat général du comité interministériel des villes
SHARE	Survey on Health, Ageing and Retirement
Siasp	Système d'information sur les agents du secteur public

Siera	Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité
Sifim	Services d'intermédiation financière indirectement mesurée
Silc	Survey on Income and Living Conditions
Sine	Système d'information sur les nouvelles entreprises
SIP	Santé et itinéraire professionnel
Sitadel	Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SNIIRAM	Système national inter-régimes d'information sur les régimes d'assurance maladie
SNSP	Système national statistique prestataires
SRCV	Statistiques sur les revenus et les conditions de vie
SSM	Service statistique ministériel
SSP	Service de la statistique et de la prospective (Ministère de l'agriculture)
Sumer	Surveillance médicale des risques professionnels
STS	Short Term Statistics
SOeS	Service de l'Observation et des Statistiques (Ministère de l'écologie)
 T , U	
TeO	Trajectoires et origines
Tic	Technologies de l'information et de la communication
TRM	Transport routier de marchandises
TVA	Taxe à la valeur ajoutée
UMS	Unité mixte de services du CNRS
 V , Z	
VNF	Voies Navigables de France
ZFU	Zone franche urbaine
ZUS	Zone urbaine sensible

